This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 796,455

PROPERTY OF THE
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

892.06
J86

JOURNAL ASIATIQUE.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME III.

JOURNAL ASIATIQUE

OU

87743

RECUEIL DE MÉMOIRES,

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS À L'HISTOIRE, À LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES ET À LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX;

RÉDIGÉ PAR MM.

BIANCHI, ÉD. BIOT, BORÉ, BURNOUF, CAUSSIN DE PERCEVAL, D'ECKSTEIN, DUBEUX, FRESNEL, GARCIN DE TASSY, GRANGERET DE LAGRANGE, DE HAMMER PURGSTALL, HASE, AMÉDÉE JAUBERT, STANISLAS JULIEN, MAC GUCKIN DE SLANE, J. J. MARCEL, J. MOHL, S. MUNK, REINAUD, GUILLAUME DE SCHLEGEL, L. AM. SÉDILLOT, ET AUTRES SAVANTS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS,

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME III.

PARIS.

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU ROI

A L'IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XLIV.

JOURNAL ASIATIQUE.

JANVIER-FÉVRIER 1844.

AUTOBIOGRAPHIE

D'IBN-KHALDOUN [1],

Traduite de l'arabe par M. le baron M. G. DE SLANE.

La famille Khaldoun tire son origine de Séville, d'où elle se transporta à Tunis lors de l'émigration qui eut lieu après la prise de la première de ces villes par le fils d'Alphonse (*Ferdinand III*), roi de Galice, vers le milieu du VIIe siècle [2]. L'auteur de cette notice se nomme Abd er-Rahman, fils de Mohammed, fils de Mohammed, fils de Mohammed, fils d'El-Hacen, fils de Mohammed, fils de Djabir, fils de Moham-

[1] Le texte arabe de l'autobiographie d'Ibn-Khaldoun, dont je donne ici une traduction abrégée, se trouve à la fin de son Histoire des Berbers. Le manuscrit dont je me suis servi appartient à la bibliothèque de Leyde.

[2] « En l'an 646 (1248-9 de J. C.), le roi chrétien, aidé par son allié Ibn-el-Ahmer, bloqua la ville de Séville, qui se rendit par capitulation après un siége de deux ans. » (Ibn-Khaldoun, ms. n° 2402, fol. 79 verso.)

med, fils d'Ibrahîm, fils d'Abd er-Rahman, fils de Khaldoun (*Ibn-Khaldoun*). En remontant ici à mon ancêtre Khaldoun, je n'ai indiqué que dix chaînons de la généalogie; mais je suis très-porté à croire qu'un pareil nombre en est détaché par oubli; en effet, ce Khaldoun a dû entrer en Espagne, il y a sept cents ans, lors de la première invasion de ce pays par les armées musulmanes; ce qui donnerait environ vingt générations, à raison de trois par siècle.

Nous tirons notre origine de Hadramaut, une tribu arabe du Yémen, et nous nous rattachons à ce peuple dans la personne de Waïl Ibn-Hodjr, prince arabe, assez connu, qui eut l'honneur de servir sous le fondateur de l'islamisme.

(Abou) Mohammed Ibn-Hazm[1] dit dans son *Djemhéra*, ou collection des généalogies :

« Waïl était fils de Hodjr, fils de Saîd, fils de Mesrouc, fils de Waïl, fils d'En-Noman, fils de Rabîa, fils d'El-Harith, fils d'Aouf, fils d'Adi, fils de Malik, fils de Chorahbîl, fils d'El-Hârith, fils de Malik, fils de Morra, fils de Homeidi, fils de Rend, fils d'El-Hadrami, fils d'Omer, fils d'Abd Allah, fils d'Aouf, fils de Djeuchem, fils d'Abd Chems, fils de Zeid, fils de Lami, fils de Chemît, fils de Codama, fils

[1] Abou-Mohammed Ali Ibn-Hazm ez-Zahiri, traditionniste et historien célèbre, naquit à Cordoue en 384 (994 de J. C.). Il mourut près de Niebla en 456 (1064). (Voyez la vie de ce personnage dans mon édition des Vies des hommes illustres de l'islamisme par Ibn-Khallikan; texte arabe, tom. I, pag. ٤٧١, et traduction, tom. II, pag. 267.)

d'Aadjeb, fils de Melik, fils de Laï, fils de Kahtan. Il eut un fils nommé Alcama Ibn-Waïl, et un petit-fils appelé Abd el-Jabbâr Ibn-Alcama. » Abou Omer Ibn-Abd el-Berr [1] dit dans son *Istiâb* (ou *Grande Collection de notices sur les compagnons de Mohammed*), sous la lettre *W* :

« Waïl alla trouver le prophète, et celui-ci étendit son manteau à terre et le fit asseoir dessus; il prononça ensuite ces paroles : « Grand Dieu ! répands ta « bénédiction sur Waïl-Ibn-Hodjr, sur ses enfants et « sur les enfants de ses enfants, jusqu'au jour de la « résurrection. » Il le renvoya ensuite chez son peuple en le faisant accompagner par Moawia Ibn-Abi-Sofyan qu'il avait chargé de leur enseigner le Coran et l'islamisme. Waïl eut ainsi l'honneur de servir avec Moawia, et, à l'avénement de celui-ci au khalifat, il alla le voir. Moawia lui offrit alors sa protection; mais Waïl (*se croyant déjà assez puissant*) refusa de l'accepter. Lors de l'entreprise de Hodjr Ibn-Adi el-Kindi contre la ville de Kufa [2], Waïl se réunit aux autres chefs des tribus yéménites et vint

[1] Abou-Omer Youçof Ibn-Abd Allah Ibn-Abd el-Berr, traditionniste et historien d'une haute réputation, naquit à Cordoue en l'an 368 (978-979 de J. C.) et mourut à Setuba en 463 (1070-1071). Sa vie se trouve dans l'ouvrage d'Ibn-Khallikan.

[2] Hodjr, fils d'Adi, un des anciens partisans du khalife Ali, essaya, en l'an 51 de l'hégire, de s'emparer de la ville de Koufa. Cette tentative n'eut aucun succès, et le malheureux Hodjr fut fait prisonnier et envoyé à Moawia, qui le fit mettre à mort. On trouve de longs détails sur cette échauffourée dans l'ouvrage d'Abou'l-Mohacin intitulé *El-Bahr ez-Zakhir*. (Voy. man. de la Bibliothèque du roi, ancien fonds, n° 659 A, à l'année 51.)

se mettre sous les ordres de Ziad Ibn-Abîh (*gouverneur de cette ville*). On sait que Hodjr tomba entre leurs mains et qu'il fut mis à mort par Moawia, auquel ils l'avaient envoyé. Ibn-Hazm fait aussi mention de la famille des Khaldoun établie à Séville, et il dit que leur aïeul Khalid, celui qui vint de l'Orient et qui se fixa en Espagne, fut généralement connu sous le nom de Khaldoun, et que son père Othman était fils de Hani, fils d'El-Khattâb, fils de Koreib, fils de Maadi Kérib, fils d'El-Harith, fils de Waïl, fils de Hodjr. » Il ajoute ensuite :

« Khalid, surnommé Khaldoun, eut deux petits-fils, Koreib Ibn-Othman Ibn-Khaldoun et Khalid Ibn-Othman Ibn-Khaldoun, lesquels se firent remarquer par leur insubordination dans les révoltes qui affligèrent l'Espagne. » Le même écrivain dit : « Mohammed (*le frère d'Othman Ibn-Khaldoun*) laissa des descendants, dont l'un fut le cadi Amr, fils de Mohammed, fils de Khalid, fils de Mohammed, fils de Khaldoun. De cette même souche sortirent aussi Mohammed Ibn-Abi'l-Aasi, Ahmed Ibn-Abi'l-Aasi et Abd Allah Ibn-Abi'l-Aasi. » Plus loin, il ajoute : « Leur frère Othman Ibn-Khaldoun laissa des descendants, dont l'un fut le célèbre médecin espagnol Abou Moslim Omer Ibn-Khaldoun [1], l'élève de Moslima el-Medjirîti [2]; cet Abou Moslim était fils de

[1] Abou-Moslim Omer Ibn-Ahmed Ibn-Khaldoun, géomètre, astronome et médecin fort habile, mourut à Séville, sa ville natale, en l'an 449 (1057 de J. C.) (*Ibn-Abi Oceibéa*).

[2] Abou'l-Kâsim Moslima Ibn-Ahmed-el-Medjriti (المجريطى *natif*

Mohammed, fils de Baki, fils d'Abd Allah, fils de Bekr, fils de Khalid, fils d'Othman, fils de Khaldoun. Il eut un cousin paternel nommé Ahmed, fils de Mohammed, fils d'Ahmed, fils de Mohammed, fils d'Abd Allah. » Ibn-Hazm ajoute que le dernier survivant de la famille de Koreib, le *raïs* [1] ci-dessus nommé, fut Abou'l-Fadl Mohammed, fils de Khalef, fils d'Ahmed, fils d'Abd Allah, fils de Koreib.

DE MES AÏEUX EN ESPAGNE.

Quand notre ancêtre passa en Espagne, il s'établit à Carmona, avec une partie de la tribu de Hadramaut, dont il était membre. Sa lignée se propagea dans cette ville; mais, plus tard, elle se transporta à Séville. Cette famille faisait alors partie du *djond* [2] (*des tribus venues*) du Yémen. Koréib et son frère Khalid, descendants de Khaldoun, se firent remarquer dans la révolte qui éclata à Séville, sous le règne de l'émir Abd Allah el-Merwani (*le septième khalife oméiyde d'Espagne*), à l'époque où (*Oméiya*) Ibn-Abi Abda s'empara de cette ville et la garda pendant quelques années. A la fin, Ibrahîm Ibn-

de Madrid [?]), le premier mathématicien et astronome de son époque, mourut en l'an 398 (1007-1008). (*Ibn-Abi-Oceibéa.*)

[1] Le titre de *raïs* (*chef*) était porté par les hauts fonctionnaires de l'administration civile, et par les chefs des tribus et des familles arabes établies à demeure dans les pays conquis.

[2] Le *djond* était le contingent de soldats fournis au gouvernement par certaines tribus arabes.

Haddjadj se souleva contre lui à l'instigation de l'émir Abd Allah et le fit mourir. Ceci se passa vers fin du IIIe siècle. Je donne ici une notice sommaire sur cette révolte, d'après le récit d'Ibn-Saîd [1], qui l'a tiré lui-même (*des ouvrages*) d'El-Hidjari [2], Ibn-Haiyan [3] et autres historiens; quant à ces derniers, ils racontent cet événement sur l'autorité d'Ibn-el-Achâth, historien de Séville.

Lors des troubles qui agitèrent l'Espagne sous le règne de l'émir Abd Allah, les hommes puissants établis à Séville aspirèrent à l'indépendance et se jetèrent dans la révolte. Ce furent les chefs de trois familles différentes qui provoquèrent le soulèvement : Oméiya Ibn-Abd el-Ghafir, de la famille d'Abou Abda, lequel avait été nommé gouverneur de Séville et des dépendances de cette ville par Abd er-Rahman, le premier des Oméiydes qui entra en Espagne. Cet Oméiya, descendant d'Abou Abda, était un des personnages les plus distingués à la cour de Cordoue et avait administré de vastes provinces au nom du gouvernement. Le second chef, Koréib, était de la famille de Khaldoun; il avait pour lieute-

[1] Abou'l-Hacen Ali Ibn-Saîd, célèbre historien et géographe, naquit à Grenade en l'an 610 (1214 de J. C.), et mourut à Tunis en 685 (1286-1287).

[2] Le ms. porte *Al-Hidjazi*. Abd-Allah Ibn-Mohammed Ibn-Obeid Allah al-Hidjari (*natif de Guadaluxara*), célèbre traditionniste, jurisconsulte et historien, mourut à Ceuta en l'an 591 (1195 de J. C.). (*Ibn-el-Abbar.*)

[3] Abou-Merwan Haiyan Ibn-Haiyan, un des plus célèbres historiens de l'Espagne musulmane, mourut à Cordoue en l'an 469 (1076). (Voy. Ibn-Khallikan, texte arabe, p. ٢٦٥; traduction, t. I, p. 479.)

nant son frère Khalid : « La famille Khaldoun, dit Ibn-Haiyan, est encore aujourd'hui une des maisons les plus illustres de Séville, et elle a toujours brillé par le haut rang qu'occupaient ses membres, soit dans les commandements militaires, soit dans les sciences. » Le troisième chef était Abd Allah Ibn-Haddjadj, le principal membre de la famille Haddjadj. « Cette maison, dit encore Ibn-Haiyan, fait partie de la tribu de Lakhm et a subsisté à Séville jusqu'à ce jour. Elle vient d'une ancienne souche dont plusieurs branches fleurissent encore ; elle s'est toujours distinguée en produisant des chefs et des savants d'un talent supérieur. » En l'an 280 (893-894 de J. C.), l'esprit de sédition qui agitait l'Espagne reprit de nouvelles forces ; l'émir Abd Allah venait d'accorder le gouvernement de Séville à Oméiya Ibn-Abd el-Ghafir, et lui avait confié en même temps le soin d'élever son propre fils Mohammed. Arrivé à son poste, Oméiya trama un complot contre son protégé et encouragea secrètement ses amis, c'est-à-dire les personnes dont nous avons parlé, à se révolter contre Mohammed et contre lui-même. Il se retira alors avec le jeune prince dans le château, et les insurgés y ayant mis le siége, Mohammed demanda et obtint la permission d'aller joindre son père. Oméiya s'empara aussitôt du commandement suprême à Séville, et, ayant fait assassiner Abd Allah Ibn-Haddjadj, il le remplaça par son frère Ibrahîm Ibn-Haddjadj. Pour affermir son autorité et s'assurer la fidélité des familles

Khaldoun et Haddjadj, il retint leurs enfants près de sa personne, et, quelque temps après, quand son usurpation les eut poussés à la révolte, il menaça de faire périr ses otages, et aussitôt elles déposèrent les armes. Dans la suite, elles obtinrent la remise de leurs enfants, en lui promettant par serment de rester fidèles à sa cause. Bientôt, cependant, elles se révoltèrent de nouveau et attaquèrent Oméiya avec tant d'acharnement, qu'il prit la résolution de périr les armes à la main. En conséquence, il fit mourir ses femmes, couper les jarrets à ses chevaux et brûler tout ce qu'il possédait de précieux; et, se précipant alors sur ses ennemis, il combattit sans reculer jusqu'à ce qu'il succombât. Sa tête fut abandonnée aux insultes de la populace, et les révoltés écrivirent à l'émir Abd Allah qu'ils avaient tué leur gouverneur, parce qu'il avait cessé de reconnaître l'autorité du souverain. Sentant la nécessité de les ménager, Abd Allah agréa leurs excuses et leur donna pour gouverneur Hicham Ibn-Abd er-Rahman, un de ses parents; mais, excités par Koréib Ibn-Khaldoun, ils emprisonnèrent leur nouveau commandant et tuèrent son fils. Alors Koréib s'empara de l'autorité. « Après la mort d'Abd Allah Ibn-Haddjadj, dit Ibn-Saîd, d'après El-Hidjari, son frère Ibrahîm aspira à l'indépendance; et, pour mieux réussir dans son projet, il demanda en mariage une fille d'Ibn Hafsoun, un des chefs les plus entreprenants parmi les insurgés, et qui était maître de la ville de Malaga et de toute la province jusqu'à

Ronda. Ayant éprouvé un refus, il se tourna vers Koréib Ibn-Khaldoun, et, après s'être concilié sa faveur et avoir acquis sa confiance, il devint son lieutenant dans le gouvernement de Séville. Koréib opprimait le peuple et le traitait avec une hauteur et un mépris excessifs, pendant qu'Ibrahîm gouvernait avec douceur et intervenait en sa faveur près de son chef. S'étant acquis ainsi son affection à mesure que Koréib la perdait, il envoya secrètement à l'émir Abd Allah, pour lui représenter qu'il possédait la confiance du peuple, et demander des lettres de nomination au gouvernement de Séville.

Ayant obtenu ces titres, il en donna communication aux notables (عرفاء) de la ville, et ceux-ci, lui étant tout dévoués, se soulevèrent contre Koréib, qu'ils détestaient, et, l'ayant tué, ils envoyèrent sa tête à l'émir Abd Allah. Ibrahîm demeura alors maître de Séville. « (*Koréib Ibn-Khaldoun*), dit Ibn-Haiyan, résida alternativement à Séville et au château de la ville de Carmona, une des meilleures forteresses de l'Espagne, dans laquelle il avait mis sa cavalerie en garnison. Il enrôla des troupes, les organisa par classes, et se concilia la faveur de l'émir Abd Allah par des envois d'argent et des cadeaux, et par des secours d'hommes à chaque bruit de danger. Sa cour fut un centre d'attraction, et toutes les bouches répétèrent ses louanges; les hommes de naissance se rendirent auprès de lui, et de riches cadeaux récompensèrent leur démarche; les poëtes célébrèrent ses nobles qualités, et une généreuse rétribution fut leur par-

tage; Abou Omar Ibn-Abd Rabbih lui-même, l'auteur de l'*Ikd*[1], rechercha son patronage et négligea pour lui tous les autres princes qui s'étaient déclarés indépendants. Koréib reconnut le mérite de cet éminent écrivain et le combla de présents. » La famille Khaldoun fleurit ainsi à Séville, comme Ibn-Haiyan, Ibn-Hazm et autres historiens l'ont raconté; sa prospérité dura sans interruption sous la dynastie des Oméiydes, et ne cessa qu'à l'époque des *Tawaïf*, quand l'Espagne se trouva séparée en plusieurs royaumes indépendants. Alors elle perdit son rang politique en perdant son influence. Quand la puissance d'Ibn-Abbad acquit de la prépondérance à Séville et qu'il eut amené les habitants à reconnaître son autorité, il choisit ses vizirs dans la famille Khaldoun et lui ouvrit la carrière des emplois dans le gouvernement. Les membres de cette famille l'accompagnèrent à Zellaca, où il défit le roi de Galice (*Alphonse VI, roi de Castille*), avec le secours de Youçof Ibn-Taschifîn, et un grand nombre d'entre eux tombèrent martyrs dans cette campagne. Ils avaient été surpris de nuit dans une expédition conduite par Ibn-Abbad; mais ensuite la victoire resta aux musulmans, Dieu les ayant secourus contre l'ennemi. A la suite de ces événements, Youçof Ibn-Taschifîn et ses Almoravides tournèrent leurs armes contre l'Espagne (*islamique*), et, dès lors, l'empire des Arabes disparut et leurs tribus s'anéantirent.

[1] Voy. sa vie dans Ibn-Khallikan, texte arabe, tom. I, pag. ١٠٤; trad. tom. I, pag. 92.

DE MES AÏEUX EN IFRÎKIYA (LA PROVINCE DE TUNIS).

Quand les Almohades, peuple qui eut pour rois Abd el-Moumin et ses enfants, enlevèrent l'Espagne aux Almoravides, ils confièrent à diverses reprises le gouvernement de Séville et des Arabes d'Andalousie au dignitaire le plus éminent (زعيم *zaïm*) de leur empire, le cheikh Abou Hafs, chef de la tribu de Hintata. Dans une autre occasion, ils élevèrent son fils Abd el-Wahid à ce poste, et, plus tard, ils y nommèrent Abou Zékériya, fils de ce dernier. A cette époque, nos ancêtres de Séville s'étaient attachés à la cause des Almohades, et lors du gouvernement d'Abou Zékériya Yahya Ibn-Abd el-Wahid, un de nos aïeux du côté des femmes, nommé Ibn-el-Mohtésib, lui fit cadeau d'une jeune esclave galicienne, dont il fit sa concubine. Il eut d'elle plusieurs enfants; savoir : Abou Yahya Zékériya, son successeur désigné, mais qui mourut avant lui; puis Omer et Abou Bekr. Cette femme reçut alors le titre d'*omm el-kholefâ* (*mère des successeurs* ou *des khalifes*). Postérieurement à l'an 620 (1223 de J. C.), Abou Zékériya passa au gouvernement de l'Ifrîkiya (*le royaume de Tunis*), et en l'an 625 il se déroba à l'autorité des descendants d'Abd el-Moumin, se déclara indépendant, et s'empara de la souveraineté de l'Ifrîkiya. Vers la même époque, la désorganisation se mit dans l'empire des Almohades en Espagne, et Ibn-Houd se révolta contre eux. A

la mort de ce prince, toute l'Espagne (*musulmane*) fut bouleversée et le *Taghiq* (*le roi chrétien*) l'attaqua avec acharnement, faisant de fréquentes incursions sur la frontière (الفرنتيرة *el-forantîra*), formée par la plaine[1] qui s'étend depuis Cordoue et Séville jusqu'à Jaen. En même temps, Ibn-el-Ahmer leva l'étendard de la révolte au château d'Ardjouna (ارجونة) dans l'Andalousie occidentale, espérant s'approprier les derniers débris de l'empire (*musulman*) d'Espagne. Il se mit alors en rapport avec le *schaura* ou conseil général de Séville, corps dont les membres appartenaient aux familles El-Badji (الناج *sic*), El-Djedd (الجد), El-wezîr Seiyid en-Nas et Khaldoun, leur proposant de se déclarer contre Ibn-Houd et d'abandonner la frontière au *Taghia*, pour se borner à la possession des montagnes maritimes et des villes fortes de cette région, depuis Malaga et Grenade jusqu'à Almeria. Comme ceux-ci ne voulurent point reconnaître la nécessité de céder leur propre ville à l'ennemi commun, Ibn-el-Ahmer rompit toute relation avec leur président Abou Merwan el-Badji (الباج), et reconnut tantôt l'autorité d'Ibn-Houd, tantôt celle du prince de la famille d'Abd el-Moumin qui régnait à Maroc, et tantôt enfin celle de l'émir Abou Zékériya, souverain de l'Ifrîkiya. S'étant établi à Grenade, il en fit le siége de son empire, et laissa sans défense la frontière et les villes qu'elle enceignait. La famille Khaldoun, s'apercevant alors du danger

[1] Le ms. porte بسوط; je lis بسيط

auquel les entreprises du *Taghia* l'exposeraient par la suite, abandonna Séville pour se rendre du côté opposé de la Méditerranée. Arrivée en Afrique, elle s'établit à Ceuta. Le *Taghia* ne tarda pas à se jeter sur les forteresses de la frontière, et, dans l'espace de vingt ans, il s'empara de Cordoue, de Séville, de Carmona, de Jaen, ainsi que des dépendances de ces villes.

Arrivée à Ceuta, la famille Khaldoun s'unit par des mariages à celle d'El-Azéfi [1], et cette alliance eut du retentissement. Parmi ses membres qui avaient émigré en Afrique se trouvait notre aïeul El-Hacen-Ibn-Mohammed, petit-fils, par les femmes (سبط), d'Ibn-el-Mohtesib; et, l'illustration de ses ancêtres étant parvenue à la connaissance d'Abou Zékériya, cet émir l'appela auprès de lui et le traita avec une haute distinction. Il passa ensuite en Orient, et, après avoir accompli le pèlerinage, il revint à Bone auprès d'Abou Zékériya, dont il reçut l'accueil le plus honorable. Depuis ce moment jusqu'à sa mort, il vécut à l'ombre tutélaire de cette dynastie, jouissant des faveurs du prince, qui lui avait assigné des traitements et concédé des fiefs [2]. Il fut enterré à Bone. La jeunesse de son fils Abou Bekr Mohammed fut entourée de la même protection

[1] El-Azéfi (العزفى). Cette famille habitait Ceuta et y exerçait une autorité presque souveraine; l'histoire de son agrandissement et de sa chute est racontée par notre auteur dans son Histoire des Berbers.

[2] C'est ainsi que je rends le mot اقطاع (*ictâ*). Chez les musulmans, les fiefs sont annuels ou viagers.

et comblée des mêmes bontés. La mort de l'émir Abou Zékériya, en l'an 647 (1249 de J. C.), ne diminua en rien la prospérité dont il jouissait : El-Mostansir Mohammed, le fils d'Abou Zékériya, lui concéda les mêmes avantages et priviléges que ceux dont son père El-Hacen avait été jugé digne. Le cours du temps amena ses changements ordinaires; El-Mostansir mourut en 675 (1277 de J. C.) et son fils Yahya lui succéda; mais l'émir Abou Ishac (*Ibrahîm*) arriva d'Espagne, où il s'était refugié du vivant de son frère El-Mostansir, et se rendit maître de l'Ifrîkiya après avoir déposé son neveu, le prince régnant. Ce nouveau souverain nomma notre aïeul Abou Bekr Mohammed à la place d'*amil el-achghal*[1] de l'empire, imitant en cela les Almohades, qui étaient dans l'habitude de confier à un de leurs principaux chefs le droit de gouverner les *amils*[2], de les déposer et de leur faire rendre compte des impôts qu'ils percevaient. Dans ce poste, Abou Bekr déploya une grande habileté. Plus tard, quand le sultan Abou Ishac envoya à Bougie son fils et successeur désigné Abou Faris (*Abd el-Azîz*), il lui donna comme *hadjib*[3] notre aïeul Mohammed; mais celui-ci, ayant demandé son rappel, retourna à

[1] *Amil el-achghal* (*administrateur des affaires*) était le nom donné, en Afrique, au contrôleur des revenus et impôts; une espèce de ministre des finances.

[2] Le mot *amil* signifie *agent;* ce titre sert ici à désigner les fonctionnaires employés à la perception des impôts.

[3] En Afrique, le *hadjib* ou *chambellan* remplissait les fonctions de premier ministre.

la cour (*de Tunis*). Quand le prétendant Ibn-Abi Omara s'empara du siége de l'empire hafsite à Tunis, il emprisonna Abou Bekr Mohammed, et, lui ayant enlevé toutes ses richesses, il le fit étrangler dans le lieu où il était détenu. Alors le sultan Abou Ishac et ses fils se rendirent à Bougie avec notre grand-père Mohammed, fils du malheureux Abou Bekr; mais, arrivé dans cette ville, ce prince fut arrêté par son propre fils Abou Ishac, qui, accompagné de ses frères, sortit ensuite à la tête des troupes, dans l'intention de s'opposer au progrès du prétendant, qui se faisait passer pour Al-Fadl, le fils de Makhloué [1]. Après la bataille de Mermadjinna [2], si funeste pour les Hafsides, notre grand-père Mohammed, qui y avait assisté, se sauva avec Abou Hafs, fils de l'émir Abou Zékériya, et, accompagnés d'El-Fézazi et d'Abou'l-Hacen Ibn-Seiyd en-Nas, ils se refugièrent dans le château de Sinan (سنان) [3]. El-Fezazi était un des clients du *mewla* [4] Abou Hafs, et jouissait de sa confiance à l'exclusion de ses deux compagnons. Cette préférence déplut à Abou'l-Hacen Ibn-Seiyid en-Nas, lequel avait tenu un rang plus

[1] Ce mot, qui signifie *le déposé, le détrôné*, est le titre par lequel on désigne le sultan Yahya, fils d'El-Mostansir.

[2] Cette ville, dont la position n'est indiquée sur aucune de nos cartes, était située à la distance d'une journée de *Sebîba*, en se dirigeant vers l'occident, par la route de Baghâi. (Voy. pag. 43.)

[3] Ibn-Khaldoun dit dans son Histoire des Berbers que le château de Sinan était situé près de Mermadjinna.

[4] Le mot *mewla* ou *maître*, titre donné au prince des dynasties africaines, est presque l'équivalent de notre *altesse royale*.

élevé que lui à Séville, leur ville natale, et, cédant à son mécontentement, il alla joindre le *mewla* Abou Zékériya el-Aousèt à Tilimsèn, où il lui arriva ce que nous avons déjà raconté (*dans l'Histoire des Berbers*). Quant à Mohammed Ibn-Khaldoun, il resta auprès de l'émir Abou Hafs, et se résigna à voir ce prince accorder une préférence marquée à El-Féżazi. Abou Hafs, ayant ensuite recouvré son autorité et voulant récompenser la fidélité d'Ibn-Khaldoun, lui concéda un fief et l'inscrivit sur la liste des *caïds*, gens de guerre. Les nombreux services qu'Ibn-Khaldoun rendit dans son nouveau poste lui valurent la faveur du prince et il succéda comme *hadjib* à El-Fézazi. A la mort d'Abou Hafs, Abou Asîda al-Mostansir, le petit-fils de son frère, lui succéda. Ce prince choisit pour *hadjib* Mohammed Ibn-Ibrahîm ed-Debbagh (الدّبّاغ), l'ancien secrétaire d'El-Fézazi, et donna la place de lieutenant-hadjib à Mohammed Ibn-Khaldoun, qui continua à remplir cet emploi jusqu'à la mort du sultan. L'émir Khalid, étant parvenu au trône, conserva à Ibn-Khaldoun les honneurs dont il jouissait, tout en le dispensant de servir; mais son successeur Abou Yahya Ibn-el-Lihyani le prit en faveur et eut à se louer de son habileté dans un moment où les Arabes nomades aspiraient à tout subjuguer. Il l'envoya ensuite défendre El-Djezîra (*la presqu'île de Cherîk?*) contre la tribu de Ladj (لاج), branche de celle de Soleim, qui s'y était établie, et là encore Ibn-Khaldoun se distingua. A la chute

d'Ibn-el-Lihyani, il se rendit en Orient et s'acquitta du pèlerinage en l'an 718. Ayant manifesté ensuite son intention de renoncer au monde pour se dévouer à Dieu, il fit un pèlerinage surérogatoire en l'an 723, et séjourna quelque temps dans le temple de la Mecque. Il conserva, cependant, par la faveur du sultan Abou Yahya, tous les honneurs dont il avait déjà joui, ainsi qu'une grande partie des concessions et des pensions qu'il avait obtenues de l'état. Ce prince l'invita même plusieurs fois à reprendre la place du *hadjib*, mais il ne put l'y décider. A ce sujet Mohammed Ibn-Mensour-Ibn-Mozni me fit le récit suivant : « Le *hadjib* Mohammed Ibn-Abd el-Azîz el-Kurdi, surnommé El-Mizwar, mourut en l'an 727 (1326-7 de J. C.), et le sultan appela ton grand-père Mohammed Ibn-Khaldoun auprès de lui, voulant le créer *hadjib* et conseiller intime ; il ne put, cependant, le décider à accepter ces places, et alors il demanda son avis pour le choix d'une personne apte à remplir les devoirs de *hadjib*. Mohammed Ibn-Khaldoun lui indiqua le gouverneur de Bougie, Mohammed, fils d'Abou'l-Hacen Ibn-Seiyid en-Nas, comme pouvant parfaitement convenir par ses talents et son habileté. En pensant à Abou'l-Hacen, il s'était rappelé l'amitié qui avait régné entre leurs familles à Tunis et plus anciennement à Séville. « C'est un homme, dit-il, parfaitement capable de remplir ce poste, tant par son savoir-faire que par l'influence que le nombre de ses clients lui a acquise. » Le sultan agréa son conseil, et, ayant fait appeler Ibn-

Seiyid en-Nas, il lui donna la place de *hadjib*. Toutes les fois que le sultan Abou Yahya sortait de Tunis, il en confiait le commandement à mon grand-père, à cause de la haute confiance qu'il mettait en sa prévoyance et en son dévouement. A la mort de mon grand-père, en 737 (1336-7 de J. C.), mon père Abou Bekr Mohammed renonça à la carrière politique (السبب) et administrative (الخدمة) pour suivre celle de la science et de la dévotion (الرباط). Il était d'autant plus porté à ce genre de vie, qu'il avait été élevé sous les yeux du célèbre jurisconsulte Abou Abd Allah ez-Zobeidi, l'homme de Tunis le plus éminent par son profond savoir et son talent comme jurisconsulte (*mufti*). Il s'était adonné à la vie dévote (ولاية), en ayant hérité du goût de son père Hocein et de son oncle Hacen, deux célèbres ascétiques (*wéli*). Depuis le jour où mon grand-père renonça aux affaires, il s'attacha à Ez-Zobeidi, et mon père, qu'il avait mis entre les mains de ce docteur, se dévoua à l'étude du Coran et de la loi. Il se distingua aussi dans la science de la grammaire (عربية), et fit preuve de savoir dans toutes les branches de l'art poétique. Des philologues de profession avaient même recours à son jugement, fait dont j'ai été témoin, et ils lui soumettaient leurs productions. Il mourut de la peste en l'an 749 (1348-1349 de J. C.)[1].

[1] Selon Abou Abd Allah Mohammed er-Roaïni, dans son Histoire de Tunis, cette peste enleva jusqu'à mille personnes en un jour.

DE MON ÉDUCATION.

Je naquis à Tunis le premier jour du mois de ramadân 732 (fin de mai 1332 de J. C.), et je fus élevé sous les yeux de mon père jusqu'à l'époque de mon adolescence. J'appris à lire le saint Coran sous un maître (الاستاذ المكتب) nommé Abou Abd Allah Mohammed Ibn-Saad Ibn-Berral el-Ansari, originaire de Djaiyala, lieu de la province de Valence (*d'Espagne*). Il avait lui-même étudié sous les premiers maîtres de Valence et des environs, et surpassait tous ses contemporains dans la science des *leçons coraniques*[1]. Un de ses précepteurs, dans les *sept leçons*, fut le célèbre Abou'l-Abbas Ahmed-Ibn-Mohammed el-Betrani (البطراني), savant *lecteur* dont les maîtres sont bien connus. Après avoir appris par cœur le texte du Coran, je le lus, selon les *sept leçons*, sous Ibn-Berral, en prenant d'abord chaque leçon séparément et ensuite les réunissant toutes. Pendant ce travail je relus le Coran vingt et une fois, et ensuite je le repassai une autre fois en rapportant toutes les leçons. Je le lus encore une seule fois selon les deux *leçons* enseignées par Yacoub[2]. Deux ouvrages que j'étudiai aussi sous mon maître, en

[1] Les sept *leçons* (ou éditions) du Coran forment la base des études chez les musulmans. J'ai inséré une note au sujet de ces leçons dans ma traduction d'Ibn-Khallikan, vol. I, pag. 152.

[2] Il s'agit ici de Yacoub Ibn-Ishac al-Hadrami, un des sept principaux *lecteurs* (ou éditeurs) du Coran. Il mourut l'an 205 de l'hégire.

profitant de ses observations (عوضت), furent le poëme d'Es-Chatibi sur les *leçons coraniques*, intitulé le *Lamîya*, et un autre poëme du même auteur sur l'orthographe du Coran (الرسم) et intitulé le *Raïya*[1]. Il me donna, à cet égard, l'enseignement tel qu'il le tenait lui-même d'El-Betrani et d'autres maîtres. Je lus aussi, sous sa direction, le *Tacassi* (التقصى), ouvrage d'Ibn-Abd el-Berr sur les traditions rapportées dans le *Mowatta* (الموطا)[2], et dans lequel il suit le plan de son autre ouvrage sur le même sujet, le *Temhîd*, mais en se bornant uniquement aux traditions. J'étudiai encore sous lui un grand nombre de livres, entre autres le *Tes'hîl* d'Ibn-Malik[3] et le *Mokhtasir*, ou abrégé de jurisprudence, d'Ibn-el-Hadjib[4]; je n'ai cependant appris par cœur le texte entier ni de l'un, ni de l'autre. Pendant le même temps, je cultivai l'art de la grammaire (صناعة العربية) sous mon père et avec l'aide de plusieurs éminents maîtres de la ville de Tunis. Ces maîtres étaient :

[1] Voyez une analyse de cet ouvrage dans les Notices et extraits, tom. VIII, pag. 333.

[2] Ceci est une compilation de maximes et traditions sur la loi musulmane; l'auteur est le célèbre imâm Malik. (Voyez ma traduction d'Ibn-Khallikan, tom. II, pag. 549.)

[3] Djemal ed-Dîn Abou-Abd-Allah Mohammed Ibn-Malik, grammairien célèbre, mourut en l'an 672 (1273-1274). (Voy. sur son ouvrage grammatical le *Teshil*, le Dictionnnaire bibliographique de Hadji Khalifa, éd. Fluegel, tom. II, pag. 290.)

[4] Djemal ed-Dîn abou-Amr Othman Ibn-Omer, surnommé Ibn-el-Hadjib, auteur d'un petit traité de grammaire bien connu et intitulé le *Kafiya*, mourut en l'an 646 (1249). (Voyez la traduction d'Ibn-Khallikan, tom. II, pag. 193.)

Le *cheikh* Abou Abd Allah Mohammed Ibn-el-Arabi el-Hasaïr (الحصايري), savant grammairien et auteur d'un commentaire sur le *Tes'hîl;*

Abou Abd Allah Mohammed Ibn-es-Chouach ez-Zerzali (الزرزالي);

Abou'l-Abbas Ahmed Ibn-Iel-Cassar (القصّار), grammairien d'un grand savoir et auteur d'un commentaire sur le *Borda*, poëme célèbre à la louange du prophète : il vit encore et habite Tunis;

Abou Abd Allah Mohammed Ibn-Bahr, le premier grammairien et philologue de Tunis. J'assistai assidûment à son cours d'enseignement (مجلس), et je trouvai, en effet, qu'il était une véritable *bahr* (*mer*) de science pour tout ce qui avait rapport à la langue (*arabe*). D'après ses conseils, j'appris par cœur les *Six poëtes*[1], le Hamâça, les poésies d'(*Abou Temmâm*) Habîb, une partie des poëmes d'El-Motenebbi et plusieurs pièces de vers rapportées dans le *Kitab el-Aghani*[2].

Chems ed-Dîn Abou Abd Allah Mohammed Ibn-Djabir Ibn-Soltan el-Caiçi, natif de Guadix (الوداءاشي), et auteur de deux voyages. Il était chef *traditionniste* de Tunis. Je suivis son cours avec assiduité, et je l'entendis expliquer le *Mowatta* en en-

[1] Le recueil qui porte ce titre renferme les ouvrages poétiques de six des plus anciens poëtes arabes. Il commence par les ouvrages d'Amro'l-Cais, poëte qui florissait environ un siècle avant Mahomet. J'ai donné une édition de ses poëmes sous le titre de *Diwan d'Amro'lkaïs*, un vol. in-4°; Paris, 1837, Imprimerie royale.

[2] Tous ces ouvrages sont si bien connus que je ne m'y arrête pas.

profitant de ses observations (عوضت), furent le poëme d'Es-Chatibi sur les *leçons coraniques*, intitulé le *Lamîya*, et un autre poëme du même auteur sur l'orthographe du Coran (الرسم) et intitulé le *Raïya*[1]. Il me donna, à cet égard, l'enseignement tel qu'il le tenait lui-même d'El-Betrani et d'autres maîtres. Je lus aussi, sous sa direction, le *Tacassi* (التقصى), ouvrage d'Ibn-Abd el-Berr sur les traditions rapportées dans le *Mowatta* (الموطا)[2], et dans lequel il suit le plan de son autre ouvrage sur le même sujet, le *Temhîd*, mais en se bornant uniquement aux traditions. J'étudiai encore sous lui un grand nombre de livres, entre autres le *Tes'hîl* d'Ibn-Malik[3] et le *Mokhtasir*, ou abrégé de jurisprudence, d'Ibn-el-Hadjib[4]; je n'ai cependant appris par cœur le texte entier ni de l'un, ni de l'autre. Pendant le même temps, je cultivai l'art de la grammaire (صناعة العربية) sous mon père et avec l'aide de plusieurs éminents maîtres de la ville de Tunis. Ces maîtres étaient :

[1] Voyez une analyse de cet ouvrage dans les Notices et extraits, tom. VIII, pag. 333.

[2] Ceci est une compilation de maximes et traditions sur la loi musulmane; l'auteur est le célèbre imâm Malik. (Voyez ma traduction d'Ibn-Khallikan, tom. II, pag. 549.)

[3] Djemal ed-Dîn Abou-Abd-Allah Mohammed Ibn-Malik, grammairien célèbre, mourut en l'an 672 (1273-1274). (Voy. sur son ouvrage grammatical le *Teshil*, le Dictionnnaire bibliographique de Hadji Khalifa, éd. Fluegel, tom. II, pag. 290.)

[4] Djemal ed-Dîn abou-Amr Othman Ibn-Omer, surnommé Ibn-el-Hadjib, auteur d'un petit traité de grammaire bien connu et intitulé le *Kafiya*, mourut en l'an 646 (1249). (Voyez la traduction d'Ibn-Khallikan, tom. II, pag. 193.)

Mohammed, maintenant décédé[1], assistait avec moi à ces réunions. Je profitai beaucoup des lumières d'Ibn-Abd es-Selam, et, dans mes visites, je l'entendis lire et expliquer le *Mowatta* de l'imam Malik. Le contenu de ce livre lui avait été transmis par tradition orale d'une bonne et ancienne source, je veux dire d'Abou Mohammed Ibn-Haroun at-Taii. Je pourrais encore citer ici les noms d'autres *cheikhs* tunisiens, sous lesquels j'avais étudié, et qui m'avaient tous donné de bons certificats et admis à la licence. Depuis ce temps, ils sont tous morts de la peste.

En l'an 748 (1347-1348 de J. C.) Abou'l-Hasen, sultan de Maroc, s'empara de l'Ifrîkiya, et il arriva dans notre ville (*de Tunis*) accompagné par plusieurs savants que la renommée de sa cour et les encouragements qu'il accordait aux lettres avaient réunis autour de lui. C'étaient le grand *mufti* et chef du rite de Malik dans le Maghrib, Abou Abd Allah Mohammed Ibn-Sulaiman es-Sitti (السِطّى), docteur, dont je fréquentai alors les réunions et auprès duquel je puisai des connaissances utiles.

Ab ou Mohammed Abd el-Moheimen Ibn-Abd el-Moheimen el-Hadrami, chef traditionniste et grammairien du Maghrib, secrétaire du sultan Abou'l-Hacen, et chargé d'écrire l'*alama* au bas de tous les documents émanant de ce prince. M'étant attaché à lui, je profitai de ses leçons, et il m'accorda la li-

[1] Mohammed, le frère aîné de notre auteur, ne figura pas dans les affaires politiques; il paraît être mort jeune.

cence d'enseigner les six grandes collections des traditions, le *Mowatta*, le *Siar* ou Histoire du prophète [1], par Ibn-Ishac, le traité d'Ibn-es-Salah sur les traditions, ainsi que plusieurs autres ouvrages dont les titres m'ont échappé. Dans les traditions il possédait des connaissances très-étendues, et l'on voyait que, pour les apprendre correctement et les retenir, il avait pris tous les soins possibles. Il possédait une bibliothèque de plus de trois mille volumes, composée d'ouvrages sur les traditions, le droit, la grammaire, la philologie, les sciences intellectuelles et autres sujets ; tous ces livres étaient parfaitement corrects (مضبوطة) et soigneusement collationnés. Il n'y avait pas de *divan*, ou collection d'œuvres poétiques, dans lequel on ne lût une inscription de la main même d'un des *cheikhs* par lequel on savait que l'ouvrage avait été enseigné ; même les traités de jurisprudence et de grammaire, ainsi que les recueils d'anecdotes (الغريبة), portaient des inscriptions semblables pour en garantir l'authenticité.

Le *scheikh* Abou'l-Abbas Ahmed ez-Zewawi, le premier *mocri* [2] du Maghrib. Je lus le Coran sous lui à la grande mosquée, en combinant les sept *leçons* telles qu'elles ont été transmises par Abou Amr ed-Dani (*natif de Denia*) et Ibn-Choreih [3]; mais je n'ai pas pu terminer cette lecture. Je l'entendis aussi

[1] Voy. la traduction d'Ibn-Khallikan, vol. II, pag. 677.

[2] *Mocri* est le titre donné à ceux qui enseignent à lire le Coran.

[3] Abou Abd Allah Mohammed Ibn-Choreih er-Roaini, mourut à Séville en 476 (1083-4). (*Tabécat el-Corrâ*, man. n° 742, fol. 126.)

expliquer plusieurs ouvrages et je reçus de lui une licence générale.

Abou Abd Allah Mohammed Ibn-Ibrahîm el-Abbéli (الابّلى), le grand maître pour les sciences intellectuelles. Il naquit à Tilimsèn et y passa sa jeunesse. S'étant adonné à l'étude des livres sur la philosophie (كتب التعالم), il montra une grande habileté dans cette branche de science. Lors du grand siége de Tilimsèn, il abandonna cette ville, et, ayant fait le pèlerinage, il rencontra les hommes les plus distingués de l'Orient, sans pouvoir cependant profiter de leurs lumières, à cause d'une indisposition temporaire qui lui avait dérangé l'esprit. Il revint ensuite de l'Orient, et, ayant recouvré la santé, il étudia la logique, les principes fondamentaux de la théologie dogmatique et ceux de la jurisprudence canonique sous le *cheikh* Abou Mousa Isa Ibn-el-Imam. Lui et son frère Abou Zeid Abd er-Rahman avaient pris des leçons à Tunis du célèbre élève (*Telmîd*) d'Ibn-Zeitoun. De retour ensuite à Tilimsèn, El-Abbéli se trouva en possession de connaissances très-étendues, tant dans les sciences intellectuelles que dans ces branches d'érudition qui se transmettent par l'enseignement oral, et là il reprit ses études sous (*Abou*) Mousa, comme nous venons de le dire. Bientôt après, il se rendit dans le Maghrib, ayant été forcé de s'enfuir de Tilimsèn en conséquence de l'insistance qu'Abou Hammou Ibn-Yaghmoraçen, le sultan de

cette ville, avait mise à le contraindre à accepter la direction de l'administration financière et le contrôle des revenus fournis par les impôts. Arrivé à Maroc, il suivit avec assiduité les leçons du célèbre savant Abou'l-Abbâs Ibn-el-Bannâ, et, s'étant ainsi rendu maître de toutes les sciences intellectuelles, il hérita de la place que ce maître tenait dans l'estime publique et même d'une réputation plus haute encore. A la mort d'Ibn el-Bannâ, il se rendit dans les montagnes de Heskoura, sur l'invitation d'Ali Ibn-Mohammed Ibn-Teroumît (تروميت), qui désirait faire quelques études sous lui. Les enseignements d'un tel maître ne pouvaient manquer d'être profitables, et, quelques années plus tard, lorsqu'Abou Saîd, roi du Maghrib, obligea Ibn-Teroumît de quitter ses montagnes et de se fixer à El-Beled el-Djedîd [1], El-Abbéli l'accompagna, et, par la suite, il fut admis par le sultan Abou'l-Hasen au nombre des hommes instruits qu'il recevait dans sa société intime. Dès lors il se dévoua à la propagation des sciences intellectuelles dans le Maghrib, et ses efforts eurent beaucoup de succès. Un grand nombre de personnes appartenant à diverses villes de ce royaume firent des progrès considérables dans ces études, et il devint ainsi le lien entre deux générations de savants (الحق الاصاغر بالاكابر). Quand il vint à Tunis, à la suite du sultan Abou'l-Hacen, je me mis à le fréquenter assidûment pour cultiver sous lui la logique, les principes fondamentaux de

[1] El-Beled el-Djedîd, la *ville neuve* de Fez.

la théologie dogmatique, ceux de la jurisprudence canonique, et toutes les sciences intellectuelles et philosophiques. Je fis tant de progrès sous lui, qu'il en témoigna souvent sa satisfaction.

Une autre personne qui vint à Tunis à la suite du sultan Abou'l-Hacen fut notre ami Abou'l-Cacim Abd Allah-Ibn-Youçof Ibn-Ridwan, docteur du rite de Malik. Il était un des secrétaires du prince et se trouvait alors sous les ordres d'Abou Mohammed Abd el-Moheimen, le secrétaire en chef et écrivain de l'*alama* ou formule inscrite au bas de toutes les ordonnances et adresses émanant du sultan [1]. A quelques-uns de ces documents, c'est le sultan lui-même qui appose l'*alama*. Ibn-Ridwan était un des ornements du Maghrib par la variété de ses connaissances, l'élégance de son écriture, sa conduite exemplaire, son habileté à dresser des contrats, la beauté de son style dans les lettres écrites au nom du sultan, la facilité avec laquelle il composait des vers et son talent pour la prédication. En effet, il remplissait très-souvent l'office d'*imam* quand le sultan assistait à la prière. Je fis connaissance avec lui lors de son arrivée à Tunis, et j'eus beaucoup à me louer de notre intimité. Je ne le pris cependant pas pour maître, puisque nous étions à peu près du même âge; mais, malgré cela, je profitai autant de ses lumières que de celles de mes précepteurs ordinaires.

Lors du grave événement qui eut lieu à Caire-

[1] Dans les pièces émanant d'autres dynasties africaines, l'*alama* se mettait en haut.

wan, au commencement de l'an 749[1], le peuple de Tunis se mit en révolte contre les partisans du sultan Abou'l-Hacen et les obligea à se réfugier dans la citadelle auprès du fils de ce prince. Ibn-Taferaguîn répudia aussitôt l'autorité du sultan, et quitta Cairewan pour se joindre aux Arabes qui bloquaient cette ville et qui venaient de proclamer Ibn-Abi Debbous (*un descendant du dernier khalife Almohade de Maroc*). Ayant alors reçu d'eux la mission d'assiéger la citadelle, il se rendit à Tunis, mais cette forteresse résista à tous ses efforts. Au jour du soulèvement, Abd el-Moheimen vint se réfugier chez mon père, et il demeura caché dans notre maison près de trois mois. Le sultan Abou'l-Hacen étant alors parvenu à s'échapper de Cairewan et à atteindre Sousa, il s'embarqua dans ce port pour Tunis[2], et Ibn-Taferaguîn s'enfuit aussitôt en Orient. Abd el-Moheimen quitta alors le lieu de sa retraite et fut réintégré par le sultan dans la place d'écrivain de l'*alama* et de secrétaire d'état.

Parmi d'autres témoignages de sa reconnaissance envers mon père, Abd el-Moheimen lui adressa le remercîment suivant[3] :

[1] Il sera question de cet événement quelques pages plus loin, dans notre esquisse de l'histoire de l'Afrique septentrionale pendant le VIIIe siècle de l'hégire.

[2] Voyez ci-après, page 37.

[3] En traduisant les différents morceaux de poésie cités dans cette autobiographie, je n'ai pu les rendre avec toute la précision que j'aurais voulu y mettre; cela tenait surtout aux fausses leçons du seul manuscrit que j'ai eu à ma disposition, manuscrit de toute beauté, il est vrai, mais qui n'a jamais été collationné.

محمد ذو المكارم قد ثنانى
فعال شكرها ابدًا عنانى (1)
جزا الله ابن خلدون حياة
منعّمة وخلدا فى الجنان
فكم اولى ووالى من جميل
وبرّ بالفعال وباللسان
وراعى الحضرمية فى الذى قد
حبا من ودّه ومن الحنان
ابا بكر ثناءك طول دهرى
اردّد باللسان وبالجنان
وعن عُلياك ما امتدّتْ حياتى
اكافح بالحسام وباللسان
فمنك افدتُ خلاّ لستُ دهرى
ارى عن حبّه اثنى عنانى

Je ne pense, ô Mohammed! qu'à un homme généreux dont les bontés m'imposent le devoir d'une éternelle reconnaissance. Que Dieu récompense Ibn-Khaldoun par une vie heureuse dans ce monde, et par un bonheur éternel dans le paradis. Combien de services n'a-t-il pas rendus? Combien n'en rend-il pas sans relâche, répandant, comme il le fait, la bienfaisance par ses actes et ses paroles? Il reconnut les liens de parenté que Hadramaut avait établis entre lui et un homme

[1] Le manuscrit porte محمد ذوى المكارم قد ثنانى فعال شُكْرِه ابدا غنانى

qui lui a voué un amour et une affection bien sincères. O Abou-Bekr! tant que je vivrai, ma langue et mon cœur répéteront tes louanges! tant que durera mon existence, je défendrai ton honneur avec mon épée et ma parole! En toi j'ai trouvé un ami que, certes, mon cœur n'oubliera jamais[1].

Dans les chapitres suivants, Ibn-Khaldoun raconte l'histoire de sa carrière dans la vie politique. Entré de bonne heure au service du sultan de Tunis, il passa bientôt à la cour de l'empereur de Maroc; on le voit ensuite remplir les fonctions de ministre d'état à Bougie, accepter un poste semblable à Tilimsèn, et se mettre de nouveau au service des princes mérînides. Les détails de son récit offrent un haut intérêt; mais, pour pouvoir les bien comprendre, il faut posséder d'avance une idée générale de l'état de l'Afrique septentrionale à l'époque où il vivait, et des dynasties qui se partagèrent ces vastes contrées. Son histoire des Berbers renferme tous les renseignements qu'on pourrait désirer à ce sujet, et c'est probablement pour cette raison qu'il s'est abstenu de les reproduire dans son Autobiographie; mais ce n'en est pas moins un devoir, pour son traducteur, de fournir au lecteur européen quelques notions générales sur la situation politique de l'Afrique au XIVe siècle. Pour apprécier cette époque, il serait même bon de remonter aux temps antérieurs et d'esquisser rapidement les grands chan-

[1] A la suite de ce chapitre, Ibn-Khaldoun donne des notices biographiques des principaux savants qui avaient accompagné le sultan Abou'l-Hacen en Ifrîkiya. En voici la liste : Les *deux fils de l'imam (Ibna'l-Imam)*, savoir : Abou Zaid Abd er-Rahman et Abou Mouça Isa, fils d'un *imam* de Brechk; Mohammed Ibn-Soleiman es-Sitti; Mohammed Ibn-Ibrahîm el-Abbeli, Abd el-Moheimen, secrétaire du sultan Abou'l-Hacen; Ibn-Ridwan; Abou'l-Abbas ez-Zewawi; Mohammed Ibn-es-Sabbagh; Abou Abd Allah Ibn-Abd en-Nour et son frère; Abou Abd Allah Ibn-en-Nahhas, Abou'l-Abbas Ibn-Choeib, et le *khatîb* Ibn-Merzouc. Pour éviter les longueurs, je supprime ces notices.

gements qui se succédèrent dans ce pays depuis l'établissement de la dynastie zîrite. Dans l'avertissement qui précède l'extrait des voyages d'Ibn-Haucal (voy. *Journal asiatique* de février 1842), on trouve un exposé de l'état de l'Afrique vers l'an 360 de l'hégire; c'est, pour ainsi dire, la suite de cette notice que nous allons donner ici.

La dynastie zîrite établie d'abord à Achîr, près de Tîteri (تيطرى), se partagea en deux branches, dont l'une se fixa dans la province de Tunis, et l'autre à Cala Beni Hammad, près d'El-Mecîla, d'où elle se transporta plus tard à Bougie. Les armes de Roger, roi de Sicile, renversèrent la puissance de la première branche, et la domination des Almohades mit un terme à celle de la seconde. Les deux dynasties zîrites régnaient encore lorsque les Almoravites, peuple berber sorti du fond du grand désert, conquirent la province de Maroc, soumirent les états musulmans de l'Espagne et succombèrent sous les attaques des Almohades ou *unitaires*, secte composée de plusieurs tribus berbères qui habitaient l'Atlas. Abd el-Moumin, le khalife almohade, soumet l'empire de Maroc et l'Espagne musulmane, enlève la ville de Bougie aux Zîrites Hammadites, chassé les Siciliens de la province de Tunis et se rend maître de tout le pays qui s'étend depuis l'océan Atlantique jusqu'à Tripoli. Pour gouverner un empire aussi vaste, les Almohades établirent des lieutenants dans leurs provinces les plus éloignées, et ils confièrent le gouvernement de Tunis à Abou Hafs. Celui-ci transmit son autorité à son fils, et bientôt cette famille proclama son indépendance, en brisant les liens qui l'attachaient à l'empire de Maroc. Les états hafsides se composèrent des provinces de Tunis, Tripoli, le Djerîd (*Biledulgerid*), Constantine, Bougie et une partie de l'Algérie. Les Almohades, affaiblis par cette défection, perdirent graduellement leur influence et firent place aux Mérînides (*Beni Merîn*). Ce peuple berber, sorti des montagnes qui séparent Tilimsèn de Sidjilmèse, enlève l'empire de Maroc aux Almohades, vers la fin du XIIIe siècle de notre ère. Au commencement du

même siècle, une famille berbère, les Beni Zeiyan, appelés aussi les Beni Abd el-Wadi [1], fondèrent une dynastie à Tilimsèn et s'y maintinrent avec peine, exposés, comme ils l'étaient, aux attaques incessantes des Hafsides et des Mérînides.

Lors de la naissance d'Ibn-Khaldoun, les Mérînides possédaient les provinces qui forment l'empire actuel de Marec, la province de Sidjilmèse, et quelques forteresses de la péninsule espagnole. Les Beni Abd el-Wadi régnaient sur les pays qui s'étendent depuis la rivière Molouya jusqu'à Medéa, leur ville frontière. Le reste du pays appartenait aux Hafsides; mais les provinces de Constantine et de Bougie formaient chacune une vice-royauté, gouvernée par un prince hafside, qui relevait du souverain de Tunis. A ces notions générales, nous allons maintenant ajouter quelques renseignements chronologiques.

LES HAFSIDES.

Au mois de rebî premier de l'an 718 (mai 1318 de J. C.), Abou Yahya Abou Bekr, fils de Yahya, fils d'Ibrâhim, fils de Yahya, fils d'Abd el-Wahid, fils d'Abou Hafs, fut proclamé khalife à Tunis [2]. Il mourut au mois de redjeb 747 (octobre-novembre 1346 de J.C.), et eut pour successeur son fils Abou Hafs Omer. Le nouveau khalife étant allé faire le siége de Bédja, son frère Abou'l-Abbas Ahmed, gendre du sultan mérînide Abou'l-Haçen et vrai héritier du trône de Tunis, prit les armes, pénétra dans cette ville et s'y fit proclamer khalife. Abou Hafs Omer s'empresse de rentrer dans

[1] Ce nom paraît être une altération berbère du nom arabe *Abd el-Wahid* (*serviteur du dieu unique*).

[2] Le lecteur qui désire connaître l'histoire des premiers princes de cette dynastie trouvera, dans le Recueil de Documents inédits sur l'histoire de France, une excellente note sur ce sujet par M. Reinaud.

sa capitale et punit de mort le frère qui avait osé lui disputer la puissance. A cette nouvelle, Abou'l-Hacen, le sultan de Maroc, manifesta une vive indignation; mais, sous le prétexte de venger la mort de son gendre, il ne chercha rien moins qu'à s'emparer du royaume de Tunis. S'étant mis à la tête d'une armée immense, il partit de Tilimsèn, qu'il venait d'enlever aux Abd el-Wadites, et pendant sa marche il réunit sous ses drapeaux les différentes tribus arabes qui occupaient les provinces de Constantine, de Bougie et de Tunis. Il se fit accompagner dans cette expédition par Ibn-Taferaguîn, homme d'une grande habilité politique et ex-ministre d'Abou Hafs Omer. Au mois de djomada premier de l'an 748 (août 1347 de J. C.), Abou'l-Hacen prend possession de Tunis, et Abou Hafs Omer, qui s'était enfui à Cabes, y trouve la mort. Par un seul acte d'imprudence, Abou'l-Hacen perdit non-seulement les fruits de sa conquête, mais le trône de Maroc : il priva les tribus arabes des fiefs et des concessions qu'elles tenaient de la cour de Tunis. Une partie de ces nomades lève le drapeau de la révolte, attend de pied ferme le vainqueur des Hafsides et le bat complétement sous les murs de Cairewan. Cette rencontre, appelée depuis *la rencontre de Cairewan,* força Abou'l-Hacen de s'enfuir à Souça et de s'embarquer pour Tunis, où il se vit aussitôt assiégé par les Arabes. Le faux bruit de sa mort se répand jusqu'en Maroc, et son fils Abou Inan, qu'il y avait laissé comme son lieutenant, s'empare de l'autorité suprême. A cette nouvelle fâcheuse, Abou'l-Hacen s'embarqua pour regagner son royaume, et partit de Tunis au commencement du mois de chewal de l'an 750 (décembre 1349 de J. C.), après avoir confié le gouvernement de cette ville à son autre fils Abou'l-Abbas el-Fadl. Échappé miraculeusement au naufrage, le sultan mérînide rentre dans ses états; mais, dans la bataille qu'il est obligé de livrer à son fils, il est défait et forcé de s'enfuir dans l'Atlas, où il meurt de fatigue et de chagrin.

La chute d'Abou'l-Hacen permet aux Abd el-Wadites de

rentrer à Tilimsèn. Au mois de djomada premier de l'an 751 (juillet 1350 de J. C.), Ibn Taferaguîn détrône Abou'l-Abbas el-Fadl et fait proclamer Abou Ishac Ibrahîm, fils du sultan hafside Abou Yahya Abou Bekr. Abou Ishac mourut au mois de redjeb 770 (février-mars 1369 de J. C.), et eut pour successeur son fils Abou Bekr Khalid.

Après un règne de vingt et un mois et quinze jours, Abou Bekr fut détrôné par son cousin Abou'l-Abbas Ahmed, fils de Mohammed, fils d'Abou Yahya Abou Bekr. Abou'l-Abbas fut proclamé khalife dans le mois de rebî second 772 (octobre-novembre, 1370 de J. C.), et il mourut au mois de chaban 796 (juin 1394 de J. C.).

LES MÉRÎNIDES.

Abou Saîd Othmân, fils de Yacoub, fils d'Abd el-Hacc, sultan mérînide, mourut vers la fin de l'an 731 (1331 de J. C.), et eut pour successeur son fils Abou'l-Hacen Ali. Ce prince emporte Tilimsèn d'assaut dans le mois de ramadan 737 (avril, 1337 de J. C.), et Abou Tachifîn, prince de la famille d'Abd el-Wadi et souverain de cette ville, y périt, les armes à la main. Il prend Tunis, la perd, retourne en Maroc et meurt au mois de rebî second de l'an 752 (mai-juin, 1351 de J. C.).

Son fils et successeur Abou-Inan tue le sultan Abou Saîd, qui avait essayé de relever la puissance des Abd el-Wadites à Tilimsèn. Il s'empare de Bougie et de Constantine, et revient dans sa capitale, où il meurt vers la fin de 759 (1358 de J. C.).

Le vizir el-Hacen Ibn-Omer met sur le trône un fils d'Abou Inan, appelé Es-Said. Ce prince n'ayant que cinq ans, Ibn-Omer exerce l'autorité en son nom. Abou Hammou, l'Abd el-Wadite, reprend Tilimsèn, et Abou Salim, un autre fils d'Abou Inan, se rend maître de l'empire de Maroc, en chaban 760 (juillet 1359 de J. C.).

El-Hacen Ibn-Omer dépose es-Saîd, reconnaît l'autorité d'Abou Salim, se révolte et trouve la mort. Ce sultan s'empare alors de Tilimsèn et en confie le commandement à Abou-Zeiyan, prince de la famille Abd el-Wadite, qui avait été élevé à la cour de Maroc. Ibn-Merzouc jouit de toute la faveur du sultan, ce qui porte Omer Ibn-Abd Allah, le premier ministre, à conspirer la chute de son maître. S'étant concerté avec Garcia, fils d'Antoine, commandant des troupes chrétiennes au service de l'empire, il proclame sultan un fils idiot d'Abou'l-Hacen. Ceci se passe dans le mois de dou'l-hiddja 762 (octobre 1361 de J. C.). Abou Salim marche contre les rebelles; mais, abandonné par ses troupes, il s'enfuit avec Mesoud Ibn-Rahhou et Soleiman Ibn-Dawoud; fait prisonnier, il est décapité. Plusieurs princes de la famille royale essayent successivement de monter sur le trône; l'un d'eux, l'émir Mohammed, fils d'Abou Abd er-Rahman, s'empare de Fez en l'an 763 (1361-1362 de J. C.), et est assassiné dans le mois de moharrem 768 (septembre 1366 de J. C.). Abd el-Azîz, fils d'Abou'l-Hacen, est proclamé souverain. Il prend la ville de Tilimsèn, dans le mois de moharrem 772 (juillet-août 1371 de J. C.), et meurt dans le mois de rebî second 774 (octobre 1372 de J. C.). Il a pour successeur son fils es-Saîd, enfant en bas âge, et le vizir Ibn-Ghazi gouverne l'empire au nom du jeune prince. Abd er-Rahman, fils d'Abou Yefloucen et cousin d'Es-Saîd, prend les armes et marche sur Fez au mois de dou'l-caada de la même année; Abou'l-Abbas Ahmed, fils d'Abou Salim, cherche aussi à s'emparer du pouvoir. Les deux prétendants se mettent d'accord, et, au mois de moharrem 776 (juin-juillet 1374 de J. C.), ils forcent Ibn-Ghazi de capituler. Ces deux princes se partagent l'empire de Maroc; Abou'l-Abbas s'établit à Fez, et Abd er-Rahman à Maroc. Bientôt des disputes s'élèvent entre les deux sultans, et Abd er-Rahman perd enfin la vie au mois de djomada second 784 (août-septembre 1382). Le sultan Abou'l-Abbas, devenu ainsi maître de tous les états mérînides, soumet la ville de

Tilimsèn; mais, en l'an 786 (1384-1385 de J. C.), il est détrôné par son oncle Mouça, fils d'Abou Inân, et déporté en Espagne.

LES BENI ABD EL-WADI, APPELÉS AUSSI LES BENI ZEIYAN.

A la mort d'Othman, fils de Yaghmoracen, fils de Zeiyan, en l'an 703, son fils Abou Zeiyan Mohammed monta sur le trône de Tilimsèn. Ce prince mourut au mois de chewal 707, et eut pour successeur son frère Abou Hammou Mouça. Abou Hammou fut assassiné en 717, et son fils Abou Tachifîn lui succéda. L'an 720, ce sultan fait la guerre aux Hafsides; il est assiégé lui-même en l'an 737, par Abou'l-Hacen, et perd la vie à la prise de sa capitale. Abou Saîd Othman et Abou Thabit, fils tous deux d'Abd er-Rahman Ibn-Yahya Ibn-Yaghmoracen, relèvent l'empire Abd el-Wadite, en 749, après la défaite éprouvée par Abou'l-Hacen, le sultan mérînide; mais, en l'an 753, Abou Inan vient les attaquer et les fait mourir. A la mort d'Abou Inan, un petit-fils d'Abd er-Rahman Ibn-Yahya, appelé Abou Hammou Mouça, se fait proclamer sultan à Tilimsèn, au mois de rebî premier 760 (février, 1359 de J. C.). L'approche des troupes mérînides, envoyées contre lui par le vizir El-Hacen Ibn-Omer, le force d'abandonner la ville. Il y rentre quelque temps après, et l'abandonne de nouveau à l'approche du sultan mérînide Abou Salim. Malgré ce revers, il parvint bientôt à ressaisir le pouvoir, mais le sultan Abou Salim lui suscite un rival au trône, dans la personne d'Abou Zeiyan Mohammed, fils d'Othman, l'Abd el-Wadite. Abou Hammou ayant éprouvé une défaite dans une expédition entreprise contre Bougie, Abou Zeiyan profite de l'occasion pour s'emparer de Médéa, Alger et Milyana. En l'an 772 (1371 de J. C.), le sultan mérînide Abd el-Azîz prend Tilimsèn; mais, à sa mort, Abou Hammou occupe la ville de nouveau, et fait une expédition dans le Maghrib el-Acsa. Abou'l-Abbas, le sultan mérînide, s'empare de Tilimsèn; Abou Hammou y entre

de nouveau. Déposé par son propre fils, Abou Tachifîn, il remonte sur le trône; Abou Tachifîn s'enfuit en Maroc, revient avec une armée mérînide, en l'an 791 (1388 de J. C.), et livre bataille à son père. Dans cette rencontre, Abou Hammou perd la vie.

JE SUIS NOMMÉ ÉCRIVAIN DE L'*ALAMA* PAR LE GOUVERNEMENT DE TUNIS, ET ENSUITE JE PASSE DANS LE MAGHRIB, OÙ JE DEVIENS SECRÉTAIRE DU SULTAN ABOU ANAN.

Depuis ma jeunesse, je me suis montré toujours avide d'apprendre, et je me suis dévoué avec passion à l'acquisition des connaissances, et à la fréquentation des écoles et des cours d'instruction. Mais la grande peste vint alors enlever nos hommes éminents, nos savants distingués et tous nos professeurs; cette même épidémie me priva aussi de mon père et de ma mère. Dès lors je suivis avec assiduité les séances tenues par le *cheikh* Abou Abd Allah el-Abbéli, et, après trois années de travaux sous ce maître, je me trouvai enfin posséder quelques connaissances. Il fut, à cette époque, rappelé (*en Maghrib*) par le sultan Abou Inan, et je reçus en même temps d'Abou Mohammed ibn Taferaguîn, qui exerçait alors un pouvoir illimité à Tunis, l'invitation de remplir la place d'écrivain de l'*alama* auprès de son seigneur le sultan Abou Ishac. Ce prince venait de faire des préparatifs pour résister au gouverneur de Constantine, l'émir Abou Zéid, petit-fils du sultan Abou Yahya, qui, poussé et secondé par la

tribu arabe des Aulad Mohelhel, avançait pour l'attaquer. Ibn-Taferaguîn fit aussitôt marcher contre lui le sultan Abou Ishac à la tête de la tribu arabe des Aulad Abi'l-Leil; et il avait déjà distribué de l'argent aux troupes et réorganisé les différentes branches de l'administration quand Abou Abd Allah Mohammed Ibn-Ali Ibn-Omer, l'écrivain de l'*alama*, exigea une augmentation d'appointements. Il le destitua aussitôt et me mit à sa place. J'écrivis dès lors l'*alama* au nom du sultan. Cet office consistait à tracer dans les adresses et ordonnances les mots *El-hamdo lillahi was-chokro lillah* (*louange à Dieu, et reconnaissance à Dieu!*) entre le *bismillah*[1] et la suite du texte. Vers le commencement de l'an 753 (février 1352 de J. C.), je sortis (*de Tunis*) avec eux, bien décidé en moi-même de les quitter à la première occasion, à cause de l'ennui que j'éprouvais d'être privé de mes professeurs et d'être mis dans l'impossibilité de continuer mes études; aussi, lorsque l'océan de l'invasion mérînide se fut retiré du territoire de l'Ifrîkiya pour rentrer dans ses bornes, et que ce peuple, en s'en retournant dans le Maghrib, pour occuper ses cantonnements (مراكزهم) habituels, eut ramené avec lui les savants et les *cheikhs* qui l'avaient accompagné dans cette expédition, je pris la résolution d'y aller les rejoindre; mais Mohammed, mon frère aîné, me détourna de cette

[1] Tous les documents officiels commencent par la formule *Au nom de Dieu le miséricordieux, le clément;* c'est ce qu'on appelle le *bismillah*.

idée. Quand cette charge me fut offerte, je m'empressai de l'accepter dans l'espoir de pouvoir accomplir mon projet et me rendre dans le Maghrib. En effet, je ne me trompai pas; en sortant de Tunis, nous allâmes camper dans le pays de Héwara, et, par suite d'un engagement qui eut lieu dans la plaine de Mermadjinna (مرماجنّة), nos troupes furent mises en déroute et je me réfugiai à Obba (أُبّة)[1] chez le *cheikh* Abd er-Rahman el-Wesnafi[2], un de leurs principaux marabouts. De là je passai à Tebessa (تبسة) et je m'arrêtai, pendant quelques jours, chez Mohammed Ibn-Abdoun, seigneur de la ville. Les routes étant alors devenues plus sûres et quelques Arabes s'étant offerts pour m'accompagner, je partis pour Cafsa où je passai plusieurs jours en attendant le moment où la route n'offrirait plus de danger. Là je fus joint par le *fakîh* Mohammed, fils de Mensour Ibn-Mozni, dont le frère Youçof était alors seigneur de la province du Zab. Mohammed se trouvait à Tunis quand l'émir Abou Zeid (*Abd er-Rahman*) vint y mettre le siége, et était sorti alors de la ville, pour se ranger du côté de ce prince. Bientôt, cependant, la nouvelle leur parvint que le sultan Abou Inan, roi de Maghrib, venait de s'emparer de Tilimsèn et de tuer le sultan de cette

[1] Mermadjinna était située sur la route qui mène de Cairewan à Baghaïa. L'emplacement d'Obba ou Abba, la même ville où, selon Tite-Live et Polybe, Syphax se retira après sa défaite par Scipion, doit être cherché à cinq lieues au sud-ouest de Kef.

[2] Le ms. porte الوشناتى

ville, Othman Ibn-Abd er-Rahman et son frère Abou Thabit; que, de là, il s'était porté à Médéa (*El-Mediya*)[1], et, qu'étant ensuite arrivé sous les murs de Bougie, il avait écrit au gouverneur Abou Abd Allah, un des petits-fils du sultan Abou Yahya, lequel lui avait remis la ville et embrassé son parti. Abou Inan donna alors le commandement de Bougie à Omar Ibn-Ali, *cheikh* de la tribu de Wattas (وطّاس), qui est une branche de celle d'El-Wezîr. En apprenant ces événements, l'émir Abd er-Rahman se hâta de lever le siége de Tunis, et, ayant traversé Cafsa dans sa retraite avec Mohammed Ibn-Mozni, celui-ci vint nous trouver. Comme il voulait se rendre dans le Zab, je me décidai à l'accompagner, et, arrivé à Biskera, je descendis chez son frère; quant à lui, ayant obtenu une pension, il alla passer l'hiver dans un des villages de cette province.

Quand le sultan Abou Inan eut confié à Omar Ibn-Ali Ibn-el-Wezîr le gouvernement de Bougie, sa nouvelle conquête, Farih (فارح), *mewla*[2] de l'émir Abou Abd Allah y passa, afin de conduire ailleurs le *harem* (*les femmes*) et les enfants de son maître.

[1] Médéa, l'*El-Mediya* des Arabes, le *Lamida* de Ptolémée et le *Lemdiya* (لمديه) des Berbers, fut ainsi nommée d'après les Lemdiya, branche de la tribu de Sanhadja. Cette ville fut rebâtie en même temps que la ville de Milyana, par Bologguîn, fils de Zîri, qui gouvernait cette province au nom de son père. Il fonda la ville d'Alger vers la même époque. Zîri mourut en l'an 360 de l'hégire (970-971 de J. C.).

[2] Le mot *mewla* signifie ici *affranchi*.

Profitant de cette occasion, Farih encouragea secrètement un insensé de la tribu de Senhadja à assassiner le gouverneur, et cet homme tua Omar Ibn-Ali pendant qu'il donnait audience. Farih s'empara aussitôt de la ville et envoya à Constantine prier l'émir Abou Zeid de s'y rendre. Pendant qu'il attendait l'arrivée de ce prince, les principaux personnages de l'endroit se consultèrent sur leur position, et, sentant combien ils auraient à craindre de la vengeance du sultan, ils se décidèrent à attaquer Farih et à le tuer. Ayant accompli leur projet, ils rétablirent l'autorité du sultan et firent chercher le gouverneur de Tedellis (تدلس), Tahyaten Ibn-Omar Ibn-Abd-el-Moumin, *cheikh* de la tribu mérînide de Wengacen[1], et se mirent sous ses ordres. Ils envoyèrent ensuite au sultan leur soumission, et ce prince y expédia de suite son *hadjib* Mohammed Ibn-Abi Amr avec un fort détachement de troupes, et accompagné de plusieurs personnages distingués de la cour.

Je partis alors de Biskera avec l'intention de me rendre auprès du sultan Abou Inan à Tilimsèn, et, arrivé à El-Bat'hâ[2], je fis la rencontre d'Ibn-Abi Amr. Cet officier m'accueillit avec des marques d'honneur auxquelles je ne m'attendais pas, et il

[1] Le manuscrit porte يحنانف et ويكاس; je lis تحياتن et ونكاس

[2] El-Bat'hâ, ville détruite depuis plusieurs siècles, s'élevait sur le bord du Mîna, à deux ou trois lieues du point où cette rivière se jette dans le Chelif.

m'emmena avec lui à Bougie, dont je le vis prendre possession. De nombreuses députations de l'Ifrîkiya étant arrivées successivement à Bougie, il voulut les accompagner jusque chez le sultan, et, m'étant joint à elles, je fus surpris des faveurs et des honneurs qu'il me prodiguait à moi, jeune homme imberbe. Revenu ensuite à Bougie avec Ibn-Abi Amr et les députations, je restai avec lui jusqu'à la fin de l'hiver de l'an 754 (1354 de J. C.).

Quand le sultan Abou Inan fut rentré à Fez et que les savants eurent commencé à se réunir chez lui, on parla de moi dans une de ces assemblées; et comme le prince voulut choisir quelques étudiants pour y discuter des questions, les docteurs que j'avais rencontrés à Tunis me désignèrent à lui. Il écrivit aussitôt au *hadjib* de m'envoyer à la cour, et j'y arrivai en 755. Alors il m'inscrivit au nombre de ceux qui faisaient partie de ses réunions scientifiques, et m'imposa le devoir honorable d'assister aux prières avec lui.

Il m'employa ensuite comme secrétaire et me chargea d'écrire sous sa dictée la réponse (*taukîa*) aux placets qu'on lui présentait. J'acceptai cette place avec regret, puisque aucun de mes ancêtres, autant que j'ai pu m'en souvenir, n'avait occupé un pareil poste. Je continuai toutefois à me livrer aux études, et je pris des leçons de plusieurs *cheikhs* maghribins ainsi que des *cheikhs* espagnols qui venaient à Fez remplir des missions politiques. De cette manière

j'ai pu parvenir à un degré d'instruction qui répondait à mes désirs.

Parmi les personnes qui formaient la société d'Abou Inan, à cette époque, je dois nommer les suivantes :

Ibn es-Saffâr (الصّفار), Abou Abd Allah Mohammed, natif de Maroc, premier docteur de l'époque dans la science des *leçons* coraniques. Jusqu'à sa mort, il continua à lire le Coran au sultan selon les sept leçons[1].

El-Maccari (المقّرى), Abou Abd Allah Mohammed, natif de Tilimsèn, *lecteur*, jurisconsulte et professeur habile. Il remplissait l'office de grand cadi (*cadi'l-djemâa*) à Fez[2].

Es-Cherîf el-Haceni, Abou Abd Allah Mohammed, homme très-savant dans les sciences intellectuelles et traditionnelles, et profondément versé dans la théologie dogmatique et la jurisprudence.

El-Bordji (البُرجى), Ibn-al-Cacim Mohammed Ibn-Yahya, natif de Bordja (برجة) en Espagne. Il remplissait les fonctions de secrétaire auprès du sultan Abou Inan. Il exerçait aussi l'emploi de chef de la chancellerie et de secrétaire d'état. Plus tard il perdit ces places et fut nommé cadi des troupes (*cadi'l-asakir*).

[1] Dans quelques-unes de ces notices, Ibn-Khaldoun entre dans de longs détails ; comme il n'y a rien qui le regarde spécialement, je les supprime.

[2] Cet El-Makkari paraît avoir été l'ancêtre d'Ahmed-el-Makkari, l'auteur de l'Histoire d'Espagne.

Ibn Abd er-Rezzac, Abou Abd Allah Mohammed, *cheikh* d'un grand savoir.

J'ENCOURS LA DISGRÂCE DU SULTAN ABOU INAN.

Ayant été présenté au sultan Abou Inan vers la fin de l'année 756 (décembre-janvier 1355-1356 de J. C.), il m'accueillit avec bienveillance et me nomma à un emploi dans son secrétariat. Il me donna aussi un témoignage de sa faveur toute particulière en me permettant de prendre part aux discussions dont on s'occupait dans les réunions littéraires qui se tenaient chez lui, et en me choisissant pour écrire sous sa dictée les réponses aux placets qu'on lui présentait[1]. Ceci donna lieu à bien des jalousies, et les délations se multiplièrent à un tel point que le prince usa de dissimulation (*à mon égard*)[2]. Vers la fin 757, il tomba malade, et bientôt après il me fit arrêter. Depuis quelque temps une intimité s'était formée entre moi et l'émir Mohammed, l'almohade, gouverneur de Bougie; intimité à laquelle j'étais d'autant plus porté que mes aïeux avaient servi sous cette dynastie. Je négligeai cependant les précautions qu'on doit prendre en pareil cas, et la méfiance du sultan ayant été exci-

[1] Le texte porte seulement : واختصنى بمجلسه للمناظرة والتوقيع عنه

[2] Voici le texte de ce passage, qui me paraît louche : وارتفعت السعايات حتى جرى عنده ان كان لا يعبر عن صفاته

tée, il fit arrêter Mohammed, et, comme il avait appris, par des délations, que j'entretenais des rapports avec lui, il me fit aussi arrêter, maltraiter et emprisonner. L'émir Mohammed fut ensuite relâché par le sultan, mais ma captivité se prolongea jusqu'à la mort de ce prince. Je lui avais cependant adressé, peu de temps avant son décès, un poëme qui commençait ainsi, et dont il fut vivement touché :

على اى حال للّيالى اعاتب
واى صروف للزمان أُغالب
كفى حزنا انى على القرب نازح
وانى على دعوى شهودى غايب
وانى على حكم الحوادث نازل
تسالمنى طورا وطورا تحارب

En quel état suis-je donc, que je doive reprocher à la fortune sa cruauté? Contre quel désastre suis-je obligé de lutter? Ma douleur était déjà assez grande d'être près des amis sans pouvoir les voir, de subir un jugement sans être confronté avec les témoins, et de me livrer à la volonté des événements, qui tantôt me ménagent, et tantôt me font la guerre.

Ce poëme renfermait environ deux cents vers, mais je les ai oubliés. Le sultan était à Tilimsèn quand il le reçut, et il en fut tellement ému qu'il promit de me rendre à la liberté lors de son retour à Fez; mais, cinq jours après son arrivée, il eut une

attaque de maladie qui l'emporta en quinze jours. Il mourut le 24 du mois de dou'l-hiddja de l'an 759 (nov. 1358 de J. C.), et, aussitôt, le vizir et régent de l'empire (القايم بالدولة) El-Hacen. Ibn-Omer s'empressa de me mettre en liberté avec plusieurs autres prisonniers, et, m'ayant revêtu d'une pelisse d'honneur, il me fit monter à cheval et me réintégra dans mes emplois. Je voulus retourner à ma ville natale, mais je ne pus obtenir son assentiment; ainsi je continuai à jouir des marques d'honneur et de faveur qu'il se plaisait à m'accorder. A la fin, les Mérînides se révoltèrent contre lui, et il succomba comme nous l'avons déjà raconté dans l'histoire de cette famille.

LE SULTAN ABOU SALIM ME NOMME SECRÉTAIRE D'ÉTAT ET DIRECTEUR DE LA CHANCELLERIE.

Le désir qu'avait Abou Salim de prendre possession du trône l'ayant porté à passer d'Espagne en Afrique, il se fixa à Es-Safîha (الصفيحة), montagne du pays de Ghomara[1]. En même temps le *khatib* Ibn-Merzouc agissait secrètement à Fez afin de lui procurer des partisans, et, connaissant l'amitié intime qui existait entre moi et les principaux chefs mérînides, il eut recours à mes services dans l'espoir de les gagner, et, en effet, je décidai la plupart d'entre eux

[1] Ghomara, pays situé dans la province d'Er-Rîf, touche à la Méditerranée et donne son nom au château appelé le *Rocher de Gomara* (le *Pegñon de Gomara* de nos cartes).

à promettre leur appui au prince. J'étais alors secrétaire du régent Mensour Ibn-Soleiman, lequel venait d'être placé par les Mérînides à la tête de l'empire, et était alors occupé avec eux à assiéger le vizir El-Hacen Ibn-Omer dans la ville neuve de Fez, où il s'était retiré avec son sultan Es-Saîd, fils d'Abou Inan. Ce fut alors qu'Ibn-Merzouc vint me trouver et me mit entre les mains une lettre du sultan Abou Salim, dans laquelle ce prince me pressait de le seconder, avec la promesse de m'accorder les récompenses les plus flatteuses et l'offre immédiate d'une somme d'argent. J'allai aussitôt trouver les *cheikhs* mérînites et les émirs de l'empire afin de les décider en faveur d'Abou Salim. Sitôt qu'ils eurent donné leur consentement, Ibn-Merzouc somma El-Hacen Ibn-Omer de reconnaître l'autorité du sultan Abou Salim, et ce vizir, fatigué de la longueur du siége, s'empressa d'obéir. Les chefs mérînides se décidèrent alors à abandonner le régent Mensour Ibn-Soleiman et à occuper la ville neuve. Ce projet ayant réussi, je me rendis auprès du sultan Abou Salim, avec une troupe composée de personnes tenant un haut rang dans l'empire, et au nombre desquelles se trouvait Mohammed Ibn-Othman Ibn-el-Kas, le même qui, plus tard, exerça une autorité illimitée dans le Maghrib. Son empressement à nous joindre fut l'origine de sa fortune, et ce fut par mon entremise qu'il obtint son premier commandement sous le sultan Abou Salim. En arrivant auprès du sultan à Es-Safîha, je lui commu-

niquai la nouvelle des événements qui venaient de se passer dans l'état, et je l'informai que les chefs mérînides s'étaient accordés à déposer Mensour Ibn-Soleiman, selon l'engagement qu'ils venaient de prendre. Je le décidai en même temps à se mettre en route (*pour Fez*), et nous apprîmes en chemin la fuite de Mensour vers les environs de Badîs, l'occupation de la ville neuve par les Mérînites et la déclaration publique d'El-Hacen Ibn-Omer en faveur du sultan Abou Salim. Arrivés à El-Casr el-Kebîr, nous rencontrâmes les tribus et les troupes (*qui avaient reconnu l'autorité*) du sultan; elles étaient rangées sous leurs drapeaux distinctifs et avec elles se trouvait Mesoud Ibn-Rahhou Ibn-Masaï, vizir de Mensour Ibn-Soleiman. Le prince accueillit Mesoud avec tous les honneurs dus à un homme si éminent et le nomma son vizir en second. Il avait déjà choisi pour premier vizir El-Hacen Ibn-Youçof Ibn-Ali el-Wertadjeni, personnage que Mensour ibn Soleiman avait banni en Espagne et dont je fis la rencontre à Ceuta pendant qu'il se rendait à sa destination. Ce fut là qu'il vit Abou Salim, et devint son vizir et son agent le plus habile. Quand le sultan se trouva à la tête des troupes qui étaient venues le joindre à El-Casr, il se dirigea sur Fez, et El-Hacen Ibn-Omer sortit de la ville pour le recevoir et se mettre sous ses ordres. Ce fut au milieu du mois de schaban de l'an 760 (juillet 1359 de J. C.), que le sultan fit son entrée dans la capitale de son empire. Il y avait seulement quinze

jours que je m'étais rallié à lui, et maintenant je me trouvais faisant partie de son cortége. Il me sut gré alors de l'empressement que j'avais mis à embrasser sa cause, et je devins son secrétaire privé, chargé de rédiger et d'écrire sa correspondance. Bientôt je me dévouai à la culture de la poésie, et je composai un grand nombre de poëmes, les uns bons et les autres médiocres, que je récitai, en présence du sultan, aux jours de fête[1]. Quelque temps s'était déjà écoulé quand Ibn-Merzouc, ayant été admis dans la familiarité du sultan, parvint à s'emparer de son esprit à l'exclusion de tout autre concurrent. Dès lors je cessai de me mettre en avant, pour m'occuper uniquement de mes devoirs comme secrétaire privé, rédacteur et écrivain de la correspondance du prince. Vers la fin de son règne, il me chargea de remplir les fonctions de grand juge (خطة المظالم)[2], charge dans laquelle je fis droit à bien du monde; aussi, Dieu, j'espère, m'en récompensera. Pendant ce temps, je continuai à être exposé aux insinuations calomnieuses d'Ibn-Merzouc, qui, poussé par la jalousie et l'envie, cherchait à me perdre dans l'esprit du prince, et non-seulement moi, mais toutes les autres personnes qui remplissaient des postes élevés dans l'état; mais, enfin, sa conduite[3] amena

[1] Ici Ibn-Khaldoun reproduit cinq morceaux de vers de sa composition, qu'il avait récités au sultan.

[2] Voyez sur les fonctions de *nadir fi'l-mazalim* le premier volume de la traduction d'Ibn-Khallikan, page 346.

[3] Je lis بسببه à la place de بسبنة.

la chute du sultan; car le vizir Omer Ibn-Abd Allah s'étant emparé de la capitale, tout le monde se réunit à lui et prononça la déchéance d'Abou Salim. Ce prince perdit la vie dans cette commotion, ainsi que nous l'avons raconté dans notre histoire de la dynastie mérînide. Quand le vizir Omer se fut mis ainsi à la tête des affaires, il me confirma dans mes fonctions et m'accorda une augmentation d'*ictâ*[1], et de traitement. Mais l'imprudence de la jeunesse me porta à viser plus haut, et, comptant sur l'amitié qui me liait à Omer, je pris un ton plus élevé avec lui. Notre intimité s'était formée pendant le règne d'Abou Inan, à l'époque de mes liaisons avec Abou Abd Allah Mohammed, le gouverneur de Bougie; Omer était alors en tiers avec nous, et sa présence ajoutait un nouveau charme à nos entretiens. Alors (*comme je l'ai déjà dit*), le sultan se laissa dominer par la jalousie que nos démarches lui inspiraient, et il me fit arrêter, ainsi que Mohammed, tout en fermant les yeux sur la conduite d'Omer Ibn-Abd Allah, à cause de la haute position que son père occupait à Bougie. Maintenant qu'Omer se trouvait tout-puissant, je présumai trop de mon pouvoir sur lui, puis, trouvant qu'il ne montrait pas assez de disposition à reconnaître mes services par l'avancement, je cessai de le fréquenter, et, dans mon mécontentement, je ne me présentai plus au palais du sultan. Dès lors le vizir changea entièrement de sentiments à mon égard, et il me

[1] Voy. ci-devant, pag. 17, note.

témoigna une telle froideur que je demandai la permission de m'en retourner dans ma ville natale. Cette faveur me fut refusée; la famille d'Abd el-Wadi venait de reprendre Tilimsèn et l'empire du Maghrib central. Je pouvais faire plaisir à Abou Hammou, le souverain de cette ville, en me rendant auprès de lui, et cette pensée décida le vizir à repousser mes sollicitations. Je persistai néanmoins dans mon intention, et, au premier du mois de chewal de l'an 763 (juillet 1362 de J. C.), ayant gagné l'appui de son gendre et lieutenant, le vizir Mesoud Ibn-Rahhou Ibn-Masaï, en lui récitant un poëme dans lequel je lui dépeignis ma position, j'obtins l'autorisation d'aller partout où je voudrais, excepté à Tilimsèn[1]. Je me décidai alors pour l'Espagne; et, ayant écrit au souverain de Constantine, le sultan Abou'l-Abbas, pour lui recommander ma femme et mes enfants, je les envoyai dans cette ville pour rester auprès de leurs oncles maternels, les fils d'El-Caïd Ibn-Abd el-Hakîm, et je me mis en route pour Ceuta.

Ibn-Khaldoun rapporte ici le motif qui le décida à passer en Espagne; mais son récit a besoin de quelques éclaircissements. Abou Abd Allah Mohammed Ibn-el-Ahmer, sultan de Grenade (le Mohammed V de l'Art de vérifier les dates, édit. de 1826), avait été chassé de sa capitale par un usurpateur, et obligé de se retirer à la cour de Maroc, où il se fit accompagner par son vizir Liçan ed-dîn Ibn-el-Khatîb. Fortement

[1] L'auteur reproduit ici le poëme qui lui gagna l'appui d'Ibn-Masaï.

appuyé par Ibn-Khaldoun, il réussit enfin à obtenir du sultan Abou Salim les secours nécessaires pour pouvoir rentrer en Espagne. Une année plus tard, il remonta sur le trône de ses pères, et depuis ce moment il conserva pour Ibn-Khaldoun une reconnaissance qui ne se démentit jamais. Puisque j'ai eu l'occasion de citer ici l'Art de vérifier les dates, je crois devoir exprimer la satisfaction que j'ai presque toujours éprouvée en consultant la Chronologie historique des Maures d'Espagne, par M. Audiffret. Malgré tout ce qui a été publié sur ce sujet dans ces derniers temps, le travail de ce savant continue à maintenir son rang comme une des meilleures notices que nous possédions sur l'Espagne musulmane.

DE MON VOYAGE EN ESPAGNE.

Arrivé à Ceuta vers le commencement de l'an 764, je reçus l'accueil le plus empressé du *cherîf* Abou'l-Abbas Ahmed el-Haceni, le principal personnage de la ville, et allié par un mariage à la famille d'el-Azéfi[1]. Il me logea dans sa maison vis-à-vis la grande mosquée, et, le soir de mon départ, il me donna un nouveau témoignage de son respect, en aidant, de ses propres mains, à lancer à l'eau le bateau (حراقة) qui devait me transporter à l'autre bord.

Débarqué à Gibraltar (جبل الفتح), j'écrivis à Ibn-el-Ahmer, sultan de Grenade, et à son vizir Ibn-el-Khatîb, leur faisant connaître ma situation, et je partis ensuite pour Grenade. Arrivé à la distance d'une poste de cette ville, je m'arrêtai pour y passer la nuit, et là je reçus la réponse d'Ibn-el-Khatîb,

[1] Ici notre auteur donne l'histoire de ce *cherîf*.

dans laquelle il se félicitait du plaisir de me voir et m'exprimait sa satisfaction de la manière la plus cordiale [1]. Le lendemain, huitième jour du premier rebî, je m'approchai de la ville, et le sultan, qui s'était empressé de faire tapisser et meubler un de ses palais pour ma réception, envoya au-devant de moi une cavalcade d'honneur, composée des principaux officiers de sa cour. Quand j'arrivai en sa présence, il m'accueillit d'une manière qui montrait combien il reconnaissait mes services, et il me revêtit d'une robe d'honneur. Je me retirai ensuite avec le vizir Ibn-el-Khatîb, qui me conduisit au logement qui m'avait été destiné. Dès ce moment le sultan me plaça au premier rang parmi les personnes de sa société, et je devins son confident, le compagnon de ses promenades à cheval et de ses parties de plaisir. L'année suivante il m'envoya en mission auprès de Pèdre, fils d'Alphonse, roi de Castille (*sic* نظرة بن الهنشة). J'étais chargé de faire ratifier le traité de paix que ce prince avait entamé avec les souverains de la côte africaine, et, à cet effet, je devais lui offrir un cadeau composé d'étoffes de soie magnifiques, et de chevaux de race portant des selles d'or. Arrivé à Séville, où je remarquai plusieurs monuments de la puissance de mes ancêtres, je fus présenté au *taghia* (*le roi chrétien*), qui me reçut avec les plus grands honneurs et exprima la haute satisfaction qu'il éprouvait à me voir. Il avait déjà su par son médecin Ibrahîm Ibn-Zer-

[1] Ibn-Khaldoun rapporte ici la lettre d'Ibn-el-Khatîb.

zer, le juif, le rang que tenaient mes ancêtres, et il avait entendu mon éloge de la bouche de ce même individu. Ibn-Zerzer, médecin et astrologue du premier ordre, m'avait rencontré à la cour d'Abou Inan, qui, ayant besoin de ses services, l'avait envoyé chercher au palais de l'Alhambra (بدار الاحمر). A la mort de Ridwan, premier ministre de la cour de Grenade [1], il passa au service du prince chrétien. Le *taghria* voulut alors me retenir auprès de lui, en promettant de me rendre l'héritage de mes ancêtres à Séville, lequel se trouvait alors dans la possession d'un des grands de son empire. Je m'excusai d'accepter sa proposition, tout en lui faisant les remercîments qu'une pareille offre méritait, et je continuai à conserver ses bonnes grâces. Lors de mon départ il me donna une monture et des vivres, ainsi qu'une mule fringante équipée d'une selle et d'une bride garnie d'or, que je devais présenter au sultan de Grenade. Ibn-el-Ahmer m'accorda alors un témoignage de sa haute satisfaction en me cédant, comme *ictâ*, le village d'El-Bîra, situé dans les terrains d'irrigation qui se trouvent dans le Merdj ou plaine de Grenade. Le cinquième jour après mon retour, eut lieu l'anniversaire de la naissance du prophète; le soir il y eut des réjouisssances publiques par l'ordre du prince, et il donna aussi un grand festin où les poëtes récitèrent des vers, à l'imitation de ce qui se pratiquait à la cour des rois

[1] Ce Ridwan était le *hadjib* de Mohammed V. Il fut assassiné la nuit de la révolte qui força son maître de s'enfuir de Grenade.

du Maghrib. A cette occasion je lus un poëme en présence du sultan et je le répétai la nuit suivante[1]. En l'an 765, il célébra la circoncision de son fils par un festin auquel il convia beaucoup de monde de toutes les parties de l'Espagne, et je récitai, devant cette réunion, une pièce de vers analogue à la circonstance[2].

Quand je fus ainsi établi tranquillement, après avoir abandonné l'Afrique, et que je me trouvai jouir de toute la bienveillance du sultan, mes pensées se portèrent vers les lieux lointains où ma famille se trouvait jetée par les événements, et ce prince donna l'ordre de la faire venir de Constantine. Arrivée à Tilimsèn, elle alla s'embarquer sur un navire que le sultan lui avait expédié d'Alméria sous les ordres du commandant de sa flotte. Lors de son arrivée à ce port, j'allai à sa rencontre, avec l'autorisation du prince, et je la conduisis à la capitale où j'avais une maison disposée pour la recevoir. A cette maison étaient attachés un jardin, des terres cultivées (دمنة الفلح) et tout ce qui était nécessaire à la subsistance d'une famille. J'instruisais régulièrement le vizir (Ibn-el-Khatîb) de toutes mes démarches et je lui demandai la permission de rentrer à Grenade[3]; mais des ennemis secrets et des gens qui ne vivaient que dans la délation parvinrent à exci-

[1] L'auteur nous donne ici plusieurs extraits de ce poëme.

[2] Ici l'auteur nous cite plusieurs passages de cette pièce de vers.

[3] Ibn-Khaldoun rapporte ici la note dans laquelle il demanda cette faveur au vizir.

ter sa méfiance à mon égard en dirigeant son attention sur mon intimité avec le sultan et sur l'extrême bienveillance que ce prince me témoignait. Malgré la haute influence que le vizir possédait et la grande autorité qu'il exerçait sur toute l'administration de l'état, il céda à la jalousie, et je pus m'apercevoir de ses sentiments à un léger degré de gêne qu'il trahissait malgré lui. Ce fut dans ces circonstances que je reçus des lettres du sultan Abou Abd Allah, seigneur de Bougie, par lesquelles il m'apprenait qu'il avait pris possession de cette ville dans le mois de ramadan de l'an 765, et qu'il désirait m'avoir auprès de lui. Je demandai aussitôt au sultan Ibn-el-Ahmer la permission d'aller joindre ce prince, mais je lui cachai la conduite d'Ibn-el-Khatîb, pour ne pas troubler la bonne intelligence qui régnait entre eux. Quand je lui fis mes adieux il me pourvut de tout ce qui était nécessaire pour mon voyage et me donna un passe-port (مرسوم التشييع) qu'il avait fait dresser par le vizir Ibn-el-Khatîb[1].

[1] Ce document, qu'Ibn-Khaldoun rapporte en entier, est trop long pour être reproduit ici ; il est rédigé en prose rimée et écrit dans un style très-recherché. Le sultan y fait un grand éloge d'Ibn-Khaldoun, et il ordonne à tous les chefs, *cheikhs* de tribus et serviteurs de l'état, de lui prêter aide et assistance, et de lui fournir le logement et tout ce dont il aurait besoin dans son voyage. Cette pièce porte la date du 19 de jomada premier, de l'an 766. Après la date, le sultan avait tracé de sa propre main cet *alama* : هذا صح, c'est-à-dire « ceci est authentique. »

(La suite à un prochain numéro.)

RECHERCHES

Sur la constitution de la propriété territoriale dans les pays musulmans, et subsidiairement en Algérie, par M. le Docteur WORMS.

(Suite.)

TURQUIE.

Le passage que nous avons extrait du livre de Sidi Krelil, et qui, le premier, nous ayant révélé la constitution en wakf (l'immobilisation) du sol de l'Égypte, nous a aussi appris à connaître, je ne dirai plus la nature du droit de propriété, mais du droit de possession en Égypte, s'applique textuellement à la plus grande partie de l'empire ottoman. Si de cette manière déjà nous n'avions acquis la preuve que la constitution territoriale est exactement la même en Turquie qu'on vient de la voir dans l'Inde et en Perse, la lecture des ouvrages de MM. de Hammer et d'Ohsson lèverait nos derniers doutes à cet égard. Il nous sera facile de le prouver par des citations et des détails empruntés à ces deux écrivains; mais nous serons obligés de les analyser sous le point de vue d'une pensée autre que celle qui les a dictés.

La nature de la constitution territoriale, quoiqu'elle ressorte clairement du livre de M. de Hammer, lui est restée inaperçue; il s'est borné à faire de son travail un recueil d'ordonnances relatives à toutes les parties de l'administration et du gouvernement de l'empire ottoman, mais en les entassant sans ordre et sans en tirer aucune déduction qui puisse éclairer et satisfaire l'esprit du lecteur; et quoiqu'on doive reconnaître dans cette compilation les traces d'une érudition infatigable et féconde, la lecture en est pénible, et surtout assez peu fructueuse pour que, après avoir touché du doigt, pour ainsi dire, successivement tous les rouages du mécanisme administratif et gouvernemental, le lecteur sente qu'il lui serait difficile de se faire une idée de ce que doit être l'ensemble de la machine quand elle est en mouvement.

Quant à ce qui regarde la question de la propriété, M. de Hammer ne hasarde nulle part une opinion ou un jugement; il les laisse à deviner. Après avoir fait observer que l'étude de cette matière est de la plus haute importance, et que l'examen de la législation musulmane peut seul en fournir les matériaux, il se borne à réunir un assez grand nombre de fetwas (décisions des muphtis) et de règlements qui traitent des devoirs des différents membres de la société turque, sans indiquer quelles sont les conclusions qui en découlent. J'ai vainement cherché à connaître définitivement à quelle opinion s'arrête l'auteur, et, en désespoir de cause,

je reproduis ici textuellement le passage dans lequel il traite de la propriété, afin de mettre le lecteur à même de juger de la portée de ce travail.

« [1] .... Le système féodal, né d'abord dans l'an-
« cien empire persan, se continua pendant le kha-
« lifat, sous les dynasties turque et persane, qui s'en
« partagèrent les débris, et passa, de la dynastie des
« Seljoucides, aux Ottomans, leurs successeurs. Le
« fondateur, Osman, fut investi de la souveraineté,
« à titre de fief, par le dernier des Seljoucides; et
« son fils Oskhan distribua les fruits de ses vic-
« toires entre ses compagnons d'armes, à titre de
« *ziamet* et de *timars* (grands et petits fiefs). Le feu-
« dataire, *saïm* ou *timarli*, jouissait, *sa vie durant*,
« et *à titre héréditaire* (dans la ligne mâle), des reve-
« nus du territoire concédé, contre l'obligation non-
« seulement de marcher lui-même en cas de guerre,
« mais encore de fournir un certain nombre de sol-
« dats proportionné à la valeur des revenus du fief.
« Les dénominations de ces fiefs sont tout à fait
« militaires, et indiquent par elles-mêmes la nature
« du service qui y est attaché.

« Tout fief, soit ziamet, soit timar, s'appelle *kilidj*
« (sabre), c'est-à-dire bien du sabre. Le feudataire est
« nommé *sipahi* ou cavalier, parce que, d'abord, il
« n'y eut d'investiture que pour les cavaliers. Plus
« tard, des fantassins jouirent de ces bénéfices sous

[1] Voyez l'ouvrage intitulé : *Des Osmanischen Reichs Staats-Verfassung und Staats-Verwaltung, das Lehen chechk, Ranuni Timer.* Tom. Ier, chap. VI, p. 337.

« le titre de *mossellem* (affranchis). Les hommes que « devait fournir le feudataire s'appelaient *djebeli* « (cuirassiers).

« Un district comprenant plusieurs fiefs prit le « nom de *sandjak* (bannière), et le commandement « en était remis à un beg, qui avait pour signe de « sa dignité une queue de cheval. La réunion de « plusieurs sandjaks constituait un gouvernement, « *eyalet*, et les chefs de ces sandjaks ou begs recon- « naissaient l'autorité du beglerbeg (beg des begs), « décoré de deux ou trois queues de cheval. Cette « division militaire du territoire de l'empire ottoman « s'est maintenue et existe encore de nos jours.

« Comme *les biens féodaux* constituent *la plus* « *grande partie de l'empire ottoman*, et forment *la* « *base de la constitution territoriale*, il est essentiel de « faire connaître et d'exposer clairement, d'après les « prescriptions de la législation générale musulmane « et du droit politique spécial à la Turquie, la na- « ture de la possession du sol et de la suzeraineté « territoriale, dont il n'a été traité d'une manière « satisfaisante dans aucun des ouvrages relatifs à « l'empire turc.

« Avant tout, il faut trancher avec certitude la « question sur laquelle sont partagés d'opinion les « plus grands publicistes et les plus savants orienta- « listes en Europe, à savoir : *qui, selon la loi musul-* « *mane, dans les états soumis à cette loi, est le proprié-* « *taire réel du fonds et du sol?*

« Comme les écrivains qui se sont occupés de

« cette recherche ou *ex professo*, ou accessoirement, « n'ont eu en vue que l'état actuel de la propriété, « ou l'abus de la violence, dans l'Inde, en Perse et « en Turquie, sans remonter aux sources de la loi « musulmane, d'où il faut déduire le droit de pro- « priété foncière, il en est résulté de nombreuses « contradictions, du labyrinthe desquelles nous ne « sortirons qu'au moyen du fil de la législation mu- « sulmane.

« *Il est hors de doute qu'en Turquie, comme dans les « autres empires d'Asie, il existe (et qu'on y respecte) « une propriété réelle et héréditaire de biens meubles et « immeubles ;* mais ce droit de propriété sur *les fonds « de terre* ne se fonde que sur le véritable droit de « possession, confirmé ou par les premiers conqué- « rants, ou par leurs successeurs, et nullement sur « un droit primitif et valide de possession héréditaire « ou de propriété qui remonte au delà de la con- « quête.

« Selon le Koran, le texte sacré de l'Islam et la base « de sa législation, la terre appartient à Dieu, et con- « séquemment tout le territoire au khalife, qui est « l'ombre de Dieu et son lieutenant dans ce monde. « La terre est à Dieu; il la donne en héritage à qui « il veut. Sur ces textes se fondent les décisions des « premiers docteurs de l'Islam, qui ne reconnaissent « d'autre titre valide de possession dans les états mu- « sulmans, que le droit de propriété ou de possession « héréditaire, confirmé ou accordé par le conquérant « aux possesseurs non mahométans contre payement

« du tribut, ou aux musulmans, moyennant l'acquit-
« tement de la dîme.

« *Par suite de la conquête, le vainqueur musulman* « *acquiert la propriété unique, pleine et illimitée du pays* « *conquis, dont il confirme la possession réelle et hérédi-* « *taire* (mulk) *aux anciens possesseurs qui se refusent à* « *embrasser l'Islam*, sous l'obligation de payer une « taxe individuelle, foncière et proportionnelle sur « les produits (*kharadj*), ou qu'il partage aux mu- « sulmans, en leur imposant la dîme (*ascher*).

« Comme les premiers khalifes, avant la conquête « de la Perse, n'avaient aucune idée du système féo- « dal, et que ce système ne commença à se déve- « lopper que dans les états persans et turcs qui se « sont élevés à l'abri du khalifat, nous nous expli- « quons clairement, *par ce fait, la raison pour laquelle,* « *dans les premières sources de la législation musulmane,* « *il n'est question que de territoires, soit de dîme, soit* « *de kharadj* (*tous deux véritable propriété ou possession* « *héréditaire*), *mais nullement de biens féodaux*, dont « la possession n'est point fondée sur un droit de « propriété réel, illimité et perpétuellement hérédi- « taire, mais bien sur *un droit de propriété* concédé « par les princes, conditionnellement et à raison de « services militaires.

« Mais quand, dans l'empire ottoman, presque « tous les pays nouvellement conquis, et particu- « lièrement ceux d'Europe, *eurent été partagés comme* « *fiefs militaires* entre les spahis, *en vertu du droit* « *primitif de propriété inhérent aux princes musulmans;*

« quand des lois spéciales eurent fixé les rapports du « suzerain au feudataire (*sipahi*), et de celui-ci au « sujet (paysan ou fermier du fond, *raya*); quand « les difficultés agraires et les procès de propriétés « se furent accumulés, et qu'on eut réuni à ce sujet « les fetwa ou décisions des muphtis, il surgit un droit « féodal positif (*canouni timar*), qui, ainsi que les « autres parties de la législation politique, mis en « ordre sous Soliman le Législateur, constitue au- « jourd'hui encore le code des droits territoriaux de « l'empire ottoman.

« La question touchant la nature réelle des droits « de propriété et de possession sur les différents « fonds et territoires et sur leur division, fut sou- « mise à plus d'un muphti; et quoique Ebu Suud, « le grand muphti, le collecteur des kanouns du sul- « tan Soliman, y ait répondu d'une manière suffi- « samment décisive, elle fut cependant de nouveau, « sous le règne de Sélim III, successeur de Soliman, « traitée plus explicitement et plus clairement en- « core par Mohammed-tscheleby-effendi, en l'an- « née 974 (1566 de Jésus-Christ).

« La communication de ces pièces législatives, « sur lesquelles se fonde l'édifice de la constitu- « tion territoriale ottomane fournit, de manière à « l'épuiser, la solution de la question relative au « droit de propriété et de possession; et ainsi le juge- « ment du lecteur sera amené à la confirmation de « l'opinion émise plus haut sur le droit primitif de « possession et la véritable propriété dans les états

« musulmans en général, non par une exposition ar-
« tificielle, mais par la simple reproduction des lois
« fondamentales. »

OPINION DU DEFTERDAR MOHAMMED-TSCHELEBI-EFFENDI.

« Comme, dans les anciens registres, on n'a pas
« suffisamment expliqué quels territoires sont de
« dîme et quels sont ceux de kharadj, ni dit s'ils sont
« véritablement propriété (*malk*) du possesseur, il
« est advenu que beaucoup de sujets ont considéré
« leurs terres comme terres de dîme, se sont refusés
« à payer le tribut du huitième, du septième ou du
« cinquième des produits, et que, se supposant pro-
« priétaires de ces territoires, ils se sont crus fondés
« à en disposer comme des leurs propres, à les vendre
« ou à les faire wakf (fondation pieuse); comme les
« administrateurs, par ignorance de la nature réelle
« des choses, ont permis, contre le vœu de la loi,
« l'établissement d'actes de vente et de constitution
« de wakf y relatifs, et causé ainsi un grand désordre
« dans les affaires du pays, l'autorité suprême a
« ordonné qu'on recherchât, dans les plus anciens
« registres impériaux, quelles sont la véritable cons-
« titution territoriale et la nature des droits des
« tenanciers.

« L'humble rédacteur de ces lignes, qui fut chargé
« alors de la description des territoires du paschalik
« de Roumélie[1], a établi, à cette occasion, de la ma-

[1] On appelle *Roumélie* l'ensemble des possessions ottomanes en Europe, et *Anatolie*, celui de ces possessions en Asie.

« nière suivante, la condition territoriale des con-
« trées qui ont fait l'objet de son travail.

« Dans les états musulmans, les territoires se di-
« visent, dans l'acception légale, en trois parties.

« La première se compose des *territoires de dîme*
« (*arsi aschriie*), qui, lors de la conquête, sont tom-
« bés en possession des musulmans, et sont leur
« propriété réelle (*mulk*); ils en peuvent disposer
« par vente, donation ou fondation pieuse, à vo-
« lonté. Ces fonds de terre ne sont soumis qu'à la
« dîme, parce que, légalement, un musulman ne
« paye point de tribut (*kharadj*). On n'en prend
« rien de plus que la dixième partie du produit. Ces
« terres sont celles de l'*Hedjaz* et de *Bassra*.

« La deuxième classe se compose des *terres tribu-*
« *taires* (*arsi kharajiie*), dont, à l'époque de la con-
« quête, la possession a été confirmée aux posses-
« seurs non mahométans, sous la condition qu'outre
« la capitation ou taxe individuelle, ils acquitte-
« raient encore une taxe foncière (*kharadj*), qui est
« établie ou sur le fonds (*kharadji muwasef*) ou sur
« les produits (*kharadji makassemé*). Cette dernière
« espèce de kharadj diffère de la dîme, en ce qu'elle
« comporte plus que le dixième, qu'elle peut s'élever
« depuis le huitième jusqu'à la moitié de la récolte,
« tandis que le kharadj du fonds consiste en une taxe
« annuelle inhérente au sol, et fixée d'après ses di-
« mensions. Ces terres de la deuxième classe ne sont
« pas moins la véritable propriété de leurs possesseurs
« que celles de la première. Ils peuvent en disposer

« par vente, donation ou wakf. Quand des musul-
« mans s'en rendent acquéreurs, ils sont astreints,
« comme l'étaient les premiers propriétaires non
« musulmans, au payement du tribut imposé lors
« de la conquête, et qui n'a cessé, à partir de ce
« moment, de grever ces terres. L'objection qui se
« fonderait sur ce qu'un musulman ne doit point
« être soumis au tribut n'est point admissible dans
« ce cas, parce que la taxe est censée peser seule-
« ment sur le fonds.

« Les possesseurs ne peuvent être troublés dans
« la possession de ces terres, et, à leur mort, elles
« font partie de leur succession comme leurs autres
« biens. Ces territoires sont ceux du pays de *Souad*
« *el-Irak*[1].

« Dans les livres de la législation, il n'est fait
« mention que de ces deux classes de territoires;
« mais il en est une troisième qui ne se compose ni
« de terres de dîme, ni de terres de tribut, mais qui
« consiste en terres féodales[2], et qu'on nomme (*ersi*
« *memleket*) terres domaniales ou du royaume. On
« avait observé, en effet, que la division de ces terres
« entre plusieurs héritiers rendait *extrêmement difficile*
« *la collection du tribut des terres tributaires*, et on ré-
« solut *de réserver la propriété du fonds du sol à l'état*,

[1] J'ai signalé dans l'examen du code de la guerre l'exception faite en faveur du Souad el-Irack par suite de laquelle le sol y est resté la propriété des habitants.

[2] Je ferai remarquer que ce terme de *féodales* est de la création de M. de Hammer, et qu'il n'a d'équivalent ni en arabe, ni en turc.

« *et de ne laisser aux sujets que la possession provisoire et* « *viagère, contre l'acquittement des tributs, sur le fonds* « *et sur les produits, que la loi prescrit. Cette classe* « *de terres, qui s'appellent* (ersi memleket) *terres du* « *pays, ou* (ersi miri) *terres du fisc, est constituée* « *par les territoires de l'empire ottoman;* elles sont « la propriété viagère des cultivateurs qui acquit- « tent le kharadj; et, tant qu'ils n'en négligent pas « la culture, on ne peut leur en enlever la posses- « sion. Elles sont héréditaires dans la ligne mâle; « mais, si celle-ci s'éteint, on en fait une nouvelle « concession. *Ces biens ne peuvent, en aucune manière,* « *être ni vendus, ni donnés, ni faits wakf,* et aucun « acte de cette nature n'est valable[1]. Les cessions de « ces biens ne sont permises, et seulement avec le « consentement et la connaissance du feudataire, « qu'entre les sujets auxquels celui-ci les a affermés « moyennant un cens (*tapou*). Ce cens n'est exigé « que quand la possession change de mains. Le tri- « but du fonds est prélevé sous le nom de *resmi* « *tschift*, ou *donüm;* et le tribut sur les produits, « sous celui de *dîme* (quoiqu'il comporte plus que « le dixième).

FETWA D'EBOU SOUOUD EFFENDI.

Question. — « Que sont, dans le sens de la loi, « les terres de dîme et les terres de kharadj?

[1] D'où il résulte nettement que, le territoire de la Turquie rentrant dans cette catégorie, il n'est la propriété d'aucun des habitants.

Réponse. — « Quand l'imam (le prince) fait la con-
« quête d'un pays, et qu'il en partage le territoire
« entre les vainqueurs, ou qu'il en laisse la possession
« aux habitants devenus musulmans, il ne leur im-
« pose d'autre prestation que celle de la dîme (*aschr*),
« c'est-à-dire le dixième du produit annuel. Mais
« quand les anciens possesseurs, nonobstant leur per-
« sistance dans l'infidélité, sont laissés par lui en
« possession, il leur impose le tribut (*kharadj*). Dans
« le mot *aschr* (dîme), il y a un sens religieux qui fait
« qu'il ne peut être appliqué en ce qui concerne les
« infidèles. Le tribut grève ou le fonds (*mawasef*) ou
« les produits (*mukassemé*) : la première espèce est
« fixée d'après l'étendue de la terre ; la seconde, en
« raison de sa fertilité, et peut aller depuis le hui-
« tième jusqu'à la moitié du produit : c'est là la divi-
« sion des terres rapportée dans les livres de la loi.
« *Mais les terres de l'empire ottoman ne sont pas terres*
« *de dîme ou de tribut, mais terres de l'état ou fief, qui*
« *ne sont point la propriété réelle, mais bien seulement*
« *la possession à titre d'usufruit des occupants.* Le sipahi
« ou feudataire prélève, à la vérité, le tribut de ces
« terres, mais ne peut ni les vendre, ni les transmettre
« héréditairement à la ligne féminine, comme peu-
« vent le faire les possesseurs de terres de dîme et de
« tribut, qui en ont la propriété pleine et entière. »

AUTRE FETWA RELATIF AUX TERRES DE ROUMÉLIE.

Question. — « Est-il permis de vendre ou d'hypo-
« théquer les terres de dîme et de tribut situées en

« Roumélie? Les actes judiciaires relatifs à ces trans-« actions sont-ils valides? Cela est-il conforme à la « loi du Koran?»

Réponse. — « Ces terres ne sont ni de dîme ni de « tribut, mais bien de l'état ou de fief; elles n'ont « point, lors de la conquête, été partagées à charge « de dîme entre les vainqueurs; mais la propriété « du fonds a été réservée à l'état, en sorte qu'on ne « doit les considérer que comme *louées et prêtées*. La « vente ou l'hypothèque n'en seraient pas plus valide « que ne le seraient la vente ou l'hypothèque d'un « bâtiment dépendant d'un wakf ou fondation pieuse. « Tout acte judiciaire à cet égard est nul. »

AUTRE FETWA RELATIF AUX TERRES DE ROUMÉLIE.

Question. — « Est-il légalement permis de dispo-« ser, par vente, hypothèque, donation ou échange, « des terrains de dîme ou de tribut que tiennent les « sujets rouméliotes, et d'établir des actes judiciaires « à cet égard?»

Réponse. — « Les terres de dîme et de kharadj « sont la véritable propriété (*mulk*) des possesseurs: « ils peuvent les vendre, les transmettre héréditaire-« ment ou les faire wakf; mais les terres de Rou-« mélie ne sont ni terres de dîme ni terres de tribut, « mais de fief; et les sujets qui les cultivent sont « comme des locataires auxquels le fonds de terre « (*rokbei-ers*) a été prêté. Ils acquittent le tribut fon-« cier (*kharadji muwasef*) sous le nom de *cens du do-« maine*, et le tribut proportionnel sous celui de *dîme*,

« Quand, à la mort d'un paysan qui tient une ou « plusieurs charrues de terre, il n'y a pas d'héritier « mâle pour recueillir ses droits, le sipahi ou feu- « dataire donne le terrain à ferme (*tapou*) à un autre ; « mais il ne peut ni le vendre ni le donner. »

FETWA RELATIF AU TRIBUT SUR LES PRODUITS, QUI COMPORTE PLUS DU DIXIÈME.

Question. — « Quand, sur les produits d'une pièce « de terre cultivée, deux tiers sont laissés au paysan, « et un tiers est demandé pour l'empereur, les pay- « sans qui cultivent ces terrains peuvent-ils, avec « raison, se refuser à payer plus que le dixième? »

Réponse. — « Non, parce que le tribut sur les pro- « duits peut s'élever jusqu'à la moitié de la récolte. « De ce que plusieurs territoires ne sont taxés qu'au « dixième, il résulte que les ignorants croient que « c'est là la seule fixation légale, et que la dépasser « n'est pas permis. Ils ne se croient pas rebelles en « résistant à une telle demande : c'est là une erreur « nuisible. Le territoire de l'empire ottoman n'est pas « terre de dîme, *mais bien terre de tribut*, et le tribut « y est fixe. Il fut établi par Omar, à raison de tant « de dirhems par djerib (*donüm*). Le donüm est calculé « à quarante pas, ou soixante *draas* (pieds) carrés. »

Après avoir lu cette dissertation de M. de Hammer sur le droit de propriété en Islam, et les fetawoui ou décisions des muphtis, dont il l'accompagne, il est, ainsi que je l'ai dit, fort difficile d'abord de dégager l'opinion personnelle de l'auteur à ce sujet,

et ensuite d'analyser son travail, dont la première partie se trouve en contradiction évidente avec la dernière.

En effet, M. de Hammer, en commençant, pose en principe : 1° que le souverain, en sa qualité de vicaire de Dieu, est seul propriétaire du territoire en Islam; 2° qu'il ne se réserve pas cette propriété, et qu'il en concède le droit, *soit aux musulmans vainqueurs*, en leur partageant le territoire conquis, à charge de dîme; *soit aux anciens habitants* qui persistent à repousser la foi mahométane, contre acquittement du tribut individuel et foncier (*kharadj*). Dans l'un comme dans l'autre de ces cas, et alors que la terre ainsi concédée soit de dîme ou de tribut, *elle devient, à son avis, la véritable propriété de ceux à qui elle est laissée.*

Mais les décisions qu'il reproduit en terminant constatent que, dans l'empire ottoman, *le droit de propriété sur le fonds a été, lors de la conquête, mis en réserve et attribué au trésor public; et que la terre n'y est, pour ainsi dire, que prêtée ou louée au paysan ou cultivateur.*

Il résulterait de là qu'après avoir nettement *tracé les deux seuls modes dans les limites desquels il est permis au conquérant de disposer de la terre conquise*, c'est-à-dire en la distribuant aux vainqueurs comme *terre de dîme*, ou aux vaincus infidèles comme *terre de kharadj*, M. de Hammer se trouve arriver à une disposition qui échappe à la règle qu'il a formulée, et qui ne rentre dans aucune des deux prévisions

auxquelles elles donne lieu. Pour échapper à cette contradiction, M. de Hammer est nécessairement amené à supposer l'existence d'une troisième catégorie de terres qui, selon lui, ne seraient terres ni *de dîme*, ni *de tribut*, mais qu'il appelle *terres féodales*, ou *du fisc*.

Mais cette solution[1], que lui suggère une interprétation erronée des fetawoui qu'il rapporte, ne lève, en apparence, une difficulté que pour en susciter immédiatement une autre. En effet, M. de Hammer n'attribue l'ignorance et les dissidences des orientalistes au sujet du droit territorial musulman, qu'à ce qu'ils ne se sont pas uniquement attachés à l'étudier dans les *sources* de la loi mahométane. Or, les sources de cette loi sont le Koran et la Sunna, et dans ces trésors de la législature musulmane, pas plus que dans les traités qui en sont les développements, on ne trouve mention de cette catégorie de terres découverte par M. de Hammer; il n'y existe que la grande division des terres en fonds de *dîme* et en fonds de *kharadj*.

Cette objection est fort grave; M. de Hammer l'a bien senti; il se la fait et y répond lui-même de la manière suivante :

« Comme les premiers khalifes, avant la con-
« quête de la Perse, n'avaient aucune idée du sys-
« tème féodal, et que ce système ne commença à
« se développer que dans les états persans et turcs
« qui se sont élevés à l'abri du khalifat, il nous est

[1] Solution d'ailleurs impossible, puisqu'on peut voir, à la page 74, que le territoire de l'empire ottoman est tributaire ou de kharadj.

« facile de saisir la raison pour laquelle, *dans les* « *premières sources de la législation musulmane, il n'est* « *question que de territoires, soit de dîme, soit de kharadj* « (*tous deux véritable propriété ou possession héréditaire*), « *mais nullement des biens féodaux,* dont la possession « n'est point fondée sur un droit de propriété réel, « illimité et *perpétuellement héréditaire*, mais bien sur « *un droit de propriété* concédé par les princes condi- « tionnellement, à raison de services militaires [1]. »

Ce raisonnement spécieux ne me semble cependant point détruire l'objection très-sérieuse à laquelle l'auteur l'oppose; il ne supporte pas même l'examen.

Et d'abord, y a-t-il, ainsi que le laisse entendre M. de Hammer, des sources modernes de la législation musulmane? Je crois qu'il n'est pas un orientaliste qui ne sache que la législation musulmane n'a d'autres sources que le Koran et la Sunna, et leur développement par l'interprétation de la majorité des docteurs (*idjmaa*), et l'analogie (*kiaess*); que le plus récent de tous les traités législatifs roule exactement sur les mêmes matières que le plus ancien, et qu'ainsi on ne peut reconnaître deux espèces de sources législatives en Islam.

[1] La dernière partie de ce passage est la seule circonstance qui permette d'entrevoir l'opinion personnelle de M. de Hammer, relativement à la concession que fait de son droit de propriété le souverain; il en résulterait qu'à ses yeux le sipahi ou cavalier feudataire est investi de la propriété du sol, et qu'elle est entre ses mains héréditaire dans la ligne mâle seulement. Comment alors concilier cette opinion avec le fait allégué dans le fetwa, que la propriété du fonds des territoires musulmans a été retenue au profit du trésor public, et que l'usufruit seul est resté disponible?

Mais, en admettant momentanément que l'idée énoncée par M. de Hammer fût fondée (ce qui est inadmissible en réalité), il lui resterait, après avoir expliqué le motif pour lequel cette classe nouvelle de terres féodales (qui ne sont ni de dîme ni de kharadj) n'est point mentionnée dans ce qu'il appelle les sources anciennes de la législation, il lui resterait, dis-je, à nous faire connaître *les sources nouvelles où il en est question;* car enfin, depuis que ce qu'il considère comme une féodalité, existe et s'est développé en Turquie, bien des docteurs ont rédigé des traités; il faudrait donc que Scheikh Ibrahim, l'auteur de la Moulteka, que Makrizi, Mawerdi, Ibn-Djemaat en parlassent. Or, il n'en est pas ainsi. Les terres féodales (au moins comme constituant une catégorie spéciale, par opposition aux terres de dîme et de kharadj) n'ont jamais existé, et on peut sans crainte affirmer qu'aucun traité législatif n'en parle, vu que la langue musulmane (arabe) n'a point de mot équivalent à celui de fief.

Toutes les concessions faites par les souverains musulmans, qu'elles soient de courte ou de longue durée, qu'elles aient lieu pour service militaire ou par location, qu'elles aient pour objet la terre ou des revenus, rentrent toutes dans la classe des *iktaas;* et, loin d'être moderne, l'institution des iktaas a commencé, pour ainsi dire, avec l'Islamisme. Le premier iktaa a été, si je ne me trompe, la concession faite par le prophète à ses partisans du territoire de Khaïbar. Mais, quand ils sont relatifs aux

terres, les iktaas, ainsi que le font remarquer tous les légistes et particulièrement Mawerdi, ne peuvent s'appliquer qu'à la terre de kharadj, vu que la terre de dîme, ainsi que cela est constaté par tous les traités de législation, étant propriété de ceux qui la tiennent, ne peut donner ouverture à des concessions de la part du sultan.

Si M. de Hammer avait examiné avec attention un des fetwas qu'il reproduit, il eût pu se convaincre de la fausseté du principe par lequel il a débuté, et voir que les terres de l'empire ottoman qu'il qualifie de féodales ne sont autre chose que des terres de kharadj; il eût trouvé ce fait nettement exposé dans la dernière de ces décisions, où il est dit : « Le ter-« ritoire de l'empire ottoman n'est pas terre de dîme, « mais bien terre de tribut, et le tribut y est fixe; « il fut établi par Omar, etc. »

Il eût vu d'ailleurs que quand, dans l'opinion émise par Mohammed-Tschelébi-effendi, ce docteur insiste sur ce que les territoires de l'empire ottoman ne sont ni de kharadj ni de dîme, c'était pour faire comprendre qu'ils ne sont pas régis par la même loi que celle à laquelle sont soumis ceux de Bassra (terre de dîme) et ceux du Souad et Irak (terres de kharadj), qui sont la propriété des habitants; et s'éviter la peine d'expliquer aux rayas qu'il importait uniquement de ramener à la connaissance des obligations qui leur sont imposées, la mise en wakf du sol de l'empire et l'origine religieuse de cette institution.

Se méprenant sur l'esprit qui a dicté cette opinion, M. de Hammer a été amené à établir en fait que les terres de kharadj et de dîme sont la propriété de ceux qui les tiennent, et c'est ainsi qu'il a été entraîné à créer, pour les besoins de son système, une classe de terres imaginaires. Quant à nous, qui savons qu'elle ne peut exister, il nous sera facile, en partant du principe établi par la législation musulmane, relativement à la manière dont le conquérant dispose de la terre conquise, de suivre la ligne des modifications qui ont été appliquées au sol de la Turquie, et les preuves à l'appui de notre conclusion ressortiront naturellement des kanunnameh de Soliman concernant les droits et les obligations du raya et du sipahi, et des citations que nous emprunterons à d'Ohsson.

Lors de la conquête, le sol de la Turquie a nécessairement subi une des deux lois fixées immuablement par la législation musulmane; il a été ou partagé entre les vainqueurs ou laissé aux anciens habitants.

Dans le premier cas, il serait terre de dîme, c'est-à-dire propriété héréditaire des tenanciers; or, la propriété des fonds en Turquie étant l'apanage du trésor public, ce fait implique la négation du partage. Il a donc été laissé aux anciens habitants, à charge d'acquittement du kharadj; et en effet l'examen des impôts prélevés dans toutes les parties de l'empire ottoman constate ce fait. Mais toute terre laissée lors de la conquête aux habitants et devenue

de kharadj, est, aux termes de la loi, l'objet d'un wakf qui, annulant le droit de propriété, ne laisse disponible que l'usufruit. C'est bien là en effet la modification survenue relativement au sol de l'empire ottoman; car, ainsi que le disent unanimement les fetawi rapportés par M. de Hammer, et encore mieux les règlements impériaux qu'il a recueillis, *la terre ne peut être, en Turquie, la propriété de personne, elle n'est que prêtée viagèrement aux rayas qui la cultivent.*

La propriété du fonds étant réservée à l'état, la possession seule étant laissée aux cultivateurs, il serait donc inexact d'attribuer au sipahi ou feudataire, ainsi que l'a fait M. de Hammer, l'un de ces droits, qui tous deux sont occupés. Il résulte de là que le sipahi ou cavalier feudataire ne peut avoir obtenu en concession que les droits qui appartiennent à l'état, c'est-à-dire une part ou la totalité du kharadj auquel le paysan est tenu, comme à un cens locatif. Nous pouvons donc conclure qu'en Turquie, comme dans les autres pays musulmans, la terre (de grande culture) n'est la propriété de personne; que le souverain ne peut en disposer ni par vente ni par donation, ni même par concession perpétuelle; que la possession, à charge de payement du kharadj, est le privilége du raya, et que les droits des sipahis se bornent à une concession faite par l'état d'une part, ou de la totalité du kharadj d'un district, et à l'exercice de l'autorité seigneuriale sur les cultivateurs.

Dans son mémoire sur l'administration politique des khalifes, M. de Hammer modifie ainsi la doctrine d'après laquelle il a, dans son premier ouvrage, représenté le souverain comme investi du droit de propriété :

« Tout pays conquis est la propriété commune « des musulmans qui ont pris part à la conquête [1]; « seulement les conventions, moyennant lesquelles « les infidèles ont racheté [2], en se soumettant à la « capitation et au tribut, la possession de leurs pro- « priétés, doivent être considérées comme sacrées; « et, tant qu'elles sont observées, le souverain mu- « sulman n'a aucun droit sur la propriété foncière « des non-musulmans; il n'est maître de disposer « que des terrains incultes, abandonnés, qu'il con- « cède viagèrement à des soldats ou à des hommes « qui se rendent utiles à l'état, ainsi que des reve- « nus qu'il peut concéder ou louer viagèrement. »

Cette modification, qui renverse de fond en comble le système édifié par M. de Hammer dans son premier ouvrage, repose encore sur des bases inexactes et ne rend aucunement compte de ce qui existe en réalité, puisqu'on ne saurait considérer comme la propriété foncière des non-musulmans des terres sur lesquelles ils n'ont que le droit d'usu-

[1] Ainsi ce n'est plus le souverain qui en acquiert la pleine et entière propriété, comme M. de Hammer l'avait d'abord affirmé.

[2] La preuve que ce rachat n'a pas eu lieu nous est offerte par le retour du terrain à l'état en cas de conversion à l'Islamisme du possesseur, ou quand il meurt sans laisser d'enfant mâle.

fruit, et dont, dans aucun cas, ils ne peuvent disposer par vente ou donation. Je n'insisterai pas davantage à cet égard, et je m'empresse de reproduire les règlements impériaux et les passages de d'Ohsson au moyen desquels on pourra se faire une idée plus nette des droits territoriaux et de l'administration intérieure de l'empire.

KANOUNNAMEH RELATIF AUX ZIAMETS ET AUX TIMARS DE ROUMÉLIE, ADRESSÉ AU BEGLERBEG MOUSTAFA.

« Comme il est arrivé à notre connaissance que « des difficultés ont été opposées à quelques sipahis « et soubachis qui, jusqu'à ce jour, avaient eu des « timars et des ziamets en Roumélie et ailleurs, sous « prétexte qu'ils étaient fils de rayas, arrivés tard « à ces fiefs, et qu'ils étaient étrangers; et que par « suite on en a déplacé et lésé quelques-uns; nous « déclarons que les sipahis comme les rayas de « notre empire sont tous nos sujets, et qu'on ne « doit traiter aucun d'eux d'étranger; et reconnais- « sons comme légitimes et valides les fiefs actuelle- « ment possédés, quand même les titulaires seraient « des rayas ou fils de rayas.

« Pour l'avenir tels sont mes ordres :

« La première investiture devra venir de notre « sublime Porte; les mutations ultérieures seront « seules à la disposition des gouverneurs pour les « fiefs de moindre valeur; quant aux autres, le cer- « tificat nous en sera envoyé.

« Quant aux investitures nouvelles, nous voulons

« qu'à la mort d'un soubachi qui a péri sur le « champ de bataille, dans le cas où il aura été en « possession d'un fief (*ziamet*) d'une valeur de « 20,000 à 50,000 aspres, on ne donne à trois de « ses fils d'abord qu'un timar qui ne dépasse pas « 6, 5 ou 4,000 aspres[1].

« Si les fils ne sont pas encore *propres au service*, « c'est-à-dire mineurs, on procédera ainsi : deux fils « d'un feudataire mort en combattant reçoivent, « jusqu'au jour où ils pourront porter les armes, « ensemble un timar de 5,000 aspres avec obli- « gation de fournir un djebelu (soldat); mais, si « leur père est mort dans son lit, le timar ne sera « que de 4,000 aspres.

« *Les feudataires déposés* (*mâzoul*), qui cependant « auront suivi le beglerbeg à la guerre et auront fait « preuve de zèle, obtiendront un nouveau *fief au* « *bout de sept ans;* mais ils ne peuvent le demander « avant ce laps de temps.

« Si les fils d'un sipahi, âgés de 12 ans à l'époque « de la mort de leur père, restent sept ans sans de- « mander de fief, on doit, quand, plus tard, ils s'y « résolvent, repousser leur demande et les classer « parmi les gens de métier, à moins qu'ils ne se dis- « tinguent dans une expédition.

« Si un soubachi ou sipahi voulait échanger avec « un autre un village ou une pièce de terre de son

[1] On verra, par la suite, que tout fief d'un revenu moindre que 20,000 aspres est appellé timar, et qu'on nomme ziamet le fief dont la valeur est au-dessus de ce taux.

« timar, ou la moitié de ce timar, on devra ne pas « le permettre ; cela ne peut se faire que quand il « s'agit d'échanger leurs timars tout entiers.

« Le sipahi doit résider au lieu de son fief afin « d'être prêt à l'appel de l'alaî-beg (chef de cohorte), « qui le conduit au sandjak beg ; la résidence loin du « fief entraîne la déchéance. »

KANOUNNAMEH RASSEMBLÉ PAR OCDCHISADÉ EFFENDI, SUR LA DEMANDE DU MUFTI IAHYA EFFENDI.

« Tapou est le cens du fonds que le sujet acquitte « en reconnaissance de vassalité, non à toutes les « mutations (ainsi, cela n'a pas lieu lors de la trans- « mission du terrain du père à son fils), mais seu- « lement quand le terrain, devenu vacant, est l'objet « d'une nouvelle concession. Si un sujet ne laisse « pas de fils, sa pièce de terre peut, selon les diffé- « rentes localités, passer à ses autres parents ; mais « avec acquittement du tapou ; et, à défaut de pa- « rents, aux gens du même village aux mêmes con- « ditions, et non à des étrangers ; il n'est pas permis « au possesseur du fief de donner de tels terrains, « par exemple, à son fils, au lieu de les affermer [1].

« Le feudataire peut donner à bail à un tiers le « terrain d'un sujet, quand celui-ci l'a laissé inculte « pendant trois ans.

[1] Cette défense eût dû cependant faire naître à M. de Hammer des doutes sur le droit de propriété des sipahis, d'autant plus qu'il lui était prouvé que le fellah seul a quelque droit d'hérédité.

EXTRAIT DU KANOUNNAMEH RÉDIGÉ EN 1018 (1609 DE J. C.).

« Le sipahi a le droit de faire abattre toute bâ-
« tisse élevée par un sujet sans sa permission.

« Le raya qui est mineur conserve, pendant *dix*
« *ans*, le droit de revendiquer le champ que cultivait
« son père. »

EXTRAIT DU KANOUNNAMEH DE SULTAN AHMED Ier.

« Quand, sur le terrain d'un sujet qui est mort,
« il se trouve des arbres qui passent *à titre de véri-*
« *table propriété* (*mulk*) à un héritier, il faut aussi
« donner le terrain à bail à cet héritier; car, comme
« il lui serait difficile, ne possédant pas le terrain, de
« surveiller ses fruits, on a préféré adopter cette me-
« sure qu'admettre le mélange des possessions héré-
« ditaire et emphythéotique.

« Quand le seigneur a affermé à des étrangers
« des terrains vacants d'un village dont les habitants
« auraient voulu les prendre à ferme, les habitants
« ont-ils le droit, en déposant le même prix que
« celui qui a été donné par les étrangers, de se
« faire adjuger ces terrains?

Réponse. « Ils en ont le droit [1].

[1] Ce passage prouve ce que j'ai dit déjà des fettawoui, que les opinions émises par les muphtis le sont seulement dans le but de décider par analogie des cas dont toutes les circonstances ne sont pas spécialement ou littéralement indiquées dans le Koran ou la Sunna. Ainsi cette question et la réponse qui y est faite ont pour but de

« Quand, dans des biens de religion ou féodaux « (*wakf* ou *erasi mirijé*), une pièce de terre est « transportée d'un individu à un autre, aux termes « de l'ancien règlement, ce transport ne doit avoir « lieu qu'au su du seigneur [1].

Question. « Si Seïd élève sur un jailak (prairie) « qu'il tient depuis longtemps une maison pour la « garde de son jardin; cette maison doit-elle être « considérée comme sa propriété libre?

Réponse. « En langage vulgaire, oui; mais il ne « saurait cependant faire valoir ses droits de pro- « priété libre; car, quoique l'édifice par lui-même « soit *un bien allodial*, le *fonds est féodal* et ne peut « être ni aliéné, ni transmis héréditairement. »

KANOUN DES JARDINS ET DES VIGNES.

« Quand quelqu'un *laboure une place dans son propre* « *jardin*, la dîme du produit va au seigneur, même « quand ce jardin serait une propriété libre (*mulk*); « car, aux termes du kanoun du droit territorial otto- « man, *toutes les terres sur lesquelles passe la charrue* « sont *terres de miri*, c'est-à-dire domaniales, et la lettre « de ce kanoun veut qu'elles soient données à ferme « avec cens de vassalité ou renouvellement (*tapou*). »

faire décider de cette manière si les droits du شفعة (*préemption vicinale*) consacrés par le Koran sont applicables à la propriété des terres domaniales.

[1] Ici les mots de terre de miri ou wakf sont synonymes; ainsi, chaque pas fait dans l'étude des règlements et des détails intérieurs nous montre plus clairement la vérité de la proposition qui fait du *wakf* la base de la constitution territoriale chez les musulmans.

On n'aura pas non plus laissé échapper cette distinction, exprimée dans les règlements, entre le fonds de terre qui est à l'état, et l'immeuble bâti à la surface, et qui constitue la propriété du constructeur, de même que l'arbre et le sol où il croît ne sont pas possédés de la même manière par le planteur. Enfin, je signalerai à l'attention du lecteur cette définition du territoire domanial, aux termes de laquelle, en Turquie, toute terre sur laquelle passe la charrue, *devient domaniale*, quelle qu'ait pu être sa condition antérieure. Nous aurons occasion d'y revenir à propos de l'Algérie.

(La suite à un prochain numéro.)

LETTRES DE M. BOTTA

Sur ses découvertes à Ninive.

A M. JULES MOHL, A PARIS.

III.

Mossul, 2 juin 1843.

Monsieur,

Je reviens de Khorsabad, toujours plus étonné de ma découverte. Malgré quelques interruptions, mes ouvriers ont remis au jour un grand nombre de bas-reliefs et d'inscriptions sans que rien encore m'en fasse prévoir la fin ni deviner la disposition générale du monument; par conséquent, pour comprendre ma description, vous serez obligé de suivre le plan que je vous envoie, et qui est à très-peu près exact. J'en ai numéroté les faces avec des chiffres romains qui me serviront à les désigner [1].

Vous vous rappelez que la face marquée *XVIII* sur le plan tournait un peu à l'est; on l'a suivie sur une longueur de $5^{m},10^{c}$ (*XIX*) sans arriver à l'extrémité. On y voit d'abord deux figures de femme colossales,

[1] Ce plan se trouve dans le cahier de Juillet 1843. (Voyez-y la première lettre de M. Botta, pl. I.)

vêtues comme celles dont je vous ai précédemment envoyé le dessin, et armées d'une épée. Les poses des mains diffèrent seules, et, de plus, les têtes étant bien conservées, j'ai pu voir que les chevelures, les sourcils et les yeux étaient peints en noir. Devant ces deux figures de femme sont deux autres personnages d'égale dimension et bien conservés, sauf une cassure qui a divisé en deux la plaque de gypse sur laquelle ils sont sculptés. L'un d'eux est un personnage ayant la tête nue, ceinte d'une bandelette rouge, qui pend sur le dos; sa chevelure et sa barbe sont peintes en noir et très-curieusement tressées; il a des pendants d'oreilles, de riches bracelets au bras et au poignet, et une épée, sur la poignée de laquelle repose sa main gauche. L'autre personnage, tourné vers celui-ci, paraît être un roi; il est coiffé d'une tiare ornée de bandes rouges, du sommet de laquelle sort une pointe. Sa chevelure et sa barbe sont tressées comme celles du précédent. De la main droite il tient un long bâton peint en rouge, et l'autre repose sur la poignée de son épée. Sa robe est ornée de rosaces, et, par-dessous, pend une espèce d'écharpe, sous laquelle passe l'épée. Je suis parvenu à bien rendre ces deux figures; celle du roi surtout est assez ressemblante dans mon dessin[1]. Quoique je n'en aie dessiné que la partie supérieure, elles sont entières; mais, le bas étant tombé, je n'ai pas eu le temps de le faire ajuster pour le dessiner. La pierre sur laquelle elles sont sculptées

[1] Voyez pl. XXII.

est en bon état, les détails sont parfaitement conservés, et, par conséquent, il serait possible d'envoyer en France ces deux figures.

Telles sont, monsieur, les sculptures de la face *XIX* jusqu'au point où l'on s'était arrêté sans en avoir atteint l'extrémité.

Passons à la muraille *XV*, dans le passage n° II. Elle tourne à l'est (*XIV*) comme la précédente; là, elle porte un char semblable à celui dont je vous ai envoyé le dessin, et portant également trois personnages. Il est, de plus, précédé par deux soldats. Au-dessus est la bande ordinaire d'inscriptions surmontée d'un bas-relief très-dégradé, dans lequel on distingue cependant un homme qui semble nager dans une rivière et des montagnes que gravissent des troupeaux, etc. Il m'a été impossible de le dessiner; quant à l'inscription, il sera possible de la copier; le temps m'a manqué pour le faire. La muraille (*XIV*) ne se termine pas là, mais continue dans cette direction; tout porte à croire qu'elle formait un des côtés d'une grande chambre dont les autres étaient formés par les faces *XXII* et *XX*. Vous vous rappelez que la muraille *XXII* portait un char que j'ai dessiné [1]. Plus en avant (*XXI*), on voit un animal indéfinissable et plusieurs personnages très-dégradés. L'un semble écrire et prendre livraison de six têtes humaines empilées devant lui. Ce bas-relief est surmonté d'une bande d'inscription dont j'ai pu copier une partie [2].

[1] Voyez le numéro de Septembre 1843, pl. XVII.

[2] Pl. XXIII. La treizième ligne manque et l'inscription est incom-

Cette face a une longueur totale de $5^{m},62^{c}$; puis, au lieu de tourner vers l'ouest, comme je l'avais cru, elle tourne à l'est (*xx*). On y remarque d'abord plusieurs petits personnages dont il ne reste plus que les jambes, puis un bas-relief représentant deux archers agenouillés et deux autres debout, lançant des flèches dans la direction de la forteresse que je vais décrire. Ces archers sont vêtus comme ceux que vous connaissez déjà, et ils sont surmontés d'une bande d'inscription dont je vous envoie copie[1].

Vient ensuite la curieuse scène dont je vous envoie le dessin; c'est l'assaut d'une forteresse[2]. Elle est formée d'une enceinte crénelée, défendue par des tours; au bas sont des lignes ondulées, représentant probablement ou une rivière, ou l'eau du fossé. Cette enceinte entoure une forteresse, de laquelle s'élèvent des gerbes que, d'après leur couleur rouge, je crois destinées à représenter des flammes. A l'une des extrémités, on voit trois guerriers armés de piques, portant leur bouclier élevé en l'air et montant une échelle; d'autres sont déjà parvenus sur le sommet, et, dans les intervalles des tours, on en voit de plus petits montant également à l'assaut. Il y avait encore d'autres guerriers escaladant l'autre extrémité, mais ils sont très-dégradés; on peut dis-

plète aux deux bouts; elle forme la suite de l'inscription que contient la planche XVIII.

[1] Pl. XXIV. Cette inscription est complète, sauf les passages marqués par des traits irréguliers.

[2] Pl. XXV.

tinguer seulement que l'un d'eux perce de son épée un autre personnage. Du sommet de cette extrémité tombe un homme percé d'une flèche, et dans diverses parties de la forteresse on voit des personnages levant les bras au ciel. Au bas de l'enceinte, il y a une rangée de malheureux empalés par la poitrine. Il est à remarquer enfin que le haut de la montagne porte quelques caractères indiquant probablement le lieu de la scène [1]. Ce bas-relief, avec toute sa naïveté, est très-animé; les poses des petites figures sont parfaites, et leurs têtes, qui ont à peine un pouce de haut, ont toujours une expression appropriée. Ce bas-relief est surmonté d'une inscription que j'ai copiée [2].

Après ce bas-relief, vient, sur cette même face, un autre char portant seulement le roi et le cocher. Les chevaux sont au galop, dirigés vers la forteresse, et foulent sous leurs pieds un homme étendu par terre; devant eux court un guerrier. Ce char est très-dégradé, mais j'ai pu remarquer que l'extrémité du timon était surmontée d'un ornement en forme de hache, sur lequel est sculpté un petit personnage à tête d'animal, tenant d'une main le T mythologique et de l'autre un anneau [3]. De cet orne-

[1] Pl. XXXI, 1.

[2] Pl. XXVI. Cette inscription continue celle qui se trouve pl. XXIV. Elle est complète sauf les endroits marqués par des traits irréguliers.

[3] Pl. XXVII, 1. Il y a dans la branche supérieure de cette croix une irrégularité qui se trouve dans le dessin de M. Botta, mais un peu moins marquée que dans la lithographie. Je crois qu'elle ne vient

ment paraît partir une petite bande qui va se rattacher à un pilier s'élevant du milieu du char et surmonté d'une boule. Au-dessus de ce char il y a, comme à l'ordinaire, une bande d'inscription dont la plus grande partie pourra être copiée.

La muraille *xx* ne finit pas par là, car on voit aussi la tête d'un cheval, ce qui indique que cette muraille se continue encore assez loin dans cette direction. Au-dessus de la bande d'inscription qui surmonte ces diverses scènes, il y a d'autres bas-reliefs, malheureusement très-dégradés. Le principal représente un roi assis; devant lui est un tabouret ou petite table, et de l'autre côté est assise une figure que l'absence de barbe permet de considérer comme la reine.

Veuillez maintenant, monsieur, me suivre à l'extrémité du passage n° III, où s'arrêtait ma précédente description. La face septentrionale de ce passage tourne au nord, et forme là un quatrième passage pavé, comme les trois précédents, d'une grande pierre sur laquelle est gravée une inscription. Elle est malheureusement en trop mauvais état pour être copiée. Cette paroi (*xxvi*) porte la partie inférieure d'un personnage colossal sur le bas de la robe duquel est une inscription dont je vous envoie copie[1]. Au sortir de ce passage, la muraille se continue, au

que d'une correction que M. Botta a faite dans la longueur de cette branche, et qu'elle doit être, dans l'original, parfaitement semblable aux autres branches. — J. M.

[1] Je n'ai pas reçu cette inscription, mais j'espère pouvoir la donner plus tard. — J. M.

nord, sur une longueur de $6^{m},95^{c}$ (*XXVII*). On y voit une suite de figures colossales dont je vous envoie un croquis[1]. Les deux premières paraissent être des captifs ayant des fers aux pieds et aux mains. La tête de l'un d'eux est bien conservée et d'un fort beau caractère. Devant ces deux captifs marchent trois personnages, vêtus et armés comme la femme dont je vous ai envoyé le dessin. Je dois vous dire, à ce sujet, qu'il m'a semblé si extraordinaire de voir des femmes portant des épées, que je soupçonne que je pourrais peut-être me tromper sur le sexe de ces figures. Celles dont la tête est bien conservée n'ont pas de barbe, et le caractère en est féminin; mais quelques figures d'hommes paraissent habillées exactement de la même manière. Peut-être sont-ce des jeunes gens, peut-être aussi des eunuques, dont le rôle, en Orient, a toujours été important. Quoi qu'il en soit, je dois vous faire remarquer que leur épée passe sous les plis de la robe, aussi suis-je porté à croire que ces plis ne sont que des franges pendantes à l'espèce d'écharpe brodée qui traverse la poitrine. Une longue bande d'inscription court sur le bas de toutes ces figures; je n'ai pas eu le temps de la copier, mais je le ferai à ma prochaine visite.

Il me reste à décrire le massif formant le côté méridional du passage n° 4. La paroi *XXIX* porte, comme son vis-à-vis, une figure colossale ayant[2] une

[1] Pl. XXVII, 2.

[2] Pl. XXVIII. Cette inscription est plus dégradée que les autres, et l'on doit moins se fier à la transcription. — E. B.

inscription sur le bas de la robe. Je l'ai copiée. La face *xxx* présente un bas-relief que j'ai copié, pour vous donner une idée de la manière dont on entendait anciennement la topographie[1]. Je crois y voir une montagne surmontée d'un fort; il en descend une rivière qui entre dans une ville au-dessus de laquelle s'élève une autre montagne sur laquelle on voit des arbres et, au sommet, une forteresse. Un personnage très-disproportionné se dirige vers cette ville.

La face *xxviii* présente sept figures colossales, dont deux captifs debout et deux agenouillés[2]. Ceux-ci semblent avoir des manteaux faits d'écailles ou de plumes[3], et des chaussures à pointes recourbées. Devant eux est un homme très-richement vêtu. On voit encore que ses sandales étaient peintes en rouge. Une bande d'inscription court également sur le bas de sa robe. Ce massif ne se terminait pas là; mais, plus en avant, il est entièrement détruit, parce qu'il affleure le bord du monticule.

Telle est, monsieur, la description sommaire des sculptures de ce monument; pour en décrire tous les détails, il faudrait écrire un volume; mais quels pouvaient être son plan général et sa destination, c'est ce que je laisse à décider à des plus habiles

[1] Pl. XXIX.

[2] Pl. XXX.

[3] Ces manteaux doivent être en peaux de mouton avec leur laine, car c'est exactement de la même manière que l'on trouve représenté un mouton sur le grand escalier de Persépolis. — J. M.

que moi. Quoi qu'il en soit, il me semble très-intéressant, et je doute qu'en Égypte même on trouve plus de richesses de décoration : il n'y a pas un pied carré qui ne soit couvert de sculptures ou d'inscriptions. Quant à sa construction, je n'ai rien à ajouter à ce que je vous en ai dit : ce sont toujours d'immenses plaques de gypse de Mossul, ayant de dix à douze pieds carrés sur à peine un pied d'épaisseur. En creusant à leur base, je me suis assuré qu'elles ne reposent pas sur le pavé de briques ou de dalles, mais simplement sur la terre du monticule ; aussi, dans plusieurs endroits, se sont-elles enfoncées au-dessous de leur niveau primitif. Elles sont toujours simplement appliquées contre la terre, et ce mode de construction, joint à l'étroitesse des passages, me fait soupçonner que ce monument consistait en cryptes creusées dans le monticule, et revêtues intérieurement de ces plaques de gypse.

Les figures sont en plein relief, ne saillant pas autant que les bas-reliefs grecs, mais beaucoup plus que ceux des monuments égyptiens. Malgré un peu de rigueur primitive, elles sont fort bien dessinées, le mouvement bien rendu et les muscles fortement accusés. Les mains et les pieds sont très-délicatement travaillés ainsi que les ornements.

Je dois vous dire que je ne doute plus qu'un incendie n'ait été la cause de l'état de dégradation de ce monument. On trouve dans la partie inférieure une très-grande quantité de charbon, et même des restes de poutres brûlées; de plus, la surface de

gypse, dans beaucoup d'endroits, est évidemment convertie en plâtre et est devenue friable; enfin, un autre indice s'ajoute à ceux-là. Je vous ai dit qu'on avait trouvé dans les fouilles une petite boule de terre glaise, sur laquelle on voit une empreinte mythologique; on en a trouvé, depuis, six autres tout à fait semblables, et, en les examinant, jai vu qu'elles étaient traversées d'un trou contenant encore les restes d'une ficelle carbonisée. La seule raison que je puisse en donner est que ces boules étaient suspendues dans quelques parties du monument et ont été calcinées quand il a été incendié. Puisque j'ai parlé de ces petits objets, je dois vous dire qu'outre l'empreinte, qui est toujours la même, représentant un homme perçant un lion debout, il y a toujours sur le bord quelques caractères cunéiformes, tous différents sur les divers échantillons. Il est certain, du reste, que ces boules ont été simplement pétries dans le creux de la main : on y voit encore la trace des doigts et même celle des pores de la peau. Étaient-ce des *ex-voto*, des cachets attachés aux cornes des victimes, suivant l'usage égyptien rapporté par Hérodote[1]? C'est ce que je ne me permettrai pas de décider.

Enfin, pour vous dire tout ce que je crois pouvoir vous intéresser, j'ajouterai que j'ai fait enlever

[1] J'ai reçu trois de ces boules, dont une seule était entière; les deux autres paraissent avoir été brisées en route et ont été assez maladroitement raccommodées, je crois, à Malte, où la boîte a été retenue pendant long temps. J'ai déposé le tout à la Bibliothèque royale. — J. M.

la pierre à inscription d'un des passages; j'espérais qu'elle recouvrirait un tombeau, mais j'ai été complétement désappointé. Il n'y avait rien au-dessous que la terre du monticule, dans laquelle j'ai fait inutilement creuser quelques pieds.

Comme des personnes plus instruites que moi s'occuperont probablement de déterminer l'âge de ce monument, je ne me livrerai pas à une discussion à ce sujet, mais j'indiquerai quelques particularités qui pourront aider dans cette recherche. Quoique les chevelures, les barbes, les vêtements mêmes aient du rapport avec les modes sassanides, je n'ai cependant pas trouvé trace d'une inscription dans une autre écriture que celle dont je vous envoie les échantillons. Elle est exactement semblable à celle des briques trouvées à Ninive même. Les briques sont aussi de la même nature que ces dernières et cimentées également avec du bitume. J'ai aussi trouvé à Ninive des restes de sculptures tout à fait dans le même style. Il est à remarquer aussi que, jusqu'à présent, tous les emblèmes mythologiques sont babyloniens et tout à fait semblables à ceux que l'on voit si souvent sur les cachets et les cylindres. Enfin, jusqu'à présent on n'a pas trouvé de trace de fer employé dans ce monument, tandis qu'on y a trouvé de nombreux restes d'objets en cuivre, des clous, des anneaux, des bandes et même une portion d'une petite roue à jante mince d'environ $0^{m},50^{c}$ de diamètre. Ces faits militent en faveur de l'antiquité du monument; mais, d'un autre côté,

j'ai découvert que les pierres avec lesquelles il est bâti avaient servi à un monument plus ancien. En effet, quelques-unes des plaques de gypse portent sur le revers des restes d'inscriptions cunéiformes évidemment dégradées par le temps. L'écriture en est, du reste, tout à fait semblable à celle des inscriptions du monument actuel. Vous pourrez en juger par l'échantillon que je vous envoie [1].

Je regrette bien vivement d'être seul ici pour décrire ces ruines. Je ne sais pas dessiner, et les croquis que je vous envoie, non-seulement ne valent pas les originaux; mais, de plus, me prennent beaucoup de temps; en outre, je n'ai pas les connaissances nécessaires pour apprécier la valeur historique de beaucoup de détails qui, peut-être, mettraient d'autres que moi sur la voie de découvertes intéressantes. Il me semble qu'il serait digne de la munificence du gouvernement français d'envoyer ici une personne qui pourrait m'aider dans les fouilles et qui saurait bien dessiner. Le champ est vaste, car, je vous le répète, ce monument s'étend dans tout l'intérieur du monticule; et, à mesure que nous avançons vers son centre, les sculptures sont mieux conservées. Presque tous les bas-reliefs sont historiques, les inscriptions très-nombreuses, et, si l'on parvient à les lire, elles pourront éclaircir bien des faits et en faire connaître beaucoup de nou-

[1] Voyez pl. XXXI, 2. Cette inscription se trouve sur le revers du bas de la plaque qui contient le bas-relief, dont la partie supérieure est représentée sur la planche XXII.

veaux. Il serait d'autant plus nécessaire de tout copier que les murailles, exposées à l'air, se délitent, ou, poussées par les terres, tombent par fragments, malgré les étais que je fais mettre : déjà une partie de ce que j'ai vu et dessiné n'existe plus. J'espère que les personnes qui attachent du prix aux recherches archéologiques se joindront à vous pour obtenir de notre gouvernement les moyens de sauver ce qui pourra l'être, et de copier avec soin tout ce qui ne pourra être conservé.

Agréez, etc.

E. Botta.

Nota. En allant voir si l'on coloriait les planches exactement selon le modèle donné, je me suis aperçu que dans quelques exemplaires déjà achevés on avait, par erreur, donné une couleur bistre au bâton que tient en main le personnage à tiare de la planche XXII. Ce bâton est, dans le dessin de M. Botta, du même rouge que les bandeaux. Je n'avais plus le temps de faire faire un nouveau tirage, et je dois me contenter d'avertir de cette erreur le petit nombre de personnes qui recevront la planche mal coloriée.

J. Mohl.

HISTOIRE

Des rois de l'Hindoustan après les Pandavas, traduite du texte hindoustani de Mîr Cher-i Alî Afsos, par M. l'abbé BERTRAND.

RÂDJA PARÎKCHIT, FILS D'ABHIMANYOU ET PETIT-FILS D'ARDJOUNA [1].

Tous les enfants des cinq frères ayant été tués dans la bataille des Pandavas et des Kaoravas, sans qu'un seul eût échappé à la mort, le cœur des Pandavas en conçut un profond chagrin et fut navré de douleur; mais ils mirent en Dieu leur confiance, et il était dans la destinée que la souveraineté demeurerait dans la famille des Pandavas pendant un long espace de temps. En effet, lorsque Abhimanyou, fils d'Ardjouna, périt au combat de Kouroukchétra,

[1] Nous allons donner, comme dans l'Histoire des Pandavas, la synglosse sanscrite et hindoustanie des principaux noms propres qui se rencontrent dans cet article.

SANSCRIT.	HINDOUSTANI.
Parîkchit.	Paritchhit.
Djanamédjaya.	Djanmédjay.
Takchaka.	Tatchhak.
Souka-Dêva.	Soukh-Dew.
Chyâma.	Châm.
Vaikountha.	Baikounth.
Vâsouki.	Bachech, Bisekh, Bâsak et Bâsoukî.
Vikramâditya	Bikermâdjit.
Oudjdjayani.	Oudjdjain.

sa femme était enceinte; et, neuf mois après, étant heureusement accouchée d'un fils, les ténèbres de cette maison se changèrent en splendeur, et l'ordre de succession ne fut point interrompu. Cet enfant était sans égal en excellentes qualités et d'une bravoure extraordinaire.

Il monta sur le trône après l'abdication des Pandavas, gouverna le monde avec justice, fit sentir aux malheureux les effets de sa bonté, et illustra le nom de ses ancêtres. Mais, à l'exemple de son aïeul, Râdja Pandou, il était passionné pour la chasse et passait beaucoup de temps à parcourir les forêts, ce qui ne l'empêchait pas cependant de protéger son peuple, de pourvoir aux besoins de son armée et de prendre soin des tapacis. Un long espace de temps étant passé de la sorte, il sortit un jour à cheval pour chasser, selon sa coutume. Arrivé dans un djangle, il lâche ses meutes et ses oiseaux de proie contre les quadrupèdes et les volatiles. Aussitôt, les panthères[1] se mettent à la poursuite des élans[2], les lynx[3] courent après les daims, les chiens s'élancent sur les lièvres[4], les faucons[5] volent à tire-d'aile sur

[1] چیتا *tchîtâ*, en sanscrit चित्रक *tchitraka*, felis jubata: *Schreb*; léopard de chasse: *Pennant*.

[2] گوزن *gawazn*, nom persan de l'élan ou du daim.

[3] سیاه گوش *siyâh-goch*, ce mot qui signifie *oreille noire*, désigne le *felis caracal* ou lynx de Perse.

[4] خرگوش *khar-goch*, oreille d'âne, est le nom du lièvre et du lapin.

[5] باز *bâz*, la femelle du faucon *djourra*.

les canards sauvages[1], les émerillons[2] s'abattent sur les perdrix[3], les éperviers[4] harcèlent les coracias[5], les hobereaux[6] fondent sur les bazâs[7], les gerfauts[8] s'acharnent à la poursuite des grues[9]; bref, les meutes abattirent des milliers d'hôtes des bois, et les oiseaux de proie précipitèrent sur la terre une multitude d'habitants des airs. Parmi ce grand nombre, un daim, atteint d'une flèche du râdja et n'étant que blessé, prit la fuite. Le râdja courut après lui, et le poursuivit si longtemps qu'il se trouva fort éloigné de la chasse. Harassé de fatigue et exténué de soif, il se mit à chercher de l'eau de tous côtés. Un derviche dévoué à Krichna vaquait alors par hasard, en cet endroit, à ses pratiques de piété sur son tapis, passant religieusement son temps dans de pieuses récollections, et accomplissant, tantôt debout, tantôt assis, les rites magiques de Chyâma. Son front brillait des lumières de l'ascétisme, et son visage resplendissait des rayons de la dévotion.

Le râdja, l'apercevant, descend aussitôt de cheval

[1] قاز *qâz*, mot turc, *oie* ou *canard*.

[2] جرا ou جره *djourra*, espèce de faucon.

[3] تيتر *titar*, en sanscrit तित्तिरि *tittiri*, onomatopée, *perdix francolinus*.

[4] باشا ou باشه *bâcha*, nom persan.

[5] سبزك *sabzak*, nom persan.

[6] بحرى ou بهرى *bahri*, nom hindoui du *falco calidus*.

[7] بزا, oiseau dont l'espèce n'est pas déterminée.

[8] شاهين *cháhîn*, le faucon royal.

[9] كلنگ *koulang*, nom persan de la grue

et lui demande de l'eau. Le derviche continue de se livrer à son culte, sans songer qui était là et sans faire attention à ce qui lui était demandé. Le râdja, blessé de ce manque d'égards, se sent intérieurement brûlé du feu du dépit, et, soulevant du bout de son arc un serpent mort, il le jette au cou de l'ascète et reprend le chemin de sa demeure. Le saint homme n'y fit aucune attention, et poursuivit, comme devant, ses devoirs religieux.

Il avait un fils qui lui était né d'une daine; et cette particularité est notoire, car il portait sur la tête des cornes de daim, d'où il avait reçu le nom de *Sringuî-Rakh*[1]. Celui-ci se livrait, dans un djangle, à des exercices de piété; les ayant terminés ce jour-là même, il vint, plein de joie et d'empressement, rendre ses devoirs à son père. Pendant qu'il était en chemin, un ami lui dit : « Toi qui marches si gaiement, sans doute tu n'as pas appris que Râdja Parîkchit a jeté un serpent mort au cou de ton père? » A ces paroles, le tapaci est saisi de douleur, et se rendant sur le bord d'un étang, il s'y lave et prononce ensuite cette imprécation : « Que celui qui a jeté un serpent au cou de mon père soit mordu, dans sept jours, par Takchaka[2], et qu'il meure! » Aussitôt l'ordre de Dieu parvint à ce serpent, et la flèche de l'imprécation atteignit son but.

[1] سرنگی رکه, porte-cornes.

[2] तक्षक, en hindoustani تچھک *tatchhak ;* c'est le nom d'un des princes nâgas ou serpents qui habitent le Pâtâla ou les régions infernales.

Après avoir formulé cette malédiction, il se rend chez son père pour le saluer, et, le voyant tout appliqué au culte divin, portant encore le serpent suspendu à son cou, il se met à pleurer et à jeter les hauts cris. Le dévot se retourne, et Sringuî-Rakh lui dit : « O mon père! j'ai prononcé une malédiction terrible contre celui qui t'a jeté au cou un serpent. » Le vieillard, saisi de douleur, lui répond : « C'est très-mal à toi d'avoir maudit un râdja qui est le père de ses sujets et qui répand partout des bienfaits, et d'avoir proféré contre lui des paroles aussi téméraires. » En même temps, il dépêcha au râdja un de ses serviteurs pour l'informer de tout ce qui s'était passé et lui en détailler, comme il convenait, toutes les circonstances. Le râdja fut extrêmement fâché de ce qu'il avait fait, et rempli de crainte au sujet de l'imprécation du fils du fakir; car cette malédiction ne pouvait manquer d'avoir son effet au bout de sept jours, et déjà il considérait le message de la mort comme arrivé. Il congédia le serviteur, et, d'après le conseil des grands de l'état, il fit élever au milieu du Gange une colonne haute et large, sur laquelle on construisit comme une petite habitation. Il s'y retira aussitôt, avec quelques compagnons, jusqu'à l'expiration du temps déterminé par l'imprécation, plaça près de lui, pour sa sûreté, des enchanteurs et des preneurs de serpents, et s'entoura des médecins les plus expérimentés dans l'art de guérir du venin. Non content de ces précautions, il défendit de laisser pénétrer dans sa retraite, sans

un ordre exprès, une seule mouche, le moindre moustique; puis il fit trêve à toutes les affaires politiques et s'adonna tout entier aux œuvres de dévotion.

Pendant les six premiers jours, il n'éprouva rien d'extraordinaire; mais, le septième étant arrivé, le serpent Takchaka, qui avait pris la forme humaine, sortit de sa demeure pour mordre le râdja, lorsqu'il rencontra, par hasard, sur son chemin, le médecin Kéchava [1]. Celui-ci était si habile en médecine que bien des malades dont la vie était désespérée lui durent leur guérison, et que des milliers d'hommes accablés de différents maux recouvrèrent la santé par ses prescriptions. Il possédait surtout un antidote souverain pour quiconque avait été mordu par un serpent; une parole lui suffisait pour arrêter l'effet du venin.

Takchaka lui demanda : « Qui es-tu et où vas-tu? » Le médecin lui répondit : « J'ai appris qu'un derviche a prononcé une imprécation contre le râdja, le dévouant à être mordu d'un serpent; et il est si juste que, sous sa protection, ses sujets n'ont rien à craindre des oppresseurs, et que les pauvres ne restent pas dans l'indigence par la générosité de ses mains. C'est pourquoi je vais pour détourner l'effet du poison, par la vertu de mes médicaments et par la puissance de mes enchantements, lorsqu'il aura été mordu, et pour expulser le venin par la force de mes formules magiques. » Son interlocuteur lui dit :

[1] كشب

« Le serpent qui doit mordre le râdja, c'est moi. Si tu as le pouvoir dont tu te vantes, je vais à l'instant mordre cet arbre et le réduire en cendres, alors je verrai si, par tes enchantements, tu pourras le faire reverdir ou non. Mets-les à l'épreuve, et donne-moi une marque de ton pouvoir. » Ayant ainsi parlé, il mordit l'arbre vert et touffu, l'incendia par ses charmes et le réduisit en cendres. L'habile médecin, sans hésiter, sans se déconcerter, le fit renaître de ses cendres, par ses incantations. Bien plus, les bûcherons qui coupaient les branches, les oiseaux qui avaient leurs nids dans le feuillage, les fourmis, les mouches, les insectes qui se promenaient sur les rameaux, ayant recouvré la vie, reprirent leurs occupations accoutumées. Témoin de cet événement et de l'effet des enchantements du médecin, Takchaka fut vivement contrarié et se dit à lui-même : « D'après l'ordre de Dieu, il faut que le râdja meure; mais si ce médecin, habile comme le Messie, pénètre auprès de lui, il ne me sera pas possible de le faire périr, et mes charmes ne pourront réduire son corps en cendres. » Ayant fait ces réflexions, il se mit à combler d'éloges le médecin Kéchava et lui dit : « Tu te rends auprès du râdja dans l'espoir, sans doute, qu'après l'avoir délivré de mes enchantements, tu en recevras de grands biens et des richesses; mais, si tu les désires, accepte-les de moi, ici-même; tu t'épargneras ainsi les fatigues du voyage. » Kéchava réfléchit alors en son cœur : « Si le terme de la vie du râdja est arrivé, il est très-

vraisemblable que mes enchantements n'auront point d'effet, ou que, s'il revient à la vie, je n'en retirerai point de profit; en outre, ce serait à moi une excessive simplicité de rejeter le trésor que veut me donner Takchaka et de souffrir la pauvreté pour une chose de peu d'importance. » Bref, la cupidité le retint par le collet et le dissuada de se rendre auprès du râdja. « Donne-moi ce que tu m'as promis, dit-il à Takchaka, afin que je retourne au plus tôt à ma maison; car, qu'ai-je à faire avec le râdja? » Takchaka, transporté de joie, lui fit présent d'un diamant extrêmement fin, et lui dit qu'il avait la propriété de faire obtenir, sans délai, à son possesseur, tout ce que celui-ci désirait. « De plus, ajouta-t-il, je m'engage à venir à toi aussitôt que tu m'auras demandé, et à exécuter fidèlement tout ce que tu me commanderas. » Le médecin, ayant pris le joyau, retourna chez lui.

Takchaka se remit en route, le cœur satisfait. Arrivé à Hastinâpoura, il vit que le râdja s'était retiré dans un endroit bien gardé. Des preneurs de serpents, des enchanteurs, des médecins, des physiciens étaient assis autour de lui, sans qu'il fût possible à aucun animal dangereux, à aucun reptile venimeux, si petit qu'il pût être, de pénétrer jusqu'à lui. Il réfléchit alors comment il pourrait s'introduire en sa présence et réussir à le mordre. Remarquant que les brahmanes lecteurs des védas avaient accès auprès du râdja, il appelle ses enfants, donne à chacun d'eux l'apparence d'un brah-

mane, et, leur mettant des fruits entre les mains, il les fait entrer, avec la permission des gardes; puis, prenant lui-même la forme d'un petit ver, il se cache dans un des fruits. Les enfants de Takchaka, ayant rendu leurs devoirs au sultan, lui présentent leurs fruits. Celui-ci en fait cadeau à ses compagnons et se réserve par hasard celui où était caché Takchaka. Il en sort en même temps un petit ver; le râdja, le voyant, dit à ceux qui l'environnaient : « D'après les paroles du fils du derviche, c'est aujourd'hui le septième jour, et maintenant le soleil se couche; sans doute, ce qu'il a dit n'est pas une fausseté, et ce petit ver est Takchaka; ce sera lui qui me piquera. » Alors, prenant le petit ver, par manière de plaisanterie, il le met sur son cou. Aussitôt Takchaka reprend sa forme primitive, et, devenu un énorme boa constrictor[1], il étreint puissamment le râdja, puis, élevant la tête, il mord le prince au cou et disparaît dans les airs à la vue des assistants. Alors, par l'effet du venin, le feu prend au râdja et à la place où il se trouvait; les brahmanes et tous ceux qui étaient présents fuient avec précipitation; l'habitation est réduite en cendres avec le corps du prince, et la colonne s'écroule avec tant d'impétuosité que le bruit produit par sa chute surpasse l'éclat de la foudre. Telle fut la terreur imprimée par cet épouvantable fracas, que les habitants d'Hastinâpoura ne purent dormir de toute la nuit. Le

[1] اجگر *adjgar*; en sanscrit अजगर *adjagara*, serpent d'une grosse espèce, *boa constrictor*.

lendemain, on retira le corps consumé du râdja et on le jeta dans le Gange. Chacun pleurait et se frappait de douleur.

Quoique le râdja eût choisi pour sa conservation une résidence telle qu'il semblait que rien d'étranger n'y pût pénétrer, cependant, lorsque le terme de sa vie fut arrivé, il lui fut impossible d'y échapper; le Messie lui-même ne s'y fût pas soustrait. Quand vous seriez enfermé dans une chambre de fer, vous ne sauriez vous soustraire aux mains du destin; voyez plutôt : toutes les précautions du râdja furent vaines, et il ne put sauver sa vie en aucune manière.

La durée de son règne fut de soixante ans.

Or, depuis qu'il s'était retiré sur la colonne, il s'occupait à célébrer la mémoire de ses ancêtres ou à se faire lire le Védanta-chastra, ce qui contribua à purifier son cœur et à le délivrer des souffrances dans la vie future. Souka-Déva, fils de Vyâsa-Déva, composa, dans cette même réunion, le Bhâgavaṭa, pour le salut du râdja et pour le profit d'un grand nombre. Ce livre détaille les différentes circonstances de cette histoire et contient aussi les aventures de Sri-Krichṇa. Il n'y a point de doute que l'homme n'obtienne, par l'intelligence des faits qu'il rapporte, la délivrance des liens et des affections mondaines, et que la maison de son cœur ne soit illuminée par leur clarté. C'est pourquoi cet ouvrage est très-célèbre depuis cette époque et jouit d'une estime universelle.

RÂDJA DJANAMÉDJAYA, FILS DE RÂDJA PARÎKCHIT.

Lorsque Râdja Parîkchit, après avoir quitté ce monde périssable, fut allé habiter le Vaikountha, les grands et les petits, d'un commun accord, firent asseoir sur le trône son fils aîné. On se soumit à lui et on ceignit la ceinture de l'obéissance. Quoique d'un âge encore tendre, il géra les affaires et administra avec tant de sagesse qu'un pîr[1] expérimenté n'aurait pu, en cela, agir autrement que lui. Le royaume devint florissant, l'état fut débarrassé des brouillons, les sujets étaient heureux, l'armée dans une situation prospère.

Quelques gouverneurs de cette contrée lui ayant refusé obéissance et s'étant soulevés, il marcha contre eux, les châtia sévèrement, s'empara de leur territoire, et fit ensuite son entrée à Hastinâpoura. Il y avait alors un mouni nommé Outanga, homme éminent en science et en sainteté. Celui-ci vint trouver le râdja qui, se trouvant honoré de la visite d'un tel personnage, alla au-devant de lui, par déférence et par politesse. Mais le mouni s'écria : « O roi! quelle est cette conduite? Quoi! des princes qui ne se sont rendus coupables envers toi d'aucune injure personnelle sont injustement punis et se voient dépouillés de leurs domaines! C'est pour cela que le bazar de la guerre est d'une chaleureuse activité, que les serviteurs de Dieu sont frappés à mort, que

[1] پیر, directeur spirituel.

les sujets sont foulés et qu'ils baissent le cou sous le joug de la tyrannie. Et c'est par cette conduite que tu espères acquérir dans ce monde une bonne renommée et la félicité dans l'autre vie! Tu n'y penses pas.» Le râdja, ayant entendu ces paroles, demeura tout interdit; puis, s'étant remis, il demanda : «Que signifie ce discours? Que demandez-vous donc?» L'ascète répondit : «Ton père était un homme souverainement juste et dont les lois étaient excellentes; il chérissait son peuple et était le protecteur de ses soldats. Le serpent Takchaka l'a tué... Et, cependant, avec cette force et cette puissance dont tu jouis, tu ne venges pas la mort de ton père; tu ne châties pas une action aussi odieuse!.... Et tu te flattes que ton nom restera dans le monde jusqu'à la résurrection, et que dans l'autre vie tu seras exempt de peines!» Comme le discours du derviche était véhément, le râdja laissa involontairement couler ses larmes, il sentit bouillonner son courroux et s'élever en lui la flamme d'un noble point d'honneur. Il résolut de brûler le serpent Takchaka, de le réduire en cendres avec toute sa race, et de ne pas laisser subsister dans le monde la moindre trace de serpent ni de dragon.

A cet effet, il convoqua des enchanteurs, des magiciens, des compositeurs de charmes, des lecteurs des Védas, dont chacun était si puissant qu'il pouvait rendre présent aux regards le monde supérieur et faire descendre du ciel le soleil et la lune; il fit aussi apporter tout ce qui était nécessaire pour brûler

les serpents. Alors, les magiciens disposèrent une enceinte de feu et se mirent à prononcer des formules qui firent pénétrer la terreur et l'épouvante dans le cœur des dragons et des serpents, d'une manière si étrange, qu'ils sortirent confusément de leurs trous et de leurs cavernes par centaines et par milliers, et qu'étant tombés dans le feu, ils y furent consumés. Ceux mêmes qui avaient leur domicile sous la terre ou dans le ciel confluèrent aussi en cet endroit et y accoururent avec une impétuosité telle qu'ils se précipitèrent dans les flammes. On en vit d'abord arriver vingt mille qui furent réduits en cendres; puis, cent mille autres furent pareillement consumés; il en vint ensuite onze cent mille qui furent suivis de cent millions d'autres. Enfin, ils affluèrent en nombre impossible à supputer, et tous furent consumés. Plusieurs parmi eux avaient une tête de cheval; d'autres portaient une trompe comme les éléphants; d'autres, des figures étranges au nez et aux oreilles. Un certain nombre avaient deux têtes, d'autres, quatre. Il y en avait de longs d'un kos, d'autres, de deux. Quelques-uns étaient tels qu'ils prenaient la figure qu'ils voulaient et qu'ils se transportaient aussitôt en quelque lieu qu'ils le désirassent. Bref, il y en eut tant de brûlés, qu'il coulait des ruisseaux de la graisse sortie de leurs corps, et le feu était si ardent, que la fumée forma dans l'espace comme une nouvelle sphère. Enfin, l'effet des incantations fut tel, que Vâsouki-Nâga [1], tout trou-

[1] Vâsouki est le roi des serpents Nâgas; il est confondu ici avec

blé, était sur le point de déposer la terre de dessus ses épaules pour aller se précipiter dans le feu; mais Dieu ne le permit pas, car la terre eût été immédiatement brisée, et la race des serpents totalement éteinte dans le monde: c'est pourquoi il fut comprimé dans ses nombreuses tentatives. Sur ces entrefaites, un célèbre tapaçi-djogui, nommé Astîka [1], vint trouver le râdja, et, l'ayant salué, le supplia de pardonner la faute des serpents, ce qui lui fut accordé. Ainsi, ceux sur lesquels tomba le destin furent brûlés; le reste fut sauvé de ce feu exterminateur; car il est impossible que celui que Dieu veut sauver périsse. Le serpent Takchaka, au sujet duquel cette fournaise avait été embrasée, demeura sain et sauf, et il dut à l'intercession du derviche d'échapper au fatal incendie.

Ensuite le râdja célébra une grande solennité, à laquelle des milliers de brahmanes furent invités; il leur donna des vases d'or et d'argent, et y joignit d'autres objets de grand prix. Il distribua une grande quantité d'argent monnayé et des cadeaux, fit don de plusieurs milliers de bassins d'or et d'argent, et combla de bienfaits les étrangers et les fakirs. Les princes qui avaient été invités à cette fête gardèrent les plats qu'on avait servis devant eux, les riches vêtements, les joyaux et les autres ornements. Ils reçurent de plus en gratification des

Sécha, le grand serpent qui a mille têtes, sur l'une desquelles est supportée la terre.

[1] Astika est fils de Manasâ sœur de Vâsouki.

éléphants et des chevaux tout caparaçonnés. Il leur fit aussi présent de ce qu'il y avait de plus curieux dans chaque ville et dans chaque province, puis il les congédia tout remplis de satisfaction. Il y avait plus de 4,800 ans que cette cérémonie religieuse n'avait été célébrée. Les ancêtres mêmes de ce râdja, malgré le pouvoir qu'ils avaient d'aller dans le ciel et de pénétrer dans le centre de la terre, n'avaient pu la solenniser. Aussi les secrétaires du destin avaient enregistré la perfection de Râdja Djanamédjaya. C'est pourquoi, avant que cette grande solennité eût eu lieu par l'entremise de ce prince, les écrivains du passé et de l'avenir en avaient consigné l'accomplissement dans leurs annales. Après avoir terminé cette cérémonie religieuse, il s'occupa de l'administration des affaires et se remit à rendre la justice.

Quelque temps après, Vyâsa-Déva vint par hasard rendre visite au râdja; celui-ci lui fit part de plusieurs difficultés : « Mes ancêtres, lui dit-il, étaient si instruits et si expérimentés que le monde spirituel n'avait pas de secrets pour eux. Or un enfant même sait que la vie n'est qu'un emprunt, que personne sur la terre n'a échappé à la mort, et qu'on ne verra personne y vivre toujours. En outre, il s'est livré tant de batailles, que des milliers de frères, de parents et d'alliés sont devenus la proie du glaive. Enfin, combien d'êtres ont perdu la vie, tant parmi les animaux que dans la race humaine! Quelle en peut être la cause? » Vyâsa-Déva répondit : « Telle

a été la volonté de Dieu que ces choses arrivassent ainsi. — Tout en admettant cette réponse, reprit le râdja, est-ce qu'il n'y a pas moyen de remédier à ce mal? — Quel est donc celui, répondit Vyâsa-Déva, qui aurait la puissance d'intervertir les divins décrets? S'il n'est pas permis d'enfreindre les commandements d'un roi mortel, comment décliner les ordres immuables du souverain roi? Est-il quelqu'un assez puissant pour s'y soustraire? Ainsi, je vais te révéler une chose secrète qui doit t'arriver : c'est que tu te rendras coupable d'un grand péché. Je vais aussi t'indiquer les moyens de t'en préserver : eh bien! essaye de l'éviter, si cela t'est possible. » Le râdja, ayant entendu ces paroles, demeura tout interdit; puis, après quelques moments de réflexion, il reprit : « Quel est le mal que je dois commettre et qui a été consigné dans ma destinée? Pour Dieu! ayez compassion de moi, et donnez-moi les conseils nécessaires pour m'en préserver, afin que je prenne mes précautions d'avance, jusqu'à ce que je n'aie plus à craindre de m'en rendre coupable. » Vyâsa-Déva, bien informé des circonstances de cet événement futur, commença à les lui détailler. « Dans un certain temps, lui dit-il, un marchand amènera en ta présence un cheval magnifique et très-agile; il ne faut pas que tu le prennes, non pas même que tu lui portes attention. Si cependant tu le prends, garde-toi bien de le monter; car, si tu le fais, il t'emportera aussitôt dans les djangles, et là une femme belle comme la lune s'offrira à tes regards;

ne te passionne pas pour elle et fuis sa société, ou, si tu laisses prendre ton cœur, au moins ne te constitue pas toi-même son sujet. En cas que tu amènes cette femme dans ta maison, ne la laisse pas prendre empire sur toi; autrement tu commettras un grand péché.» Ayant ainsi parlé, Vyâsa-Déva disparut.

A l'époque déterminée, un marchand amena à la porte du palais royal un cheval d'un aspect féerique, d'une taille élégante, d'une forme gracieuse, d'un poil admirable, et qui semblait voler en courant. Il se fit alors un grand concours de nobles et de plébéiens; la nouvelle en parvint insensiblement au râdja. Aussitôt un voile tomba devant l'œil de sa prudence; tant il est vrai que la parole prédite ne pouvait passer sans être accomplie! Il sortit inconsidérément de ses appartements pour le voir. A l'aspect de la grâce et de la taille si bien prise du cheval, les guides de la réflexion échappèrent à ses mains, il sauta en selle, et le cheval aux pieds aussi rapides que le vent l'emporta comme un trait. Il arriva alors dans une solitude si horrible, que le foie des boas constrictors se fendait par la terreur qu'inspirait la sombre hauteur des arbres de la forêt, et que le cœur des lions palpitait aux cris des animaux sauvages. Le râdja demeura tout éperdu, et, transi de frayeur, il commençait à trembler de tous ses membres et à regarder de côté et d'autre, lorsqu'une nymphe de quatorze ans, plus belle que la lune de quatorze nuits, dont la présence eût fait

pâlir l'éclat du soleil et devant qui la beauté des Apsaras d'Indra ne semblait que poussière, s'offrit tout à coup aux regards du mahârâdja. Il fut à l'instant privé de sentiment, ses sens firent retraite, l'amour le saisit au collet, le pan de la robe de la patience échappa à sa main, les contrées de la prudence et de la modération furent totalement ravagées. Il descendit précipitament de cheval, alla s'asseoir auprès d'elle et lui dit : « Jeune fille aux formes de péri, objet de la jalousie de la lune, jasmin, de quel jardin viens-tu? Rose blanche, en quel parterre es-tu éclose? Quelle séparation cruelle t'a amenée en cet affreux désert? » Cette fille, gracieuse comme un bouton de rose, lui raconta, avec un sourire plein de charmes, son histoire et la cause de sa présence dans cette solitude. Le râdja, ayant entendu ses douces paroles et ses discours enchanteurs, en devint éperdûment amoureux. Alors il l'épousa suivant ses propres lois, l'amena dans sa capitale et l'établit la première de toutes les femmes de son palais. Il s'assujettit à elle à un tel point qu'il ne buvait pas même un verre d'eau sans sa permission. Tant il est vrai que, lorsqu'une action bonne ou mauvaise est opérée, c'est que le principe en a été posé préalablement ; bon gré malgré, l'individu l'exécute, et, quoiqu'il veuille l'éviter, il ne le peut pas. Il était écrit dans la destinée du râdja que cette femme serait pour lui l'occasion d'une grande faute, et, quoiqu'il en eût été averti, il ne lui fut pas possible de ne la pas commettre.

Un jour le râdja avait à sa table plusieurs brahmanes, à qui il avait fait servir des mets exquis de différentes sortes, et qui s'entretenaient de discours agréables; le râdja était présent pour les récompenser, lorsque cette belle, destructrice de la religion, à la taille céleste[1], au sein d'argent, au visage de péri, meurtrière de la foi, capable de perdre les guèbres et les musulmans, s'ajusta avec soin, se para de ses joyaux, se revêtit de ses habits les plus riches, retint avec un peigne les tresses de ses cheveux, et, sortant de son appartement, se rendit à cette assemblée. Dès que les brahmanes l'aperçurent, ils tombèrent tout à coup en extase; éperdus, ils se sentirent percés des flèches de ses regards et cessèrent de manger. Ce que voyant le râdja, il devint tout de feu; la flamme de la jalousie s'éleva dans son cœur, et, dans un clin d'œil, il fit mordre la poussière aux brahmanes. Par cette action, il acquit en ce monde un mauvais renom et mérita pour l'autre vie de cruels châtiments.

Après avoir commis ce crime, il s'en repentit et en conçut une violente douleur; il s'écriait en donnant cours à ses lamentations : « Quoi! avoir commis un tel forfait! Avoir terni la gloire de toute une vie! Avoir acquis une odieuse réputation! Qu'ai-je à attendre dans l'autre vie, sinon une peine rigoureuse? » Cependant, malgré sa douleur et son repentir sincère, il ne retirait aucun profit spirituel. Sur ces entrefaites Vyâsa-Déva revint le trouver et

[1] قيامت قامت, mot à mot, *taille de résurrection.*

lui dit : « O roi ! puisque je t'avais informé de ce qui t'est arrivé, comment se fait-il que tu ne te sois pas mis en garde contre son accomplissement et que tu n'aies pas cherché à l'empêcher ? » Le râdja témoigna un profond repentir, avoua humblement sa faute en tâchant de l'excuser, ensuite il demanda : « Comment puis-je réparer ce grand péché, afin que, dans l'autre vie, j'en puisse éviter le châtiment et que je ne sois pas retenu captif ? » Vyâsa-Déva lui répondit : « Commence d'abord par faire de grandes charités et de grandes aumônes ; puis fais-toi lire le Mahâbhârata, écoute-le des oreilles du cœur, médite-le attentivement, et cette faute te sera pardonnée. » Le râdja distribua donc aux fakirs et aux pauvres tout ce que contenaient ses trésors et tous ses effets ; alors Sanâtana, qui était un habile disciple de Vyâsa-Déva, lui lut le Mahâbhârata, et le prince, l'ayant écouté avec un cœur converti, fut purifié de ses péchés et délivré des peines de l'autre vie. En effet, dès cette époque, ce livre était célèbre dans le monde. Lorsqu'il eut terminé, il reprit l'administration des affaires et se remit à rendre la justice. Quelque temps après, l'étoile de son existence se coucha dans l'occident de la destruction, et le monde fut plongé dans les ténèbres aux yeux de ses sujets et de son armée. La durée de son règne fut de quatre-vingt-quatre ans.

(La suite à un prochain numéro.)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

NOTE

SUR DEUX SUPPLICES USITÉS EN ORIENT.

Dans une des notes de son beau commentaire sur l'Histoire des Mamlouks de l'Égypte, M. Quatremère a donné des détails étendus sur le mot arabe وسط et l'expression persane ميان بدو نيم كردن ou ميان بدو نيم زدن « ouvrir le corps en deux [1]. » J'ai eu moi-même occasion de parler de cette dernière forme [2], et de citer, à ce sujet, le vers suivant de Firdouci :

ميانت به خنجركنم بر دو نيم دل انجمن گردد ازتو به بيم

Je t'ouvrirai le corps en deux avec un *khandjar*, et le cœur de la foule sera frappé de terreur par ton exemple [3].

Mais il est un fait curieux qui m'avait échappé, ainsi qu'à M. Quatremère : c'est l'allusion, selon moi évidente, que l'on rencontre, au sujet de ce supplice, dans le troisième discours prononcé par le pape Urbain II, pendant le concile de Clermont (1095). Après avoir retracé quelques-unes des cruautés que les musulmans faisaient subir aux malheureux chrétiens, le souverain pontife ajoute ces paroles :

« Et quos eis placet turpi occubitu mulctare, umbilicum eis perforant, caput vitaliorum abstrahunt, ad stipitem ligant, et sic flagellando circunducunt, quoadusque extractis visceribus solo prostrati corruunt [4]. »

[1] Tom. I, pag. 72, 73.
[2] *Histoire des sultans du Kharezm*, pag. 4, note 1.
[3] *Chah-Nameh*, édition de Calcutta, tom. III, pag. 1138.
[4] Roberti monachi *Historia Hierosolymitana*, apud *Gesta Dei per Francos*, tom. I, pag. 31.

Maintenant, s'il pouvait rester quelque doute sur l'exactitude de ce rapprochement, nous alléguerions les mots suivants de Chardin :

« Le genre de mort le plus commun est de fendre le ventre à l'endroit du nombril, d'un côté à l'autre. Le criminel est attaché par les pieds, sur un chameau, au haut du bast, la tête pendante presque en terre. On lui fend le ventre si large, que les boyaux en sortent et lui pendent sur la tête. On le promène ainsi par toute la ville; un sergent, qui marche devant, criant à haute voix quel est le crime de l'exécuté; et, quand on l'a promené par la ville, on le pend à un arbre au bout d'un faubourg. Il y demeure quelquefois quinze et seize heures avant que d'expirer. Pour pendre un criminel par les pieds, on lui passe une corde entre la cheville et le gros tendon, comme les bouchers pendent les moutons à leurs étaux [1]. »

Puisque nous avons parlé de ce supplice, qu'il nous soit permis d'ajouter quelques mots sur un autre genre de torture, également usité en Orient. Il consiste à arracher la langue du patient au moyen d'une incision pratiquée derrière la tête. C'est à cet effroyable supplice que Sâdi fait allusion dans le vers suivant :

بفرمود دل تنگ روی از جفا که بیرون کنندش زبان ازقفا

Ce tyran irrité ordonna, en manière de supplice, qu'on lui arrachât la langue par le derrière de la tête [2].

Si un pareil raffinement de cruauté ne nous était attesté que par Sâdi, que par un poëte, nous pourrions refuser d'y croire, et n'y voir qu'une exagération poétique, une odieuse hyperbole; mais il n'en est malheureusement pas ainsi, et l'histoire nous fournit deux exemples de l'emploi

[1] *Voyages de M. le chevalier Chardin*, édition de Paris, 1723, tom. VI, p. 300.

[2] *Boustân*, édition de 1834, pag. 54.

de cet atroce châtiment[1]. En effet, je lis dans Abou'lféda les détails dont je vais donner la traduction :

« Dans cette année (244 de l'hégire, de J. C. 858), Moutévekkil fit mettre à mort Abou Iouçouf Iacoub, connu sous le nom d'Ibn-Essikkit, auteur de l'ouvrage intitulé : *Islah-el-manthiki filloghati*, et d'autres écrits. C'était un docteur instruit dans la grammaire et la philologie. Moutévekkil lui avait dit : « Lesquels aimes-tu mieux, de mes deux fils Al-Motatz « et Al-Mouveiyed, ou bien de Haçan et Houcein ? » Ibn-Essikkit négligea de parler des deux fils du khalife, et dit à la louange de Haçan et de Houcein ce dont ils étaient dignes. Moutévekkil ordonna à ses esclaves de fouler le docteur aux pieds ; puis il fut reporté à sa maison, et mourut le lendemain. On raconte que lorsque Moutévekkil interrogea Ibn-Essikkit touchant ses deux fils et touchant Haçan et Houcein, Ibn-Essikkit lui répondit : « Par Dieu, Canber, le serviteur « d'Ali, était meilleur que toi et que tes deux enfants ! » Moutévekkil dit alors : « Arrachez-lui la langue par le derrière de « la tête[2]. » On obéit, et il mourut sur l'heure, au mois de redjeb de l'année susdite. Il était âgé de cinquante-huit ans[3]. »

Quant au second exemple, il se trouve dans la vie du poëte Abou'l Haçan Ali, fils de Djabalah, que le khalife

[1] Je ne crois pas pouvoir me dispenser de rappeler ici les paroles suivantes empruntées au savant le plus encyclopédique du siècle dernier, à l'illustre Fréret, ou plutôt à l'éditeur de ses œuvres posthumes, l'élégant et spirituel Bougainville : « L'histoire nous offre une infinité de faits ou d'usages si contraires à la nature, que, pour l'honneur des hommes, on serait tenté de les nier, s'ils n'étaient prouvés par des autorités incontestables. La raison s'en étonne, l'humanité en frémit ; mais comme, après un mûr examen, la critique n'oppose rien aux témoins qui les attestent, on est réduit à convenir, en gémissant, qu'il n'y a point d'action que l'homme ne puisse commettre, comme il n'y a point d'opinion qu'il ne soit capable d'embrasser. » (*Sur l'usage des sacrifices humains, etc.* dans les Mémoires de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, t. XVIII, Histoire, pag. 178.)

[2] فقال المتوكل سلّوا لسانه من قفاه ففعلوا به ذلك فمات من ساعته

[3] Abulfedæ *Annales Muslemici*, II, 202, 204.

Mamoun fit périr par le même supplice, sous prétexte qu'il avait associé, dans ses vers, un mortel aux attributs de la Divinité. On peut voir cette histoire, rapportée avec de longs et curieux détails, dans Ibn-Khallikan, page 484 de l'édition de notre confrère M. le baron de Slane. Je ferai seulement observer que, dans sa version anglaise, M. de Slane n'a pas rendu l'ordre de Mamoun avec toute l'exactitude désirable, en le traduisant par : « pluck out his tongue by *the root*[1]. » J'ose espérer que les détails dans lesquels je suis entré, tout en servant à rectifier cette interprétation, fixeront d'une manière définitive le sens d'une expression qui, en effet, pouvait présenter quelque difficulté. Les passages de Sâdi, d'Abou'lféda, d'Ibn-Khallikan, se prêtent une lumière réciproque; et ainsi se trouvent confirmées ces paroles d'un habile critique : « ...Un écrivain sert d'interprète à l'autre;... et le lecteur attentif ne parvient à découvrir la vérité qu'en rapprochant des faits ou des termes, dont aucun, considéré séparément, ne la montrerait tout entière[2]. »

Ch. Defrémery.

BIBLIOGRAPHIE.

De poeseos hebraicæ atque arabicæ origine, indole, mutuoque consensu atque discrimine commentatio, par M. Jean-George Wenrich. Leipsick, 1843, in-8°.

Tous les orientalistes connaissent l'ouvrage publié, il y a environ un siècle, par le docteur Lowth, sur la poésie hébraïque appliquée aux livres saints. Plus tard, le célèbre

[1] Ibn-Khallikan's *Biographical dictionary*, vol. II, pag. 282.

[2] De Foncemagne, *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. VI, pag. 705.

W. Jones traita de la poésie orientale en général, et de la poésie hébraïque et arabe en particulier. L'un et l'autre ouvrage furent reproduits en Allemagne et enrichis des observations de Michaëlis et d'Eichhorn. Depuis ces publications, les progrès faits dans les études orientales en Europe donnèrent de nouvelles notions sur cette matière. En 1832, l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres proposa pour sujet de prix la question suivante : « Comparer la poésie des anciens Hébreux avec celle des Arabes, et faire connaître en quoi elles se ressemblent ou elles diffèrent, soit par rapport aux figures de langage et aux moyens artificiels qu'elles emploient, soit par rapport aux divers genres de poëmes usités chez les deux nations. » Le prix fut accordé à M. Wenrich, professeur de littérature biblique à Vienne. L'ouvrage de M. Wenrich a été imprimé avec quelques légères modifications indiquées par l'Académie des inscriptions, et offre les résultats les plus complets que la science possède aujourd'hui sur cette branche de la littérature.

M. Wenrich a publié en 1842 un mémoire couronné par l'Académie de Gœttingue, et intitulé : *De auctorum græcorum versionibus et commentariis syriacis, arabicis, armeniacis persicisque.* En ce moment, il fait imprimer à Leipsick un mémoire sur les invasions et le séjour des Sarrasins dans l'Italie méridionale, particulièrement la Sicile.

JOURNAL ASIATIQUE.

MARS 1844.

EXTRAITS

D'une lettre de M. Fulg. Fresnel, agent consulaire de France à Djeddah, à M. Jomard, membre de l'Institut de France, sur certains quadrupèdes réputés fabuleux [1].

OBSERVATION PRÉLIMINAIRE.

Le pays de Bargou, auquel se rapporte la description de M. F. Fresnel, est peu connu et ne paraît avoir été visité par aucun Européen; du moins aucun voyageur n'a publié de relation sur cette contrée reculée. Je ne connais de voyage au pays de Bargou (autrement Waday), qui ait été écrit, que celui qu'a exécuté et rédigé le cheikh Mohammed el-Tounsy, résidant au Kaire. Ce voyage vient d'être traduit par le Dr Perron, directeur de l'École médicale d'Égypte, comme le voyage au Darfour, qui a été écrit par le même cheikh, et qui sera bientôt mis sous presse. Aussitôt après la publication de celui-ci, j'espère pouvoir faire imprimer la relation du voyage au Waday. Ce pays est situé à l'O. N. O. du Darfour. La distance de Nemro, sa capitale, à Kobé, celle du Darfour, est d'environ seize journées de marche au pas de caravane. La longueur E. O. est d'environ dix-huit journées.

[1] Lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 27 octobre 1843.

Le sultan du Bargou résidait en 1826 à Ouaro. On croit que le Bahr-Misselad, grande rivière mentionnée par Browne, coule au travers de ce pays; les uns la dirigent au N. O. vers le Schary, affluent du lac Tchad; les autres en font un affluent du Bahr-el-Abiad.

Selon M. Kœnig, orientaliste établi depuis longues années en Égypte, le nom ne doit pas être écrit Borgou, mais Bargou ou Bergou (بَرقو).

J'aurais désiré joindre ici le témoignage du cheikh Mohammed-el-Tounsy, venant en confirmation du récit fait au savant orientaliste M. Fresnel; n'ayant pu le recevoir encore, je n'ai pas cru devoir tarder plus longtemps à soumettre ce mémoire au jugement des naturalistes et des philologues.

J—D.

Djeddah, 20 avril 1843.

Monsieur,

. . . . . J'ai à vous offrir quelques renseignements sur une question de zoologie sacrée qui a donné lieu, depuis Bochart, à de nombreuses et infructueuses recherches. Si mes renseignements ne sont pas entièrement neufs, si, à mon insu, j'ai été devancé par quelque voyageur ancien ou moderne, j'ose espérer que l'Académie daignera toujours agréer cette notice comme confirmation d'un fait dont la connaissance lui serait déjà parvenue. Voici, en deux mots, ce que je viens d'apprendre : — « La licorne existe en Afrique, telle que nous la représentent les livres sacrés, et telle, à peu près, que Pline nous l'a décrite. » Bien que je n'aie point vu cet animal, et n'aie pas même l'espérance de le

voir, il ne me reste aucun doute sur son existence. Durant un séjour de douze ans en Afrique et en Arabie, j'ai acquis (à tout le moins) la connaissance des hommes avec lesquels je me trouve chaque jour en rapport forcé. J'ai pu estimer d'une manière générale et approximative le degré de véracité des différentes races, et la valeur relative de leurs témoignages. Je distingue entre les fables qu'on admet dans la simplicité de son cœur, et les faits qu'on atteste comme témoin oculaire. Entre les hommes de même famille, quelques heures d'entretien, ou, selon les cas, quelques jours ou quelques mois de relations plus ou moins suivies, me donnent la mesure d'un individu, et la valeur personnelle de son témoignage là où il n'a pas d'intérêt à mentir.

Voici donc le détail de ce que j'ai appris en basant ma conviction sur le degré de confiance que m'inspire tel ou tel individu, telle ou telle famille d'hommes.

Il y a dans le Dar-Borgou, autrement nommé Dar-Soulayh (صُلَيْح), à l'est du fameux lac central, et aussi dans la région de Guenga (*Donga*, *Dinka*, *Djenka*), au sud de Fertît et de Dâr-Foûr[1], une licorne-*urus* (*bos* ou *bison*), non pas une licorne *chevaline*, comme on se la figurait au moyen âge, mais une licorne comparable au taureau sauvage ou au buffle. En lui donnant l'épithète de *bos*, *urus* ou *bi-*

[1] Consultez la nouvelle carte du cours du Bahr-el-Abiad par M. d'Arnaud, que j'ai publiée dans le cahier de février 1843, Soc. de géographie. J-D.

son, je n'ai pas la moindre intention de classer l'animal dans le sens zoologique; car je le tiens pachyderme et non ruminant; mais je veux, autant que possible, rendre la pensée de celui qui me l'a décrit minutieusement, et dont la description donne un sens rationnel à divers passages de la Bible, notamment à un passage du livre de Job (XXXIX, 10) sur lequel Michaëlis insiste avec raison dans sa XLVIe question touchant le *rém* ou *reém*, רִים ou רְאֵם (p. 98).

Cela posé et bien entendu, je me hâte d'ajouter que la ressemblance avec le buffle ou le taureau paraît limitée à la masse du corps proprement dit, y compris le haut de la tête, et ne s'étend point aux extrémités, telles que les pieds, la queue, la corne et le groin. Encore le poitrail et les épaules de la licorne sont-ils beaucoup plus larges que ceux du taureau. L'animal que je décris est beaucoup plus trapu, beaucoup plus ramassé dans sa forme, qu'aucun des ruminants connus, y compris le bison, ses trois dimensions étant à peu près égales (six pieds de longueur sur cinq de hauteur et quatre de largeur). En retranchant la longueur des jambes (une coudée ou un pied et demi) de la hauteur totale de l'individu, on a de reste trois pieds et demi pour son épaisseur comptée de la surface du dos à la surface de l'abdomen. Abstraction faite du vide qui reste entre l'abdomen et le sol, quand la bête est portée sur ses jambes, on peut la comparer à un sphéroïde ou un cube irrégulier.

Les jambes (d'un pied et demi de longueur) sont massives, semblables à celles de l'éléphant. Elles ne sont point sensiblement flexibles ou articulées, à telles enseignes que quand l'animal dort couché sur le flanc, elles se trouvent, relativement à son corps, dans la même situation que s'il était debout, c'est-à-dire droites et rigides.

Le pied est arrondi et porte en avant deux ongles, ou, s'il est permis de s'exprimer ainsi, un pied fourchu accessoire, dont la trace est semblable à celle du mouton, outre un sabot sur le bord externe, dont l'empreinte est comparable à celle du pied de l'âne, en sorte que l'on dirait, pour rendre la pensée de mon informateur soulayhi ou borgâwi, « qu'une brebis et un âne ayant passé par le même chemin et imprimé leurs traces, l'une en avant, l'autre sur le côté, à quelques pouces de distance et en arrière, la licorne est venue ensuite inscrire son cercle de six pouces de diamètre entre les traces et tangentiellement aux traces de la brebis et de l'âne. » Ceci n'est point un commentaire, mais la traduction géométrique de ce que je viens d'entendre.

La queue est courte, glabre dans la ligne médiane, garnie de poils sur les bords, et terminée par un riche émouchoir dont les crins sont plus courts, mais aussi beaucoup plus forts que ceux du cheval.

La peau générale est presque nue, semblable à celle d'un chameau galeux, sauf une ligne de poils qui part de la nuque et se dirige vers le milieu du

dos. Cette peau est plus épaisse que celle du *khertît* (rhinocéros). C'est la plus épaisse de toutes les peaux connues en Afrique.

Mais ce qui distingue la licorne entre tous les animaux auxquels on pourrait la comparer, c'est une corne unique, mobile, susceptible d'érection (en ce sens qu'elle peut recevoir de la volonté de l'animal une position invariable relativement à la surface du front), ayant son origine à la partie basse et médiane du front, non sur le bout du nez, comme chez le rhinocéros, mais au haut du nez et entre les yeux. Cette corne est d'un gris cendré, couleur générale de la bête, dans les deux tiers de sa longueur; le tiers supérieur est d'un rouge écarlate et se termine par une pointe extrêmement aiguë. Elle est longue d'une coudée (dix-huit pouces). Quand la licorne n'est point inquiétée, elle balance, en marchant, sa corne à droite et à gauche. Abdallah-Soulayhi, le plus intelligent de ceux qui me renseignent, ne se rend pas bien compte de ce mouvement oscillatoire, mouvement qu'il a observé de ses yeux. Il est probable que le centre d'oscillation se trouve à la base même de la corne, qui, formée d'une substance dure, ne peut être douée de flexibilité. La licorne charge son ennemi tête baissée, le perce de sa puissante aiguille, l'enlève, le jette en l'air et revient à la charge, comme ferait un taureau furieux, jusqu'à ce qu'elle l'ait mis en lambeaux.

La tête présente deux protubérances latérales

au-dessus des oreilles ou derrière les oreilles, protubérances qui révèlent un instinct sanguinaire. Le museau rappelle celui du sanglier. Les oreilles sont petites, et l'ouïe plus fine que la vue n'est perçante.

La déjection alvine forme un monticule de deux pieds de hauteur, où chaque bol excrémentiel est de la grosseur d'un melon.

La licorne n'a qu'un petit.

Quand on veut lui donner la chasse, plusieurs hommes, quelquefois plusieurs villages, se réunissent. A l'exception d'un ou deux coureurs de profession, dont la fonction est de lancer ou lever ou faire lever la licorne, tous les chasseurs sont à cheval, armés de lances à large fer, quelquefois aussi de javelots. Les chevaux blancs, ou d'une couleur blanchâtre, sont ceux qu'ils montent de préférence, l'expérience leur ayant appris que la vue du blanc excite à un haut degré la fureur de la bête, et qu'il est aisé de lui donner le change avec un objet qui l'irrite. L'époque la plus favorable à cette chasse est celle des grandes chaleurs qui précèdent les pluies intertropicales; l'heure la plus propice est celle de midi; car la licorne aime l'ombre et la nuit, et fournit péniblement sa carrière au grand soleil.

Celui qui se charge de lancer la licorne, va la chercher à sa bauge, au lieu où elle dort vers le milieu du jour; et, s'il ne l'a pas déjà réveillée par le bruit de ses pas, lui jette une pierre ou un dard pour la mettre sur pied. On reconnaît qu'elle dort

au mouvement incessant de ses oreilles, qui, durant son repos, font l'office de chasse-mouches. Quand les oreilles sont fixes et droites, on peut être certain qu'elle est éveillée, qu'elle a entendu quelque bruit, et cherche des yeux celui qui s'approche.

La licorne, frappée ou non, n'a pas plutôt reconnu l'ennemi, qu'elle se lève brusquement par un effort de tous ses muscles et fond sur lui. Le coureur détale et se dirige sur un arbre situé dans la plaine qui doit être le théâtre du combat, et autour de laquelle les chasseurs à cheval sont distribués et cachés. La course de la licorne n'étant pas extrêmement rapide, un bon coureur peut toujours lui échapper, pourvu que le refuge ne soit pas à une trop grande distance du point de départ; car si l'homme poursuivi ne rencontre dans sa fuite aucune forteresse naturelle ou artificielle, la licorne, plus infatigable que lui, finit toujours par l'atteindre. Quant au cavalier, s'il est bien monté, il n'a rien à redouter. Le chasseur à pied est hors de danger dès qu'il a pu grimper sur un arbre de grosseur et hauteur suffisantes; mais la licorne le guette d'en bas et passerait au pied de l'arbre le reste du jour et la nuit suivante si l'on ne venait lui donner le change.

Tandis qu'elle court encore, un des cavaliers embusqués s'est détaché, a lancé son cheval sur les traces de la bête, et, parvenu à la portée du trait, lui envoie un coup par derrière et entre les cuisses, ou obliquement et sous le ventre. Un coup sur le

dos, la tête ou la croupe ne lui ferait aucun mal, en raison de l'épaisseur et de la dureté de la peau dans toute la moitié supérieure de son corps; mais alors même que le javelot atteint son but, la blessure ne saurait être grave; aussi le fort chasseur, le Nemrod de Borgou, se sert-il, dès le début, de la lance à large fer. Tenant sa lance en arrêt, parfaitement assujettie sous son bras au moyen d'une flexion du poignet qui reporte, du dedans au dehors, sa main droite sur la hampe, ou bien dans la position la plus naturelle, c'est-à-dire la main sous la hampe, s'il craint de se fatiguer le poignet, il passe au galop derrière la licorne qui poursuit le coureur, lui porte, au passage, de toute la force de son bras et de toute la vitesse de son cheval multipliée par la masse en mouvement, un coup dans la région inguinale, puis, dégageant aussitôt son arme, dont l'extraction donne cours à un fleuve de sang, il fait faire une demi-volte à son cheval, sans interrompre son galop. La licorne, blessée, se retourne, et, abandonnant le chasseur à pied, se met à la poursuite du cavalier. En cet instant, un second cavalier se détache, court sus à la licorne qui poursuit elle-même le premier cavalier, et, passant derrière elle au galop, lui porte un second coup dans la région inguinale ou abdominale. La licorne fait volte-face et se précipite sur le nouvel ennemi, qui bat en retraite comme les deux premiers. Observons qu'il n'y a point de lâcheté dans ces fuites, parce que, la licorne courant toujours tête baissée

quand elle charge, tous les coups portés par devant, dans le cas où l'on voudrait lui faire tête, seraient des coups perdus et exposeraient le chasseur à une mort presque certaine. Ainsi que nous l'avons dit, l'animal est parfaitement cuirassé et parfaitement invulnérable partout ailleurs que dans les parties basses. Le premier cavalier revient alors à la charge, ou bien un troisième entre en lice pour délivrer celui qui vient de donner, et percer la licorne d'un troisième coup, et ainsi de suite, alternativement, comme au jeu de bague. Ce manége est continué jusqu'à ce que la bête commence à faiblir par la perte de son sang. Bientôt le cercle des chasseurs se resserre et les coups de lance se succèdent avec une rapidité croissante, jusqu'à ce qu'enfin la licorne succombe. Ce qu'elle répand de sang avant que d'expirer, est hors de proportion avec la mesure que peut donner un bœuf.

Les habitants de Borgou (Dar-Soulayh) et de Guenga s'accordent à dire que cette licorne, nommée en arabe borgâwi *abou-karn* (أَبُو قَرْن), est la plus formidable de toutes les bêtes féroces. Elle tue l'homme sans provocation et sans but. Elle ne l'a pas plutôt vu que, poussée par un instinct tout-puissant d'hostilité, elle lui court sus, et, si elle l'atteint, le transperce et le massacre; mais elle ne le mange pas. La licorne est frugivore, et se nourrit principalement de pastèques et de cotonnier.

Permettez-moi, monsieur, de reproduire ici quel-

ques-uns des renseignements que nous trouvons chez les anciens sur cet animal mystérieux.

Nous lisons au psaume XXI (Héb. XXII), v. 21 ou (Héb.) 22 : « Sauvez-moi de la gueule du lion et des cornes des licornes. Vous m'avez exaucé, » ou bien, en suivant la ponctuation du texte hébreu, qui n'admet point d'accent disjonctif dans la dernière partie de la phrase : « Sauvez-moi de la gueule du lion; (déjà) vous m'avez entendu (et délivré) des cornes des licornes. » Le mot qui signifie *licorne*, est *rém* ou *reém* (רִים ou רְאֵם ou רְאֵים). L'orthographe de ce mot varie d'un livre sacré à l'autre. Celle de Job est conforme à l'orthographe arabe d'un mot, رِيم, qui, selon l'auteur du Kâmoûs, s'appliquerait à une « gazelle éclatante de blancheur. » Il est évident que le psalmiste n'invoque pas le secours de Dieu contre des gazelles, et qu'ainsi le mot arabe doit avoir un tout autre sens que le mot hébreu qui s'écrit de la même manière.

La confusion des racines appliquées à la nomenclature des animaux est une chose fréquente, non-seulement entre langues sœurs, mais dans le domaine d'une seule et même langue; bouc et biche, cerf et chèvre, en sont des exemples frappants.

Il est à remarquer ici, et cette remarque, quelque déplacée qu'elle paraisse au premier aspect, n'est point étrangère à mon sujet, il est à remar-

quer que ce psaume XXII, selon l'hébreu, si pathétique, si accablant de démoralisation et de terreur dans sa première partie, si ravivant d'espoir et de consolation dans la dernière, se divise naturellement, et, pour ainsi dire, de lui-même, en deux actes bien tranchés, dont le premier peut s'intituler *abandon*, et le second *délivrance*. Au premier acte, le roi-prophète exprime, avec les sons les plus déchirants de sa lyre, la douleur qui l'oppresse dans un de ces moments d'épreuve où Dieu laisse sans réponse les prières de ses saints. Un demi-ton de plus, et les lamentations du psalmiste prendraient un caractère d'impiété. Selon les ascètes les plus élevés, cet abandon temporaire est le *non plus ultra* des tentations auxquelles Dieu soumet ses élus. Ce fut aussi la dernière de celles auxquelles l'homme-Dieu se soumit. Dans le tableau du délaissement où il se trouve, le poëte sacré passe en revue les ennemis qui l'assiégent; les jeunes taureaux, les taureaux de Basan, les chiens, les méchants, le lion, et enfin les licornes; et c'est juste au moment où il est menacé par les cornes des licornes, c'est-à-dire au plus fort du danger, de la terreur et de la tentation, que Dieu vient à son aide et que le second acte commence. A partir de ce point, le psaume n'est plus qu'un *Te Deum* prophétique jusqu'à la fin.

Or cette gradation, au point culminant (qui est celui où je voulais arriver en exposant la marche du psaume XXII telle que je la conçois), sont tout

à fait conformes à l'opinion reçue dans l'Afrique centrale : « Que la licorne (*abou-karn*) est le plus formidable de tous les animaux féroces, sans en excepter le lion, » animal beaucoup moins héroïque, royal, ou grandiose, qu'on ne se le figure généralement en Europe, puisqu'il ne vous attaque sérieusement qu'autant qu'il voit que vous avez peur de lui, ou qu'il peut tomber sur vous à l'improviste. Si la licorne ne se trouve ni en Arabie, ni dans le mont Liban (et c'est, je crois, la seule objection de Gesenius contre le *Μονοκέρως* des Septante), il ne s'ensuit pas que Moïse et David ne l'aient point connue. Le lion aussi a disparu des contrées sémitiques et du théâtre de la Bible. Mais j'admets que la licorne n'ait jamais mis le pied en Palestine : que direz-vous de Léviathan? Léviathan, que ce soit le serpent de mer ou le crocodile, n'a dû se présenter que bien rarement aux yeux des juifs après leur sortie d'Égypte, et cependant leur imagination était obsédée par la figure, véridique ou mensongère, de ce roi des eaux, à tel point que son nom fut employé figurativement dans le langage universel (comme chez nous tigre ou lion), pour désigner un puissant ennemi. On en peut dire autant de Béhémoth, l'hippopotame. Mais il est une objection et plus grave et plus intéressante contre le *Monoceros* des Septante ; c'est qu'on ne trouve point, que je sache, la figure de la licorne sur les monuments de l'antique Égypte[1], où elle devait être mieux

[1] Une licorne est figurée sur les monuments persépolitains; mais

connue qu'en Palestine. Il y a deux réponses à cette objection. La première s'appuie d'un passage de Pline sur lequel nous reviendrons : « Hanc feram vi-« vam negant capi. » On sait que les Égyptiens ne peignaient point sur leurs monuments d'autres animaux étrangers que ceux qui leur étaient envoyés en présent ou en tribut par les rois barbares. Si donc la licorne ne se laissait pas encore prendre au temps de Pline, il est tout simple que son portrait ne se rencontre point sur les monuments égyptiens. La seconde réponse est déduite d'une analogie négative : la licorne a pu être exclue des fresques égyptiennes par les mêmes raisons (ignorées) qui en ont fait exclure le chameau.

Nous lisons au livre de Job (XXXIX, 10) : « Attacherez-vous la licorne à la charrue pour former des sillons, ou vous suivra-t-elle aplanissant avec la herse les (mottes des) vallées? »

En défiant Job de remplacer les bœufs par des licornes attelées à sa charrue ou à sa herse, Dieu fait évidemment allusion à la ressemblance sommaire et frappante qui existe entre ces deux genres d'animaux, du moins sous les rapports de la stature, de la force et de la masse; et il est impossible de ne pas observer ici que le défi de Dieu est admirablement commenté par ce passage de Pline : « Hanc feram vivam negant capi. »

cette licorne-là ne peut pas être celle des juifs au temps de Moïse. C'est en Égypte, non en Perse ou dans l'Inde, qu'il faut chercher les origines des idées hébraïques.

C'est dans un sens analogue que Dieu dit à Job au verset 4 du même chapitre : « Quis dimisit ona-« grum liberum, et vincula ejus quis solvit? » Et un peu plus loin (v. 7) : « Il (l'onagre ou âne sauvage) se moque de la foule qui remplit les villes, et n'entend point la voix d'un maître impitoyable. » C'est absolument comme si Dieu eût dit : « Pouvez-vous dompter l'onagre qui ressemble tant à vos ânes qu'on le dirait échappé de vos demeures? Non ; il se moque de vous. »

L'idée que les juifs se formaient du *reém* (licorne) est parfaitement résumée dans ces deux phrases du *Thesaurus linguæ sanctæ* de William Robertson : « Animal est ferum, sævum et prævalidum, » et « con-« stat esse animal valore, et proceritate aut elatione « cornu præferendum tauro. » Ces conditions bien arrêtées de la notion primitive du reém ont conduit quelques interprètes à l'identifier avec l'*urus* ou taureau sauvage ; et, en vérité, il faut convenir que ce rapprochement était très-rationnel ; car, immédiatement après avoir demandé à Job s'il peut remplacer l'âne domestique par l'âne sauvage, Dieu lui demande s'il peut remplacer le bœuf par le réem. Une simple règle de trois donne ici *Aurochs*, ou *urus*, pour l'inconnue réem ; et, en effet, il est positif que « l'âne est à l'onagre comme le bœuf est à l'*aurochs* ou l'*urus*. » Mais cette solution est repoussée par une objection insurmontable : « Le reém est un animal impur. » Le rabbin Saad ayant voulu l'identifier avec la femelle d'un ruminant nommé en hébreu *akkô* (אַקּוֹ),

le bouquetin, un autre rabbin le réfute ainsi : « Mirum sane sit, inquit Elias, marem quidem esse « mundum, non autem fœminam. » Le reém était donc immonde; le reém ne peut donc pas être le taureau sauvage.

Mais la ressemblance générale ou grossière de la licorne avec le taureau ou le buffle est encore celle qui frappe les modernes habitants de Borgou. Du moins, le plus intelligent de ceux que j'ai interrogés, dans la série des animaux auxquels il emprunte successivement ses comparaisons (selon l'usage de Pline et des peuples barbares), débute constamment par le *bakar* ou *bos* pour représenter par une image connue la totalité de la bête. Toutefois je ne saurais passer sous silence le témoignage d'un esclave de Guenga (Denka), lequel choisit la mule pour terme de comparaison générale. Quoique le Guengâwi soit très-inférieur en intellect au pèlerin de Borgou, son témoignage, venant à l'appui de Pline et de Solin, qui comparent la licorne au cheval, doit nécessairement figurer dans cette notice. Car, si la première assimilation a l'avantage de donner un sens rationnel au passage de Job, la seconde donne un nouveau degré de probabilité à l'identité du reém des Hébreux avec le monocéros de Pline, de Solin et des Septante. Du reste, j'ai tout lieu de croire, d'après certains traits caractéristiques de la description des Africains, que l'abou-karn ou licorne est un pachyderme proprement dit, essentiellement différent du rhinocéros, mais plus diffé-

rent encore du taureau, sous le point de vue zoologique ou scientifique, qui, on le sent, ne pouvait pas être celui de l'écrivain sacré. Les solipèdes offrant, sous le rapport scientifique, une certaine analogie avec les pachydermes proprement dits, il semble que la licorne-mule du Guengâwi doit être préférée à la licorne-*urus* du Soulayhi; mais quand il s'agit de descriptions antiques ou empruntées à des peuples barbares, la présomption d'une classification scientifique, ou même d'un simple rapprochement scientifique, peut et doit être écartée; car l'anatomie est une chose excessivement moderne.

On sait d'ailleurs que les anciens n'étaient pas difficiles en fait de ressemblances. Qui pourrait croire aujourd'hui que l'hippopotame fut assimilé au cheval, si son nom même n'en faisait foi? On peut en dire autant des modernes barbares : qui voudra croire en France qu'un fellâh contemporain, s'extasiant devant un hibou, comparait sa figure à celle d'une femme?

En résumé, la licorne-*urus* satisfait au livre de Job, et répond à la XLVIe question de Michaëlis; la licorne-mule satisfait au passage de Pline, que je donnerai plus loin en son entier; et, tout en accordant une préférence décidée, exclusive même, à l'*urus* sur la mule, je m'estime heureux de pouvoir rapprocher deux témoignages oculaires, dont l'un donne raison à l'auteur sacré, l'autre à l'écrivain profane, et qui tendent à prouver, par leur diver-

gence même, l'identité du reém des Hébreux avec le monocéros de Pline.

Nous lisons au livre des Nombres (XXIII, 22) : « . . . . . Cujus fortitudo similis est « rhinocerotis. » Lisez : *unicornis*, comme dans les Psaumes : c'est le même mot, *rém* ou *reém*, qui figure dans les textes de tous ces passages, mot que Saint-Jérôme a traduit par « rhinocéros, » et que les Septante ont rendu par « monocéros. » Je reviendrai sur ce point; pour le moment, je me borne à faire observer que :

Il résulte de ce passage des Nombres que la licorne était considérée, dès le temps de Moïse, comme le « symbole de la force. » *Cujus fortitudo similis est unicornis. Cujus;* de qui? de Dieu. C'est ainsi que l'a compris l'auteur de la plus ancienne version arabe; c'est ainsi que l'a compris Saint-Jérôme. Je ne dissimulerai point ici que les interprètes diffèrent entre eux sur le sens du mot hébreu *thôâfôth* תוֹעֲפוֹת; mais adoptons la version de Saint-Jérôme, *fortitudo*, qui est celle des traducteurs anglais, *strength*, et la notion ou opinion indiquée comme générale par l'écrivain sacré se trouve parfaitement conforme à celle des modernes habitants de l'Afrique centrale. Pour eux, abou-karn est, non-seulement le plus dangereux, mais le plus fort des animaux, le seul éléphant excepté. Ils affirment qu'abou-karn est plus fort que le lion, en faisant observer que « sa force est dans sa corne, » idée tout à fait antique, et dont l'analogue se retrouve en divers lieux

de l'Écriture sainte[1]. Voici ce qu'on me raconte à ce sujet:

Une des plus terribles licornes de Borgou, c'était une femelle suivie de son petit, avait intercepté un chemin vicinal. Un homme du pays, qui avait maison et femme dans chacune des deux bourgades auxquelles le chemin aboutissait, s'étant mis en route une certaine nuit pour se rendre d'un établissement à l'autre, fut assailli et massacré par la licorne. Le lendemain, on trouva ses membres épars. Ce n'était pas le premier forfait de l'ennemi, et les deux villages se réunirent pour le tuer; mais un incident aussi heureux qu'imprévu rendit cette fois inutiles tous chevaux et toutes lances.

La bête ne fut point lancée. Elle tomba sur la bande au moment où on s'y attendait le moins, et donna la chasse à un homme de pied qui avait suivi les chevaux, ou se trouvait là par hasard. L'homme menacé prit la fuite de toute la vitesse de ses jambes, et parvint à un monticule qu'il voulut gravir en courant; mais, avant d'avoir atteint le sommet, il glissa et roula jusqu'au bas du tertre, et jusque entre les jambes et sous le ventre de la licorne. Celle-ci, croyant avoir le chasseur devant elle, et ne distinguant rien au milieu du nuage de poussière qui l'enveloppait, donna de sa corne en terre. C'était à l'époque où les hautes plaines sont complétement desséchées, et déchirées de crevasses provenant du

[1] « La force de Béhémoth est dans le nombril de son ventre » (Job, LX, 11). On sait que la force de Samson était dans ses cheveux.

retrait d'une terre argileuse qui, après avoir été profondément délayée par les pluies intertropicales, se trouvant tout à coup exposée aux rayons d'un soleil ardent, se gerce et s'entr'ouvre en tout sens, et acquiert une dureté comparable à celle de la poterie, dans les grandes masses cohérentes dessinées par ses fissures. La redoutable corne s'engagea dans une crevasse transversale à sa direction. Lorsque ensuite la bête voulut soulever et projeter en l'air la roche d'argile sous laquelle sa corne était prise, douée d'une force d'impulsion supérieure à l'adhérence de cet appendice, supérieure aux sensations les plus douloureuses, la licorne rompit, déracina sa propre corne, et, en relevant la tête, montra aux ennemis un front désarmé.

Aveuglée par le sang qui lui coulait dans les yeux, elle prit à son tour la fuite, sans doute pour la première fois de sa vie, en poussant un mugissement plaintif fort différent du hennissement saccadé qui sonnait ses charges. On la courut en vain ce jour-là jusque sur la lisière d'une forêt voisine, qui la déroba aux chasseurs; mais on lui prit son petit, qui fut levé par les chiens de l'espèce des lévriers. Le lendemain ou le surlendemain, on la trouva, en suivant les traces du sang, étendue dans un épais fourré, et réduite à un tel état d'épuisement que l'on en vint aisément à bout.

Celui de qui je tiens le fait était de la chasse.

Avant d'aller plus loin, je crois devoir répondre à une objection que je me fais en ce moment. Dans

la traduction des textes empruntés à la Bible, j'ai rendu, dès le principe, le mot hébreu *reém* par le mot français « licorne. » Par cela même j'ai préjugé ce qu'il fallait juger. Sans doute, il eût été plus méthodique de me borner à transcrire le mot hébreu, d'établir ensuite l'identité du *reém* des Hébreux avec l'*abou-karn* de Borgou et de Guenga, et enfin l'identité de ce même abou-karn avec l'*unicornis*, ou *monocéros*, ou licorne des anciens et du moyen âge. Mais j'ai cru pouvoir m'autoriser dès le début de la version des Psaumes, où le mot *reém* est rendu par *unicornis*, et de la version des Septante, où il est traduit par *monocéros*. Cette version des Septante étant la plus ancienne de toutes, et ayant été faite dans un pays dont la faune, réelle ou fabuleuse, est en grande partie commune à la Palestine, mérite, je crois, plus de confiance que toute autre pour ce qui concerne la nomenclature des animaux vrais ou fictifs. Saint-Jérôme a cru qu'il s'agissait du rhinocéros; mais je ne pense pas qu'il soit aujourd'hui nécessaire de réfuter cette opinion selon les règles académiques. L'illustre Gésénius dit positivement : « Le *reém* est l'animal décrit par Pline (*Hist. nat.* VIII, 21, (ou 31 selon les édit.) sous le nom de monocéros). » et négativement : « Le *reém* n'est pas le rhinocéros. »

Voici la description de Pline :

« Asperrimam autem feram monocerotem, reliquo corpore equo similem, capite cervo, pedibus elephanto, cauda apro, mugitu gravi, uno cornu

« media fronte cubitum duum eminente. Hanc feram « vivam negant capi. »

Et je lis dans une note du père Hardouin : « Mo- « nocerotem in Superioris Æthiopiæ jugis crebro « reperiri Marmolius est auctor, a quo ea fera des- « cribitur accurate. (Lib. I. c. XXIII, p. 65.) »

Je regrette vivement de n'avoir pas sous les yeux la description de Marmol.

Ce fut sans doute sur la foi de Pline que la licorne héraldique du moyen âge fut sommairement assimilée au cheval (*reliquo corpore equo similem*); c'est encore sous la forme chevaline qu'elle est figurée aux armoiries d'Angleterre à droite de l'écusson. Ainsi que nous l'avons vu, cette ressemblance, telle quelle, est appuyée d'un témoignage moderne. Mais la description d'Abdallah-Soulayhi, en rapprochant abou-karn du taureau, pour les caractères extérieurs, a l'immense avantage de donner un sens rationnel au passage de Job que nous avons cité ; et, sans établir ici un parallèle déplacé entre l'histoire naturelle de Pline et l'histoire naturelle de Job, je crois pouvoir affirmer que le témoignage d'un Arabe du désert, tel qu'a dû être le rédacteur du livre canonique, est préférable, sur les points dont il traite, à celui des informateurs de Pline, la plupart *negotiatores*. D'ailleurs, et à part toute considération anatomique, il est évident qu'un gros animal cornu et trapu ressemble plus à un bison qu'à un cheval, quant à l'ensemble extérieur. En général, rien de plus animé, de plus vivant, de plus

vrai, que les descriptions d'un bédouin, ou d'un homme qui a mené la vie de bédouin. Rien de plus faux, de plus évidemment absurde, que celles des habitants des villes de l'Orient, ou des voyageurs qui ne sont que « marchands, *negotiatores.* » Dieu me défende de déverser le ridicule sur une classe d'hommes qui a fourni à la science tant d'illustres voyageurs!

Le *capite cervo* de Pline souffre de grandes difficultés (voyez la description de la tête, p. 134 et 135). *Pedibus elephanto* est caractéristique et parfaitement conforme aux témoignages dont je suis l'interprète. *Caudâ apro* ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité, et, ainsi que *pedibus elephanto*, nous révèle un pachyderme. *Mugitu gravi* est exact, bien que le volume de la voix d'abou-karn soit très-inférieur à celui de la voix du liou. *Uno cornu nigro, etc.* Ainsi que nous l'avons vu, la corne n'est d'une couleur sombre ou terne que dans les deux premiers tiers de sa longueur, à compter de la racine; le tiers supérieur est du rouge le plus vif et « comme peint en rouge, » pour me servir de l'expression d'Abdallah-Soulayhi. La longueur de cette corne n'est point de deux coudées (*cubitum dum*), mais seulement d'une coudée. Le Guengâwi la fait égale à la longueur totale de son bras. Au reste, cette longueur doit varier avec l'âge de l'animal. Mais le *media fronte*, origine de la corne, est ici la donnée importante, parce que ces deux mots ne permettent pas de confondre le monoceros avec

le rhinocéros. *Hanc feram vivam negant capi.* Ceci est inexact de nos jours, quoique le renseignement put et dût être vrai au temps de Pline, et bien avant lui. On prend aujourd'hui la licorne au piége, avec un lacs, comme tout autre animal, en creusant sur sa voie des fosses que l'on recouvre de branchages. Mais les premiers mots de la description de Pline, *Asperrimam.....feram*, ou de Solin, *Atrocissimum....monoceros*, suffiraient pour réveiller l'idée d'abou-karn dans l'esprit d'un homme de Borgou ou de Guenga.

J'avais cru, pendant quelques jours, sur la foi du P. Hardouin, que Solin n'avait fait que copier mot pour mot, sans y ajouter un seul trait, la description que Pline nous a laissée du monocéros; mais on a bien raison de dire qu'il ne faut point jurer *in verba magistri*, alors même qu'il s'agit d'un texte que tout le monde peut consulter, ou d'une citation dont chacun peut vérifier l'exactitude. Car, ayant eu enfin la curiosité d'ouvrir le *Polyhistor*, j'y ai trouvé, de plus que dans Pline, deux renseignements très-précieux relativement à la corne de l'animal qui nous occupe; je dis très-précieux, parce qu'ils sont tout à fait caractéristiques, et conformes à la description des modernes Africains :

« .....Cornu e media ejus fronte protenditur, « *splendore mirifico...ita acutum* ut quicquid impetat « facile ictu ejus perforetur. »

Il y a plus, si je ne savais déjà, par le témoignage du Borgâwi, que l'extrémité de la corne est du *rouge*

le plus vif, il me serait impossible de comprendre le *splendor mirificus* de Solin, appliqué à une arme de cette espèce. La pointe aiguë (*ita acutum ut quicquid impetat, etc.*) est un second caractère important, que mes informateurs n'ont point oublié.

Il faut, autant que possible, et tout lire et tout voir des yeux du corps ; mais à la distance où je me trouve de Borgou et de l'Europe, du centre de l'Afrique et du centre des lumières, je dois me résigner à ne voir que des yeux de l'esprit l'être vivant que j'ose arracher à la fable pour le donner à l'histoire ; et, ce qui me touche bien plus douloureusement encore, je suis, et resterai désormais privé de ces conversations savantes, et de ces documents précieux, à l'aide desquels on procède si sûrement du connu à l'inconnu dans la sphère lumineuse où vous avez le bonheur de vivre. Mais la vérité, même incomplète, ne porte-t-elle pas un cachet que tout homme éclairé reconnaît à la première vue ?

Somme toute, et abstraction faite des différences de détail entre la description de Pline et celle des modernes Africains, différences inévitables là où il n'y a ni science ni méthode, il ne me reste aucun doute sur les identités que j'ai cherché à établir. On sait que Pline, décrivant le monocéros, ne décrivait pas ce qu'il voyait ou avait vu; mais que, réduit comme nous, à des rapports d'une valeur quelconque, il répétait ce qu'on lui disait, ou copiait ce que d'autres avaient écrit avant lui sur la foi des

voyageurs. Mais je tiens mes renseignements de première main; pouvait-il en dire autant? Soyez assez bon pour me faire savoir si ma description, ou plutôt ma version d'une description africaine, compatriote de la licorne, ne vous inspire pas plus de confiance que la description de Pline?.... Ai-je réussi à faire passer mes convictions dans votre esprit, en présentant les faits et les observations suivant un ordre exempt de préméditation, c'est-à-dire sans ordre précis?

Je réclame de votre bonté un jugement synthétique plutôt qu'un jugement analytique.

DE L'ORYX.

Il me reste à parler brièvement et incidemment d'un autre animal qui n'a rien d'effrayant, car il appartient au genre gazelle, mais qui aurait, au dire de quelques-uns, un trait de ressemblance avec la licorne, nommément: «une seule corne en tête.» On le rencontre dans les déserts de la Haute-Nubie: il se nomme *ariel*. C'est le nom que lui imposent les Nubiens parlant arabe. Je regarde ce nom comme une corruption de *iyyal*, ou, avec l'article, *aliyyal*, إِيَّلٌ ou الإِيَّل, mot difficile à prononcer pour les modernes Arabes, et qui, dans le langage antique, en hébreu, comme en arabe, signifiait *cervus* ou *caper montanus*. Les Bischaris lui donnent un autre nom, qui, autant que je m'en souviens, offre une grande conformité de son avec la partie

radicale d'ὄρυγος génitif de ὄρυξ (*oryx*), nom d'une chèvre de Gétulie, qui, selon les anciens, n'avait qu'une corne. Il est vrai que mes renseignements ne sont point d'accord sur la question capitale de l'unité, et que toutes les probabilités sont pour ceux qui la nient; mais il est également vrai que la divergence d'opinions qui existe entre les modernes habitants de la haute Nubie relativement à l'antilope-*ariel*, partageait les anciens au sujet de l'*oryx*. Aristote et Pline ne donnent qu'une corne à l'oryx, tandis qu'Hérodote (Melp. CXCII.) et Oppien (*Cynegetic.* l. II, v. 450.) lui en attribuent deux. Ces indications sont empruntées à l'Histoire d'Hérodote, de Larcher (tom. III, pag. 578 de la 2ᵉ édit.); mais je lis dans le texte de Pline, conformément à l'indication de Larcher : *Unicorne et bisulcum, oryx.* Au reste je saurai bientôt à quoi m'en tenir sur cette question essentielle. Un *djellâb* (marchand d'esclaves), en qui j'ai toute confiance, et qui d'ailleurs m'a laissé un gage de son zèle et de sa bonne foi, ne doit rien négliger pour me rapporter une couple, ou tout au moins, un individu de l'espèce *ariel*, dans le cas où l'animal ne serait réellement armé que d'une corne.

Mais, quelle que soit la vérité *objective* en ce qui touche la corne ou les cornes de l'antilope-ariel, le fait subjectif d'une notion répandue chez une famille d'hommes quelconque, civilisée ou barbare, a droit de fixer notre attention. Les erreurs traditionnelles sont, aussi bien que les vérités physiques, des faits positifs. Ce sont des phénomènes de l'esprit humain,

dont il faut absolument tenir compte, si l'on veut comprendre l'antiquité. Or, l'opinion reçue chez quelques tribus, ou seulement chez quelques individus sauvages, et, par cela même, fidèles aux vieilles traditions, abâbedèh, blemmyes, troglodytes, suffit ce me semble, pour établir l'identité d'*ariel* avec l'*oryx* des anciens. Je sais qu'un monocéros *ruminant* est un monstre que repoussent le baron Cuvier et toutes les analogies; mais il n'en est pas moins vrai que les anciens ont cru à l'existence de ce monstre, et que de simples habitants de la Nubie et de la haute Égypte y croient encore. Pline a osé écrire : *Unicorne et bisulcum oryx ;* (*bisulcum*, « au pied fourchu, » indique assez un ruminant); et un abbâdy (*sing.* d'*abâbedèh*), un abbâdy de Cosseyr me disait, à propos d'*ariel* : « Je l'ai vu dans la montagne d'Elba où des chasseurs venaient de le prendre, *je l'ai vu;* il n'a qu'une corne au milieu de la tête, et ressemble à une forte gazelle. » Il est vrai que mon abbâdy confessait ne l'avoir vu que de loin, à vingt-cinq ou trente pas de distance, peut-être plus. Ce témoignage a été confirmé par un Dongolâwi, et démenti par d'autres.

Il est remarquable, et c'est ce qui m'a engagé à parler de l'oryx à propos de la licorne, que les éditeurs de la Bible française dite de Cologne, au verset 22 du chapitre XXIII des Nombres, rendent le mot *réem* (licorne) par *oryx*. Ailleurs, ils traduisent le même mot par *rhinocerot* (*sic*, avec un *t*); ailleurs, dans les psaumes, par licorne. Les traducteurs anglais ont été plus conséquents ayant

mis partout *unicorn*. Ce qui a pu donner lieu à cette confusion, c'est la description qu'Oppien a faite d'un oryx *qu'il avait vu* (*Hist.* d'Hérod. loc. laud.). Selon cet auteur, l'oryx serait un animal terrible; selon Hérodote, il serait de la taille du bœuf. L'on conçoit que la corne ou les cornes d'un tel animal eussent été prises comme symbole de force. Mais, pour l'oryx-*capra* de Pline, il est impossible de l'identifier avec le *réem* des livres saints; et l'on peut en dire autant de l'*ariel* de Nubie, alors même qu'il n'aurait qu'une corne.

Je crois que l'oryx est le *yahmour* يَحْمُور des Arabes (car le mot *ariel* ou *aryal* (أَرْيَل) ne se trouve point dans les lexiques) et que c'est par suite d'une erreur semblable à celle des éditeurs de la Bible de Cologne, que la version arabe de Job rend le mot *réem* par *yahmour*. Mais, quoique le mot *ariel*, ou *aryal*, soit très-probablement une corruption de l'hébreu *ayyâl*, אַיָּל (*cervus*), ou de l'arabe *iyyal*, إِيَّل, qui a le même sens, je ne pense pas que *l'ariel* des modernes Nubiens soit *l'ayyâl* ou *l'iyyal* des anciens peuples sémitiques.

Observons que le mot *yahmour*, plus hébraïque qu'arabe, est de la même racine que *hémâr*, حِمَار, qui veut dire « âne », et a pu donner lieu à la notion grecque et romaine d'un solipède unicorne, par suite d'une interprétation *étymologique* erronée, car Pline et Aristote croyaient à l'existence d'un *âne*

armé d'une corne. Les Grecs et les Romains n'aimaient point à transcrire les noms barbares; ils voulaient les traduire, bien ou mal. C'est ainsi qu'ils ont fait *Erythras* et *Phœnix* de *Himyar* حِمْيَر, qui est de la même racine que أَحْمَر, *ahmar* (*raber*), et une mer Erythrée ou mer Rouge de la mer de Himyar, ou des Homérites, ou Phéniciens primitifs, descendants de Himyar « le rougeaud, » par opposition aux blancs et aux noirs, entre lesquels il se trouvait placé.

Que de richesses ignorées dans l'intérieur de l'Afrique! Que d'animaux, et quels animaux! Que de plantes, et quelles plantes! Tout est possible autour d'un lac d'eau douce situé entre le 10e et le 15e degré de latitude.

Deux hardis voyageurs, MM. Bell et Plowden, dont le premier a déjà fait ses preuves en Abyssinie et sur la frontière du pays galla, sont partis, il y a environ un mois, de Djeddah pour Moussaouâ, d'où ils doivent se rendre, par Gondar, à Naréa et au delà, s'il est possible. Le principal but de leur voyage est d'explorer le plateau central de l'Afrique, et de reconnaître les sources du Nil blanc, que l'on sait être vers Sédama, pays chrétien, et non loin du méridien du Caire.

Un autre voyage, tout aussi intéressant et tout aussi praticable, serait celui de Borgou et Baguermé

par Dâr-Foûr ; mais il y a tant d'explorations à faire, en Afrique et en Arabie, et tant d'hommes de bonne volonté pour les entreprises les plus périlleuses, que l'on peut s'étonner à bon droit, et du zèle de ceux qui veulent jouer leur vie dans des voyages aventureux, et de la profonde indifférence qui laisse leur courage sans emploi.

Un Hanovrien, M. le baron de Wrède, vient de partir d'ici *sans secours*, et sans aucune ressource personnelle, pour le port de Mekalla, (Arabie méridionale). Il se propose d'explorer l'intérieur du Hadramaut, Marèb, etc.

M. Parkin vient d'arriver ici; c'est un très-jeune voyageur qui doit rallier MM. Bell et Plowden. Mais du moins M. Parkin a *le moyen* de voyager.

J'ai l'honneur d'être, etc.

F. Fresnel,

Correspondant de l'Institut,
Agent consulaire de France à Djeddah.

RECHERCHES

Sur la constitution de la propriété territoriale dans les pays musulmans, et subsidiairement en Algérie, par M. le docteur WORMS.

(Suite et fin.)

SUITE DE LA TURQUIE.

Après avoir montré le *raya* cultivant, sous la domination de la caste militaire, le sol sur lequel il n'a que des droits de possession, puisque ce sol lui est ôté en cas de négligence, et auquel cependant le seigneur peut l'attacher et le fixer par la violence s'il le quitte, nous allons rapporter quelques autres règlements qui pourront fournir une idée des impôts que ce même raya est dans l'obligation de fournir.

KANOUN DU TRIBUT FONCIER DES TERRES LABOURÉES.

« Le tribut foncier pour les champs où croît le meil-« leur coton, ou qui sont arrosés, est d'un aspre pour « deux donüm; pour les terrains de mauvaise qualité, « il est d'un aspre par cinq donüm.

« Le *tschift* (charrue) consiste en un nombre de « cent à cent cinquante donüm, selon la fertilité

« du sol. Un donüm a une surface de quarante pas « carrés. Celui qui possède moins d'un demi-tschift « est inscrit (sur les registres du tribut) comme *nebak*. « On calcule qu'il faut une paire de bœufs pour le « labour d'un tschift[1].

« Les *jarüks* ou hordes nomades ne payent que « 12 aspres par tschift de terre qu'elles défrichent; « mais, quand elles tiennent des terres de rayas, elles « payent les taxes qui y sont attachées, comme les « rayas. Le droit de tschift (*resmi tschift*), la taxe « (*nebak*), la taxe des célibataires (*moudjerred*), l'*is-* « *pendsche* et le *resmi dokhan* (taxes des esclaves et « des feux) sont payés au commencement du mois « de mars.

« Le *resmi aghanam* (droit sur les moutons), est « d'un aspre par deux moutons, et le droit de pâture « (*resmi aghil*) est de 5 aspres par troupeau (le trou- « peau calculé à trois cents têtes). Les soldats sont « exempts de la taxe sur les moutons, tant qu'ils n'en « possèdent pas cent cinquante; mais ils payent pour « ce qui excède ce chiffre. Le premier de ces droits « se lève au commencement de mai, quand les brebis « mettent bas, et le resmi aghil au moment de la « tonte.

« Un sujet non mahométan, quand il se convertit « à l'islamisme, cesse de payer les 25 aspres de droit « d'ispendsche, et le remplace par le nebak de 12 « aspres.

[1] On voit, par ce passage, que le tschift n'est autre chose que ce qu'on nomme en Algérie *djebda* ou *zouidja*.

« Le *resmi arousan*, ou droit de mariage, est de « 60 aspres pour une fille, et de 30 pour une veuve. »

KANOUN DES TERRAINS LAISSÉS INCULTES (*TSCHIFT BASAM*).

« Celui qui, par négligence, laisse son champ in- « culte, paye pour un tschift 300, et pour un demi- « tschift 150, et pour moins encore 75 aspres, à « titre de compensation pour le droit de tschift et « le tribut sur la récolte. »

KANOUN DES RAYAS FUGITIFS (*DJELAÏ WATHAN*).

« Les sujets fugitifs peuvent, pendant dix ans, « être réclamés et repris par leurs seigneurs; mais « non après ce laps de temps.

Question. — « Le sipahi seïd peut-il, après trois « ans, donner à bail les terres d'un sujet fugitif?

Réponse. — « Oui, et même de suite après cons- « tatation de la fuite.

« S'il se trouve qu'un raya cultive une pièce de « terre d'une étendue plus considérable que celle « que porte le registre, le seigneur a le droit de lui « en retirer ce qui excède la quantité inscrite, et « de la donner à bail à un autre raya qui n'aurait « pas de terrain.

« Si un sujet défriche le premier un terrain à « la pioche et le rend productif, il est affranchi de « l'impôt pour trois ans [1].

[1] C'est là une prescription que nous avons trouvée déjà dans les firmans des sultans de l'Inde.

KANOUN RELATIF AUX PROCÈS DE BIENS ET AU MESURAGE.

La mesure légale, le *djerib*, est de 60 draas carrés ou de 3,600 draas. Dans l'empire ottoman, le *djerib* (en turc *donüm*) n'a que 45 draas carrés.

Je ne pense pas qu'après avoir parcouru les différents articles des ordonnances que je viens de traduire de l'ouvrage de M. de Hammer, on puisse mettre en doute la validité de l'opinion que j'ai opposée à la sienne; néanmoins, je vais emprunter au volume de l'ouvrage de d'Ohsson qui a été publié en 1824 par son fils, quelques passages qui viendront confirmer ce que j'ai dit, et qui nous offriront des détails clairs et intéressants sur l'organisation intérieure et l'administration de l'empire ottoman.

DES PROVINCES[1].

« Dans les pays conquis, les sultans ottomans « soumettaient au tribut les terres des habitants « juifs et chrétiens qu'ils confirmaient dans leur droit « de propriété[2]. Ce tribut (*kharadj*) consistait, ainsi

[1] *Tableau de l'empire ottoman*, par d'Ohsson; vol. VII, liv. VI, pag. 274.

[2] Nous savons, par les recherches qui précèdent, que le peuple conquis ne conserve pas un droit de propriété, mais de *possession viagère;* et que le *kharadj* ou tribut n'est que le loyer de la terre qui reste entre ses mains.

« qu'il a été dit, soit dans un impôt fixe, soit dans « une certaine portion des fruits de la terre, depuis « le dixième jusqu'à la moitié; les fonds ruraux, « possédés par les musulmans, ne payaient que la « dîme[1]. Ces dispositions étaient conformes aux pré- « ceptes de la loi mahométane. En même temps une « partie des terres était réunie au domaine, et ceux « qui les possédaient perdaient le droit d'en dispo- « ser autrement que par transmission à leurs fils; « de là proviennent trois classes de propriétés : tri- « butaires (*arz kharadjiyé*); décimales (*arz oeuschriyé*) « et domaniales (*arz mamleketi, arz havz* ou *racabei* « *beit ul mal*)[2].

« Les terres domaniales furent distribuées à des « militaires et même à des employés civils *avec le* « *droit de percevoir à leur profit les impositions publiques* « *dues par les tenanciers*, et d'exercer sur eux une « juridiction seigneuriale, à condition qu'ils feraient « le service militaire à cheval, avec un certain « nombre des cavaliers armés de cuirasses, qui fut « fixé d'après la valeur de chacun de ces fiefs. On « appela *ziamet* les fiefs dont le revenu excédait vingt « mille aspres, et les autres reçurent le nom de « *timars*. Ceux qui en étaient pourvus, désignés sous « la dénomination de *sipahis*[3] ou cavaliers, obéissaient

[1] Ceci ne s'applique, comme le démontrent tous les faits connus, qu'aux terres de Bassora et de la Mecque.

[2] On voit par là que les territoires de l'état, en Turquie, portent, comme ceux de la Perse, le nom de *ardh memleketi*. Quant aux deux autres dénominations, nous y reviendrons.

[3] Sepoys des Indes anglaises, spahis de l'Algérie.

« au chef du district (*soubachi*) ; plusieurs de ces chefs « étaient subordonnés à un officier supérieur *alaï-* « *beg* ; et ceux-ci au commandant de la province « *sandjac-beg* ou *mir-liva*. Tous ces officiers avaient « également des fiefs pour lesquels ils étaient tenus « de marcher à la guerre avec des cavaliers armés ; « et, en temps de paix, ils exerçaient la police dans « la province, sous l'autorité du commandant.

« Sous les trois premiers règnes, les possessions « ottomanes furent divisées en petits gouvernements « appelés *livas* ou *sandjacs*, c'est-à-dire drapeaux, dont « les chefs, *mir-livas* ou *sandjac-begs*, reçoivent une « queue de cheval (*tough*) comme marque distinc- « tive du commandement. Ils obéissaient à deux gou- « verneurs généraux, l'un pour la Roumilie, l'autre « pour l'Anatolie ; noms sous lesquels on compre- « nait alors tous les pays de la domination ottomane « en Europe et en Asie. Ils étaient décorés du titre « de *bey-ler-beg* ou *mir-miran*[1], et ils avaient deux ou « trois *toughs*. »

. . . . « Sous Mourad III, l'empire fut divisé en « grands gouvernements (*eyalet*), composés chacun « de plusieurs *livas*. Les gouverneurs de ces *eyalets* « furent nommés *vézirs* ou *paschas* avec trois queues « de cheval, et les commandants de *livas* furent « élevés au rang de *mir-miran* ou *paschas à deux* « *queues*.

« Actuellement l'empire ottoman est divisé en « vingt-six gouvernements généraux (*eyalets*), com-

[1] Émir el-omra.

« posés de cent soixante-trois provinces (*livas*), qui « comprennent dix-huit cents districts appelés *cazas* « ou ressorts de justice, composés les uns d'une « ville avec ses dépendances, et les autres de can- « tons (*nahiyé*) comprenant des bourgs et des vil- « lages.

« Les gouverneurs généraux et les commandants « ne sont nommés que pour un an, excepté ceux « de vingt-deux livas affermés à vie sous titre de « *malikiané i miri*.

« Les terres sont, comme on l'a vu plus haut, « de diverses natures :

« *Patrimoniales*, soit tributaires, soit décimales, « selon qu'il fut statué à l'époque de la conquête;

« *Ecclésiastiques*, ou consacrées par la piété à « l'entretien des mosquées, des hospices, etc. etc. « (*wakfs*)[1].

[1] Il y a ici une erreur qui a été partagée par presque tous les historiens de l'Égypte, et qui est relative aux *wakfs de terres*, consacrés par les sultans à des œuvres pieuses et à l'entretien du temple de la Mecque, etc. Ce ne sont pas les terres qui sont faites wakfs; elles le sont déjà par le fait de la conquête, mais bien le revenu produit par les impositions qu'elles payent, et qui seul constitue le wakf dont il est question. Pour rendre ce fait plus sensible, je rapporterai un passage de la traduction, par Venture, d'un manuscrit inscrit au n° 786 de la Bibliothèque royale, intitulé :

ذرية الناظرين فى من ولى مصر من الخلفا والملوك والسلاطين
تاليف الشيخ مرى بن يوسف الحنبلى

« Le premier souverain chez les musulmans qui ait affecté les terres « de l'état à de bonnes œuvres et à des établissements utiles, tels, par « exemple, que les colléges et hôpitaux, est Noureddin el-Schehid « le sultan de Damas, et, à son exemple, Selah eddin. Ces deux

« *Domaniales*, *inaliénables* et divisées en neuf « classes :

1° « Les domaines dont les revenus se versent « dans le trésor public ;

2° « Les terres vaines et vagues (*adiyet*)[1];

3° « Les domaines privés du sultan (*khass hu-« mayôun*) ;

4° « Les biens impériaux (*emlak houmayoun*), pro-« venant en grande partie de confiscations ou de « successions échues au sultan par suite de décès « d'individus qui ne laissaient point d'héritiers lé-« gitimes[2];

5° « Les apanages de la sultane mère, des princes « et des princesses du sang (*khass selatin*) ;

6° « *Khass vuzera*, les fiefs affectés aux offices « remplis par des vizirs ;

« princes s'adressèrent au scheikh Ibn-abi-Assroun pour avoir sa « décision à cet égard. Voici la réponse qu'il fit :

« Il est licite de répartir et d'appliquer *une partie des domaines de « l'état* en faveur de ceux qui ont des droits incontestables à ses bien-« faits, et cela dans la vue de les en faire jouir d'une manière plus « assurée; mais cette considération peut seule rendre légitime une « pareille fondation, qui, dans le principe, est *irrégulière et vicieuse ; « car l'essence fondamentale d'un wakf est la propriété reconnue du dis-« posant, or l'iman n'est point propriétaire, il n'est que l'économe des « biens de l'état.* »

[1] J'appelle l'attention du lecteur sur le terme d'*adyet*, dont se sert ici d'Ohsson pour désigner les terres vaines et vagues; il est moins usité que celui de *mouaet* et nous expliquera plus tard une grave erreur commise par d'Ohsson, relativement à la question des wakfs.

[2] C'est une erreur, car tout ce qui provient des deshérences va au beit el-mal ou trésor public.

7° « *Khass umera*, les fiefs des pachas à deux « queues ;

8° « *Arpalik*, les fiefs assignés aux *mir-livas*, à des « ministres et à des officiers du palais ;

9° « Les fiefs militaires (*ziamet* et *timars*) accor- « dés à des sipahis et à des employés civils, et même « à de simples particuliers. »

D'Ohsson a omis d'ajouter à ces diverses classifications celle qui a trait à la disposition des revenus de chaque province. Celles où le total du kharadj, au lieu d'être laissé au gouverneur, est seulement administré par lui pour le compte de l'état, qui, sur le montant, subvient à la paye des fonctionnaires et des troupes, se nomment *salyanë ;* tandis que le nom de *khass*, ou apanage, est donné aux provinces dont le revenu est immédiatement assigné au gouverneur qui, à son tour, a tous les frais à sa charge.

Chaque gouverneur a, à côté de lui, deux employés supérieurs envoyés par la Porte : l'un, le *defterdar kiayassi* ou secrétaire des finances, qui est chargé de la comptabilité de l'impôt, et le *ziamet-defterdar,* qui est chargé de la comptabilité générale des fiefs.

Dans les affaires d'administration, le gouverneur est assisté de deux ou trois individus, élus par les principaux de la province et confirmés par la Porte ; ils sont appelés *ayan*, notables, et peuvent être comparés à de conseillers municipaux. Le comman-

dant se concerte avec eux; c'est par leur moyen et leur crédit qu'il fait exécuter les ordres. Dans quelques lieux, cet office municipal est devenu héréditaire. Si ces notables sont considérés dans leur pays, ils peuvent contenir le pacha et s'opposer à des actes d'oppression.

DE L'ÉTAT MILITAIRE.

DES MILICES ENTRETENUES PAR LES FIEFS MILITAIRES (*ZIAMET* ET *TIMARS*).

« Il fut érigé des fiefs dans presque toutes les « provinces de l'empire, à l'époque de leur con- « quête, dans le double but de pourvoir à leur dé- « fense et de récompenser des services militaires. « Le cavalier (*sipah*), pourvu d'un pareil bénéfice, « *percevait, à son profit, le produit des impositions pu-* « *bliques* sur les terres de son fief, *cultivées* par des « paysans mahométans ou chrétiens (*rayas*), sur les- « quels il exerçait en même temps une juridiction « seigneuriale. *Ceux-ci en avaient la propriété;* mais, « lorsqu'ils la transmettaient à des individus de leur « famille autres que leurs propres fils, les héritiers « ne pouvaient entrer en possession sans avoir ob- « tenu l'agrément du *sipah* et lui avoir payé une « redevance. Si le possesseur ne laissait point d'hé- « ritier, son fonds de terre devait être donné par le « *sipah* à un de ses voisins, et *il n'était pas permis* « *au cavalier d'en disposer en faveur de ses propres pa-* « *rents.*

« Le sipah était tenu de résider dans son fief et de « marcher à la guerre, quand il en était requis, avec « un certain nombre de cavaliers armés de cuirasses « (*djebelus*), en raison de la valeur de son fief; il « devait fournir un cuirassier pour chaque somme « de trois mille aspres, quotité appelée *kilidj*, sabre. « Cette organisation subsiste encore..... Pen- « dant deux siècles les fiefs militaires furent donnés « par les pachas aux fils des possesseurs défunts; « mais il fut arrêté, en 1530, que les gouverneurs « ne disposeraient que de ceux d'une moindre va- « leur; les autres étaient conférés par des ordonnances « impériales que le titulaire devait présenter au gou- « verneur de la province, chargé de s'enquérir s'il « était réellement fils d'un sipah, quel avait été le « revenu du père et quand il était mort. Si les ren- « seignements confirmaient le dire du candidat, « celui-ci recevait du pacha un certificat, sur le vu « duquel était délivré le brevet de la Porte (*berat*). « Cette formalité fit donner aux fiefs de cette espèce « le nom de *tezkerelus* (à certificats) pour les dis- « tinguer de ceux dont pouvait disposer directement « le pacha, et qui furent appelés *tezkerezis* (sans « certificats).

« Les ziamets et les timars fournirent jusqu'à « deux cent mille hommes, au temps de Soliman Ier; « mais, depuis, d'énormes abus s'introduisirent dans « leur régime; on fit des fiefs l'objet d'un com- « merce; les feudataires se dispensent de marcher, « et s'exemptent de l'obligation de fournir leur

« contingent moyennant une compensation de cin-
« quante piastres par homme, qu'ils payent au trésor
« sous le nom de *bedel djebelu.* »

DES JANISSAIRES.

Les sipahis constituaient, ainsi que le prouvent les détails qui précèdent, une cavalerie nombreuse et recommandable par ses services; mais cependant, il y a vingt années encore, c'était le corps fameux des janissaires qui formait le véritable noyau de l'armée ottomane. Cette milice, qui s'était montrée toujours si brave et si fière de ses nombreux priviléges, avait été créée en 1330.

Elle était divisée en cent quatre-vingt-seize *ortas*, ou bataillons, d'à peu près quatre cents hommes, dont les soixante premiers étaient connus sous le nom de *boulouks*, les trente-trois suivants sous celui de *segban* ou *seymen*, et les derniers étaient appelés *piade* ou *yayas*, c'est-à-dire fantassins.

Les ortas se subdivisaient en *odas*, chambrées, et avaient pour officiers le *tschorbadji* (faiseur de soupe), un *boulouk bachi* (chef de compagnie), des *oda bachis* (chefs de chambrée), des *wekil el hardj* (préposés au matériel), un *aschdjy bachi* (chef cuisinier) nommé aussi *ousta*, et un *sakkabaschi* (chef des porteurs et des gardes de l'eau). Chaque orta avait aussi ses vétérans (*eski*), ses retraités (*otourak*), et ses enfants de troupe (*eitam*), et, de plus, des adjudants ou prévôts (*tschaousch*).

Les janissaires ne relevaient que de leur agha ou général, et du diwan, composé de premiers officiers du corps : c'était le seul tribunal qui pût connaître de leurs affaires. Ils comptaient, comme compagnon d'armes, le sultan, qui était inscrit dans une des ortas.

Leur solde était assez considérable et variait, selon la durée et la distinction des services de chacun, depuis 7 jusqu'à 39 aspres par jour[1].

Les dénominations singulières que portaient les dignitaires et les officiers de cette milice sembleront moins étranges si on veut bien remarquer que le palladium des ortas était la grande marmite destinée à la préparation du pilau, et que la perte de ces marmites était aussi honteuse pour un de ces bataillons, qu'eût pu l'être celle de ses étendards pour une troupe européenne.

Les janissaires représentaient l'élite de la population ottomane, et étaient animés d'un zèle et d'un dévouement remarquables pour les idées fondamentales de l'islamisme : ainsi étaient-ils un des plus grands obstacles que devait rencontrer le génie inquiet et malheureux de Mahmoud en entrant dans le champ de la réforme.

Le succès de ses innovations, la sécurité de sa vie et de son pouvoir, eussent été constamment menacés par la résistance des janissaires. Il fallait donc licencier et réorganiser cette infanterie. Cette tâche, à laquelle Selim III avait succombé, Mah-

[1] L'aspre valait à peu près 4 centimes de notre monnaie.

moud l'entreprit de nouveau ; mais ses mesures avaient été mieux prises. Le 30 mai 1826 fut promulgué le khat scheriff qui prononçait la conversion des janissaires en *nizam djedid* (troupes régulières à l'européenne), et, le 16 juin, les janissaires, révoltés, étaient déjà détruits par le fer et par le feu. A leur place, surgit une armée recrutée sans choix dans la lie de l'empire, composée de soldats rassemblés malgré eux de tous les points du pays, sans distinction ni d'âge, ni de forces, affublés d'un habit ridicule et odieux aux yeux de leurs compatriotes, et agrégés sous les drapeaux pour un temps illimité.

La dernière guerre avec Mehemet-Ali a montré ce que valait cette nouvelle milice qui, n'ayant plus ni la fierté, ni la bravoure religieuse de l'ancienne, n'a que l'apparence extérieure de l'infanterie européenne dont elle semble la caricature.

Des réformes projetées par Mahmoud, le nizam djedid, et une innovation d'assez mauvais goût dans quelques parties du costume, sont encore les seules qui aient été réalisées. Le goût de ces réformes est bien loin d'être national, et le vieil esprit de l'islamisme n'est pas encore prêt de s'éteindre en Turquie. Les concessions faites jusqu'ici, et celles qui ont été si pompeusement promises par le khat schériff de Gulhané, sont des leurres auxquels l'Europe s'est laissée prendre facilement, parce qu'elle est mal et peu instruite en ce qui concerne l'état intérieur de la Turquie. La plupart des voyageurs,

qui ont parcouru ce pays si intéressant à bien connaître, à raison de l'influence inévitable que doit avoir sur les destinées de l'Europe le sort qui lui est réservé, ne l'ont examiné que très-superficiellement; ils se sont bornés à des observations d'histoire naturelle et de mœurs; quelques-uns y ont trouvé le texte d'agréables romans : mais, si l'on demande à leurs ouvrages ces détails statistiques intimes, cette étude si difficile de l'esprit social, du mécanisme caché de l'économie politique et financière, on n'y retrouve plus qu'une copie infidèle, tronquée et empreinte d'ignorance de tout ce qu'ont pu dire sur ce sujet, il y a quelques trente ou cinquante années, d'Hosson et M. de Hammer. L'insuffisance de leurs travaux ne doit point cependant être attribuée à celle de l'esprit qui a dirigé leurs recherches, mais à l'extrême répugnance qu'éprouvent les musulmans à initier les étrangers aux mystères de leur gouvernement, et à la difficulté presque insurmontable de les pénétrer sans leur secours.

Cependant, jamais il ne fut plus besoin d'investigations profondes et de relations fidèles pour faire ressortir sous son véritable jour la situation de l'empire turc, et pour éclairer l'Europe et surtout la France sur les véritables intérêts de leur politique en Orient, ainsi que sur les besoins des populations chrétiennes qui vivent sous la domination musulmane.

Le monde entier a les yeux fixés sur les destinées de la Turquie, et ce n'est pas depuis les

événements des dernières années, mais bien depuis près de deux siècles que la dissolution de ce grand empire est attendue comme un fait imminent et une éventualité prochaine.

Cependant, cette prévision ne se réalise pas, et, quand on la croit le plus près de s'accomplir en conséquence des succès d'un sujet rebelle, une réunion inattendue s'opère entre le suzerain et son vassal révolté, et la diplomatie européenne est mise à peu près hors de concours et d'influence, au moment même où il semble que ce concours et cette influence soient devenus indispensables.

Si donc cette imminence de la chute de la puissance turque, passée en axiome diplomatique, est ainsi démentie par les faits, il y a lieu de croire que cette illusion résulte de ce qu'on a voulu juger l'état de la Turquie sur des données applicables seulement aux états européens, et de l'extrême difficulté qu'il y a à pénétrer le secret et le mécanisme des institutions qui la font vivre.

C'est cette ignorance de l'esprit intime de l'islamisme qui a fait accueillir comme un progrès, en Europe, les réformes malheureuses et impossibles rêvées par le sultan Mahmoud; qui a fait supposer qu'elles avaient une racine durable dans le sentiment national, tandis qu'elles le révoltent profondément, et qui a fait considérer comme un acte sérieux, le khat schériff de Gulhané, que ses auteurs n'ont jamais pensé à mettre en exécution.

C'est ainsi que, trompées par une fausse inter-

prétation des faits, les puissances qui ont le plus grand intérêt à maintenir l'intégrité de l'empire ottoman ont été amenées à envisager l'émancipation des rayas et la réforme de l'impôt et des finances comme les plus puissants moyens de prévenir la chute de l'empire ottoman, et à servir ainsi l'ambition d'un cabinet qui n'eut jamais pour objet que de l'accélérer.

Il leur est d'autant plus difficile de sortir de cette doctrine si funeste au résultat qu'elles se promettent, qu'elle repose en apparence sur des sentiments très-élevés d'humanité, et qu'à ce titre elle est sanctionnée par le suffrage des masses populaires de tous les pays chrétiens.

En effet, prise en elle-même et dans un sens absolu, l'infériorité politique et sociale des rayas (puisque l'usage a prévalu de qualifier ainsi les sujets non mahométans en Turquie), est un fait affligeant, et il est naturel de vouloir tout ce qui peut adoucir et améliorer le sort de ceux qui, nés dans la même foi religieuse que nous, sont voués à la dégradation morale et à l'oppression, à raison même de leur fidélité à cette croyance.

Mais, si de tels sentiments ont droit à la sympathie publique, encore doivent-ils être soumis au contrôle de la raison, et ne pas faire oublier ce que commandent les règles de la plus simple prudence politique, de l'équité, et, je dirai plus, de l'intérêt de ceux-là même en faveur desquels on s'émeut.

Si donc, jetant un coup d'œil en arrière, on

veut bien se reporter à l'époque de la fondation de l'islamisme et à celle de l'empire turc, on pourra se convaincre que le conquérant musulman a procédé, dans le traitement des nations subjuguées, d'après une méthode invariable. Partout il a laissé aux vaincus l'alternative ou de la conversion à l'islamisme avec le droit de cité et tous ses priviléges, ou de la conservation de leur culte et de leurs droits civils, avec la condition tributaire, c'est-à-dire d'infériorité politique et sociale.

Les conditions de cette espèce de contrat ont été observées de part et d'autre jusqu'à nos jours. Les populations chrétiennes ont gardé leur foi religieuse; tous leurs temples leur ont été laissés; on leur a permis de s'administrer elles-mêmes; mais les vainqueurs se sont réservé la supériorité politique et sociale.

Que demande aujourd'hui l'Europe à la Turquie? l'émancipation des rayas; mais qui ne comprend que le maintien de la domination turque en Europe dépend uniquement de l'inégalité créée par la conquête? que, numériquement inférieurs à la population subjuguée, les Turcs ne restent les maîtres que parce qu'ils vivent armés et campés, le pied sur la tête d'une foule abâtardie de laboureurs et d'artisans, que l'infériorité, dans laquelle ils sont accoutumés à vivre, maintient seule dans la soumission?

Que cette foule vienne à être émancipée, qu'elle soit admise à partager le gouvernement et le pou-

voir, c'est-à-dire à jouir des mêmes droits que les anciens dominateurs; ce ne seront certainement ni une salutaire égalité, ni le calme et le bien-être général qui sortiront de cette mesure.

Les Turcs, inférieurs en nombre, dépouillés du prestige de leur ancienne supériorité, deviendront immédiatement les esclaves de leur rayas, et auront bientôt disparu de la terre sous le poids d'une persécution religieuse, d'autant plus cruelle que la servitude n'enseigne ordinairement à ceux qui l'ont subie longtemps ni la justice, ni la modération.

Que resterait-il alors pour constituer un empire nouveau? Une tourbe d'hommes flétris par un long asservissement, qui de la liberté ne comprendront que la licence, et jetteront l'Europe dans des embarras plus grands encore que ceux qu'elle voulait éviter.

L'exemple de la Grèce peut, d'ailleurs, faire prévoir le degré de prospérité réservé aux nouveaux affranchis et les difficultés qu'ils susciteront à leurs protecteurs.

Ces conséquences de l'émancipation, que je viens d'esquisser, n'ont pu échapper à la sagacité turque. De quel œil doit-elle donc voir l'Europe, lui demander l'égalité politique et sociale pour les rayas, et, usant en réalité sans scrupule du droit du plus fort, lui ordonner de réformer son administration intérieure, son impôt et ses finances?

Si en Turquie, ainsi que cela se pratique dans les états civilisés, des lois nouvelles venaient constam-

ment modifier ou abroger les anciennes, rien ne serait plus simple que d'y faire substituer une mesure législative à une autre, et il serait naturel d'exiger cette modification du moment où elle satisferait à un intérêt d'humanité ; mais un peuple chez lequel les lois, les mœurs et le gouvernement, créés et maintenus par la religion, n'ont pas varié un seul instant, et ne peuvent varier sans qu'il cesse d'être, un tel peuple peut être détruit par la force quand la nécessité politique le commande : mais il faut bien se garder de lui prescrire une réforme législative, parce qu'il n'est ni équitable ni sensé de lui demander, par voie de négociation, de contribuer à se détruire de ses propres mains, en bouleversant la religion qui seule le fait vivre.

Cette intervention, dans la voie de laquelle l'Europe est, depuis quelques années, entrée plus avant qu'elle ne l'a ordinairement fait aux époques où la ferveur et l'intolérance religieuses semblaient devoir exercer une influence plus marquée sur sa politique, est plus propre à appeler qu'à prévenir la catastrophe qu'il importe de détourner; et non-seulement elle nuit singulièrement à l'influence que la diplomatie européenne doit chercher à conserver dans les conseils du sultan, mais encore elle prépare un avenir désastreux à ceux-là même en faveur desquels elle s'exerce plus spécialement.

Si des secours en argent, si faciles à l'opulence européenne; si une protection officielle et incessante, basée sur des rapports bienveillants avec la

Porte, et d'autant plus influente que le divan la trouvera moins impérieuse, peuvent puissamment contribuer à assurer un traitement plus doux et une situation moins pénible aux rayas, on ne peut se dissimuler que des incitations directes à la révolte, des interventions officielles et menaçantes auront toujours pour inévitable résultat d'aigrir et d'irriter autour d'eux la population musulmane, de ranimer les haines religieuses naturellement si ardentes, et de substituer des persécuteurs haineux et cruels à des maîtres, brutaux sans doute, mais qui ne sont étrangers, ordinairement, ni à la tolérance ni à la générosité.

Le gouvernement turc, en supposant qu'il ne se laissât pas gagner par ces sentiments, tenterait en vain d'en prévenir les conséquences. Dans les pays musulmans, le souverain exerce un pouvoir despotique tant qu'il reste dans la lettre de la loi et dans la limite des coutumes; mais il ne peut laisser toucher ni à l'une, ni aux autres, sans exposer à la fois sa puissance et sa vie.

L'examen de l'ancienne organisation des janissaires m'a entraîné, ainsi qu'on le voit, hors de mon sujet, et à des réflexions dont la tendance contraste beaucoup avec celle de l'esprit public de la France; mais elles me sont inspirées par la conviction qu'il importe de ne rien négliger pour détruire des erreurs très-généreuses, mais préjudiciables au plus haut degré au bien du pays et à la cause qui excite si vivement notre intérêt.

Je reviens donc à mon sujet. A côté des janissaires il y avait anciennement des troupes recrutées parmi les chrétiens, troupes qui ne jouissaient point d'une solde réglée et auxquelles l'affranchissement, non-seulement de la capitation, mais encore de l'impôt foncier, tenait lieu de paye : c'étaient les *mosellem* et les *woinak* (soldats du train des équipages). Aujourd'hui il ne reste plus que le nizam djedid et les spahis, qui vont se perdant, parce que la grande source à laquelle ils se recrutaient est tarie. Tous les officiers supérieurs retraités des janissaires faisaient naturellement partie du corps des spahis.

Quand Mahmoud eut accompli la création de son nizam djedid, il voulut que cet exemple fût suivi dans les états barbaresques, et sa volonté fut exécutée à Tunis et à Tripoli, où les nouveaux soldats sont vulgairement appelés *en'zam;* mais le dey d'Alger Husseïn-pacha refusa formellement de se conformer à cet ordre, qui lui semblait une violation des antiques usages; et cette circonstance détermina la rupture du faible lien qui subsistait encore entre la Porte et la régence d'Alger. Aussi, à notre entrée à Alger, nous nous trouvâmes encore en face des janissaires qui, là seulement, n'avaient pas encore disparu. Les changements opérés dans l'organisation de l'armée turque n'ont pas encore gagné les finances, et on peut hautement prédire que le système financier, qui date de la fondation de l'empire, ne périra qu'avec lui. La régie même

des revenus n'a subi de notables altérations que sur le papier, et aujourd'hui encore elle est à peu près la même que nous la trouvons indiquée dans le passage suivant du livre de d'Ohsson :

« Dans les provinces turques de la monarchie, les « revenus publics étaient en régie (*emanet*) ; les « malversations des receveurs firent adopter un « autre système. Sous le règne de Mahmoud II, ces « revenus furent donnés à ferme (*iltizam*), ce qui « en assura l'intégrité [1] ; mais, en même temps, les « peuples furent livrés à l'avidité d'une multitude « de traitants, qui se repassaient successivement ces « fermes ; et, comme elles donnaient à chaque « transaction un nouveau bénéfice, le dernier ac- « quéreur, qui en avait payé un prix élevé, s'en « indemnisait en foulant les contribuables.

« Par un édit rendu le 30 janvier 1695, les fermes « annuelles (*moucatéa*) furent converties en fermes « viagères (*malikiâné*) [2] ; on pensa que les fermiers « à vie seraient plus intéressés à ménager les con- « tribuables. L'état y trouva l'avantage de voir ses « revenus assurés. Outre le prix du bail (*mal-miri*) [3], « qui était fixe, l'acquéreur d'une ferme payait, « en soumissionnant, une finance plus ou moins « considérable, déterminée par enchère et à titre

[1] Du mot التزام *iltizam* vient celui de ملتزم *moultezim* (fermier).

[2] Malikiané ne signifie pas ferme viagère, mais possession à charge de cens. Ce mot vient de ملك *milk*, qui veut dire possession héréditaire, et de عناء *una*, dont le sens est servitude, impôt.

[3] Ce prix annuel s'appelle aussi *mal muedjeté*.

« d'avance (*mal mouadjelé* ou *hoeulwan-aktchessi*)[1].
« Dans la vue de faciliter la vente de ces fermes,
« le gouvernement en partagea un certain nombre
« en lots (*sehhm*) qui se vendent séparément; mais
« il fut statué cependant qu'il n'y aurait qu'un ré-
« gisseur par ferme. Les impôts publics, les do-
« maines et jusqu'aux biens religieux (*wakfs*), étant
« donnés à ferme, c'est par ce moyen que les capi-
« talistes de toutes les classes font valoir leurs fonds.
« Les sujets tributaires ne peuvent acquérir les
« fermes. »

Ces extraits nous montrent jusqu'à l'évidence que les sources financières de la Turquie résident presque uniquement dans l'impôt territorial; que les délégations faites aux sipahis ou feudataires ne consistent qu'en assignations sur le montant de cet impôt, puisque le paysan, *fellah* ou *raya*, possède la terre, et que, s'il en est expulsé, c'est toujours pour être remplacé par un autre fellah, vu que le sipahi ne peut disposer la terre en faveur des siens.

Quant au droit de possession du paysan, on ne sera pas tenté, je pense, avec d'Ohsson, de le confondre avec le droit de propriété, soit qu'on ait égard à la faculté qu'a le seigneur de le déposséder pour cause de négligence, et de faire démolir toute bâtisse élevée à son insu ou dont le cens n'aurait pas été payé, soit qu'on s'arrête seulement à consi-

[1] C'est le *mael mouadjelé*, équivalant ordinairement à une année de revenu, dont il a été question dans les règlements sur l'impôt foncier des maisons dans les villages.

dérer le cens emphythéotique que doit acquitter aux mains du sipahi, tout héritier ou successeur autre que le fils du défunt. Les droits du seigneur sont évidemment d'une nature encore plus précaire puisqu'il les perd quand il néglige, soit de résider dans son fief, soit de suivre son chef en campagne; d'ailleurs, ici, ce n'est pas une dépossession, mais bien une destitution qu'il encourt, ainsi que l'exprime le mot arabe *mazoul* (معزول). Quant à ses enfants, il résulte de l'examen le plus superficiel des règlements, qu'ils n'ont aucun droit d'hérédité sur le fief paternel, puisqu'il ne leur est alloué, à sa mort, que des assignations d'une valeur beaucoup moindre.

Jusqu'ici, quoique le mot de *wakf* n'ait pas été prononcé, il serait impossible de nier que l'aspect de ces faits ne présente toutes les dispositions qui résulteraient nécessairement de la mise en wakf du territoire ottoman, c'est-à-dire de l'annulation du droit de propriété sur le fonds.

Mait le fait du wakf est d'autant mieux établi relativement au territoire de l'empire ottoman, que d'Ohsson le constate sans s'en douter en rapportant que le territoire de l'empire est nommé, non-seulement *ardh mamleketi* (terres de l'état), mais encore *ardh el havz*. D'Ohsson, qui n'a traité des fondations pieuses que sous le nom de *wakf*[1], copie évidem-

[1] En Orient, les fondations pieuses portent plus communément le nom de wakf; tandis qu'en Afrique on ne les connaît généralement que sous le nom de habess.

ment incorrectement dans les notes de son père, ce mot de *havz* dont il ne donne pas la définition et qui n'est autre que celui de حبس *habess* (*habous*, comme on dit en Algérie), et qui est synonyme de *wakf*, ainsi qu'il est facile de le prouver par le titre et la première phrase du chapitre de Sidi Krelil qui traite de ces matières. Ce titre porte باب الحبس chapitre du Habess, et le chapitre commence par cette phrase : يجوز وقف مملوك « Il est licite de faire wakf ce « qu'on possède en propre. »

Cette dénomination de *ardh el habess* rappelle celle que Chardin a trouvée établie en Perse, de *moukoufat*. Le nom de *rakabei beit ul mal* signifie fonds du trésor public et implique le même sens.

Après ce coup d'œil rapide jeté sur les empires de l'Inde, de la Perse, de l'Égypte et de la Turquie, je pense que le lecteur sera, comme nous, convaincu, qu'en droit comme en fait, dans les états mahométans, les terres de grande culture ne sont la propriété de personne, et que le principe du wakf y a partout été appliqué. Le fellah ou laboureur n'a, comme on a pu le voir, que le droit de possession sur la terre cultivée par ses ancêtres, et il ne le conserve qu'autant qu'il s'applique à la culture, et se met ainsi à même de subvenir au payement du *kharadj*. Le souverain lui-même n'est que directeur de l'emploi des fonds résultant de la collection du *kharadj ;* et le seigneur ou sipahi ne reçoit en iktaa ou concession (car ce mot serait inexactement traduit par celui de fief) qu'une part ou la totalité du

kharadj, dû par certains districts. Quant au fonds du territoire (رقبة الارض), il n'est susceptible ni d'être vendu, ni d'être transmis en héritage, ni de devenir l'objet d'une donation à raison du wakf ou de l'immobilisation qui l'a atteint à partir du jour où il a été fait tributaire.

AUTOBIOGRAPHIE

D'IBN-KHALDOUN,

Traduite de l'arabe par M. le baron M. G. DE SLANE.

(Suite.)

DE MON VOYAGE D'ESPAGNE À BOUGIE, OÙ JE DEVIENS *HADJIB* AVEC UN POUVOIR ABSOLU.

Ibn-Khaldoun commence ce chapitre par une digression rétrospective, dans laquelle il raconte les événements qui se succédèrent à Bougie, depuis le temps du sultan Hafside Abou Bekr, fils de Yahya, jusqu'au moment de sa propre arrestation par le sultan Abou Inan, fait sur lequel il revient ici. Abou Bekr nomma son fils, l'émir Abou Zékériya, gouverneur de Bougie, et son autre fils, Abou Abd Allah Mohammed, gouverneur de Constantine. Dès lors, ces deux villes se trouvèrent exposées aux attaques des Beni Abd el-Wadi, famille qui régnait à Tilimsèn. Fatigué par les tentatives incessantes des Beni Abd el-Wadi, Abou Bekr contracta une alliance avec Abou'l-Hacen, sultan du Maghrib el-Acsa (empire de Maroc), et celui-ci prit Tilimsèn, en l'an 737, après un long siége, et renversa la dynastie Abd el-Wadite. En l'an 740, Abou Abd Allah, gouverneur de Constantine, mourut, laissant sept fils, dont l'aîné, Abou Zeid Abd er-Rahman, lui succéda. En 746, l'émir Abou Zékériya mourut, à Bougie, laissant trois fils dont l'aîné se nommait Abou Abd Allah Mohammed, l'ami d'Ibn-Khaldoun. A la mort

d'Abou Zékériya, son père, le sultan de Tunis, nomma son propre fils, Abou Hafs, au gouvernement de Bougie; mais les habitants le repoussèrent et ne voulurent reconnaître qu'Abou Abd Allah, le fils de leur ancien maître. Le sultan y donna enfin son consentement et mourut en 747. Abou'l-Hacen entra alors avec une armée en Ifrikiya et s'empara de ce royaume; ensuite, il renvoya dans le Maghrib les émirs Hafsides qui se trouvaient à Bougie et à Constantine. Le désastre de Cairewan survint alors, et le sultan Abou'l-Hacen perdit, non-seulement sa nouvelle conquête, mais il eut le regret d'apprendre que son propre fils et lieutenant, Abou Inan, avait usurpé le trône de Fez. Ce prince s'empressa de mettre des obstacles au retour de son père; il relâcha les émirs Hafsites, et Abou Abd Allah profita de cette occasion pour reprendre Bougie. Bientôt, les fatigues et les chagrins terminèrent les jours du sultan Abou'l-Hacen, et son fils, Abou Inan, entreprit de conquérir de nouveau tout le nord de l'Afrique. En l'an 753, il chassa les Beni Abd el Wadi de Tilimsèn, mit le siége à Médéa et menaça Bougie. Cette démonstration en imposa à Abou Abd Allah qui, se trouvant sans ressources et dans l'impossibilité de se faire obéir par les troupes qu'il avait à son service, rendit la ville de Bougie au souverain de Maroc. Abou Inan l'accueillit avec beaucoup d'honneur et le conduisit dans le Maghrib.

Quand je fus présenté, dit Ibn-Khaldoun, au sultan Abou Inan, en l'an 755. Le souvenir des services que mes aïeux avaient rendus à ceux d'Abou Abd Allah était présent à l'esprit de ce dernier, et il me fit appeler pour lui tenir compagnie. Ce fut là une démarche qui ne manqua pas d'exciter le déplaisir d'Abou Inan, prince toujours porté aux soupçons, et un grand nombre d'individus, jaloux (*de ma haute fortune*), lui adressèrent des rapports, dans lesquels

ils prétendaient qu'Abou Abd Allah voulait s'enfuir à Bougie, et que je m'étais engagé à procurer son évasion à condition de devenir son *hadjib*. Aussi, au moment où le sultan tomba malade, et pendant l'agitation générale produite par cette nouvelle, il nous fit arrêter tous deux, et nous restâmes en prison jusqu'à sa mort, qui eut lieu environ deux années plus tard.

Il serait trop long de raconter les événements qui se succédèrent; il nous suffira de dire que le sultan Abou Salim, étant monté sur le trône, se décida à renvoyer les émirs Hafsides chez eux, et Abou Abd Allah profita de sa liberté pour mettre le siége devant Bougie, qui était alors en la possession de son oncle, Abou Ishac, souverain de Tunis.

Ce fut en grande partie par mes propres démarches auprès des amis intimes du sultan Abou Salim, et auprès des *katibs* (*écrivains, gens de bureau*) admis dans son intimité, que ces émirs obtinrent la permission de retourner chez eux. Abou Abd Allah me donna alors un acte, écrit de sa main, par lequel il s'engagea à me prendre pour *hadjib* aussitôt qu'il recouvrerait son autorité. Dans nos royaumes de Maghrib, le *hidjaba*, ou office de *hadjib*, consiste à administrer l'état et à servir d'intermédiaire entre le prince et ses grands officiers, sans qu'aucun autre partage ces fonctions avec lui. Je fis accompagner l'émir Abou Abd Allah par Yahya, mon frère cadet, que j'avais chargé de remplir les devoirs de cette place *par interim* (حافظا للرسم). En-

suite, eurent lieu mon voyage en Espagne, mon séjour dans ce pays et le refroidissement d'Ibn el-Khatîb à mon égard. Ce fut alors que j'appris qu'Abou Abd Allah avait enlevé Bougie à son oncle, au mois de ramadan 765 (juin 1364 de J.C.), et, ayant reçu de ce prince une lettre par laquelle il m'invitait à me rendre auprès de lui, je pris la résolution de partir. Le sultan Abou Abd Allah Ibn el-Ahmer désapprouva mon projet, ne se doutant pas de la mésintelligence qui régnait entre son vizir et moi. Je parvins cependant à obtenir son consentement, et, ayant reçu de lui de grandes marques de bienveillance, je fis voile d'Alméria, vers le milieu de l'an 766, et, après quatre jours de navigation (لخامسة من الاقلاع), je débarquai à Bougie où le sultan Abou Abd Allah avait fait de grands préparatifs pour me recevoir. Tous les grands personnages de l'état vinrent à cheval au-devant de moi; les habitants de la ville se précipitèrent de tous côtés pour me toucher et m'embrasser la main; c'était vraiment un jour de fête. Quand j'entrai chez le sultan, il se répandit en souhaits pour ma prospérité et en déclarations de gratitude; il me revêtit d'une pelisse d'honneur et me fit cadeau d'un cheval. Le lendemain, une députation des principaux officiers de l'empire vint me complimenter de la part du sultan, et, ayant pris les rênes de l'empire, je dévouai tous mes efforts à organiser et à administrer l'état. Il me choisit alors pour remplir les fonctions de *khatîb* (prédicateur) à la grande mosquée;

et, tous les matins, après avoir expédié les affaires publiques, je me rendais régulièrement à la mosquée de la citadelle où je passais la journée à enseigner la jurisprudence (تدريس العلم). Il survint alors une guerre entre le sultan Abou Abd Allah et son cousin, le sultan Abou'l-Abbas, souverain de Constantine, guerre allumée par les disputes de leurs sujets et *amils*, relativement à la ligne de démarcation entre les deux principautés. Les Dewawida, Arabes nomades établis dans cette contrée, entretenaient le feu de la dissension, et chaque année les troupes de ces deux sultans se livraient des combats. L'an 766, les deux partis, commandés par leurs princes respectifs, se rencontrèrent à Berdjîwa (برجيوة)[1], et le sultan Abou Abd Allah, ayant subi une défaite, rentra à Bougie, après avoir dépensé en subventions aux Arabes les sommes considérables qu'il avait amassées. Se trouvant maintenant dépourvu des moyens nécessaires pour continuer la guerre, il marcha en personne contre les tribus berbères qui, retranchées dans leurs montagnes, avaient refusé d'acquiter les impôts (المغارم). Ayant pénétré dans leur pays, il mit tout au pillage, et, les ayant obligés de donner des otages, il se fit payer le montant de leurs contributions (جباية). Je pris une part active à cette expédition. En l'an 767, le sultan Abou'l-Abbas envahit le territoire de Bougie et entama une correspondance avec les habitants de la ville, sachant qu'Abou Abd Allah avait indisposé

[1] Ce lieu était situé près de Setîf.

tous les esprits par sa sévérité. Le peuple de Bougie répondit au sultan en se déclarant prêt à reconnaître son autorité, et Abou Abd Allah, qui venait d'en sortir pour repousser le prince de Constantine, se laissa surprendre la nuit dans son camp et perdit la vie. Abou'l-Abbas se dirigea aussitôt vers la ville, dans l'espoir que les habitants tiendraient leur promesse; mais plusieurs d'entre eux vinrent me trouver au palais du prince, où je résidais, et me proposèrent de me mettre à la tête des affaires et de proclamer un des enfants d'Abou Abd Allah. Je refusai d'écouter cette proposition, et, quittant aussitôt la ville, je me rendis chez le sultan Abou'l-Abbas, dont je reçus un excellent accueil. Je le mis alors en possession de la ville, et les affaires reprirent leur train ordinaire. Je m'aperçus bientôt qu'on essayait d'indisposer le sultan contre moi, en me représentant comme un homme dangereux, et je me décidai à demander un congé de départ. Comme il s'était déjà engagé à me l'accorder quand je le voudrais, je l'obtins après quelques hésitations de sa part, et, je me rendis chez Yacoub Ibn-Ali, chef des arabes Dewawida. Le sultan changea alors de sentiments à mon égard, et, ayant fait emprisonner mon frère à Bone, il fit fouiller nos maisons dans le vain espoir d'y trouver des trésors. Peu de temps après, je quittai les tribus dont Yacoub Ibn-Ali était le chef, et je me dirigeai vers Biskera, où je comptais trouver un bon accueil chez mon ancien ami, le *scheikh* Ahmed Ibn-Youçof Ibn-Mozni, dont

j'avais aussi connu le père. Mon attente ne fut pas trompée; il me reçut très-bien et m'aida de son argent et de son influence.

Quand la nouvelle de la prise de Bougie et de la mort du sultan Abou Abd Allah parvint aux oreilles de son gendre Abou Hammou, sultan de Tilimsèn, ce prince en fut tellement courroucé qu'il marcha contre Abou'l-Abbas et le força de s'enfermer dans la ville conquise; mais une suite de trahisons et de revers le firent renoncer à son entreprise et rentrer à Tilimsèn.

Avant cet événement, dit Ibn-Khaldoun, le sultan Abou Hammou m'avait écrit d'aller le joindre; car il avait appris mon départ de Bougie et la conduite qu'Abou'l-Abbas avait subséquemment tenue en arrêtant mon frère et ma famille, et en saisissant mes propriétés. Comme je voyais les affaires s'embrouiller, je crus devoir ne pas agréer sa proposition, et, lui ayant adressé mes excuses, je passai encore quelque temps chez les tribus de Yacoub Ibn-Ali; m'étant ensuite rendu à Biskera, je logeai chez Ahmed Ibn-Youçof Ibn-Mozni, l'émir de la ville. Retourné à Tilimsèn et craignant les conséquences du revers qu'il avait éprouvé, le sultan Abou Hammou essaya de gagner les Arabes de la tribu de Rîah, afin de pouvoir envahir, avec leur assistance et celle de ses propres troupes, le territoire de Bougie. Connaissant les rapports que j'avais eus récemment avec ces tribus et jugeant que je méritais toute confiance, il me proposa d'aller les réunir sous mes ordres et de marcher à son secours. Dans une autre

communication, dont je donnerai la copie, et qui renfermait un pli écrit de sa main, il m'invita à venir remplir auprès de lui les places de *hadjib* et d'écrivain de l'*alama*.

Voici le contenu du pli :

الحمد لله على ما انعم والشكر لله على ما اوهب ليعلم الفقيه
المكرم ابو زيد عبد الرحمن بن خلدون حفظه الله على
انك تصل الى مقامنا الكريم لما اخصصناكم به من الرتبة
المنية والمنزلة الرفيعة وهو قلم خلافتنا والانتظام فى ملك
(leg. سلك) اوليائنا اعلمناكم بذلك

Louange à Dieu pour ses faveurs et remercîments à Dieu de ses dons! Nous faisons savoir à l'honorable jurisconsulte Abou Zeid Abd er-Rahman Ibn-Khaldoun, que Dieu l'ait dans sa garde! qu'il est invité à se rendre auprès de notre personne pour occuper la haute station et le poste élevé pour lesquels nous l'avons choisi, savoir (*de tenir*) la plume de notre khalifat et être mis au rang de nos amis.

Ce papier portait la date du 27 du mois de redjeb de l'an 769 (mars 1368 de J. C.).

Voici maintenant la copie de la lettre elle-même :

كرمكم الله يا فقيه ابا زيد ووالى رعايتكم انا قد ثبت
عندنا وصح لدينا ما انطويتم عليه من المحبة فى مقامنا
والانقطاع الى جانبنا والتشييع قديما وحديثا لنا مع ما
نعلمه من محاسن اشتملت عليها اوصافكم ومعارف فقتم
فيها نظراءكم ورسوخ قدم فى الفنون العلمية والاداب

العربية وكانت خطة الحجابة ببابنا العلى اسماه الله أكبر
درجات امثالكم وارفع الخطط لنظرائكم قربا منا واختصاصا
بمقامنا واطلاعا على خفايا اسرارنا ءاثرناكم بها ايثارا
وقدمناكم لها اصطفاء واختيارا فاعملوا على الوصول الى
بابنا العلى اسماه الله كما (leg. لما) لكم فيه من النبوّية
والقدر النبيه حاجبا لعلى بابنا ومستودعا لاسرارنا
وصاحب الكريمة علامتنا الى ما تشاء كل ذلك من الانعام
العميم والخير الجسيم والاعتناء والتكريم لا يشارككم مشارك
فى ذلك ولا يزاحمكم احد وان وجد من امثالك فاعلموه
وعوّلوا عليه والله تعالى يتولاكم ويصل سراكم ويوالى
احتفاءكم والسلام عليكم ورحمة الله وبركاته

Que Dieu vous exalte, ô jurisconsulte Abou Zeid, et qu'il vous tienne toujours en sa garde! Nous connaissons parfaitement l'amour que vous nourrissez pour notre personne, le dévouement que vous nous avez montré et les services que vous nous avez rendus dans les temps passés et présents; nous savons aussi de quelles bonnes qualités votre caractère est composé, par quelles connaissances vous surpassez vos rivaux, et combien vous êtes versé dans les sciences, les belles-lettres et la grammaire. Or, comme la place de hadjib à notre porte sublime, que Dieu exalte! ce grade le plus élevé auquel vos pareils puissent prétendre, et ce poste le plus haut auquel vos semblables puissent aspirer; comme cette place, disons-nous, rapproche de notre personne celui qui l'occupe et lui fait connaître nos secrets les plus cachés, nous vous avons choisi de plein gré pour la remplir, et nous vous y élevons par notre choix et libre volonté. Faites donc

en sorte d'arriver à notre porte sublime, que Dieu exalte! afin de jouir de la haute position et de l'influence qui vous attendent comme *hadjib* à notre porte sublime, comme confident de nos secrets et possesseur du droit honorable d'écrire notre *alama*, avec telles autres grâces que vous désirerez. Nous vous promettons l'entière jouissance de toutes ces faveurs, ainsi que de l'opulence, des honneurs et de notre considération spéciale. Sachez bien et soyez assuré que personne ne partagera ces droits avec vous, et que vous ne serez gêné par aucun concurrent, quand même il s'en trouverait d'aussi distingués que vous. Puisse le Dieu très-haut vous favoriser, vous amener ici promptement et vous élever sans cesse aux honneurs! Que le salut soit sur vous, ainsi que la miséricorde et la bénédiction de Dieu!

Ces lettres impériales me furent remises par un de ses vizirs qui venait voir les *cheikhs* des tribus Dewawida, dans le but de gagner leur appui. Je le secondai de tout mon pouvoir et avec un tel succès qu'ils consentirent au désir du sultan et s'empressèrent de se mettre sous ses ordres, pendant que les principaux personnages de ces tribus s'éloignèrent de la cour d'Abou'l-Abbas pour se dévouer au service d'Abou-Hammou.

Mon frère Yahya, qui avait effectué son évasion de Bone, vint alors à Biskera me rejoindre, et je l'envoyai auprès d'Abou Hammou comme mon lieutenant, ne voulant point m'exposer aux périls de cet office. J'étais revenu d'ailleurs des séductions du pouvoir; et, comme j'avais négligé depuis longtemps de cultiver les sciences, je m'abstins de m'immiscer dans les affaires d'état, pour diriger mon esprit vers l'étude et l'enseignement public.

Pendant son séjour à Biskera, Ibn-Khaldoun reçut d'Ibn-el-Khatîb, le vizir de Grenade, deux lettres remplies de compliments et de protestations d'amitié. Elles sont écrites dans le style orné et cadencé que les arabes appellent *sedjà*, et Ibn-Khaldoun avoue que, s'il n'adopta pas le même style dans sa réponse, c'était pour ne pas trahir son infériorité comme écrivain. Il reproduit ici ces trois documents; mais comme ils ne renferment rien d'important, il n'est point nécessaire d'en donner la traduction.

Pendant que le sultan Abou Hammou faisait ses préparatifs pour son expédition contre Bougie, et qu'il essayait, par mon intermédiaire, de s'attacher les tribus arabes de Rîah, il fit une alliance avec le sultan de Tunis, Abou Ishac, fils d'Abou Bekr le Hafside. Ce prince se montra d'autant plus disposé à accueillir les ouvertures du sultan de Tilimsèn, qu'il portait une haine violente à Abou'l-Abbâs, le maître de Bougie et Constantine. En effet, rien de plus naturel; Abou'l-Abbâs était, non-seulement son neveu, mais son rival, puisqu'il s'était approprié une partie de l'empire. A tout moment les envoyés d'Abou Hammou traversaient Biskera pendant que j'y étais; et son union avec Abou Ishac fut cimentée par la correspondance que j'entretenais avec tous les deux. Quant à Abou Zeiyan, le cousin d'Abou Hammou, il s'était retiré dans le pays des Hosein (حصين)[1], après avoir en vain essayé d'envahir le territoire de Tilimsèn, lors du revers que Abou-Hammou avait essuyé à Bougie. La tribu des Hosein l'entoura alors de sa protection, et la guerre

[1] Voyez, sur Abou Zeiyan, la page 40.

civile menaçait d'éclater dans tout le Maghrib central. Abou Hammou, ayant enfin réussi à gagner l'appui des tribus (*de Rîah*) et à réunir un grand nombre de leurs guerriers sous ses ordres, sortit avec ses troupes, vers le milieu de l'an 769, pour attaquer les Hosein et Abou Zeiyan dans la montagne de Tîteri, où ils s'étaient réfugiés. Il m'envoya en même temps l'ordre d'assembler un corps de Dewawida, afin d'empêcher l'ennemi d'effectuer sa retraite du côté du désert. Il écrivit aussi à leurs *cheïkhs* Yacoub Ibn-Ali, chef des Aulad Mohammed, et Othman Ibn-Youçof, chef des Aulad Sebaâ, ainsi qu'à Ibn-Mozni (*prince de Biskera*), les priant de leur fournir tous les secours qui leur seraient nécessaires.

Nous prîmes enfin position à el-Catafa (القطفا) au midi de Tîteri, et le sultan bloqua les Hosein du côté du *Tell*[1], avec le projet, aussitôt cette expédition terminée, de réunir les deux corps d'armée et de marcher sur Bougie. Abou'l-Abbas, le souverain de cette ville, ayant appris les mouvements d'Abou Hammou, se hâta de rallier à sa cause les autres tribus de Rîah qui s'étaient jusqu'alors tenues à l'écart, et il alla se camper au col d'el-Cassar (ثنية القصار), sur la route qui conduit à El-Mecîla.

Pendant que nous occupions la position qu'Abou Hammou nous avait indiquée, les récalcitrants de la tribu de Zoghba, savoir : Khâlid, fils d'Amir,

[1] Le mot *Tell* sert à désigner toute cette région de l'Afrique septentrionale qui forme les limites du désert du côté du nord.

chef des Beni Amir, et les Aulad Arîf, chefs de la tribu de Soueid, avancèrent vers el-Catafa pour nous attaquer, et, les Dewawida s'étant aussitôt enfuis, nous nous retirâmes à el-Mecîla et de là dans la province du Zab. Les Zoghba ayant alors effectué leur jonction avec les Hosein et Abou Zeiyan, à Tîteri, enlevèrent d'assaut le camp du sultan Abou Hammou et le forcèrent de se réfugier dans Tilimsèn. Dès lors, ce prince essaya, pendant quelques années, de s'attacher les Zoghba et les Rîah, espérant, avec leur secours, recouvrer les territoires qu'il avait perdus, vaincre son cousin, et prendre sa revanche dans une nouvelle expédition contre Bougie. Quant à moi, je continuai à le servir en essayant de cimenter l'alliance entre lui, les Dewawida, le souverain de Tunis Abou Ishac et Khalid, fils et successeur de ce dernier.

Ayant enfin réussi à faire reconnaître son autorité par les Zoghba, et les ayant réunis sous ses ordres, il quitta Tilimsèn vers la fin de l'année 771 (juillet 1370 de J. C.), dans le dessein de se venger des défaites qu'il avait essuyées devant Bougie et Tîteri. J'allai alors le trouver à El-Bat'ha[1] avec une députation des Dewawida; mais il lui donna rendez-vous à Alger et la renvoya chez elle. Il me fallut rester à El-Bat'ha pour arranger quelques affaires avant de pouvoir les rejoindre; et, dans l'intervalle, j'officiai[2]

[1] Voyez, ci-dessus.

[2] La fête du Fitr (rupture du jeûne) se célèbre le premier du mois de *chewal*.

avec le sultan à la prière de la fête du *Fitr*, et j'y prononçai le *khotba* (*sermon*).

Sur ces entrefaites, la nouvelle se répandit que le sultan merînide Abd el-Azîz, souverain du Maghrib el-Acsa (*l'empire de Maroc*), s'était emparé, après une année de blocus, de la montagne près du Maroc, où Amir Ibn-Mohammed el-Hintati [1] s'était enfermé, et qu'ensuite il avait emmené ce rebelle à Fez, où il l'avait fait mourir dans les tourments. Nous apprîmes aussi que ce prince avait formé le projet de marcher sur Tilimsèn, afin de tirer vengeance d'Abou-Hammou qui, pendant que l'on assiégeait Amir el-Hintati dans sa montagne, avait fait des incursions sur la frontière du Maghrib el-Acsa. A ces nouvelles, le sultan Abou Hammou renonça à l'expédition pour laquelle il s'apprêtait, et, ayant pris la résolution de se retirer dans le désert auprès des Beni Amir, branche de la tribu de Zoghba, il rentra à Tilimsèn afin d'y prendre les mesures nécessaires.

Ayant rassemblé ses partisans, il fit charger ses bagages et célébra ensuite la fête du Sacrifice [2]. Je vis alors qu'il me serait très-difficile de passer chez les Rîah, où je devais me rendre, que la guerre devenait imminente et que toutes les routes étaient interceptées; en conséquence, je demandai la permission d'aller en Espagne. Abou Hammou accéda

[1] Cet Amir voulait mettre sur le trône de Maroc un jeune prince merînide appelé Tachifîn.

[2] Cette fête se célèbre le 10 du mois de dou'l-hidjja.

à mon désir et me chargea d'une lettre pour le sultan Ibn el-Ahmer. Arrivé au port de Honein [1], j'appris l'arrivée du sultan de Maroc à Téza et la fuite d'Abou Hammou, qui, après mon départ de Tilimsèn, venait de prendre le chemin d'El-Bat'ha afin d'atteindre le désert. Ne trouvant aucun bâtiment à Honein pour me transporter en Espagne, je cessai de m'en occuper, et ce fut alors que quelque scélérat eut l'idée d'écrire au sultan Abd el-Azîz que j'étais à Honein porteur d'un dépôt précieux qu'Abou Hammou m'avait chargé de remettre au souverain de l'Espagne. Abd el-Azîz fit aussitôt partir de Téza un détachement de troupes pour m'enlever ce prétendu dépôt, et il continua sa marche sur Tilimsèn. Ce détachement me trouva à Honein, et, n'ayant pu découvrir de dépôt, il me mena devant le sultan, qui était alors dans le voisinage de Tilimsèn. Celui-ci me questionna à ce sujet, et, quand je lui eus expliqué la vérité, il me fit des reproches d'avoir quitté le service de sa famille. Je m'excusai en rejetant le blâme sur le régent Omer Ibn-Abd Allah, et je vis ma déclaration confirmée par le témoignage de Wenzemmar Ibn-Arîf, conseiller intime du sultan, et par celui de Mesoud Ibn-Mendîl Ibn-Hammama, son vizir. Il me demanda dans cette séance des renseignements sur Bougie, et, comme il me donnait à entendre qu'il désirait

[1] La ville de Honein (هنين), située au nord-ouest de Tilimsèn, a laissé son nom au cap de Honein (Ras Honein), le *cap Hone* de nos cartes.

s'en emparer, je lui montrai combien cela serait facile.

Mes paroles lui firent beaucoup de plaisir, et le lendemain il ordonna qu'on me mît en liberté. Je me rendis aussitôt au couvent du saint *cheikh* Abou Medyen (مدين), afin d'échapper aux affaires mondaines et de me dévouer à l'étude tant qu'on me laisserait tranquille.

J'ÉPOUSE LE PARTI DU SULTAN ABD EL-AZÎZ, SOUVERAIN DU MAGHRIB (MAROC), ET IL EMPLOIE MES SERVICES CONTRE LES BENI ABD EL-WADI.

Quand Abou Hammou reçut la nouvelle de l'occupation de Tilimsèn par le sultan Abd el-Azîz, il abandonna El-Bat'ha en toute hâte avec sa famille et ses partisans, les Beni Amir, dans le dessein d'atteindre le territoire occupé par les tribus de Rîah. Le sultan le fit aussitôt poursuivre par un corps de troupes sous les ordres de son vizir Abou Bekr Ibn-Ghazi, et il parvint, par l'entremise de son ami dévoué, Wenzemmar Ibn-Arîf, à réunir autour de lui les tribus de Zoghba. Se rappelant alors l'influence que j'exerçais sur les tribus de Rîah, et sentant que je pourrais les disposer à servir tel parti que je voudrais, il se décida à m'envoyer chez ces peuplades pour les rallier à sa cause. J'étais alors établi dans le *ribat* (couvent) du saint homme Abou Medyen, avec la résolution de renoncer au monde, et j'avais déjà commencé à y donner des enseignements,

quand je reçus du sultan l'invitation de me rendre auprès de lui. Il m'accueillit avec une telle bonté que je ne pus refuser la mission dont il voulait bien me charger, et, m'ayant alors revêtu d'une pelisse d'honneur et fait cadeau d'un cheval, il écrivit aux *cheikhs* des tribus dewawida, pour les prévenir que ce serait par mon canal qu'il leur transmettrait désormais ses ordres. Dans d'autres lettres adressées à Yacoub Ibn-Ali et à Ibn Mozni, il leur recommanda de me seconder et de faire en sorte qu'Abou Hammou quittât les Beni Amir pour passer chez la tribu d'Yacoub Ibn-Ali. Au jour d'*Aschourâ* [1] de l'an 772 (août 1370 de J. C.), je pris congé du prince et je partis pour El-Bat'ha, où je trouvai le vizir avec son armée et les Arabes de Zoghba et d'El-Makil. Lui ayant remis la lettre du sultan, je continuai ma route avec Wenzemmar, qui m'accompagna jusqu'à quelque distance de la ville, et me recommanda d'employer tous mes efforts pour effectuer la délivrance de son frère Mohammed, qu'Abou Hammou avait emmené prisonnier de Tilimsèn.

Étant entré dans le pays des Rîah, j'avançai jusqu'à el-Mecîla, et je trouvai Abou Hammou campé avec ces tribus dans le voisinage de la ville, et, sur le territoire des Aulad Sebaâ Ibn-Yahya, une branche des Dewawida qu'il avait réunie autour de lui en prodiguant de l'argent. Quand ces gens apprirent

[1] La fête d'Aschourâ tombe, tantôt sur le 9, tantôt sur le 10 du mois de moharrem.

mon arrivée, ils vinrent me trouver, et, ayant écouté mes représentations, ils consentirent à reconnaître l'autorité du sultan Abd el-Azîz. J'envoyai aussitôt les *cheikhs* et autres principaux personnages au vizir Abou Bekr Ibn-Ghazi, qu'ils trouvèrent près de la rivière Wasil [1], dans le pays des Dialim. Lui ayant fait leur soumission, ils le pressèrent de s'avancer sur leur territoire et de poursuivre son ennemi. Le vizir partit en conséquence avec eux, et je me rendis d'El-Mecîla à Biskera, où je rencontrai Yacoub Ibn-Ali, qui, d'accord avec Ibn-Mozni, consentit à reconnaître l'autorité du sultan. Yacoub envoya alors son fils Mohammed trouver Abou Hammou, et l'inviter, ainsi que Khalid Ibn-Amir, l'émir des Beni Amir, à passer sur son territoire et à s'éloigner du pays du sultan Abd el-Azîz. Il rencontra ce prince à Ed-Daucen [2], se rendant d'El-Mecîla au désert, et il passa toute la nuit à lui démontrer la nécessité de sortir du pays des Aulad Sebaâ et de passer dans la partie orientale de la province du Zab. Le jour suivant, les affaires n'en étaient pas plus avancées; mais tout à coup, vers le soir, des nuages de poussière sortirent de l'entrée du défilé (الثنية) et parurent s'avancer vers eux. Ils se hâtèrent de monter à cheval pour reconnaître

[1] Le Wasil (le Oued Soussellim de la carte de 1843) coule au midi de Tacdemt et du Wencheris, traverse la plaine du Seressou (le Sersou de la même carte) et entre dans la province d'Alger, où il porte le nom de Oued Cheliff (Chelif).

[2] La ville d'Ed-Daucen (الدوسن) le Dousan de nos cartes, est située à neuf lieues, à l'occident de Biskera.

ce que cela pouvait être, et bientôt ils découvrirent un corps de cavalerie éclairant la marche des tribus d'El-Makil et de Zoghba, et de l'armée merînide, sous les ordres du vizir Ibn-Ghazi : c'était la députation des Aulad Sebaâ, partie peu de temps auparavant d'El-Mecîla, qui leur montrait le chemin. Au coucher du soleil, ces troupes atteignirent le camp d'Abou Hammou et s'en emparèrent, ainsi que de sa tente, de ses bagages et de ses trésors. Lui-même ne s'échappa qu'à l'ombre de la nuit, et ses fils, ainsi que les membres de son *harem*, se dispersèrent dans toutes les directions, et parvinrent à le rejoindre, quelques jours plus tard, aux châteaux de Mosab (قصور مصاب), dans le désert. Les Merînides et les Arabes y firent un riche butin, et Mohammed Ibn-Arîf, le neveu de Wenzemmar, fut relâché par ses gardes, et vint trouver le vizir et son oncle, qui l'accueillirent avec une joie extrême. Abou Bekr Ibn-Ghazi passa quelques jours à Ed-Daucen pour donner du repos à son armée, et ayant reçu des vivres et des fourrages en abondance de la part d'Ibn-Mozni, qui venait de reconnaître son autorité, il se mit en marche pour rentrer au Maghrib. Pour moi, je passai encore quelques jours à Biskera, au sein de ma famille, et je partis ensuite avec une grande députation des Dewawida, que Abou Dinar, le frère de Yacoub Ibn-Ali, conduisait auprès du sultan. Nous arrivâmes à Tilimsèn avant le visir, et nous nous présentâmes au sultan, qui nous fit un accueil fort honorable et nous traita

avec une générosité inouïe. Le vizir arriva ensuite par le chemin du désert, après avoir détruit sur sa route les châteaux appartenant aux Beni Amir. Le jour de sa présentation au sultan fut une véritable fête. Abd el-Azîz n'attendait que le retour du vizir et de Wenzemmar pour congédier les membres de la députation, et, les ayant alors comblés de bienfaits, il les renvoya dans leur pays. Mais la présence d'Abou Zeiyan chez les Dewawida l'inquiétait beaucoup, et il pensa aux moyens de l'en éloigner, tant il craignait qu'il ne repassât chez la tribu de Hosein. Après m'avoir consulté à ce sujet, il m'envoya, avec cette mission, auprès des Dewawida. Mais déjà la tribu de Hosein s'était détachée du parti du sultan; elle craignait la colère d'un prince qu'elle croyait avoir offensé, et, de retour de l'expédition qu'elle venait de faire sous les ordres du vizir, elle rentra brusquement dans ses foyers, et s'empressa de faire venir Abou Zeiyan du lieu de sa retraite, chez les Aulad Yahya Ibn-Ali, et de le prendre sous sa protection. En cédant ainsi à l'esprit de révolte qui l'avait animée pendant le règne d'Abou Hammou, cette peuplade ralluma le feu de la guerre dans le Maghrib central. Vers la même époque, Hamza Ibn-Ali Ibn-Raschid, un rejeton de la famille qui avait gouverné la tribu de Maghrawa, s'évada du camp du vizir Ibn-Ghazi, et s'empara du pays de Chelif et du territoire qui avait appartenu à son peuple. Le sultan dépêcha son vizir Ibn-Mesoud avec des troupes pour répri-

mer cette tentative de révolte, et pendant tout ce temps je restai à Biskera dans l'isolement, ne pouvant communiquer avec le sultan que par écrit.

Ibn-Khaldoun était encore à Biskera quand il apprit que le vizir Ibn-el-Khatîb avait abandonné le service du sultan de Grenade et qu'il venait de se réfugier auprès du sultan Abd el-Azîz, à Tilimsèn. Au moment de quitter l'Espagne, Ibn-el-Khatîb adressa une longue lettre à son souverain, dans laquelle il lui exposa les motifs de sa conduite. Ce document est rapporté par Ibn-Khaldoun comme une pièce de la plus haute importance par son sujet et par les renseignements politiques qu'on y trouve; il est cependant trop long pour être reproduit ici, et il tiendrait mieux sa place dans une notice spéciale sur Ibn-el-Khatîb.

Les troubles qui affligeaient le Maghrib m'empêchèrent de communiquer avec le sultan Abd el-Azîz, et ce prince, fort inquiet de l'entreprise de Hamza Ibn-Ali, avait dépêché son vizir Omer Ibn-Mesoud avec un corps de troupes vers le territoire de la tribu de Maghrawa, afin de mettre le siége devant Tadjhamoumt (تاجمومت), château où ce jeune homme s'était établi. D'un autre côté, Abou Zeiyan l'Abd el-Wadite se tenait dans le pays des Hosein, cette tribu l'ayant pris sous sa protection et ayant embrassé sa cause. Mais bientôt le sultan, cédant à la colère que lui inspirait le peu d'énergie déployé par Ibn-Mesoud dans cette expédition contre Ali et ses partisans, le rappela à Tilimsen, et, l'ayant fait arrêter, il l'envoya prisonnier à Fez. Le vizir Ibn-Ghazi fut alors chargé de continuer le siége, et Hamza se trouva obligé de s'enfuir du château. Ar-

rivé à Milyana avec quelques-uns de ses partisans, il fut reconnu, et le gouverneur de cette ville les fit arrêter et envoyer au vizir. La nécessité de déployer une grande sévérité, afin d'effrayer les autres séditieux, porta Ibn-Ghazi à leur trancher la tête et à les faire mettre en croix. Le sultan lui transmit ensuite l'ordre de marcher contre Abou Zeiyan et la tribu de Hosein, et le vizir, ayant réuni autour de lui tous les Arabes de la tribu de Zoghba, s'avança jusqu'à la montagne de Tîteri, et, ayant pris position du côté du *Tell*, il la serra de près. Le sultan écrivit alors aux chefs des Dewawida et à Ahmed Ibn-Mozni, ordonnant aux premiers de bloquer Tîteri du côté du midi, et au souverain de Biskera de leur fournir des secours en argent. En conséquence d'une autre lettre qu'il m'adressa, je passai chez ces tribus, et, les ayant rassemblées, je me mis en marche avec elles vers le commencement de l'an 774 (juillet 1372 de J. C.). Arrivé à El-Catafa, je me rendis de là, avec quelques-uns de leurs (*chefs*), auprès du vizir, qui pressait le siége de Tîteri. Il leur spécifia les devoirs qu'ils auraient à remplir, et fixa avec eux le prix de leurs services. Nous reprîmes alors le chemin d'El-Catafa. Le siége fut poussé avec tant de vivacité, que les Hosein furent obligés de se réfugier sur la cime de la montagne avec leurs gens et leurs bestiaux (سوادهم وظهرهم); mais bientôt ils virent périr tous leurs chameaux, chevaux et troupeaux (الخف والحافر), et ils se trouvèrent dans l'impossibi-

lité de résister aux assiégeants qui les serraient de tous les côtés. Alors une partie d'entre eux envoya secrètement des propositions de soumission. Des soupçons mutuels s'élevèrent parmi eux, et enfin ils abandonnèrent la montagne pendant la nuit, et se retirèrent avec Abou Zeiyan dans le désert. Le vizir occupa aussitôt la montagne et s'empara des effets qu'ils avaient laissés dans leur fuite. Quand ils eurent atteint un lieu de sûreté dans le désert, ils prévinrent Abou Zeiyan qu'il n'eût plus à compter sur eux, et ce prince alla chercher un refuge dans les montagnes des Ghomra [1]. Ils envoyèrent alors leurs chefs auprès du sultan Abd el-Azîz, à Tilimsèn, et, leur soumission ayant été acceptée, ils obtinrent l'autorisation d'occuper de nouveau leur territoire. Je reçus alors, par l'entremise du vizir, un ordre du sultan, portant que je devais marcher vers le mont Ghomra avec les Aulad Yahya Ibn-Ali, afin de me saisir d'Abou Zeiyan et faire rentrer les Ghomra dans le devoir, puisqu'ils étaient sujets de la tribu de Yahya Ibn-Ali. En arrivant chez eux, nous apprîmes qu'Abou Zeiyan les avait quittés, et qu'il se trouvait actuellement à Werguela [2], une des villes situées dans le désert, où il avait trouvé asile chez le gouverneur Abou Bekr Ibn-Soleiman. Les Aulad Yahya reprirent alors le chemin de leurs can-

[1] Le pays des *Ghomra* (غمرة) ou des *Ghomert* (غمرت), est situé dans le désert, au midi de Tîteri.

[2] Le manuscrit porte *Wérigla* (وَارِكْلَا). Cette ville est située au milieu des sables, à plusieurs journées au sud-est de Ghomra.

tonnements, et j'allai rejoindre ma famille à Biskera, d'où j'écrivis au sultan, l'instruisant du résultat de notre expédition. En attendant ses ordres, je continuai à demeurer dans cette ville.

(La suite à un prochain numéro.)

LISTE DES OUVRAGES

Imprimés à Constantinople dans le cours de l'année 1842;
par M. le baron DE HAMMER-PURGSTALL.

191. رشتهء جواهر

Le Fil de bijoux, imprimé aux premiers jours du mois zilkidé 1257 (mi-décembre 1841). C'est la traduction du recueil des maximes et sentences attribuées à Ali, qui porte le titre *Nesrol-laali*, c'est-à-dire « dispersion des perles. » L'auteur, dont le nom poétique (*Makhlais*, مخلص) est Nesib, ne doit point être confondu avec le poëte Nesib, son contemporain, mort en 1126 (1714)[1] : c'est, comme la préface nous l'apprend, le cheikh Mohammed Ssadreddin Tchelebi Effendi. La traduction fut commencée en 1120 (1708), et finie, comme il est dit à la fin, en 1123 (1711). Ce n'est pas une simple traduction, mais c'est en même temps un commentaire éthique, entremêlé de vers persans et turcs, analogues au sens de la maxime arabe. Ainsi, par exemple, page 130, la sentence : « L'avilissement de l'homme est dans l'avarice, » est rendue par la sentence connue : « L'avare s'avilit, et celui qui se contente de ce qu'il a, est rassasié; » et à l'occasion de la sentence suivante : « Le rang de la science est le plus élevé des rangs, » le commentateur donne une division des sciences en quatre classes : 1° celles de la loi; 2° celles de la raison; 3° les mystiques (وجدانى ou احوال); 4° celles de l'inspiration divine (اللدنى), accordées seulement aux prophètes. Elle est fondée sur le texte du Coran : « Nous l'avons « éclairé de notre science » (XVIII, v. 67), et sur le mot du prophète : « A celui qui agit d'après ce qu'il sait, Dieu donne

[1] *Geschichte der osm. Dichtk.* IV, p. 75.

l'héritage de ce qu'il ne sait pas. » Les savants de la quatrième classe sont de trois espèces : 1° le savant en Dieu; 2° le savant par ordre de Dieu (عالم بامر الله); 3° le savant qui l'est en partie en Dieu et en partie par ordre de Dieu.

192. ديوان بلاغت عنوان نظيم

Le Diwan éloquent de Nazim, imprimé au commencement du mois de zilkidé 1257 (mi-décembre 1841); 500 pages in-folio; diwan dont la valeur poétique n'est rien moins qu'en proportion avec son énorme volume.

193. ديوان خضر اغازاده سعيد بك

Diwan de Khidhr Saaid bey, sorti de l'imprimerie de la Porte du Serasker, au commencement de zilhidjé 1257 (mi-janvier 1842); 36 pages in-12. Son mince volume contraste avec l'énorme grandeur du diwan précédent. Il commence par une notice succincte sur l'auteur. Fils de Khidragazadi, l'un des habitués (*moussahib*) du sultan Abdoul Hamid, il fut reçu l'an 1240 (1824) parmi les pages du sultan, s'attacha quelques années plus tard à Ali Riza Effendi, le *mouchir* de la Monnaie impériale; obtint par son influence la dignité de *khodjagan* et l'intendance des bâtiments de la grande douane. Son protecteur ayant été tué en 1251 (1835), il lui survécut peu de temps, et mourut de la frayeur que lui causa le fracas d'une pompe à incendie qui passa sous ses fenêtres pendant la nuit. Un de ses amis, Izzetbey, fils de Ramiz Pacha, se chargea de cette notice biographique et de l'édition de ce petit diwan, qui ne contient qu'une trentaine de gazels rangés par ordre alphabétique, un *moukhammer*, une demi-douzaine de chansons, nommées *cherki*, avec quelques fragments et distiques isolés; tandis que le diwan précédent contient à peu près quinze mille distiques en *kassidat*, *ghazels* et chronogrammes, dont le plus ancien porte la date de 1108 (1696), et le plus récent 1122 (1710). C'est le poëte Nazim, mort en 1139 (1726), dont la notice biographique a été donnée dans l'Histoire de la poésie ottomane (IV, p. 148).

194. ديوان زكايي

Le diwan de *Zekayi*, imprimé dans les derniers jours du mois de ssafer 1258 (mi-avril 1842); 88 pages grand in-8°. L'auteur était cheikh du couvent de Pir Ibrahim Oummi Sinan à Constantinople; son nom, Aarifbillah Moustafa. Recueil de poésies religieuses et mystiques. D'abord, vingt *naat* ou hymnes en l'honneur du prophète, une douzaine d'élégies (*mersiyé*) sur la mort des imams Hasan et Hosein, et une centaine de gazels rangés par ordre alphabétique.

195. ديوان بليغ

Le diwan de *Beligh*, imprimé au milieu du mois de rebi-oul-ewel 1258 (fin d'avril 1842), 132 feuillets in-4°. L'auteur n'est aucun des trois Beligh dont la notice biographique se trouve dans l'Histoire de la poésie ottomane, mais un quatrième, qui leur est postérieur. Les chronogrammes qui indiquent les années entre 1164 (1750) et 1177 (1763) en font foi. Ce diwan contient un livre de l'*Échanson*, du *Barbier*, des *kassidet*, panégyriques adressés au moufti et au grand visir; une couple de centaines de gazels philosophiques et mystiques.

196. فنارى حاشيه سى قره خليل

Gloses de Kara Khalil, ou Commentaire de Fenari, imprimé au milieu de rebi-oul-akhir 1258 (fin de mai 1842); 233 pages in-8°. Kara Khalil Effendi, auteur d'un grand nombre de commentaires, gloses et traités, vécut au commencement du siècle passé [1]. Une douzaine sont spécifiés dans une note de l'histoire ottomane; mais les gloses imprimées ici n'y sont point mentionnées; elles se réfèrent au commentaire de Fenari (Chems eddin Mohammed, auteur de l'Encyclopédie de cent sciences) sur la logique d'El-Eseri.

[1] *Geschichte des osm. Reichs*, VII, p. 175.

L'auteur dit, à la première page, qu'il mit la main à ces gloses après avoir fini celles dites *ssadryé*. Le texte de Fenari n'y est point inséré en entier, mais seulement par le commencement des passages qui forment l'objet des gloses.

197. ترجمهٔ روضة الصّفا

Traduction du Jardin de la pureté, c'est-à-dire de l'Histoire universelle de Mirkhond, imprimée à la fin de rebioul-akhir l'an 1258 (au commencement de juin 1842); 395 pages in-folio. Cette traduction a été faite sous le règne de Mourad III, par le derviche Mohammed Kemali. Hadji Khalfa n'en a point fait mention. C'est la première partie des *sept* dont l'ouvrage de Mirkhond se compose, et qui embrasse l'histoire des anciens prophètes jusqu'à Mahomet.

198. ديوان حالت افندى et زينة المجالس

Diwan de Halet Effendi et *l'Ornement des assemblées*. Ces deux ouvrages, de deux différents auteurs, réunis par la même pagination, ont été imprimés aux premiers jours de redjeb 1258 (à la mi-août 1842); 21 pages petit in-4°. Le Diwan de Halet Effendi, homme d'état puissant sous Mahmoud, fondateur d'une bibliothèque à Galata, disgracié et puis décapité à Konia, est l'auteur de ces pièces fugitives, en partie panégyriques, en partie érotiques, qui ne remplissent que 27 pages. Elles sont précédées d'une introduction rimée de l'éditeur, de la même date que l'impression. Ce qui paraît avoir engagé l'éditeur à réunir deux ouvrages tout-à fait différents de deux auteurs, c'est probablement la circonstance que Djewdet Effendi, auteur du second, jeune homme de grand talent et de grandes espérances, enlevé aux lettres par une mort prématurée, nomme dans l'avant-propos Halet Effendi comme son Mécène [1]. Son ouvrage *l'Ornement des*

[1] La notice biographique de Djewdet Effendi se trouve dans le quatrième volume de l'*Histoire de la poésie ottomane*, p. 476.

assemblées est une anthologie de cinq cents distiques, tirés des poëtes anciens et modernes, dont cent quatre-vingts seulement, desquels Djewdet ignorait l'auteur, sont précédés d'un *la edra* (je ne sais point), et les autres attribués à leurs auteurs, savoir : des distiques de Houdayi, du moufti Jahya, de Nabi, Ramizbey, Édibi, des deux Wehbi, de Rayibpacha, Izzet Molla, Ésaad, l'historiographe actuel; Chefik, parent de Djewdet; Rachid, l'historien; Aathif Sabik Khosrew, Nesib, Isaib Djami, Sami, Beligh, Newres, Hafiz, Saadi, Nihad, Fedayi, Nihal, Wassif, Ssabir, Bassiri, Rahim Kami d'Andrinople, Baki, Tchelebizadé, Cassim l'historien, Fodhouli, Newii, Khatimi, Hasibi, sultan Weled, de Ghalib, Alewi, Izzet Moumin, frère d'Ahmed Zebour; du moufti Behayi, d'Ischreti, Ghazali, Rouschdi, Hischmet, Sorouri, Agah, Fenni, Hasan Tchelebi, Rouhi de Bagdad, Razi, Issmeti, Ssadir, Kabouli, Neili, Fazil, Malik, Haleti, Fehim, Ghoubari, Sahabi, Besri, Rakim, Kami, Aini, Fithnet, Schehri, Naili, Aali, Mir Aarif, l'interprète pour la langue arabe; Ishakseiri, de chérif Pachazadé, Sini, Saati, Thifli, Khali, du sultan Souleiman, Khuldi, du cheikh Moustafa, d'Izzetbey, Fighani, Ssabi, Ghani, Naaim, Tezkeredjezadé, arrière-petit-fils de Hekimzadé; Ali-pacha, Nazim, Mounib, père de Djewdet; Fezayi, Nefii, Zamiri, Djelaledin Roumi, Nedim, Sakib, Miseï, Aathayi, Kinalizadé Ali, Djawir. Quoique ce choix de vers, surtout des modernes, ne soit pas toujours heureux, ce recueil, d'un demi-millier de distiques, a assurément plus de valeur poétique que les cinq diwans précédents de Nazim, Saaidbey, Zekayi, Beligh et Halet Effendi tous ensemble.

199. ترجمهء درر الحكام فى شرح غرر الاحكام

Traduction de l'ouvrage nommé *les Perles des commandants, pour commenter les frontispices des commandements*, de Molla Khosrew, publiée au milieu du mois de redjeb 1258 (mi-août 1842); volume très-gros in-folio de 927 pages. Molla

Khosrew, mort en 885 (1480), un des plus grands jurisconsultes de l'empire ottoman, composa ce commentaire d'un petit ouvrage intitulé غرر الاحكام فى فروع الحنفيه, c'est-à-dire *Cheveux de front des branches de la loi, d'après le rite hanéfite.* Il en acheva la composition, comme il est dit à la fin du livre, samedi, le 2 djémazioul-ewwel 883 (11 juillet 1478); il l'avait commencée le samedi 12 zilkidé 877 (8 avril 1473). C'est l'ouvrage le plus volumineux et en même temps le plus important sur la législation musulmane, qui n'a cédé au *Moulteka* que parce que celui-ci est plus concis. Le texte arabe y est inséré tout entier et commenté ligne par ligne; il est divisé en cinquante-cinq livres, sous-divisés, tantôt en chapitres, tantôt en sections. Les cinq premiers livres regardent les cinq grands devoirs de l'islam : la purification, la prière, l'aumône, le jeûne et le pèlerinage; le reste, la législation religieuse et civile, savoir : 6° le livre des sacrifices de fête; 7° celui de la chasse; 8° des victimes; 9° de la guerre sainte; 10° du défrichement des terres incultes; 11° de ce qui est réputé louable ou non; 12° du mariage; 13° de l'allaitement; 14° du divorce; 15° de l'affranchissement; 16° de la manumission promise (كتابة); 17° du patronage; 18° des serments; 19° des peines corporelles; 20° du vol; 21° des boissons, 22° des expiations; 23° du rachat du meurtre et des blessures (ديت); 24° de la compensation (du rachat) du meurtre et des blessures (معاقل); 25° des esclaves fugitifs; 26° des égarés; 27° de l'enfant trouvé; 28° des trouvailles (اللقطه). Le second volume commence à la 518e page, avec continuation de la pagination; il contient les livres suivants : 29° des fondations pieuses (*wakf*, وقف); 30° des ventes; 31° du droit d'acheter de préférence (*protimeseos*), 32° des donations; 33° des baux, fermes et loyers; 34° du prêt; 35° du dépôt; 36° des gages et hypothèques; 37° du rapt (غصب) ou violence (اكراه); 38° de l'état de force contre gré; 39° de la tutelle (حجر); 40° de l'état de celui qui est déclaré majeur (ماذون); 41° du mandat (وكالة); 42° du cautionnement (كفالة); 43° de l'assignation et

translation; 44° du prêt à condition de profit commun (مضاربة); 45° de la compagnie de commerce (شركة); 46° de l'ensemencement (مزارعة); 47° de l'arrosement des terres; 48° des procès (دعوا); 49° de l'aveu (اقرار); 50° du témoignage (شهادة); 51° de l'arrangement amical (صلح); 52° de la justice distributive (قضا); 53° du juge (قاضى); 54° du partage des biens (قسمه); 55° des testaments. Il est impossible de concilier plusieurs passages de ce code de législation musulmane avec l'esprit des dernières réformes dans l'empire ottoman, soit en Égypte, soit à Constantinople; comme, par exemple, le passage suivant du chapitre de la Capitation (p. 213) : « Lorsque le zimmi (le raya) veut acheter une maison dans une ville, il ne faut pas la lui vendre, et, s'il l'a achetée, il doit être forcé à la revendre à un moslim. Le zimmi (sujet non moslim) doit se distinguer du moslim par l'habillement, la monture et le harnais; il ne doit pas monter des chevaux ni porter des armes; il doit mettre en évidence une ceinture de laine; sa selle doit être un bât. Leurs femmes doivent être distinguées dans la rue et au bain, leurs maisons signalées, pour que le moslim n'aille pas y chercher du secours. » Et ainsi du reste, dans l'esprit le plus haineux contre les sujets non moslims.

200. فرائد اللالى فى بيان اسماء المتعالى

Perles uniques dans l'explication des noms du Très-Haut; imprimé sur de beau papier, à la fin de redjeb 1258 (au commencement de septembre 1842); 109 pages in-8°.

C'est la traduction turque et un commentaire grammatical de la *Kassidet* célèbre sous le nom de *Kassidet-od-dimiatyet* sur les quatre-vingt-dix-neuf noms de Dieu, nommée ainsi, d'après son auteur, le cheikh Nour-eddin ed-dimiathi. Le traducteur et commentateur Es-seid Ibrahim el-Kadiri el-Castimouni, l'un des oulemas vivants, a eu soin de mettre en tête de son ouvrage les approbations (تقريظ) *virorum laudatorum*, savoir : 1° du correcteur de l'imprimerie impériale,

Karssi Khodja Mohammed Effendizadé; 2° du mouderris, Mohammed Aarif el-Hilmi; 3° du correcteur de la gazette officielle arabe, Esseid Ahmed de Haagri, mouderris à Constantinople; 4° du contrôleur de la gazette officielle, Ahmed Loutfi; 5° du cheikh du couvent de Khodja Moustafa-pacha, le seid Mohammed Razi; 6° du cheikh du couvent de Tausia el-Hadj Mohammed Aarif; 7° du seid el-Hadj Omer el-Amasi, demeurant à la Mecque; 8° du seid Ahmed ass-Ssafi, le Mewlevi, natif de Tocat, en voyage à Constantinople. L'étude de ce petit ouvrage sera très-utile aux orientalistes qui, jusqu'à présent, ont bien rarement traduit avec exactitude les différents noms de Dieu que le Coran appelle les *beaux noms*, et qu'il recommande plus d'une fois de réciter[1]. Les orientalistes se convaincront, par la lecture de ce petit ouvrage, que les noms ou attributs de Dieu sont presque tous des superlatifs absolus, et qu'ainsi la traduction la plus exacte de la formule بسم الله الرحمن الرحيم n'est pas : « au nom de Dieu clément et miséricordieux, » mais : « très-clément et très-miséricordieux. » Le dernier traducteur du Coran en français, M. Kasimirski, a varié la traduction du même attribut en différents passages, quoiqu'il n'ait toujours qu'une et même signification.

Le mot التواب, dans la forme du superlatif absolu, se trouve plus d'une fois dans la souret II. M. Kasimirski a cru devoir le traduire par la périphrase (v. 35) « qui aime à revenir à l'homme qui se repent. » 51. « A l'homme converti. » 122. « Qui aime à agréer la pénitence. » 155. « Qui revient à un pécheur converti. » S. IV, 20. « Il aime à pardonner. » 67. « Prêt à accueillir leur repentir. » CX, 3. « Il aime à pardonner. » IX, 119. « Il aime à revenir. »

Voici la même paraphrase variée sept fois.

S. IX. 105 y est substitué le mot « indulgent. » Mais « indulgent » est la traduction exacte de l'attribut الغفار. Quatre

[1] VII, 181 ; Mar. XX, 8; XVII, 109; et à la fin de la souret LIX.

fois[1] il le traduit par « indulgent, » mais la cinquième fois[2] par : « il est enclin à pardonner, » en revanche il traduit aussi (XVIII, 57) par « indulgent » l'attribut الغفور qu'il a rendu (VIII, 70 et 71) par « le clément, » comme si les attributs الرحمن et الغفور disaient la même chose. L'acception du mot غفور n'est ni « le clément, » ni « l'indulgent, » mais « le très-réconciliable. »

« Enclin à pardonner » est la signification de l'attribut غفور que M. Kasimirski traduit trois fois[3] par « indulgent, » de sorte que ce dernier mot lui sert à la fois pour traduire trois attributs bien différents de غفار, تواب et غفور. Il en est ainsi du reste des attributs, comme par exemple *el djebbar* الجبار que M. Kasimirski (23) rend par « victorieux[4]; » v. 17. « comme celui qui guérit toutes les fractures. » *El-Kayoum* signifie « le Tout-stable, » et non pas « l'Éternel, » comme il est traduit II. 256. Dans le premier verset de la troisième sourate, où cet attribut se trouve encore, il est tout à fait omis dans la traduction.

201. تحفة شاهان

Le don des Chahs, au commencement de redjeb 1258 (mi-septembre 1842); 315 pages in-8°. Le sujet de l'ouvrage, ce sont les devoirs religieux de l'Islam, puisés dans les grands ouvrages sur la loi, comme : le *Hidayet*, le *Bidayet*, le *Dourrer*, le *Ghourrer*, le *Moulteka*, *etc.* Les premiers trois livres traitent de la purification, de la prière et

[1] S. XX, 84; XXXVIII, 66; XXXIX, 7; XL, 45.
[2] LXXI, 9.
[3] IV, 46, 100, 148.
[4] J'ai donc eu tort de traduire plus d'une fois ce mot comme synonyme de « tyran, » quoiqu'il soit pris aussi souvent dans ce sens que dans celui de rebelle, comme il est traduit aussi par M. Kasimirski dans les passages XI, 62; XIV, 18; XL, 37. J'ai eu tort aussi d'insister sur la signification de المتكبر comme « le tout-superbe, » puisque ce commentaire l'explique dans le sens de « le tout-magnifique. » Il explique d'ailleurs l'attribut عزيز dans le sens de « prédominateur (*præpotens*) » dont M. Kasimirski s'est servi.

du jeûne; le quatrième de ce qui est louable ou blâmable. En laissant de côté le cinquième et sixième livre du code religieux, savoir : ceux de l'aumône et du pèlerinage, l'auteur a traité dans le quatrième, et dans les 33 sections du dernier, différents sujets extraits des autres livres du code religieux, qui lui ont paru les plus importants sous le point de vue de louange ou de blâme, sous les titres suivants : 1° du Coran; 2° des exemplaires du Coran; 3° de quelques formules de prières; 4° de la sainteté des mosquées; 5° de la salutation; 6° de la formule usitée à l'éternument, et de l'usage de baiser la main aux rois; 7° de la circoncision et de la castration; 8° de l'usage de teindre la barbe, les ongles, et de tondre la tête; 9° du vêtement; 10° de l'emploi de l'or et de l'argent dans les meubles et ustensiles; 11° des manières de gagner sa vie; 12° des manières de manger; 13° des manières de boire; 14° des dons, et des formules de bénédiction; 15° de la vente et de l'achat; 16° des crimes, et du droit de repousser des actes d'injustice et d'oppression; 17° des enfants et des effets trouvés; 18° des blessures qu'il est permis de faire aux hommes (l'opération césarienne) et aux animaux; 19° de la chasse et des victimes; 20° de la guérison et des médecines; 21° des maux dont la guérison est permise ou non; 22° de l'utilité de la prière pour les morts; 23° des cas où les femmes sont inadmissibles (*hasem*), soit par parenté (*niseb*), soit par des rapports (*seheb*), comme par la qualité de nourrice; 24° des sujets non chrétiens, et des commandements qui les regardent; 25° de la guerre sainte et du partage du butin; 26° de différents points litigieux; 27° de la guerre et de ce qui la concerne; 28° des qualités blâmables; 29° des qualités louables; 30° de la vertu et de la dévotion (تقوى); 31° des malheurs attachés à l'infidélité, et des paroles répréhensibles; 32° admonitions générales. L'auteur de cet ouvrage turc, fort intéressant, qui ne se trouve point dans le Dictionnaire bibliographique de Hadji-Calfa, est le célèbre Eboulbaka de Caffa, auteur du grand Dictionnaire arabe des défi-

nitions, imprimé au Caire, sous le titre de كليات ابو البقا. La courte notice biographique, mise en tête de ce petit ouvrage, est d'autant plus estimable qu'elle est la seule qui existe sur cet auteur fort renommé, appelé Es-seid Eyoub. Il était fils du moufti de Caffa, Cherif Mousa-Effendi. Par la protection du derviche Mohammed-pacha, grand-vizir en 1063 (1653), il fut fait juge à Birké et à Philippople, mais relégué ensuite à Caffa, où il demeura pendant douze années; Puis, rappelé sur l'intercession du khan de la Crimée, Selim Ghirai, il eut la permission de vivre de sa pension à Sdegua, sur le Bosphore. Mort l'an 1094 (1682), il fut enterré à Eyoub. Il composa différents ouvrages en arabe et en turc. Le plus célèbre des premiers, c'est le Dictionnaire des définitions, imprimé au Caire l'an 1253 (1838), 429 pages in-folio, qui est un pendant des *Taarifat* de Djordjani, mais entrepris sur un plan plus vaste et avec une grande érudition philologique. Tandis que le *Taarifat* ne donne la définition que de seize cents mots à peu près, le *Koulliyat* d'Eboulbaka en explique au delà de quatre mille.

202. ديوان بلاغت عنوان عينى

Le diwan éloquent d'Aïni, grand in-4°, 436 pages, avec un appendice de 7 pages, contenant des chronogrammes faits sur la publication de ce divan en 1258, au mois de redjeb (septembre 1842). C'est le poëte moderne qui a été décoré du nom d'honneur *Moumeyiz esch-schouara*, c'est-à-dire correcteur des poëtes, et dont une notice se trouve dans l'Histoire de la poésie ottomane (IV, 502).

203. ..... (Le titre manque.)

Les éloges des quatre élus, c'est-à-dire des quatre premiers compagnons et successeurs du prophète : Eboubekr, Omar, Osman et Ali, par le cheikh Chems-eddin de Sivas, en turc, imprimé en 1258 (1842), 550 pages en large in-8°. Quoique ce livre appartienne plutôt à la légende qu'à l'histoire, il est fort intéressant par les traditions qu'il renferme. Il y en a

65 d'Eboubekr, 81 d'Omar, 54 d'Osman et 19 de trois califes ensemble; 101 d'Ali, et 46 de tous les quatre califes ensemble; en tout 366 traditions.

204. رسالهء استدلاليه

Traité argumentatif, 15 pages in-8°, imprimé en 1258 (1842); d'Osman Ben Moustafa de Tarsous, contenant les règles et formules de l'argumentation logique usuelle.

205. قصيدهء نونيّة

La *Kassidet Nounyet* de Khizzbeg, précepteur du sultan Mohammed IV, renfermant les dogmes de l'Islam; 32 pages; imprimée en 1258 (1842).

206. رسالهء اعتقادية

Traité dogmatique de Kassabbachizadé, en turc, mais avec l'introduction en arabe; écrit en 1224, imprimé en 1258 au mois de ramadhan (octobre 1842). Ce traité fort succinct des dogmes de l'Islam mérite une attention particulière, non par son contenu, répété en d'autres ouvrages imprimés, mais parce que c'est le premier échantillon des nouveaux caractères nestaalik, petits et élégants, sans contredit les meilleurs de tous ceux qui ont été essayés jusqu'à présent, soit en Europe, soit en Asie : mais, à cause de leur petitesse, plus fatigants pour les yeux que le neskhi ordinaire de l'imprimerie de Constantinople.

Outre ces ouvrages sortis, dans le courant de l'année 1842, de l'imprimerie de Constantinople, y ont été lithographiés aussi les suivants :

1. حكاية اوغرى مع قاضى

Conte de l'ogre et du juge. 28 pages petit in-8°.

2. حكاية كرم واصلى

Conte de Kerem et d'Assli-khan, entremêlé de vers. 88 pag. petit in-8°.

3. انشای جدید

Le nouvel épistolaire, par Irzi el Hadj Ibrahim Fewzi, d'après le style aujourd'hui en usage à la chancellerie turque, en placets et lettres, contenant une vingtaine des premiers, et autant des secondes; lithographié en caractères *neskhi-diwani*, grand in-8°, 40 pages.

4. مختصر جغرافیا

Abrégé de géographie, avec une carte de l'Europe, sur laquelle il n'y a que les noms des pays et de leurs capitales, dédié au sultan actuel, à son avènement au trône. La carte porte la date 1251 (1835), et le livre de même; 69 pages in-4°, lithographié en neskhi-taalik.

5. محمّدیّة

Mohamediye, le célèbre poëme de Yazidji Oghli, embrassant tout le système de l'Islam; lithographié en très-beau neskhi, in-folio, à l'établissement de l'imprimerie du Serasker, sous la direction d'Elhadj Ibrahim Effendi, l'an 1258 (1842). Les 69 premières sections traitent de l'histoire du prophète et de ses compagnons, du jugement dernier et de ses signes précurseurs; après quoi viennent sept *Mewathin* (lieux patriotiques) : le premier, du Coran; le second, du compte à rendre au jour du jugement; le troisième, de la balance de justice, en 7 sections; le quatrième, du pont du jugement (*Soirath*), en 4 sections; le cinquième, des limbes, (الاعراف) en 2 sections; le sixième, de la mort immolée comme victime, 2 sections; le septième, des fêtes de la circoncision : après quoi suivent 20 autres sections sur les degrés du paradis, les houris, les garçons et les fleuves du paradis, des repas, de l'éloge du prophète, et des révélations et inspirations mystiques; le tout terminé par un autre éloge du prophète. 447 pages grand in-folio.

Le ghazel suivant de Halimi, accompagné d'une traduction de M. de Hammer-Purgstall[1], était destiné à faire partie de la liste précédente des ouvrages publiés à Constantinople (Journal asiatique, cahier de mars 1843, p. 247). Nous l'ajoutons ici pour réparer cette omission.

علم افراز ناز در قدّك جمله‌دن سرافراز در قدّك
خطك اولدلیسه باعث رجحان سبب امتیازدر قدّك
ایلدی عمر عاشقی کوتاه طوغریسی یك درازدر قدّك
فستقی جاملرله ایله خرام سرو پر اهتزاز در قدّك
سایه‌که جمع اولور سنك خوبان رایت عزّ ونازدر قدّك
سودیکم قامت حلیمی دوتا ایلین عشوه نازدر قدّك

Sublime drapeau que ta taille!
Arborée haute est ta taille.
Si je penche vers ton duvet,
Je penche aussitôt vers ta taille.
Puisqu'elle raccourcit mes jours,
Je trouve un défaut à ta taille.
Parmi les cyprès et les pins,
Égale aux plus hauts est ta taille.
Ton ombre est un drapeau flottant
Rassemblant les beaux près ta taille.
Tu donnes la fraîcheur aux prés
Par le palmier beau de ta taille.
Embrassée de Halimi,
Tu sais ce qu'il faut à ta taille.

[1] Page 29 de son Diwan, imprimé à Constantinople l'an 1257 (1841).

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 12 janvier 1844.

M. le président annonce la perte douloureuse que la Société asiatique vient de faire dans la personne de M. Feuillet, membre de la commission des fonds, et il propose de nommer, provisoirement et en attendant la séance générale, M. Eyriès, pour succéder à M. Feuillet. Cette proposition est acceptée.

M. Joyau, conseiller honoraire à la cour royale de Pondichéry, membre et secrétaire du conseil général de l'Inde, à Lille, est présenté et admis comme membre de la Société.

M. Bazin donne lecture des chapitres I et II de sa traduction du roman chinois intitulé *Choui-hou-tchouen.*

Séance du 9 février 1844.

M. Pascual DE GAYANGOS, professeur d'arabe, à Madrid, est présenté et admis comme membre de la Société.

M. Éd. Biot communique au conseil une partie de son mémoire sur l'extension progressive des côtes de la Chine.

M. Defrémery donne lecture d'une notice sur un mémoire de M. Bland intitulé : *Notice sur l'*Atesh kedah, *ou la Biographie des poëtes persans*, par LUTF ALI BEG.

M. Lajard, membre de l'Académie des inscriptions, communique au conseil un mémoire contenant des observations nouvelles sur la croix ansée, telle qu'elle se trouve sur plusieurs anciens monuments de l'Asie occidentale.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Séance du 12 janvier 1844.

Par l'auteur. *Mémoire sur l'histoire primitive des races océaniennes et américaines*, par M. Gustave d'EICHTHAL. Paris. in-8°.

Par l'auteur. *Tausend und eine Nacht, arabisch herausgegeben*, von FLEISCHER. Vol. IX-XII. Petit in-8°. Leipzig.

Par M. Troyer. *The Dabistan or School of Manners*, translated from the original persian, by D. SHEA and A. TROYER. 3 vol. in-8°. Londres, 1843.

Par le traducteur. *Fragments du Mahabharata*, traduits en français par Th. PAVIE. In-8°. Paris, 1844.

Par l'auteur. *Mohammed der Prophet, sein Leben und seine Lehre*, von Weil. Stuttgart. 1843. In-8°.

Par l'auteur. *Die Pehlewi Legenden auf den Münzen der Sassaniden, etc.* von D. Justus OLSHAUSEN. In-8°. Copenhague, 1843.

Par l'Académie. *Mémoires de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg*. VIe série. 2 vol. in-4°.

Recueil des actes des séances publiques de l'Académie de Saint-Pétersbourg. In-4°. Saint-Pétersbourg. 1843.

Par la Société. *Journal of the American Oriental Society*. N° I. Boston. 1843. In-8°.

Par le traducteur. *Ibn Khallikan's biographical Dictionary*, translated by Baron MAC GUCKIN OF SLANE. Vol. II. Paris. 1843. In-4°.

Séance du 9 février 1844.

Par l'auteur. *Dictionarium hebraicum*, auctore GLAIRE. Paris, 1843. In-8°.

Grammaire hébraïque et chaldaïque, par M. GLAIRE. Troisième édition. In-8°.

Par les rédacteurs. N°s 51 et 52 du *Journal of the Asiatic Society of Bengal*. In-8°.

Par le traducteur. *Mahanataka, a dramatic history of king Rama*, by HANUMAT; published and translated by the Maharadja KALI KRISHNA BAHADUR. In-8°. Calcutta, 1841.

Par l'auteur. *Genealogical and other-accounts of Maharadja KALI KRISHNA BAHADUR*. In-8°. Calcutta, 1841.

Par l'auteur. *Account of the Atesh Kedah by Hadji Lutf Ali of Isfahan*, by BLAND. London, in-8°. 1843. (Extrait du Journal de la Société asiatique de Londres.)

Par l'auteur. *Indische Alterthumskunde*, von Ch. LASSEN. Vol. I. In-8°. Bonn, 1844.

Par l'auteur. *Sur un traité arabe relatif à l'astronomie*, par M. Biot. (Extrait du Journal des Savants.)

BIBLIOGRAPHIE.

An inaugural discourse on Arabic and Sanscrit Literature, delivered in New-Haven, wednesday, august 16, 1843, by Edward E. SALISBURY, professor of Arabic and Sanscrit in Yale College. (Printed for private circulation.) New-Haven, 1843.

Jusqu'ici on ne s'était occupé, dans les États-Unis, que d'une seule langue de l'Orient, c'est-à-dire de l'hébreu, dont l'importance théologique est vivement sentie par les peuples protestants. Aujourd'hui, voilà que l'Amérique veut rivaliser avec l'Europe dans la culture des autres langues de l'Asie. Une société orientale, à l'instar de notre Société asiatique et de celle de Londres, s'est récemment formée à Boston; et, en août dernier, il a été ouvert à New-Haven, dans l'état de Connecticut, un cours public de littérature

arabe et sanscrite. M. Edward Salisbury, chargé de cet enseignement nouveau par l'université locale, était préparé à ses honorables fonctions par des études solides et consciencieuses, faites en Europe sous les plus savants professeurs. Son discours d'ouverture, qu'il a publié pour le distribuer à ses amis, annonce en effet qu'il est à la hauteur de sa mission et qu'il est bien digne d'occuper la chaire où l'Amérique entendra pour la première fois expliquer des surates du Coran et des hymnes des Védas. Ce discours de l'érudit orientaliste américain est un habile résumé de tout ce qu'on peut dire sur l'arabe et le sanscrit au point où sont arrivées nos connaissances. M. Salisbury trace l'histoire, en peu de mots, non-seulement de ces langues, mais des peuples qui les parlent, de leur littérature, de leurs sciences, de leurs mœurs, de leur religion et de leur philosophie. Ce tableau fidèle et lumineux donnera aux gens lettrés de l'Amérique une idée exacte de ces deux vastes champs de la littérature orientale, et les engagera sans doute à coopérer avec les Européens à leur laborieux défrichement.

G. T.

JOURNAL ASIATIQUE.

AVRIL 1844.

HISTOIRE

Des rois de l'Hindoustan après les Pandavas, traduite du texte hindoustani de Mîr Cher-i Alî Afsos, par M. l'abbé BERTRAND.

(Suite.)

SUCCESSION CHRONOLOGIQUE DES RÂDJAS DE LA FAMILLE DES PANDAVAS.

Râdja Rasméda, fils de Râdja Djanamédjaya, était grand en tout. Il s'assit sur le trône après son père et éclaira le monde par son équité. A l'exemple de ses ancêtres, il donna ses soins aux affaires de l'état.

Il régna.....	82 ans	2 mois.
R. Adhana, fils de R. Rasméda, régna...	88	2
R. Mahâdjaya, fils de R. Adhana.....	81	11
R. Djasarata, fils de R. Mahâdjaya.....	75	2
R. Drichṭa-Dâna, fils de R. Djasarata....	76	3
R. Agra-Séna, fils de R. Drichṭa-Dâna...	78	8
R. Soûra-Séna, fils de R. Agra-Séna....	80	0

R. Swasti-Séna, fils de R. Soûra-Séna...	65 ans	2 mois.
R. Rasmaya, fils de R. Swasti-Séna.....	69	5
R. Bradjahila, fils de R. Rasmaya.....	64	7
R. Swanha-Pâla, fils de R. Bradjahila...	62	1
R. Nirhara-Déva, fils de R. Swanha-Pâla.	51	11
R. Swadjaratha, fils de R. Nirhara-Déva.	42	11
R. Bhoûpati, fils de R. Swadjaratha....	58	3
R. Swapna, fils de R. Bhoûpati.....	55	8
R. Médhâvya, fils de R. Swapna.....	52	9
R. Srawan-Tchara, fils de R. Médhâvya..	50	8
R. Bhîchma, fils de R. Srawan-Tchara..	47	9
R. Padârtha, fils de R. Bhîchma.....	45	11
R. Daswâna, fils de R. Padârtha.....	44	9
R. Avanya, fils de R. Daswâna.....	44	0
R. Ahnaya, fils de R. Avanya.....	51	0
R. Danda-Pâla, fils de R. Ahnaya.....	38	9
R. Darsâla; fils de R. Danda-Pâla.....	45	0
R. Chyabâka, fils de R. Darsâla.....	36	0
R. Khîma, fils de R. Chyabâka.....	58	5

Râdja Khîmana, fils de Râdja Khîma, s'assit sur le trône de son père; mais il se montra plein d'indolence pour l'administration et de négligence dans l'exercice de la justice, n'apportant aucune application aux affaires civiles et politiques, et vivant dans une molle oisiveté; aussi perdit-il la couronne et la vie.

Lorsque le Tout-puissant eut créé le monde, il confia aux mains des souverains le soin de pourvoir aux intérêts des hommes, d'où il suit nécessairement qu'ils doivent s'occuper constamment du bonheur des peuples, et toujours suivre scrupuleusement les règles du droit et de l'équité, sans perdre

de vue un seul instant leurs devoirs, dussent-ils voir leur propre vie abreuvée de chagrins et de malheurs.

Les grands de l'état et les ministres voyant que Râdja Khîmana était si indolent et s'occupait si peu des affaires, celui d'entre eux sur lequel reposait l'administration du royaume éleva ses désirs jusqu'au trône; l'empire lui parut un noble but à atteindre, et l'aiguille de la convoitise piqua l'œil de son audace. Ayant donc un jour vaincu le râdja, il le tua et monta sur le trône.

Râdja Khîmana avait régné 48 ans et 11 mois. Il fut le dernier souverain de la race des Pandavas. Le destin voulut que l'empire demeurât dans cette famille pendant 1864 ans[1], sous trente rois, à commencer depuis Râdja Youdichthira jusqu'à Râdja Khîmana.

RÂDJAS DE LA FAMILLE DE BASARÂDA.

Râdja Basarâda, qui, du rang de ministre, parvint à la dignité royale et prit les rênes du gouvernement, géra longtemps les affaires et brava avec constance les plus grandes difficultés, dans l'intérêt du peuple. Mais, comme l'histoire de sa race n'a

[1] Le calcul d'Afsos n'est pas exact; en supputant exactement les années du règne de chaque souverain, on trouve 1,865 ans et 3 mois. L'historien hindoustani aura oublié de faire entrer en ligne de compte les 11 mois ajoutés en fractions au dernier règne, qui, réunis à 4 mois restant du premier total, donnent en plus 1 an et 3 mois.

pas été détaillée et qu'on n'en a qu'un abrégé fort succinct, on trouvera seulement ici le nom de chaque souverain et la durée de son règne.

R. Basarâda régna.....	70 ans	4	mois.
R. Soûra-Séna, fils de R. Basarâda.....	42	8	
R. Vîra-Sâha, fils de R. Soûra-Séna.....	52	2	
R. Ahanga-Sâha, fils de R. Vîra-Sâha...	47	9	
R. Bradjanta-Sâha, fils de R. Ahanga-Sâha.	35	11	
R. Dhîra, fils de R. Bradjanta-Sâha.....	44	3	
R. Soûda-Pâla, fils de R. Dhîra.....	30	9	
R. Poûramasta, fils de R. Souda-Pâla...	42	2	
R. Sandjaya, fils de R. Poûramasta.....	32	3	
R. Amaradjodha, fils de R. Sandjaya...	27	4	
R. Amina-Pâla, fils de R. Amaradjodha..	22	11	
R. Sraddhaya, fils de R. Amina-Pâla....	47	7	
R. Padârtha, fils de R. Sraddhaya.....	25	5	

R. Ladhamal, fils de R. Padârta, succéda à son père; mais il ne prit aucun souci du peuple et de l'armée, préférant vivre dans le repos, boire du *bhang*[1] et se plonger dans l'ivresse. Il commença à maltraiter les grands et les ministres, les traita avec mépris, oublia leurs priviléges et rompit ainsi l'union des cœurs. Bientôt il ne se posséda plus et devint comme fou.

Il ne faut pas qu'un prince fasse d'excès dans aucune boisson ni qu'il enfreigne les règles de la sobriété; autrement, il deviendrait de la nature d'un minéral et s'exclurait de la nature humaine. Le bhang,

[1] بهنگ ou بهانگ, en sanscrit भाङ्ग *bangâ*, est une liqueur enivrante obtenue des feuilles du chanvre (*cannabis sativa*). Voyez le Moniteur indien aux mots bhang et gandja.

surtout, produit une ivresse très-dangereuse. Dans le commencement, il est vrai, il fait naître l'enjouement et cause de la jouissance, mais ensuite il rend stupide et ôte tout sentiment. L'excès de cette liqueur exténue le corps, et rend celui qui en abuse de la couleur des feuilles du *nim*[1]. Si un tigre en buvait, il tremblerait comme une chèvre. Si un rhinocéros en abusait, il fuirait comme une brebis.

Le râdja ayant donc perdu la raison par l'excès du bhang et outragé les grands de l'état, le ministre Vîramâ souleva le peuple contre le prince, le tua et se fit proclamer roi. En effet, lorsque l'ambition et le désir de régner ont fait oublier à l'homme ce qu'il doit à son bienfaiteur et ont ôté de son cœur la crainte de Dieu, alors il commet cette action de propos délibéré et perd par là tout droit aux récompenses éternelles.

Le râdja défunt avait régné 31 ans et 8 mois; avec lui finirent les princes de la race de Basarâda. L'empire était demeuré dans cette famille pendant 501 ans, sous quatorze rois[2], à compter depuis Râdja Basarâda jusqu'à Râdja Ladhamal.

[1] نيم, en sanscrit निंब *nimba* (*melia azedirachta*).

[2] Il y a ici une erreur plus grande que dans le précédent calcul. La supputation exacte du temps que règna chacun des princes de la famille de Basarâda donne 553 ans et 2 mois; c'est donc une différence de 52 ans. On peut supposer que Afsos aura oublié de porter, dans son addition, les années du règne de R. Vîra-Sâha.

RÂDJAS DE LA FAMILLE DE VÎRAMÂH.

Râdja Vîramâh, qui, du rang de ministre, parvint à la dignité royale, régna.....	35 ans	0 mois
R. Djanatchâba-Singa, fils de R. Vîramâh.	27	7
R. Chérakhna, fils de R. Djanatchâba-Singa.	21	0
R. Mahî-Pati, fils de R. Chérakhna.....	25	4
R. Bhârmala, fils de R. Mahî-Pati.....	36	8
R. Swaroûpa-Data, fils de R. Bhârmala..	28	3
R. Mitra-Séna, fils de R. Swaroûpa-Data.	24	3
R. Soukhadâna, fils de R. Mitra-Séna...	27	2
R. Djaya-Mala, fils de R. Soukhadâna...	28	2
R. Kali-Naka, fils de R. Djaya-Mala....	39	4
R. Kali-Mana, fils de R. Kali-Naka.....	40	0
R. Satra-Mardana, fils de R. Kali-Mana..	8	11
R. Djiwana-Djâta, fils de R. Satra-Mardana.	26	9
R. Harana-Yakcha, fils de R. Djiwana-Djâta.	13	2
R. Vîra-Séna, fils de R. Harana-Yakcha..	35	2

Râdja Oudhata, fils de Râdja Vîra-Séna, monta sur le trône; mais, emporté par la jeunesse et enflé par l'orgueil du pouvoir, il négligeait les affaires et consumait son temps dans les plaisirs et les délices, enfermé presque toujours dans son sérail. En effet, la volupté offre beaucoup d'attraits à la jeunesse; c'est pourquoi tous les jeunes gens la recherchent; ceux surtout chez qui la fortune est jointe au jeune âge savent fort bien mettre le devoir de côté. Mais ceux que Dieu a doués d'intelligence ne se portent au plaisir qu'avec réflexion et ne tombent point dans de tels excès. Ils font passer les affaires de l'état avant toute autre chose et repassent dans leur esprit

et dans leur cœur les avis de leurs conseillers. Un souverain voluptueux est en opposition avec la religion et avec les devoirs de l'humanité; car la paresse est le résultat de la volupté, et l'avilissement est la conséquence de la paresse. Des princes se sont trouvés réduits sur la natte par leur indolence; des rois sont tombés dans le mépris par leur négligence.

L'indolence et la faiblesse du râdja s'étant donc accrues outre mesure, et son incapacité pour toutes les affaires étant prouvée, les nobles et les grands conspirèrent avec le ministre, tuèrent le râdja et firent asseoir celui-là sur le trône. Nouvelle preuve que l'indolence des souverains peut précipiter leur trône dans la poussière et élever à la dignité suprême de simples ministres.

Râdja Oudhata régna 23 ans et 11 mois; ensuite il reçut le châtiment de sa conduite. Depuis Râdja Vîramâh jusqu'à Râdja Oudhata, le sceptre fut porté par seize rois durant l'espace de 440 ans[1], après quoi il sortit de cette famille.

RÂDJAS DE LA FAMILLE DE DANDHRA.

Râdja Dandhra, qui, du ministère parvint à l'empire, régna.....	41 ans	6 mois.
R. Séna-Dhwadja, fils de R. Dandhra...	45	0
R. Mahâ-Ganga, fils de R. Séna-Dhwadja.	41	2
R. Mahâ-Yodha, fils de R. Mahâ-Ganga..	33	0
R. Nâtha, fils de R. Mahâ-Yodha.....	28	0

[1] Pour obtenir ce nombre, qui est celui du texte, j'ai lu چهتّیس 36, au lieu de چونتیس 34, au règne de Bhârmala.

R. Djiwana-Râdja, fils de R. Nâtha, régna	45 ans	7	mois.
R. Oudaya-Séna, fils de R. Djiwana-Râdja.	37	5	
R. Ananda-Djala, fils de R. Oudaya-Séna.	51	0	

Râdja Râdja-Pâla, fils de Râdja Ananda-Djala, s'assit sur le trône, donna ses soins au peuple, remplit les devoirs d'un roi, étendit sa domination sur plusieurs contrées, par la force du glaive, et soumit les rebelles. Alors, les fumées du vin de l'orgueil montèrent à son cerveau; il devint plein d'arrogance; c'est pourquoi il traita avec mépris les princes voisins et se comporta envers eux avec hauteur, se glorifiant du nombre de ses armées et de la puissance qu'il avait acquise. Or, les sages et les philosophes ont déclaré, et l'expérience l'a prouvé, que ceux qui sont fiers et hautains ne tardent pas à éprouver des humiliations et à tomber dans la poussière, et que celui qui ceint le turban avec arrogance voit bientôt ce turban devenir pour lui un carcan qui le suffoque, l'aveugle et le précipite enfin dans la boue du mépris.

Un râdja nommé Sakhounta, qui gouvernait un petit royaume au pied du mont Karmaon, et qui payait le tribut à Râdja Râdja-Pâla, prit un jour les grands et les officiers de sa principauté et marcha avec une armée contre son suzerain, le vainquit et fit des prodiges, avec le secours de Dieu. S'il eût voulu, il eût arraché une montagne comme un brin d'herbe, et tué le serpent comme la fourmi. C'est pourquoi Râdja Râdja-Pâla, malgré sa force et sa puissance, tomba sous les coups d'un prince plus faible que lui,

et celui-ci monta sur le trône. Le dernier roi avait régné 26 ans. Depuis Râdja-Dandhra jusqu'à lui, la couronne avait été portée par neuf rois de cette famille.

RÂDJA SAKHOÛNTA.

Lorsque Râdja Sakhounta[1], prince montagnard, fut devenu maître de l'empire du mahârâdja, il se livra aussi à une arrogance effrénée et prit un ton inconvenant avec les nobles et les ministres. Il ne put supporter les fumées du vin du pouvoir; il s'avilit, la tête lui tourna et il tomba dans l'ivresse. Cet état ne plaît pas dans les rois; car il faut qu'ils soient affables, qu'ils se montrent les protecteurs des soldats, les pères de leur peuple et de justes appréciateurs du mérite. Le roi qui ne se conduit pas ainsi ne tarde pas à laisser échapper de ses mains les rênes de l'empire. Le râdja, égaré par ces mauvaises dispositions, s'adonna à boire de l'opium, et l'excès de cette boisson lui fit perdre totalement l'intelligence. La plupart du temps il restait nuit et jour plongé dans l'ivresse et dans le délire. Il est indigne des souverains de faire des excès dans le boire ou dans le manger, surtout dans l'opium; car cette liqueur ne laisse que la peau et les os, ôte les forces, ruine la santé, déforme les traits et la taille, et rend mou comme un fétu l'homme le plus vigoureux. Le cou fléchit, on tombe dans un état de somnolence,

[1] Il est aussi appelé Sakaditya.

on passe la nuit dans l'insomnie, le jour dans l'assoupissement; on perd sa figure naturelle; il s'opère une métamorphose ignoble. Bref, le râdja devint bourru par l'effet de l'ivresse; il se mit à opprimer ses sujets, à maltraiter ses soldats; les chefs se plaignirent de ses abus de pouvoir; il se les aliéna.

Cet état de choses étant parvenu à la connaissance des pays voisins, Râdja Vîra Vikramâditya, roi d'Oudjayani, leva une armée et vint le provoquer. Celui-ci réunit pareillement ses forces pour s'opposer à l'invasion. Les deux armées combattirent vaillamment, des milliers de jeunes guerriers tombèrent morts sur la place, des ruisseaux de sang coulèrent dans la plaine, le champ du combat changea de couleur; les corps des braves semblaient une plantation de cannes par la multitude de flèches dont ils étaient couverts, et la poitrine des héros offrait l'image d'un crible par la quantité des blessures. Le tranchant du glaive entraîna dans les flots de la mort une multitude innombrable, et fit écouler une portion de l'existence de chaque être doué de la vie. Honneur! cent fois honneur à l'intrépidité des braves qui brisèrent courageusement la chaîne de la vie, et qui, jusqu'au dernier moment, affrontèrent le tranchant de la dague et du cimeterre! Enfin, le montagnard Râdja Sakhoûnta ne put résister plus longtemps, il prit la fuite; mais il fut tué dans le champ de bataille, et Râdja Vîra-Vikramâditya remporta la victoire.

Râdja Sakhoûnta avait régné quatorze ans.

RÂDJA VÎRA-VIKRAMÂDITYA, FILS DE GANDHARBA-SÉNA.

Il y a des opinions très-divergentes au sujet de sa naissance. L'auteur du *Koulasat-oul-Hind* écrit que, d'après certaines chroniques et des livres dignes de foi, il paraîtrait qu'il tenait de ses ancêtres la souveraineté d'Oudjayani, et que son père était Gandharba-Séna. Mais, si l'on s'en rapporte à la traduction du *Singhâsan-Battîsî*, il faut admettre qu'un jour, dans une partie de plaisir, quelques Apsaras dansant devant Râdja Indra, et l'admiration étant à son comble, les regards de Gandharba-Séna fils d'Indra tombèrent sur une Apsara, avec laquelle il échangea de fréquentes œillades ; or elle était précisément la favorite d'Indra. Le râdja, s'apercevant de ce manége, en fut très-courroucé ; il maudit aussitôt son fils, le condamnant à être précipité des cieux sur la terre, pour y demeurer sous la forme d'un âne pendant le jour, et sous celle d'un homme pendant la nuit, jusqu'à ce qu'un puissant râdja eût brûlé sa forme d'âne ; alors reprenant sa forme naturelle, il lui serait permis de revenir dans le monde supérieur.

A l'instant Gandharba-Séna, expulsé de sa place, revêtit la forme d'un âne et tomba dans un étang près la ville de Dhârâ. Il y demeura dans le dessein de prendre en mariage la fille du râdja de ce pays, jusqu'à ce qu'il fût délivré de cette hideuse transformation, car (pensait-il) le râdja ne manquera

pas de brûler cette dépouille, et, reprenant ma figure primitive, je retournerai dans ma place accoutumée.

Il était dans ces réflexions, lorsqu'un Brahmane vint sur le bord de cet étang pour s'y laver. Gandharba-Séna, entendant le bruit de ses mouvements, lui cria du milieu de l'eau : « O Brahmane! je suis Gandharba-Séna, fils de Râdja Indra; va trouver le râdja de ce pays, et dis-lui qu'il me donne sa fille en mariage, et que, quoi que ce soit dont il ait besoin, je l'accomplirai; que, s'il ne fait pas droit à ma demande, je réduirai tout son royaume en cendres. » Le Brahmane n'ajouta d'abord aucune foi à cette voix; mais, l'ayant entendue pendant deux ou trois jours consécutifs, il raconta cette aventure à Râdja Dhâra. Celui-ci, tout étonné, se transporta lui-même au bord de l'étang, et, ayant ouï cette voix de ses propres oreilles, il parla ainsi : « Si tu es en effet le fils de Râdja Indra, et si tu as le pouvoir d'accomplir des œuvres extraordinaires, élève autour de cette ville un rempart de fer; alors j'aurai foi en tes paroles et je te donnerai ma fille en mariage. »

Gandharba-Séna porta aussitôt ses prières à la porte du juge de tous les besoins, et, par le secours du véritable architecte, il construisit autour de la ville, sans le concours de maçons ni de forgerons, une enceinte de fer d'une solidité à l'épreuve. A la vue de cet événement prodigieux, le peuple demeura saisi d'étonnement, le râdja fut hors de lui; et, étant accouru à l'étang pour accomplir sa pro-

messe, il s'écria : « L'évidence de cette opération merveilleuse m'a donné confiance en tes paroles et m'a ôté toute appréhension ; sors donc maintenant de l'eau, afin que je te donne ma fille en mariage. » En même temps Gandharba-Séna parut hors de l'étang sous la forme d'un âne. A son aspect, le râdja fut plongé dans un abîme de confusion et inondé d'une sueur de honte. Lorsqu'il fut revenu de cet état, il réfléchit en lui-même : Si je lui donne ma fille, mes ennemis triompheront de mon malheur ; et, si je la lui refuse, cet être surhumain me réduira en cendres avec le peuple de mon royaume, et ne laissera pas vivant un seul être. Gandharba-Séna, comprenant ce qui occupait son esprit, lui dit : « O roi ! ne t'afflige pas de me voir sous cette forme ; c'est par un effet de la sagesse divine que, pendant le jour, j'ai l'extérieur d'un âne, et celui d'un homme pendant la nuit. » Bref, il ne fut pas au pouvoir de Râdja Dhâra d'éluder cette aventure ; bon gré mal gré, il lui donna sa fille en mariage. Comme, durant le jour, Gandharba-Séna avait la figure d'un âne, il mangeait du foin à l'écurie ; la nuit, il venait au palais et se livrait au plaisir avec sa femme.

Cependant Râdja Dhâra, consterné des insultes de ses ennemis et des railleries des mauvais plaisants, réfléchissait continuellement sur le moyen de remédier à cette position. Une nuit que Gandharba-Séna, ayant quitté la forme d'âne, était venu, sous la figure humaine, dans les appartements de sa

femme, le râdja prit sa dépouille, la jeta au feu et la réduisit en cendres. Gandharba-Séna parut à l'instant et lui dit : « O roi ! lorsque Râdja Indra me maudit, il me dit en même temps que, dès qu'un râdja aurait brûlé cette peau d'âne, je retournerais, de ce monde inférieur, à ma place accoutumée, sous la forme qui m'appartient. Tu m'as donc rendu un éminent service, car, en brûlant cette dépouille, tu as mis fin à mon infortune et terminé mon châtiment ; que Dieu t'en récompense abondamment ! A présent, je te déclare que j'ai déjà eu d'une de mes esclaves un fils nommé Bhartrî, et bientôt ta fille, qui est enceinte, va donner le jour à un garçon du nom de Vikramâditya, lequel aura dans le corps la force de mille éléphants. Le nom de ces deux enfants restera dans le monde jusqu'au jour de la résurrection. Maintenant que l'imprécation d'Indra est accomplie, il faut que je retourne dans le monde supérieur ; en conséquence je te laisse. » Ayant dit ces paroles, il s'envola vers le ciel et disparut aux regards.

Le râdja demeura tout interdit à la vue de ce prodige, puis il commença à s'attrister en disant : « Je regrette de n'avoir pu rendre service à cet être céleste, qui est venu dans ce monde par un heureux incident. » Ensuite, lorsqu'il vint à réfléchir qu'il naîtrait de sa fille un enfant d'une puissance si prodigieuse, qu'il aurait en lui la force de mille éléphants, il conçut des craintes (et se dit à lui-même) : Avec un tel pouvoir, il pourra se faire, lorsqu'il

sera venu au monde, qu'il s'empare de mon royaume par la force de son bras et que je ne puisse lui résister. C'est pourquoi, j'ai aposté quelques personnes qui, lorsque ma fille sera accouchée, m'apporteront aussitôt son enfant, afin que je le fasse périr et que j'échappe au mal que je redoute de sa part.

De son côté, cette femme était brûlée du feu de la séparation, éloignée qu'elle était de Gandharba-Séna. Lorsqu'elle vit que les conjurés étaient déterminés à faire périr l'enfant au moment où elle le mettrait au monde, la vie lui devint à charge; elle sentit qu'elle ne serait pas capable de supporter ce coup funeste. Pour le prévenir, elle s'ouvrit le ventre avec un couteau et trancha le fil de son existence. Or il se trouva que le neuvième mois était accompli, et la volonté divine avait décidé que cet enfant viendrait au monde, et ferait des actions qui ne seraient du domaine d'aucun mortel et qui seraient impossibles à tout autre. C'est pourquoi Vîra-Vikramâditya sortit vivant du sein de sa mère et se mit à pleurer comme les autres enfants au moment de leur naissance. Les gens apostés le portèrent aussitôt au râdja, qui s'informa en détail des circonstances qui avaient accompagné la mort de la mère et la naissance de l'enfant. Le chagrin que le râdja avait conçu du départ de Gandharba-Séna augmenta encore lorsqu'il apprit la mort de sa fille. A la vue du petit orphelin, il éprouva pour lui une tendre affection, et le confia sur-le-champ à des nourrices pour l'élever. Il surveilla aussi de la même manière

l'éducation de Bhartrî. Par la faveur divine les deux frères grandirent en peu de jours.

Cependant, comme sur le front de Vîra-Vikramâditya brillaient des signes évidents de pouvoir et de souveraineté, le râdja le chérissait beaucoup. Lorsqu'il eut atteint l'âge de l'adolescence, le râdja lui assigna le gouvernement de la province de Mâlava. Mais Vikramâditya lui représenta qu'il ne convenait pas qu'il eût l'autorité de préférence à son frère aîné; qu'il était plus convenable que celui-ci eût le souverain pouvoir, tandis que, pour lui, il serait son ministre. Le râdja approuva sa proposition; il donna la souveraineté de cette province à Bhartrî, l'administration à Vikramâditya, et les congédia tous deux.

Arrivés dans ce gouvernement, Bhartrî fixa le siége de son empire à Oudjayani et s'assit aussitôt sur le trône; Vikramâditya prit la charge de ministre et commença à mettre ordre aux affaires civiles et politiques. Peu à peu les deux frères s'emparèrent de plusieurs contrées qui avoisinaient leurs états, assujettirent des gouverneurs de province et étendirent leur autorité sur différents royaumes. Les limites d'Oudjayani furent fixées à treize kos de longueur et à neuf de largeur.

Comme Râdja Bhartrî aimait beaucoup sa femme, qui avait nom Sîtâ et qu'on appelait aussi Bangala, il restait presque toujours enfermé dans ses appartements, passant le temps avec elle dans les plaisirs, négligeant les affaires, et se reposant sur Vîra-Vikramâditya des soins de l'administration. Souvent

celui-ci fit au râdja des représentations pleines de douceur, lui remontrant qu'il était inconvenant de passer tout son temps dans l'appartement de sa femme, sans s'occuper de ses devoirs. La rânî contrariée, soit de ces remontrances, soit de ce que Vikramâditya était premier ministre, amena le râdja par des discours tantôt violents, tantôt insinuants, à expulser son frère du royaume et à lui ôter sa charge. Ce prince inconsidéré, et soumis à l'empire de sa femme, se sépara ainsi de son frère, méconnut les liens du sang, n'eut aucun égard à son complet dévouement, et, par les insinuations d'une femme turbulente et sans raison, il chassa de la ville cet homme accompli. Par cette conduite, il se coupa la main et la retrancha de son bras.

Au bout d'un certain temps, il arriva qu'un Brahmane acquit à force de pratiques austères un fruit tel, que celui qui le mangeait obtenait une vie éternelle. Celui-ci, d'après les conseils de sa femme, alla trouver le râdja, lui offrit, dans l'espoir d'une récompense, ce précieux fruit d'*amrit*[1], et obtint l'objet de ses désirs. Comme le râdja aimait éperdûment sa femme, il lui fit cadeau de ce fruit vivifique. Or, cette malheureuse, éprise d'amour pour le grand maître des écuries, lui fit présent de cette rareté inappréciable. Celui-ci, de son côté, était

[1] L'*amrit* ou ambroisie est la nourriture et le breuvage des dieux; elle a la propriété de procurer l'immortalité. C'est cette précieuse substance qui a été produite par le *barattement* de la mer si célèbre dans la mythologie hindoue.

engagé dans les filets de la courtisane Lakhâ. Il prit donc ce fruit si difficile à obtenir, et le lui porta étourdiment. Cette femme fit en elle-même ces réflexions : Une vie sans fin est bonne pour ceux qui répriment leurs passions et qui se conduisent avec honneur ; mais elle serait un vrai tourment pour ceux qui vivent dans le crime : il vaut mieux offrir ce fruit d'amrit au râdja, dont les bienfaits font le bonheur de tout un peuple ; ainsi, la vie d'un tel personnage devenant éternelle, tous les hommes seront heureux jusqu'à la résurrection. Elle alla donc trouver le râdja et lui fit hommage de ce fruit. Le prince, l'ayant reconnu, fut saisi d'étonnement ; il fit une enquête sur cette aventure et découvrit les secrètes menées de la rânî. Lorsque cette femme artificieuse vit que ses intrigues étaient dévoilées, saisie de frayeur, elle se précipita du haut du palais et tomba au plus profond des enfers. Le râdja se repentit de l'amour qu'il avait eu pour cette misérable, et regretta d'avoir passé inutilement une partie importante de sa vie.

Il y a cependant des auteurs qui rapportent différemment les amours de la rânî avec le connétable et la mort de cette princesse, et qui établissent même sa chasteté. Voici comment ils racontent sa mort : Râdja Bhartrî se livrait un jour, à cheval, au plaisir de la chasse. Parvenu à un endroit près de la ville, il vit une femme accompagner le cercueil de son mari, et se brûler avec lui en manifestant sa joie. Le râdja approuva hautement la

vivacité de son amour et la constance de sa fidélité. De retour à son palais, il raconta, en présence de la rânî, les détails de cette aventure. Celle-ci ayant entendu ce récit, dit : « Ce n'est pas assez pour une femme fidèle de pousser l'amour jusqu'à se brûler, son devoir est de mourir d'un simple soupir. » Ces paroles firent naître des soupçons dans le cœur du râdja. Dans le dessein d'éprouver sa femme, il envoya, un jour, d'une partie de chasse où il était, des hommes poussant des pleurs et des gémissements, qui entrèrent dans la ville en publiant qu'il s'était élevé un combat entre le râdja et un dew; que celui-ci avait été vainqueur et avait tué le râdja. Ils répandirent d'abord de tous côtés le bruit de cette nouvelle, et la firent ensuite parvenir à la rânî. Bien plus, en confirmation de cet accident, ils montraient les habits royaux teints de sang. La princesse, constante dans son amour et sincère dans son affection, ne sut pas discerner le vrai du faux et mourut instantanément. Elle termina ainsi le procès de son amour et inscrivit son nom dans les archives de la bonne renommée.

Suivant d'autres livres, il paraîtrait que Râdja Bhartrî avait deux femmes, qu'il chérissait tendrement. L'une, éprise d'amour pour le connétable, se précipita du haut du palais et périt ainsi; elle s'appelait Sîtâ. L'autre, ayant appris la (fausse) nouvelle de la mort du râdja, mourut sur-le-champ. Le nom de celle-ci était Bangalâ.

Râdja Bhartrî ayant quitté l'empire, soit de dépit

après la mort de son épouse adultère, soit du chagrin d'avoir perdu sa vertueuse épouse, se retira dans un désert sauvage, et arriva au but proposé. La multiplicité de ses austérités et la ferveur de sa dévotion firent luire dans son intérieur la splendeur de la droite voie et chassèrent les ténèbres des yeux de son cœur. Il se mit à considérer constamment la beauté du divin amant, échappa aux horreurs de la mort et éprouva les charmes d'une vie sans fin, soit par la vertu de l'*amrit*, soit par de sévères pratiques de dévotion. Il est encore vivant parmi les Indiens et parcourt incognito ce monde inférieur.

Lorsque Râdja Bhartrî se fut retiré, le royaume demeura sans chef. Qui pouvait alors préserver le peuple de la malice des dews? Aussi des milliers de démons se répandirent dans les contrées voisines et causèrent aux hommes des maux sans fin. Un dew nommé Prithou-Pâla, qui avait sous ses ordres un grand nombre de génies oppresseurs et de démons anthropophages, vint dans la ville d'Oudjayani et se mit à en vexer les habitants, et même à les dévorer. Plusieurs devinrent la proie de sa dent cruelle; d'autres, pour sauver leur vie, quittèrent le pays. Cette cité populeuse, qui semblait un royaume, fut désolée en peu de jours; tant il est vrai qu'un pays sans chef est comme un corps sans tête!

Lorsque cet être cruel eut dévoré un certain nombre des habitants de la contrée, les principaux de l'endroit, ayant tenu conseil entre eux, supplièrent le dew de déterminer sa ration de nourriture

à un homme par jour, qui lui serait présenté à tour de rôle, afin que les autres pussent vivre avec sécurité ce jour-là. Il agréa cette proposition et ordonna que celui dont le tour serait arrivé monterait sur le trône, pour exercer le souverain pouvoir, ce jour-là jusqu'au soir; que les grands du royaume administreraient sous ses ordres, que chacun lui obéirait sans répliquer et aurait pour lui une entière soumission, et que, la nuit venue, cet homme lui servirait de pâture. Contraints par la nécessité, tous consentirent à ces conditions, et un rôle fut établi entre les citoyens. Chaque jour donc, l'un d'entre eux gouvernait à son tour jusqu'au soir, et, la nuit venue, il devenait la proie du monstre. Le reste des habitants, semblables à des chèvres destinées à la cuisine, attendait le moment de la destruction. O mes amis, qui considérez leur triste position! tel est votre sort entre les mains du démon de la mort; car chacun de vous devient sa proie tour à tour: cependant, il passe son temps dans l'insouciance. Comprenez donc que tout ce qui respire ne pourra échapper à ses mains et jouir toujours de la vie et de la santé.

Un certain temps s'étant écoulé de la sorte, il arriva fort heureusement qu'une compagnie de marchands de grains partis de Guzerate, fit halte sur le bord d'une rivière près d'Oudjayani. Vîra Vikramâditya les accompagnait dans ce voyage en qualité de serviteur. Lorsque la nuit fut arrivée, un grand nombre de jackals se mirent à hurler suivant leur

coutume, et l'un d'eux dit dans son langage : « Dans deux gharîs, un cadavre humain passera en flottant sur cette rivière. Quatre rubis de grand prix sont dans sa ceinture, et il a au doigt une turquoise enchâssée dans une bague. Celui qui retirera ce cadavre et me le donnera à dévorer aura l'empire des sept climats. » Vîra-Vikramâditya, qui comprenait le langage des oiseaux et des quadrupèdes, ayant entendu ces paroles, descendit au bord de l'eau et s'y tint debout, attendant avec impatience. Deux heures après, il aperçoit un cadavre flottant sur l'eau; il l'en retire aussitôt, aperçoit la bague que le mort portait au doigt, prend les rubis renfermés dans sa ceinture, et, reconnaissant que le jackal avait dit vrai, il lui abandonne le cadavre, assuré qu'il obtiendrait l'empire.

Le jour suivant il se rendit à Oudjayani. Comme il en connaissait les localités, il se mit à en parcourir les rues et les différentes places. Arrivé à la porte d'un potier, il voit sous les armes une troupe de gens à cheval avec un cortége royal. Les grands de l'état s'y trouvaient aussi avec la garnison. Ils voulaient faire monter sur un éléphant le fils du potier et le conduire au palais; mais, ce qui lui semblait étrange, c'était que son père et sa mère, plongés dans l'affliction, s'abandonnaient, sur le seuil de leur demeure, aux plaintes et aux gémissements, et que des larmes de sang s'écoulaient de leurs yeux. Vîra-Vikramâditya demeura tout interdit de ce qu'il voyait et se dit à lui-même : Toutes ces choses étant

par elles-mêmes autant de sujets de joie, comment ne peuvent-ils retenir ces pleurs et ces sanglots? Mais ayant appris le détail de cette aventure, il eut pitié du grand âge du potier et de la jeunesse de son fils; puis il dit au père : « Bannis tout chagrin, ô vieillard, et sèche entièrement tes larmes. J'irai devant le dew à la place de ton fils; et si, par le secours de Dieu, je puis le vaincre, je délivrerai le peuple des griffes de sa tyrannie : ou, si je péris, je jouirai des délices du paradis; car quiconque se sacrifie pour un autre acquiert, sans aucun doute, un repos éternel dans l'autre vie. » A ces paroles, le potier et plusieurs autres assistants répondirent : « A quoi nous servirait-il de livrer gratuitement un voyageur à la voracité du dew? Supposé que nous agissions aujourd'hui de la sorte, que ferons-nous demain? Qui mettrons-nous à sa place? Il vaut donc mieux qu'à l'exemple des autres, il se présente le jour où son tour est arrivé. » Mais Vîra-Vikramâditya fit tant qu'il réussit à prendre sur soi le tour du fils du potier. Il se revêtit des habits royaux suivant le cérémonial, s'oignit de parfums odorants, s'orna des insignes dus à son rang, et, monté sur un éléphant monstrueux, il s'avança triomphalement en grande pompe et suivi d'un nombreux cortége; puis, étant entré dans le palais, il s'assit sur le trône. Les grands du royaume, debout devant lui, chacun suivant l'importance de son rang, vaquaient aux affaires de l'état.

Par les ordres du souverain, on prépara à la porte

du palais par laquelle entrait le dew différentes espèces de mets et de breuvages. Cependant, comme on remarqua sur le front de Vîra-Vikramâditya les signes manifestes de l'autorité souveraine, on passa toute la journée en prières pour sa conservation. La nuit venue, le dew entra suivant sa coutume, et ne put s'empêcher de se jeter gloutonnement sur ces mets exquis et d'absorber ces différentes espèces de liqueurs; puis, ayant pénétré plus avant, il vit un jeune homme d'une contenance assurée assis sur le trône. Il allait s'avancer, mais Vîra-Vikramâditya l'apercevant se prépara à le combattre et l'attendit de pied ferme. Alors il s'éleva entre eux une lutte acharnée; tantôt le dew était vainqueur, tantôt son adversaire avait l'avantage. Enfin Vîra-Vikramâditya tira son épée du fourreau pour en percer le monstre. Le dew alors réfléchit à part soi : Ce jeune homme est audacieux et d'une force prodigieuse; faisons la paix avec lui et tâchons de nous délivrer de ses mains. Après cette considération, il s'arrêta et lui parla ainsi : « Jeune homme, tu m'as invité à un banquet d'une façon fort civile, tu m'y as donné à manger des mets délicieux, et à boire des liqueurs exquises; c'est pourquoi je te laisse la vie; bien plus, à ta considération, je fais grâce à toute la ville; maintenant je m'en vais. Sois heureux dans le gouvernement de ce pays; nul autre n'avait été capable de faire ce que tu as fait. Lorsque tu te trouveras dans une passe difficile, souviens-toi de moi, je me présenterai à toi sans retard, sois en

persuadé; car, étant lié de cœur et d'amitié avec toi, je ne t'abandonnerai pas au temps du péril, et même je prendrai pour toi le danger sur ma tête.» Vîra-Vikramâditya répondit : «Je voulais t'ôter la vie et venger le sang de tout un peuple; mais tes paroles d'amitié ont arrêté ma main, qui t'a épargné, à condition néanmoins qu'une fois sorti d'ici, je te ferai appeler, si je me trouve dans l'embarras.» Après cet entretien le dew sortit d'Oudjayani.

Le matin, le peuple étant venu au palais, demeura tout étonné de trouver vivant Vîra-Vikramâditya, et ne pouvait croire que ce fût un homme; car, non-seulement il avait échappé à ce monstre anthropophage, mais encore il l'avait vaincu. Grâces au Dieu tout-puissant et éternel dont la faveur a amené ce héros brave et intrépide qui, par la force de son bras, a expulsé de la ville un si redoutable tyran! Alors, pleins de joie, ils répandirent cette heureuse nouvelle parmi tous les habitants de la ville. Lorsque les grands et les ministres furent arrivés, ils jugèrent, en le voyant vivant, que le dew n'avait pu le vaincre et s'était enfui; ils pensèrent que ce héros était ou un être surhumain, ou le descendant d'un roi d'une haute destinée, ou Vîra-Vikramâditya, frère de Râdja Bhartrî. Quel autre, en effet, eût pu se délivrer du dew, et, à plus forte raison, le mettre en fuite? Enfin l'examen de ce qui s'était passé les convainquit que c'était bien réellement Vîra-Vikramâditya; mais ils ne l'avaient pas re-

connu parce qu'il s'était passé un certain temps depuis son départ.

Lorsqu'ils eurent considéré attentivement sa conduite et les signes qui le distinguaient, ils se réjouirent de ce que la faveur divine avait délivré le pays de la domination du dew. Tous alors prirent la ceinture de la soumission et se réduisirent à son obéissance. Les affaires de l'état prospérèrent, les mutins furent comprimés dans leur rébellion. Chacun disposait des parties de plaisir suivant ses facultés; le vin de la gaieté coulait sans interruption. Il n'y avait aucune maison dans la ville où ne régnât une heureuse paix, aucune société où l'on ne se livrât à la musique et à la danse. Le cœur des jeunes gens et des vieillards s'épanouissait; les boutons, même peints, fleurissaient. Tous les habitants de la ville étaient en fête; la contrée prenait un nouvel aspect. La coupole céleste retentissait des mélodies des musiciens, et le son des instruments s'élevait depuis la terre jusqu'au neuvième ciel; à la vue des pas cadencés des danseurs, la planète de Vénus tomba en extase, et l'éclat qu'ils répandaient rappelait le brillant de l'éclair. Les fêtes qui eurent lieu dans la ville furent si admirables que la cour d'Indra fut hors d'elle-même (par l'effet du dépit). Dans toutes les rues résonnait le *naubat*[1]; dans toutes les maisons il y avait des réjouissances. Enfin, la multitude des plaisirs s'accrut de telle sorte que

[1] Espèce de timbales placées à la porte des grands personnages et que l'on fait retentir à certains intervalles.

les soldats foulèrent aux pieds toute peine et tout chagrin.

On était alors à l'époque du *holi*[1], c'est pourquoi chaque société se livrait à la joie; le *goulal* et l'*abîr*[2] volaient de toutes parts; de tous côtés on secouait les fioles qui contenaient ces poudres; partout on entendait des cris de joie; chacun avait la figure poudrée de rouge et les vêtements couverts d'une teinte jaune.

Le râdja s'étant assis sur le trône, son aptitude à apprécier le mérite de chacun remplit de joie les ministres, les nobles, les chefs et les fonctionnaires. Il donna généreusement des charges à des gens auparavant sans autorité; les plaintes disparurent de ses états, bon nombre d'emplois de la justice demeuraient vacants. A quoi bon des clefs et des serrures? car alors les portes demeuraient toujours ouvertes. N'ayant rien à désirer, les soldats et le peuple étaient contents de leur sort. La munificence du prince remplissait de biens la maison du pauvre et de l'étranger. Aussi chacun offrait des vœux pour lui soir et matin, et s'empressait de célébrer continuellement ses louanges. Durant le temps de son gouvernement, la pluie tomba toujours en temps opportun, il n'y eut point de famine, personne ne

[1] Carnaval des Hindous, qui a lieu vers le commencement du printemps. (Voyez la notice de M. Garcin de Tassy sur les fêtes populaires des Hindous, Nouv. Journal asiat. tome XIII, et le Moniteur indien, au mot *Hoùly*.)

[2] Poudres teintes en rouge ou en jaune qu'on se jette mutuellement les uns sur les autres.

demeura dans l'indigence et ne se trouva dans le besoin ; aucun oppresseur n'étendit la main sur le bien d'autrui ; la route de la tyrannie fut fermée ; il n'y avait point de larcin, point de brigandage.

Vers. — Chacun était fidèle dans les transactions ; les montagnes et les déserts étaient plus sûrs qu'une maison ; la crainte des voleurs était inconnue en ce royaume ; les boutiques demeuraient ouvertes, même la nuit.

Comme le râdja, outre sa science et ses qualités extérieures, avait des vertus intérieures non moins excellentes, il s'était attiré tous les cœurs. Il avait aussi la connaissance des choses cachées, c'est pourquoi il découvrait le passé et l'avenir. Son courage et sa bravoure étaient tels qu'il s'empara du Dékhan, du Bengale, du Bihâr, et du Guzerate jusqu'à Soumânât, et en réduisit les gouverneurs sous son obéissance. Puis, ayant défait Râdja Sakhounta[1], il se rendit maître de Dehli et étendit sa domination jusqu'à Kâboul. Les circonstances de la défaite de Râdja Sakhounta ont été rapportées plus haut.

Comme l'assistance céleste l'accompagnait, il faisait droit aux nécessités de ceux qui étaient dans le besoin et remplissait les désirs qu'on lui exposait ; sa porte n'était fermée à qui que ce fût. Bien des fois même, des desseins secrets, des intentions intimes, dont la découverte était inaccessible aux capacités humaines, n'échappèrent point à la péné-

[1] Ici et dans la suite l'auteur hindoustani donne à ce roi le nom de *Sakoupta*.

tration de son esprit; il ne les éludait point, mais, au contraire, les accomplissait convenablement. C'est pourquoi des anecdotes curieuses sur ses succès sont rapportées dans différents livres, et surtout dans le *Singhâsan-Battîsî*; car cet ouvrage ne traite que de ce râdja aux vues élevées, et ne dit rien d'aucun autre. Aussi plusieurs, regardant ces histoires comme le charme des réunions, les récitent dans les assemblées des grands personnages, et méditent attentivement sur le sens qu'elles renferment.

(La suite à un prochain numéro.)

HISTOIRE

DES SULTANS GHOURIDES,

Extraite de l'Histoire universelle de Mirkhond, traduite en français et accompagnée de notes, par M. Charles DEFRÉMERY.

(Suite et fin.)

ذکر ملك سیف الدّین محمد

چون علاء الدّین جهانسوز بدحال و تیره روز گشت اعیان ملك ومشاهیر ولایت غور با پسرش سیف الدّین محمد بیعت کردند واو جوانی بود صاحب جمال و کریم طبع وعادل ورعیت پرور وبخشنده ودریا دل ومتواضع و رضا طلب ودین دار بود یکی از آثار معدلت او آنکه هر دو عمزادهٔ خود سلطان غیاث الدّین ومعز الدّین را از حبس رهائی داد وهر ظلم وحیفی که ازپدرش صادرشده بود او بتدارك آن مشغول شد اما زمان دولتش مانند دوران گل چندان بقائی نداشت وسبب انقراض حیات او آنکه شخصی از سپهسالاران که اورا رئیس می گفتند بکشت بواسطهٔ آنکه دست اورجن مرصع حرم اورا که یکی

از سلاطین غور بغضب گرفته بآن سپهسالار بخشیده بود
در دست داشت واین تعدی نسبت بحرم ملك سیف
الدّین درآن وقت بوقوع انجامید که علاء الدین
جهانسوز بدست سلطان سنجر گرفتار شده ملك ناصر
الدّین محمد درغور بجائی او بنشست القصه چون رئیس
کشته شد برادرش سپهسالار ابو العباس (1) کینه در دل
گرفت ودرآن آوان که ملك سیف الدّین بجنك غزان
رفت در روز مصاف ابو(2) العباس فرصت یافته نیزه بر
پهلوی ملك سیف الدّین زد واورا از اسپ بر زمین
انداخت لشکریان سیف الدّین محمد را بر جای گذاشته
منهزم شدند وغزی بسر وقت او رسیده جامه وکمر
پادشاهانه دید خواست که کمر او بکشاید کشاده نمی
شد وکاردی بر کمربند او نهاده زور کرد تا ببُرَد سر کارد
بر شکم ملك خورده ملك سیف الدّین محمد بدان زخم
شهید شد مدت سلطنت او یکسال وکسری بود

ذکر ابو الفتح غیاث الدّین محمد بن سام

سلطان غیاث الدّین و سلطان معز الدّین چون
بفرموده ملك سیف الدّین محمد بن علاء الدّین جهانسو

[1] Arsenal, 21 *bis*: عباس ; 21 supprime ce mot.
[2] 21 *bis*: عباس ; Arsenal: فرصت نگاه داشته

از بند خلاص شدند غیاث الدّین ملازم سیف الدّین
شد وسلطان معز الدّین ببامیان پیش عمر خود ملك
فخر الدّین مسعود رفت وچون ابو العباس ملك سیف
الدّین را در معرکهٔ غزان از پشت زین بر زمین افکند
چنانچه مسطور شد بغور رفت وباستصواب اشران
واعیان آن دیار سلطان غیاث الدّین را بر تخت نشاند
وقبل از سلطنت محمد بن سامرا شمس الدّین می گفتند
وبرادرش را شهاب الدّین می خواندند وچون بر سریر
جهانداری تمکن یافت ملقب بسلطان غیاث الدّین
گشت وبرادرش معز الدّین لقب دادند وبنابر آنکه
معز الدّین در میان ارباب تواریخ بشهاب الدّین اشتهار
دارد از وی این لقب در سیاق کلام تعبیر خواهد رفت
وبعد از آنکه شهاب الدّین شنید که برادرش غیاث
الدّین بدرجهٔ سلطنت ارتقا (1) یافته از بامیان بفیروز
کوه رفت وچون سپهسالار ابو العباس غیاث الدّین را
بر سریر حکومت نشانده بود در کمال عزت وعظمت
زندگانی می کرد وسلطانرا در امور ملك زیاده اختیاری
نمی داد وشوکت وابهت او در دل غوریان زیاده از مهابت
سلطان غیاث الدّین بود ونیز هرگاه که از کشته شدن

[1] 21 *bis* : ارتفاع

ملك سيف الدّين باد مى كرد آتش انتقام دركانون سينه
هر دو برادر مشتعل مى گشت لاجرم سلطان غياث
الدّين وسلطان شهاب الدّين با يكديگر در باب دفع
ابو العباس مشورت كرده با يكى از تركان خاص خود قرار
بر آن دادند كه چون ابو العباس ببارگاه در آمده بجاى
خويش بايستد وچون شهاب الدّين دست بكلاه برد
او سر ابو العباس بيندازد وچون خدمتش ببارگاه
تشريف آورد سلطان غياث الدّين با او بسخن مشغول شد
شهاب الدّين دست بطاقيه برد آن ترك بيك ضربت سر
ابو العباس بر زمين افكند گويند كه چون ابو العباس
احساس شمشير كرد دست بكارد بازيد (1) ونصف كارد
از غلاف بيرون كشيده بود كه ديگر مجال حركتش
نماند و بعد از قتل ابو العباس ملك فخر الدّين مسعود
طمع در ملك برادرزادگان خود سلطان غياث الدّين
وسلطان شهاب الدّين كرد واز حاكم هرات و والى
بلخ استمداد نمود وايشان بمعاونت او درحركت آمده
پيش از آنكه بيكديگر پيوندند سلطان غياث الدّين
لشكرها بسر راه آن دو سركش كه از هرات و بلخ متوجه
شده بودند فرستاد ولشكر غور هر دو سردار را كشته

[1] Lisez بازيد

مظفر و منصور مراجعت نمودند و سلطان غیاث الدّین
سر پسر قماج‌را که حاکم بلخ بود پیش ملك فخر
الدّین فرستاد و ملك از یورش خود پشیمان شده عزم
مراجعت کرد و درین اثنا افواج لشکر غور رسیده اورا
احاطه نمودند وسلطان غیاث الدّین و سلطان شهاب
الدّین متعاقب سپاه رسیده چون دانستند که عم
ایشان ملك فخر الدّین در آن میانست از اسپ پیاده
شده عم خودرا خدمت کردند وگفتند خداوندرا
باز باید گشت واورا بلشکرگاه خویش آورده بر تخت
نشاندند وهردو برادر دست در کمر زده پیش او
بایستادند وملك فخر الدّین از غایت شرمساری و سر
آسیمگی بایشان سخنان درشت گفته از تخت بر خاست
وگفت شما نسبت بمن تمسخر واستهزا می کنید والحق
محل (1) ریشخند بود وآن دو پادشاه نیکو نهاد تمهید
بساط معذرت کرده ملك فخر الدّین متوجه بامیان شد
وبرادران یك منزل با او موافقت نموده باز گشتند وچون
ملك غور بر سلطان غیاث الدّین قرار یافت لشکر بزمین
داور وگرمسیر کشیده آن دیار را مسخر کرد آنگاه بجانب
بادغیس رفته آن چلگه را (2) در تحت تصرف آورد وبا

[1] 21 : محض . — [2] 21 bis : جایگه‌را ; 21 : ان شهر وملك را . On

حکام غرجستان وصلت کرده حکم او در آن سرزمین
نیز جاری گشت و در شهور سنه تسع و ستین و خمسمایه
غزنین را از مخالفان انتزاع نمود و برادر خود شهاب الدّین را
در آن دیار بحکومت نصب فرمود و خود بفیروز کوه
مراجعت نمود و بعد از دو سال لشکر غور و غزنین را جمع
آورده سپاه بجانب دار السّلطنت (1) هرات کشید و بها
الدّین طغرل که یکی از بندگان سنجری بود و در آن
زمان حاکم هرات شده شهررا بگذاشت
و بخوارزمشاه پیوست و سلطان بر هرات استیلا یافته بعد
از دو سال دیگر فوشنج را (2) فتح نمود و ملوك سیستان
چون دیدند که سلطان بر اکثر بلاد خراسان مستولی شد
کسان پیش او فرستاده باظهار ایلی و انقیاد تقرب جستند
وکار سلطان غیاث الدّین روز بروز در ترقی بود تا در شهور
سنه سبع (3) وتسعین و خمسمایه لشکر بدر شاد باخ
کشید وعلی شاه بن تکش خان دروازها بر کشیده خود

peut consulter, sur le mot چلگه *tcholgheh*, M. Charmoy (*Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, vi^e série, tom. III, pag. 381) et M. Quatremère (*Notices des Manuscrits*, tom. XIV, pag. 59). Ce mot est maintenant employé en Perse avec le sens de *vallée*. On lit dans les notes de M. le baron de Bode, sur le pays des Mamasénis :.... «The Julgeh or valley of Basht.» (*Journal of the royal Geographical society*, tom. XIII, pag. 82.)

[1] 21 *bis* : دار السّلام. — [2] A. فوشیخ را. — [3] 21 *bis* : تسع.

با جمعی از شاهزادگان خوارزمی در برج قرار گرفت و سلطان غیاث الدّین بحسب اتفاق در برابر آن برج آمده با خواص خود گفت که ازین برج تا فلان برج بسنك منجنیق خراب می توان کرد و از اثر دولت او فی الحال آن مقدار دیوار که مشار الیه گفته بود بیفتاد ورخنهٔ بزرك پدید آمده شهر مسخر گشت و سلطان از آنجا مراجعت کرده سال دیگر مرورا بگرفت وچون در تمامت خراسان نافذ فرمان گشت در شهور سنه تسع وتسعین وخمسمایه بفرمان پادشاهی که هرگز نمرد و نمیرد بجانب عقبی روان گشت ومدفن او گنبدیست که در مسجد جامع هرات از برای همین کار احداث فرموده بود زمان حیات او شصت وسه سال بود ومدت سلطنتش چهل وسه سال بود واز سایر غوریان عمر وملك بیشتر یافت (1) وسلطان غیاث الدین شافعی مذهب شد زیرا که پرهیز کاری وتتبع احادیث نبوی صلی الله علیه وآله وسلم در آن مذهب بیشتر یافت ومسجد جامع هرات که ساخته وپرداختهٔ اوست امامت اورا مخصوص باصحاب شافعی کردانید

[1] A. — و غوریان پیشتر از سلطان مذهب کرامیان داشتند

21 bis: غوریان پیشتر مذهب کرامان داشتن

ذکر سلطان شهاب الدّین وبیان حالات او که پیش از وفات سلطان غیاث الدّین وبعد از آن روی نمود

سلطان شهاب الدّین در سنه سبعین وخمسمایه بفرمان برادرخود بر سریر سلطنت غزنین نشست و در سنه احدی وسبعین لشکر بهندوستان کشیده ملتان (1) بگرفت وبعد از آن بتدریج لشکر می کشید و ولایت هند مسخر می کردانید چون بدهلی رسید آنرا نیز مسخر ساخت وقطب الدّین ایبك را (2) که از ممالیك خاص او بود بحکومت آن دیار اختصاص داد و قطب الدّین ایبك (3) بسیاری از ولایت هند مفتوح کردانید چنانچه در تاج المآثر مشروح و مسطورست و از ولایت هند سلطان شهاب الدّین استعداد تمام حاصل کرد گویند که در غزوی از غزوات هند سی صد واند زنجیر فیل بدست سلطان افتاد وخدمتش مظفر و منصور بعظمتی هرچه تمامتر متوجه خراسان شد ودر آن آوان که سلطان غیاث الدّین در هرات وفات یافت او بمیان طوس وسرخس بود وچون خبر این واقعه بسمع او رسید

[1] A: مولتان
[2] A: ابیك
[3] A: ابیك

متوجه بادغیس گشت ودر آنجا بشرایط عزا قیام نموده
ممالك برادر خودرا بر آل سام قسمت فرمود برین نهج
تخت فیروز کوه وغور بعمزادهٔ خویش ملك ضیا الدّین
که داماد ملك غیاث الدّین بود داد و زمام حکومت
بست وفراه و اسفرار در کف کفایت محمود بن سلطان
غیاث الدّین محمد نهاد وایالت هرات بر ناصر الدّین
غازی که خواهر زادهٔ او بود مسلم داشت (1) وخود بغزنین
مراجعت کرد وبتهیهٔ اسباب یورش خوارزم مشغول گشت
وچون از معرکهٔ سلطان محمد خوارزم شاه روی گردان
شده بدار الملك خود رسید فرمان داد تا بقایائی لشکر
باستعداد سفر سه سالهٔ ترکستان قیام نمایند ودرین اثنا
منهیان بعرض او رسانیدند که طایفهٔ از ساکنان کوه جود
اظهار عصیان کرده اند سلطان عزیمت دیار ترك موقوف

1 21 *bis* : وزمام حکومت بست وهرات‌را درکف محمود بن
سلطان غیاث الدّین محمد نهاد وریاست وایالت هرات بر ناصر
الدّین قاضی که خواهر زادهٔ او بود مسلم داشت — وممالك : 21
خودرا برآل سام قسمت نمود تخت فیروز کوه غور بعمزادهٔ
خویش ملك ضیاء الدّین که داماد ملك غیاث الدّین بود
داد واو زمام حکومت را درکف محمود بن سلطان غیاث
الدّین محمد نهاد وایالت ولایت هرات بناصر الدّین غازی
که خواهر زادهٔ او بود مسلم داشت

داشته بدان طرف رفت وجمعی کثیر از ایشان کشته و اسیر موفور گرفته عنان مراجعت بجانب غزنین منعطف ساخت و در اثنائی راه بمنزل دمیك (1) فدائیان اورا شهید کردند نظم

شهادت ملك بحر وبر معز الدّین
کز ابتداء جهان مثل او نیامد یك
سئوم زغرهٔ شعبان بسال ششصد ودو
فتاد در ره غزنین بمنزل دمیك

ذکر محمود بن غیاث الدّین محمد سام

بعد از فوت عم خود شهاب الدّین محمود بفیروز کوه رفت اعیان آن ولایت بلکه مجموع خراسان بمطاوعت او کمر بستند وامرائی اطراف مثل تاج الدّین یلدوز حاکم غزنین وقطب الدّین ایبك والی دهلی رسل و رسایل فرستاده اظهار اطاعت وانقیاد کردند و در تمامت ممالك غور وغزنین وهندوستان خطبه بنام والقاب او موشح گشت وعمارت مسجد جامع هرات که نا تمام مانده بود باتمام رسانید و در ایام دولت او علی شاه بن تکش از برادر خود سلطان محمد خوارزم شاه بسببی از اسباب

[1] 21 : دیمك ; 21 bis : رسیه

متوحش گشته وروی گردان شده بفیروزکوه رفت
وخوارزم شاه عهد نامهٔ که سلطان شهاب الدّین
پیش او فرستاده بود مبنی از آنکه با دوست خوارزم شاه
دوست وبا دشمن او دشمن باشد بمحمود ارسال کرده
پیغام داد که علی شاه با وجود نسبت اخوت دشمن
منست باید که اورا ماخوذ ومقید کردانند بنابرین
محمود علی شاهرا گرفته در قصر باز داشت وعلی شاه طایفهٔ
از عراق وخراسان وغیرهم را که با او اختصاصی داشتند
با خود همراه برده بود واین جماعت گاهی بمحبس (1) علی
شاه تردد می کردند چند نوبت متابعان او بسلطان
پیغام دادند که علی شاه وما که اتباع اویم پناه بدین
درگاه آورده ایم زینهاری خود را ماخوذ ومقید
کردانیدن مبارك نیست واگر پادشاه غدری در خاطر
دارد از ما امری صادر خواهد شد که اورا زیان دارد
چون ارادهٔ ازلی متعلق بشهادت سلطان شده بود ازین
کلمات متنبه نشد تا بعضی از آن قوم در شبی از شبها بر
کوه آزاد که در برابر خوابگاه سلطان بود بر آمده در
آنجا مخفی بنشستند وموضع منام اورا در نظر آوردند
ودر شب سه شنبه ثالث ماه صفر سنه سبع وستمایه ببام

[1] 1, 21 *bis*. بمجلس

قصر برآمدند و شهاب الدّین محمودرا شربت شهادت
چشانیدند و از راهی که رفته بودند باز گشتند وچون
روز شد محمودرا هم درآن قصر دفن کردند و بعد از آن
نعش اورا بهرات (1) برده درکازرگاه مدفون ساختند

ذکر سام بن بهاء الدّین محمود (2) بن غیاث الدّین محمد سام

امراء غور بعد ازقتل محمود اتفاق نموده پسر بزرگترش
سام بر تخت نشاندند و او درآن وقت چهارده ساله
بود ارکان دولت بعضی از شاهزادگانرا که مادهٔ فتنه
می دانستند کشتند وبرخی را مقید کردانیدند چون
اتباع علی شاه دیدند که اورا از محبس بیرون نمی آوردند
تدبیر فتنهٔ دیگر اندیشیده وجمعی را در صندوقها
نشانده خواستند که ببهانهٔ بشهر درآورند تا مقصود
خویش حاصل کنند یکی از آن میان بخدمت امرا آمده
صورت حال باز نمود وایشان جمعی را فرستاده صندوقهارا
بر در شهر بگرفتند واز غداران چهل وپنج تن بدست
آمدند بعضی از ایشانرا درپای پیل انداختند وچند

[1] Un de nos manuscrits porte هری «Héri.» Telle est, en effet, la manière dont plusieurs auteurs persans écrivent le nom d'Hérat, ainsi que l'a fait remarquer M. Quatremère. (Cité par M. A. Jaubert, *Notice d'un manuscrit turc en caractères ouigours*, pag. 30.)

[2] Lisez : بهاء الدّین سام بن محمود

تن‌را از کوه بزیر افکندند وسه ناکس که کشندگان سلطان محمود بودند پاره پاره کردند وچون سه ماه از حکومت بهاء الدّین بگذشت علاء الدّین اتسز بن علاء الدّین حسین جهانسوز که در آن آوان ملازمت خوارزم شاه می نمود ازوی لشکر طلبید تا غوررا مسخر سازد وخوارزم شاه اورا با سپاهی بجانب فیروزکوه گسیل فرمود وچون غوریان از توجه اتسز خبر یافتند علی شاه بن تکش را از حبس بیرون آوردند بتصور آنکه شاید که بعضی از خوارزمیان رغبت بخدمت او نمایند وخدمتش نیز بنابر عداوت برادر مراسم کوشش بجای آورد وبعد ازدو سه روز که هردو لشکر در اطراف جبال وشهر جنگ کردند در روز جمعه منتصف جمادی الاول سنه سبع وستمایه خوارزمیان فیروزکوه‌را بگرفتند وعلی شاه بطرف غزنین رفت وبهاء الدّین سام وبرادر و والدهٔ اش تابوت غیاث الدّین محمودرا برداشته بطرف خراسان کوچ کردند وچون بهرات رسیدند سلطان محمد ایشانرا بطرف خوارزم برد گویند که در مبداء ظهور فتنهٔ چنگیز خان بهاء الدّین سام‌را با برادرش شمس الدّین محمد بموجب فرمودهٔ مادر سلطان محمد خوارزم شاه در آب جیحون غرق کردند

ذکر اتسز بن علاء الدّین جهانسوز

اتسز چون بر فیروز کوه استیلا یافت اعیان غور در متابعت او کمر بستند اما میان او وحاکم غزنین تاج الدّین یلدوز نزاعی پدید آمده هردو بر سر یکدیگر لشکر کشیدند وبعد از محاربه یلدوز منهزم گشت واتسز مدت چهار سال از قبل خوارزم شاه بحکومت غور اشتغال نمود و نوبت دیگر که میان او ولشکر غزنین حرب واقع شد اتسز در آن معرکه شهادت یافت وفرزندانش کشته وآواره شدند وبعد از اتسز علاء الدّین ابو علی محمد از اولاد سوری در مملکت غور تك و پوی کرده راه بمقصود نبرد و درسنه احدی وعشر وستمایه سلطان محمد اورا بخوارزم طلبید و وی بدان جانب رفت ویکی از امرائی خوارزم بحکومت غور متعین گشت

MENTION DE MÉLIC SEÏF-EDDIN MOHAMMED.

Lorsque Ala-eddin Djihansouz mourut, les notables du royaume et les hommes célèbres du pays de Ghour reconnurent pour roi son fils Seïf-eddin Mohammed. C'était un jeune homme beau, généreux, juste, bienveillant pour ses sujets, libéral,

humble, pieux et cherchant à satisfaire (la Divinité). Une des preuves de son équité est qu'il délivra de prison ses deux cousins, le sultan Ghaïas-eddin et Moïzz-eddin. Il s'occupa, en outre, à réparer chaque injustice et chaque acte de tyrannie qui avait émané de son père. Mais le temps de sa puissance, de même que l'existence de la rose [1], n'eut point une bien grande durée. Le motif de la fin de sa vie est qu'il tua un des généraux de l'armée appelé Reïs [2], parce que ce général portait au bras un bracelet incrusté de pierreries, appartenant à une femme de Seïf-eddin, bracelet que l'un des sultans du Ghour lui avait donné, après s'en être emparé de vive force. Cet acte de violence envers la femme de Mélic Seïf-eddin arriva lorsqu'Ala-eddin Djihansouz fut fait prisonnier par le sultan Sindjar, et que Mélic Nacir-eddin (ben) Mohammed s'assit sur le trône de ce prince, dans le pays de Ghour [3].

[1] On trouve, dans une autre partie de Mirkhond, cette comparaison, tout à fait semblable à la précédente : دولت او مانند دوران گل امتدادی نیافت « La puissance de Thogril ne se prolongea pas, de même que l'existence de la rose. » (*Historia Seldschukidarum*, p. 197.)

[2] Telle est l'orthographe de nos trois manuscrits ; mais le *Tabacati Naciri* (manuscrit 13 Gentil, fol. 258 v. 259 r.) porte : ورمیس ou ورمیش بن هیس, et je ne doute point que l'une de ces deux leçons ne soit la bonne.

[3] Ici se rapporte un détail important omis par notre auteur, et que nous allons donner d'après le *Tabacati Naciri*, dont nous transcrivons les propres expressions :

چون سلطان علاء الدّین حسین در مصاف سلطان سنجر

En somme, lorsque Reïs fut tué, son frère, le sipehsalar Abou'l-Abbas, conçut dans son cœur un désir

گرفتار شد مملکت غور وجبال مهمل مانـد گردن کشـان و متمردان غـور تمرد آغاز نهادند وهرکس که (sic.) جبال و شعابی که مسکن ایشان بود حصار گرفتند و با یکدیگر مکاوحـت درآغازیدند و جمعی از اکابرکه باقی مانده بودند ملك ناصر الدّین حسین بن محمد مادینی را از مادین بیاوردند و بتخت فیروز کـوه بنشاندند و خزاین سلطان علاء الدّین و خزاین پسر او سلطان سیف الدّین را تصرف کرد وجملهٔ نفـایـس واموال وظرایف چه بضرورت وچه باختیار امـرا واکابـرو ارازل (اراذل را: lises) داد و ممالك غوررا در تصرف آورد..... ملك ناصر الدّین بر زنان وجواری ایلاغ تمام داشت وبعضی از جواری ومراری (؟موارى) حرم سلطان علاء الدّین را در خدمت خود آورده بود .... چون سلطان عـلاء الـدّیـن از خدمت سنجر باعزاز واکرام وافر روی بر سمت ممالك غور نهاد وبولایت جبال هرات رسیده خبر وصول رایات او بحضرت* فیروزکوه آوردند رعب و (sic.) سیاست او همه دلها را در ورطهء خوف انـداخت جمعی که باخلاص دولت علائی مخصوص بودند درخفیه آن کنیزکانرا که در حرم ملك ناصر الدّین بوده اند اغرا وتحریض نمودند تا فرصت جستند وبوقتی که ملك ناصر الدّین بر بستر خفته بود بالشت مسند بر روی او نهـادنـد

* On peut consulter, sur le mot حضرت employé dans le sens de «résidence, capitale,» les judicieuses observations de M. Reinaud, *Journal asiatique*, tom. III, pag. 292, 293.

de le venger. Dans le temps que Mélic Seïf-eddin partit pour faire la guerre aux Ghouzz, le jour du combat, Abou'l-abbas, ayant trouvé l'occasion favorable, lança un javelot dans le côté de Mélic Seïf-eddin, et le renversa de son cheval sur la terre. Les soldats prirent la fuite, abandonnant Seïf-eddin

و چهار طرف بالشت‌را بقوت جمعیت فرو گرفتند تا هلاك شد

« Lorsque le sultan Ala-eddin Houceïn fut fait prisonnier dans la bataille contre le sultan Sindjar, la royauté du Ghour et des montagnes resta abandonnée; les hommes superbes et les rebelles du Ghour commencèrent à se révolter. Tous prirent pour forts les montagnes et les gorges dans lesquelles ils faisaient leur résidence, et se mirent à combattre les uns contre les autres. Un certain nombre de grands, qui avaient survécu, amenèrent de Madin Mélic Nacir-eddin Houceïn, fils de Mouhammed Madini, et le firent asseoir sur le trône de Firouzcouh. Nacir-eddin s'empara des trésors du sultan Ala-eddin et de ceux de son fils, le sultan Seïf-eddin. Il donna tous les objets de prix, toutes les richesses et les raretés, soit par nécessité, soit par son propre mouvement, aux émirs, aux grands et même aux gens méprisables. Enfin, il soumit à sa puissance la principauté de Ghour. Mélic Nacir-eddin avait un penchant très-vif pour les femmes et les jeunes filles; il avait réduit à le servir quelques-unes des esclaves et des femmes du harem du sultan Ala-eddin..... Lorsque le sultan, revenant de la cour de Sindjar, comblé de marques d'honneur et de considération, prit le chemin du Ghour et arriva dans la contrée montagneuse d'Hérat, on apporta à la résidence de Firouzcouh la nouvelle de l'approche de ses drapeaux. La crainte de sa sévérité jeta tous les cœurs dans le précipice de la frayeur. Quelques personnes, qui étaient particulièrement connues par leur amitié sincère pour la puissance d'Ala-eddin, excitèrent et poussèrent en secret ces jeunes filles, qui se trouvaient dans le harem de Mélic Nacir-eddin, à chercher une occasion favorable. Dans un moment où Mélic Nacir-eddin était couché, elles placèrent sur son visage l'oreiller de l'estrade, et en tirèrent les quatre coins de toute leur force, de telle sorte que Nacir-eddin périt. » (Man. 13 Gentil, fol. 257 r. et v.)

Mohammed sur la place. Un Ghouzz, étant arrivé près de l'endroit où le roi était couché, aperçut la robe et la ceinture royales. Il voulut dénouer ce dernier ornement; mais il ne put y parvenir. Alors il plaça un couteau sur la ceinture et fit un effort afin de la couper; la pointe du couteau ayant rencontré le ventre du roi, Seïf-eddin Mohammed périt de cette blessure. Le temps de son règne fut d'un an et quelque chose.

MENTION D'ABOU'L-FETH GHAÏAS-EDDIN MOHAMMED BEN-SAM.

Lorsque le sultan Ghaïas-eddin et le sultan Moïzz-eddin furent délivrés de captivité, par les ordres de Mélic Seïf-eddin Mohammed, fils d'Ala-eddin Djihansouz, Ghaïas-eddin resta auprès de Seïf-eddin, et le sultan Moïzz-eddin se rendit à Bamian, auprès de son oncle Mélic Fakhr-eddin Maç'oud. Lorsqu'Abou'l-Abbas, dans la bataille contre les Ghouzz, eut renversé sur la terre Mélic Seïf-eddin, ainsi qu'il a été raconté, il partit pour le Ghour, et fit asseoir sur le trône le sultan Ghaïas-eddin, avec l'agrément des nobles et des principaux de ce pays. Avant son règne, on appelait Mohammed, fils de Sam, Chems-eddin. Lorsqu'il fut affermi sur le trône de la souveraineté, il fut surnommé sultan Ghaïas-eddin, et l'on donna à son frère le surnom de Moïzz-eddin. Comme Moïzz-eddin est connu, parmi les historiens, sous le nom de Chéhab-eddin[1],

[1] تعبير رفتن La même expression est employée par Mirkhond

nous le désignerons par ce surnom, dans la suite du récit. Après que Chéhab-eddin eut appris que son frère Ghaïas-eddin était élevé à la dignité de sultan, il partit de Bamian pour Firouz-Couh. Comme le sipehsalar Abou'l-Abbas avait fait asseoir Ghaïas-eddin sur le trône, il vivait au comble de la considération et de la puissance, et ne laissait point au sultan une grande autorité sur les affaires du royaume. La grandeur et la pompe qui l'entouraient faisaient plus d'effet sur le cœur des Ghouriens, que le respect dû au sultan Ghaïas-eddin. Outre cela, toutes les fois que Ghaïas-eddin et Chéhab-eddin se rappelaient le meurtre de Mélic Seïf-eddin, le feu de la vengeance s'allumait dans le brasier de la poitrine des deux frères. En conséquence, le sultan Ghaïas-eddin et le sultan Chéhab-eddin, ayant délibéré sur le moyen de punir Abou'l-Abbas, convinrent avec un des Turcs de leur garde que, lorsque le sipehsalar, après être entré dans la salle d'audience, se tiendrait debout à sa place, et que Chéhab-eddin porterait la main à son bonnet, cet homme abattrait la tête d'Abou'l-Abbas. Quand celui-ci se rendit à la salle d'audience, le sultan Ghaïas-eddin se mit à causer avec lui. Chéhab-eddin porta la main à son bonnet.

dans un passage de la Vie de Djenguiz khan, qui n'a pas été imprimé avec toute la fidélité désirable. On y lit (p. 5) : اما منسك كه در بعضى تواريخ بمنشج تعبير رفته بغايت پر مكر و دستان بود Dans cette phrase, il faut rétablir, après تواريخ, les deux mots ازو, omis par l'éditeur.

Alors ce Turc renversa sur la terre, d'un seul coup, la tête d'Abou'l-Abbas. On dit que, quand Abou'l-Abbas sentit le cimeterre, il étendit la main vers son poignard. Il avait tiré la moitié du couteau hors du fourreau, lorsqu'il ne lui resta plus la possibilité de faire un mouvement. Après le meurtre d'Abou'l-Abbas, Mélic Fakhr-eddin Maç'oud convoita le royaume de ses neveux, le sultan Ghaïas-eddin et le sultan Chéhab-eddin, et demanda aide au gouverneur d'Hérat et au vali de Balkh. Tous deux se mirent en mouvement pour le secourir. Avant qu'ils eussent opéré leur jonction, le sultan Ghaïas-eddin envoya des troupes à l'extrémité de la route de ces deux hommes orgueilleux, qui étaient partis d'Hérat et de Balkh. L'armée du Ghour, après avoir tué les deux généraux, revint victorieuse. Le sultan Ghaïas-eddin envoya à Mélic Fakhr-eddin la tête du fils de Comadj, qui était gouverneur de Balkh. Mélic Fakhr-eddin se repentit de son expédition et prit le parti de la retraite. Sur ces entrefaites, les détachements de l'armée du Ghour, étant arrivés, l'entourèrent. Lorsque le sultan Ghaïas-eddin et le sultan Chéhab-eddin, étant survenus, apprirent que Mélic Fakhr-eddin se trouvait dans cet endroit, ils mirent pied à terre, rendirent hommage à leur oncle et lui dirent : « Il faut que notre seigneur s'en retourne. » Puis, l'ayant ramené dans son camp, ils le firent asseoir sur le trône et se tinrent tous deux debout devant lui, la main à la ceinture. Mélic Fakhr-eddin, par suite de l'excès de sa confusion et de son

trouble, leur ayant dit des paroles désagréables, se leva de son trône et reprit : « Vous plaisantez et me tournez en dérision; c'est bien, en vérité, le moment de rire! » Ces deux rois, doués d'un excellent naturel, ayant étendu le tapis de l'excuse, Mélic-Fakhr-eddin se dirigea vers Bamian, et les deux frères s'en retournèrent, après l'avoir accompagné l'espace d'une marche. Lorsque la royauté du Ghour fut affermie entre les mains du sultan Ghaïas-eddin, il conduisit son armée dans les contrées de Daver et du Guermsir, et en fit la conquête; puis, s'étant dirigé du côté de Badghis, il réduisit sous sa puissance cet agréable pays[1]. Il conclut une alliance avec les princes du Ghardjistan; et son autorité eut également cours dans cette province. Dans le courant de l'année 569, il enleva Ghiznin aux ennemis [2], et plaça dans cette

[1] Suivant M. Audiffret, Ghaïas-eddin prit Badghis en 571 seulement. (*Biographie universelle*, tom. XXIX, 240 A.)

[2] D'après le même savant, ce ne fut aussi qu'en 571, que Chéhab-eddin obtint la principauté de Ghaznah. Ici M. Audiffret est en contradiction avec lui-même, car il dit plus haut (*ibid.* p. 216) que Ghaïas-eddin associa son frère au trône dans l'année 567 (1171). Il répète cette dernière date dans les lignes suivantes : « Mais en 567 de l'hégire (1171-72 de J. C.), le roi de Ghour vainquit en personne les troupes de Khosrou, se ressaisit de Ghaznah, et en donna le gouvernement à son frère Chéhab-eddin, etc. » (T. XXII, p. 406 A.) Enfin, M. Audiffret commet, je crois, une autre erreur (*ibid.* et tom. XXIX, p. 239 B.), en disant que ce fut sur Khosrou que le roi de Ghour reprit Ghaznah. En effet, d'après l'auteur du *Tabacati Naciri*, historien qui écrivait moins d'un siècle après les événements dont il est ici question, Khosrou-Mélic ne posséda jamais Ghaznah. Cette ville fut enlevée à Khosrou-chah, père de Khosrou-Mélic, par les Ghouzz (et non les Ghazis), qui en restèrent les maîtres jusqu'en

contrée, en qualité de gouverneur, son frère Chéhab-eddin; puis il retourna à Firouz-Couh. Après deux années, ayant rassemblé l'armée du Ghour et de Ghiznin, il conduisit ses troupes du côté d'Hérat. Béha-eddin Thogril, qui avait été un des serviteurs de Sindjar, et était devenu, dans ce temps, gouverneur d'Hérat, abandonna la ville et se joignit au Kharezm-Chah. Le sultan s'empara d'Hérat, et, au bout de deux autres années, conquit aussi Fouchindj. Lorsque les rois du Séistan virent que le sultan s'était emparé de la plupart des pays du Khoraçan, ils lui envoyèrent des députés, et cherchèrent à obtenir sa bienveillance, en montrant de la soumission et de l'obéissance. La puissance du sultan Ghaïas-eddin augmenta de jour en jour, jusqu'à ce que, dans le courant de l'année 597, il conduisît une armée auprès de Chadbakh[1]. Ali-Chah, fils de

569, époque à laquelle Ghaïas-eddin rentra en possession de Ghaznah, dont il donna le gouvernement à son frère Chéhab-eddin. Abou'lféda raconte ces événements de la même manière; seulement il attribue la prise de Ghaznah à Chéhab-eddin (*Annales Muslemici*, III, 522). Enfin, à l'article des Ghaznévides, Mirkhond ne parle nullement de cette prétendue occupation de Ghaznah par Khosrou-Mélic.

[1] Mirkhond, dans un autre endroit, a rapporté beaucoup plus en détail les guerres des sultans du Ghour contre le sultan du Kharezm. Je vais donner ici la traduction de ce passage, sans y joindre le texte, que j'ai publié ailleurs : « Lorsque la nouvelle de la mort de Tacach fut connue des sultans du Ghour, Chéhab-eddin et Ghaïas-eddin....., ils se dirigèrent d'abord vers Thous, avec une armée nombreuse et quatre-vingt-dix éléphants. Après avoir pillé et ravagé cette contrée, ils se rendirent à Chadbakh. Dans ce moment, Tadj-eddin Ali-chah, frère du sultan Mohammed Kharezm-chah, étant

Tacach-Khan, ayant fermé les portes de la ville, s'établit lui-même dans une tour, avec une troupe

revenu de l'Irac, se trouvait à Chadbakh. Un jour que l'armée du Ghour avait formé une ligne de circonvallation autour de la ville, Tadj-eddin Ali-chah étant monté, avec les autres princes de la dynastie, sur une tour qui était en face du sultan Ghaïas-eddin, regardait *le combat*, lorsque cette tour s'écroula tout à coup, et les principaux de Chadbakh furent faits prisonniers. Au même instant, la ville ayant été conquise, les soldats, par l'ordre du sultan Ghaïas-eddin et de Chéhab-eddin, envoyèrent des préposés dans les demeures des gens de bien, afin qu'on ne leur fît souffrir aucun dommage. Depuis le matin jusqu'au milieu du jour, ils s'occupèrent à piller. A l'heure de midi, on proclama que personne ne fît subir d'injustice aux habitants de Chadbakh. La discipline de l'armée était telle, que chaque soldat jeta, dans cette circonstance, tout ce qu'il avait dans la main. Après cela, on rassembla les marchandises, les meubles, et quiconque reconnut ses effets, en fut remis en possession, d'après l'ordre des sultans. Le but de ce pillage était de châtier les habitants. Après avoir chargé de liens et de chaînes Tadj-eddin Ali-chah et les principaux de l'empire du sultan, on les envoya, avec force mépris et châtiments, du côté du Ghour. Les deux princes, ayant envoyé des lieutenants jusqu'à Bestham et Djordjan, réduisirent ces provinces sous leur puissance. Après avoir relevé les tours et les murailles de Chadbakh, ils laissèrent en ce lieu Mélic Dhia-eddin, avec une armée considérable. Le sultan Ghaïas-eddin, étant retourné à Hérat, le sultan Chéhab-eddin se dirigea vers le Couhistan, avec l'intention de dévaster les châteaux et les places des Ismaéliens. Lorsque le sultan Mohammed Kharezm-chah apprit que le désordre avait trouvé accès dans les affaires du Khoraçan, et que les habitants de cette contrée passaient leurs jours dans le trouble...., il sortit de Kharezm, semblable à un lion plein de courroux, avec une armée qui ne redoutait point la mort. Il arpenta la distance, jusqu'à ce qu'il fût arrivé auprès de Chadbakh, dans le mois de dhou'lhidjdjeh de l'année susdite. Il donna des ordres, et l'armée se rangea en bataille autour de la ville. Les Ghouriens, étant sortis, frappèrent le pied de la résistance. Par suite de la confiance qu'ils avaient dans leur puissance et leur force, ils voulurent emporter l'avantage en agitant le bras. Mais, lorsqu'ils eurent goûté un

de princes kharezmiens. Le sultan Ghaïas-eddin, étant venu, par hasard, en face de cette tour, dit à

peu de la bravoure des Kharezmiens, ils se glissèrent dans leur trou comme des souris, et retinrent leur respiration. Au dehors, on employa les balistes et les catapultes, de telle sorte que les tours de la citadelle, qui élevaient leur sommet au-dessus du ciel, furent rasées au niveau de la terre. On combla également le fossé. Lorsque les Ghouriens surent qu'ils seraient éprouvés par la honte de la captivité, ayant pris pour intercesseurs les scheikhs et les oulémas, ils demandèrent merci. Le sultan, ayant tiré la ligne du pardon et de la miséricorde sur les fautes et les péchés des ennemis, renvoya ces hommes comblés de marques d'honneur, de présents et de bienfaits, auprès des sultans du Ghour, afin qu'ils sussent qu'il avait agi d'après cette parole : « Pardonner, lorsque l'on est puissant, est au « nombre des qualités généreuses. » Lorsque Chadbakh fut rentré sous la puissance du sultan, il donna ordre de ruiner le reste des murs. De là, il se dirigea vers Merve et Sarakhs, que son neveu Hindou-khan gouvernait alors au nom du sultan du Ghour. Lorsque le bruit de la marche de son oncle parvint à Hindou-khan, les caravanes du souci et du chagrin s'étant mises en mouvement vers la cité de son esprit, il se rendit dans le Ghour. Quand le sultan arriva à Sarakhs, le gouverneur de cette forteresse se disposa à résister. Conformément aux ordres du prince, une troupe de soldats s'étant occupés du siége, en quelques jours la ville fut conquise. Le sultan détourna les rênes du bonheur du côté de Kharezm, par le chemin de Merve. S'étant arrêté quelque temps dans sa capitale, il jeta le rayon de la sollicitude sur la préparation des ustensiles et des instruments du combat. Ses étendards, indices de la victoire, s'étant mis une seconde fois en mouvement, la prairie de Radécan devint le lieu du campement des tentes de la félicité. Le sultan s'arrêta quelques jours dans cet endroit, jusqu'à ce que les soldats des différentes provinces fussent rassemblés. Alors il partit avec une armée considérable de Persans et de Turcs, et ne s'arrêta dans aucun lieu, jusqu'aux portes de la ville d'Hérat. Il ordonna aux troupes d'assiéger et de conquérir la place. Izz-eddin Merghani, qui était un homme rendu prudent par l'expérience de la fortune, et qui avait alors le gouvernement d'Hérat, ne vit d'autre remède que l'humilité et les supplications. En conséquence, ayant député des ambassadeurs, il s'engagea à

ses courtisans : « On peut ruiner, avec les pierres des balistes, depuis cette tour-là jusqu'à celle-ci. » Grâce à son bonheur, cette quantité de mur qu'il avait désignée tomba aussitôt, et, une brèche considérable ayant été ouverte, la ville fut conquise. Le sultan, après être revenu de ce lieu, prit Merve, l'année suivante. Lorsque sa domination fut reconnue dans la totalité du Khoraçan, il partit pour l'autre monde, dans l'année 599, par l'ordre de ce roi puissant[1] qui n'est jamais mort et qui ne mourra jamais. Le lieu de sa sépulture est un dôme qu'il avait élevé, pour cette distinction, dans la mosquée principale d'Hérat. Le temps de sa vie fut de soixante-

faire parvenir au trésor une somme considérable, et à envoyer son fils au service du sultan, afin que la violence de la colère de ce prince se calmât. Sur ces entrefaites, on répandit le bruit de la marche des Ghouriens du côté du royaume du sultan Mohammed. Le sultan, après avoir tenu conseil, décampa de devant Hérat, et se mit en mouvement du côté de Merve-erroud, qui est aussi connu sous le nom de Murghab. Lorsque le bord du fleuve fut devenu l'endroit où il établit son camp, le sultan Chéhab-eddin arriva de Thalécan. Le sultan Mohammed jugea convenable de mettre le fleuve entre lui et les ennemis. Les soldats ayant été en dissentiment à ce sujet, une partie d'entre eux passa le fleuve. Le sultan Mohammed, après avoir reconnu ce désaccord, se dirigea vers Merve. Les Ghouriens, ayant jeté le bagage de la résidence dans Sarakhs, des envoyés allèrent et vinrent des deux côtés. Le sultan Chéhab-eddin demandait qu'on lui livrât une portion du Khoraçan. Le Kharezm-chah, ayant eu honte de cette demande, ne consentit point à la paix, et partit du côté de Kharezm. » (*Histoire des Sultans du Kharezm*, pag. 40-44.)

[1] Dans پادشاهی le ی ne peut être que le یای تعظیم ou *ya destiné à exprimer le respect et l'admiration.* (Voy. Silvestre de Sacy, *Pend-nameh*, pag. 14, 15.)

trois ans, et celui de sa souveraineté de quarante-trois. Il obtint une vie et un règne plus considérables que ceux des autres Ghourides. Le sultan Ghaïas-eddin appartenait à la secte de Chafeï, parce qu'il trouvait que l'abstinence et le respect pour les traditions prophétiques étaient plus grands dans cette secte que dans les autres. Il destina, d'une manière particulière, aux sectateurs du Chafeï l'imamat de la mosquée principale d'Hérat, qui était son ouvrage.

HISTOIRE DU SULTAN CHÉHAB-EDDIN, ET EXPOSITION DES ÉVÉNEMENTS QUI LUI ARRIVÈRENT AVANT ET APRÈS LA MORT DU SULTAN GHAÏAS-EDDIN[1].

Dans l'année 570, le sultan Chéhab-eddin s'assit sur le trône de Ghiznin, par l'ordre de son frère. Dans l'année 571, ayant mené une armée dans l'Hindoustan, il s'empara du Moultan. Après cela, il conduisait ses troupes par degrés, et faisait des conquêtes dans l'Inde. Lorsqu'il arriva à Dehli, il prit aussi cette ville, et accorda le gouvernement de la contrée à Coutb-eddin Aïbec, qui était au nombre de ses esclaves. Coutb-eddin Aïbec soumit une grande partie de l'Inde, ainsi qu'il est consigné et rapporté en détail dans le *Tadj-el-Meacir*. Le sultan

[1] Je dois faire observer que c'est par inadvertance que le savant M. Audiffret a donné à ce prince le titre de cinquième sultan de la dynastie des Ghourides. (*Biographie universelle*, XXIX, 216.) En effet, ce rang appartient à Mahmoud, neveu et successeur de Chéhab-eddin, ainsi que M. Audiffret lui-même l'a reconnu. (*Ibid.* XXVI, 176.)

Chéhab-eddin tira de l'Inde un butin considérable. On dit que, dans une des expéditions qu'il fit dans ce pays, trois cents et quelques éléphants tombèrent entre ses mains. Ce prince victorieux se dirigea vers le Khoraçan avec la pompe la plus complète. Dans le temps que le sultan Ghaïas-eddin mourut à Hérat, Chéhab-eddin se trouvait entre Thous et Sarakhs. Lorsque la nouvelle de cet événement parvint à ses oreilles, il marcha vers Badghis. Après s'être appliqué, dans ce lieu, à remplir les conditions du deuil, il partagea, de la manière suivante, les provinces de son frère entre les princes de la famille de Sam. Il donna le trône de Firouz-Couh et du Ghour à son cousin Mélic Dhia-eddin [1]; il plaça les rênes du gouvernement de Bost, de Férah et d'Isfirar dans

[1] Ce prince est le même que l'auteur du *Tabacati Naciri* désigne sous le nom de Mélic Hadji Ala-eddin Mohammed, fils d'Abou Ali, man. persan, 13 Gentil, 270 r. et v. Le même historien nous donne sur ce personnage un détail curieux, que je crois encore inédit, et que je transcris ici : و درسال سنه (sic) احدی وستمایه که سلطان غازی معز الدّین لشکر بطرف خوارزم برد ملك علاء الدّین از غور لشکر بطرف ملحدستان و قهستان برد وبدر شهر قاس (lisez قاین) رفت وبطرف جناباد قهستان کشید وقلعهٔ کاخ جناباد فتح کرد وغزو بسیار وجهاد بی شمار بجای آورد وبغور باز آمد «Dans l'année 601, lorsque le sultan victorieux Moïzz-eddin conduisit une armée du côté du Kharezm, Mélic Ala-eddin (*sic*) en conduisit une autre, du Ghour, vers le pays des Ismaéliens (*Moulhidistan*) et le Couhistan. Il s'avança jusqu'aux portes de la ville de Caïn, se dirigea du côté de Djenabad, dans le Couhistan, et conquit la forteresse de *Cakhi Djenabad*. En un mot,

la main de la capacité de Mahmoud, fils du sultan Ghaïas-eddin-Mohammed; et remit le gouvernement

il mit à fin de nombreux combats, et retourna enfin dans le Ghour.» (*Ibid.* 270 v. 271 v.) Enfin, le même auteur ajoute les détails suivants, qui ne me paraissent pas inutiles pour l'intelligence de la suite du récit de Mirkhond : وچون سلطان غازی معز الدّین شهادت یافت سلطان غیاث الدّین محمود بن محمد سام از بست که اقطاع او بود بزمین داور آمد و ملوك وامراء غور بخدمت محمود طاب ثراه پیوستند وروی بحضرت فیروزکوه نهاد ملك علاء الدّین از فیروزکوه بغرستان آمد وچون بسر پل مرغاب رسید سپهسالار حسن عبد الملك در عقب او برسید واورا بازکردانید وبفرمان محمود اورا در قلعهء اهیار غرستان محبوس کردانید چون محمود شهادت یافت وملك غور بسلطان علاء الدّین اتسز حسن رسید ملك علاء الدّین را از قلعهء اهیار غرستان مخلص کردانید وبفیروز کوه آورد واعزاز فرمود .....

«Lorsque le sultan victorieux Moïzz-eddin obtint le martyre, le sultan Ghaïas-eddin Mahmoud, fils de Mohammed, fils de Sam, alla de Bost, qui était son fief, dans la contrée de Daver. Les princes et les émirs du Ghour se joignirent à lui. Il se dirigea vers la résidence de Firouz-Couh. Mélic Ala-eddin se rendit, de cette ville, dans le Gharistan غرستان (lisez غرشستان *Gharchistan* ou *Ghardjistan* غرجستان). Lorsqu'il arriva à la tête du pont du Mourghab, le sipehsalar Haçan-ben-Abd-el-Mélic survint à sa poursuite, le fit retourner sur ses pas, et l'emprisonna dans le château d'Acbiar, en Gharistan, d'après l'ordre de Mahmoud. Lorsque ce prince obtint le martyre, et que la royauté du Ghour parvint au sultan Ala-eddin Atsiz, fils d'Haçan (lisez Houceïn), il délivra Mélic Ala-eddin, l'amena à Firouz-couh, et le traita avec considération.» (*Ibid.*) (Voyez aussi fol. 272 v.)

d'Hérat à Nacir-eddin Ghazi, qui était fils de sa sœur. Quant à lui, il retourna à Ghiznin et s'occupa à préparer les moyens d'une expédition dans le Kharezm. Lorsqu'il arriva dans sa capitale, après avoir tourné le dos dans une bataille contre le sultan Mohammed Kharezm-Chah[1], il ordonna que les débris de l'armée s'occupassent des préparatifs d'une expédition de trois ans dans le Turkistan. Sur ces entrefaites, des messagers lui exposèrent qu'une troupe d'habitants de la montagne de Djoud avaient fait la manifestation de la rébellion. Le sultan, ayant remis le voyage du pays des Turcs, partit pour cet endroit. Après avoir tué ou pris un grand nombre de ces hommes, il tourna du côté de Ghiznin les rênes du retour; mais, au milieu du chemin, dans la station de Damic, des fedaïs lui firent subir le martyre.

Vers. — Le martyre du roi de la mer et du continent, Moïzz-eddin, dont on n'a pas vu le pareil depuis le commencement du monde, arriva le trois de chaban 602, sur le chemin de Ghiznin, dans la station de Damik.

MENTION DE MAHMOUD BEN-GHAÏAS-EDDIN MOHAMMED BEN-SAM.

Après la mort de son oncle Chéhab-eddin, Mahmoud se rendit à Firouz-Couh. Les notables de ce pays, et même de la totalité du Khoraçan, se soumirent à lui. Les émirs des différentes contrées,

[1] Voy. l'Histoire des sultans de Kharezm, pag. 44-49. L'étendue de ces détails nous force à les supprimer ici; ils trouveront leur place ailleurs.

comme Tadj-eddin Ieldouz, prince de Ghiznin; Coutb-eddin Aïbec, vali de Dehli, ayant envoyé des ambassadeurs et des messages, rendirent manifestes leur obéissance et leur soumission. Dans la totalité des provinces du Ghour, de Ghiznin et de l'Hindoustan, la *Khotbah* fut ornée du nom et des surnoms de Mahmoud. Il finit de bâtir la mosquée principale de Ghiznin, qui était restée inachevée. Pendant son règne, Ali-Chah ben-Tacach, étant devenu mécontent de son frère, le sultan Mohammed, pour un motif quelconque, et ayant pris la fuite, se rendit à Firouz-Couh. Le Kharezm-Chah, ayant transmis à Mahmoud le traité que le sultan Chéhab-eddin lui avait envoyé, et dont la teneur était, qu'il serait ami des amis du Kharezm-Chah et ennemi de ses ennemis, lui fit dire : « Ali-Chah, malgré l'étroite parenté qui nous unit, est mon ennemi ; il faut qu'on le prenne et qu'on le charge de liens. » Conformément à cela, Mahmoud, ayant fait arrêter Ali-Chah, le retint prisonnier dans le château. Ali-Chah avait amené avec lui une troupe d'hommes de l'Irac, du Khoraçan, etc. pour lesquels il avait une amitié toute particulière. Ces hommes s'opposèrent pendant quelque temps à l'emprisonnement d'Ali-Chah. A plusieurs reprises, ils firent dire au sultan : « Ali-Chah et nous, qui sommes ses serviteurs, avons choisi cette cour pour refuge. Faire prisonnier son protégé, n'est point une action qui puisse être bénie par le ciel. Si le padichah a dans l'esprit la pensée de quelque perfidie, nous commettrons une action

qui sera pour lui la cause d'un grand dommage. » Comme la volonté de l'Éternel avait été attachée au martyre du sultan, il ne tint pas compte de ces paroles. Plusieurs de ces hommes, étant montés, une certaine nuit, sur la montagne d'Azad, qui était à l'opposite de la chambre à coucher du sultan, se cachèrent dans cet endroit, et aperçurent de là le lieu où il dormait. Dans la nuit du mardi, 3 de séfer de l'année 607 [1], ils montèrent sur le toit (la terrasse) du château, firent boire à Chéhab-eddin [2] Mahmoud la boisson du martyre, et s'en retournèrent par le chemin qu'ils avaient suivi en venant. Lorsqu'il fut jour, on ensevelit Mahmoud dans ce château. Par la suite, on porta sa bière à Hérat, et on l'enterra dans le quartier des foulons.

MENTION DE BÉHA-EDDIN SAM, FILS DE MAHMOUD, FILS DE GHAÏAS-EDDIN MOHAMMED, (FILS DE) SAM.

Après le meurtre de Mahmoud, les émirs du Ghour, étant tombés d'accord, firent asseoir sur le trône son fils aîné Sam, qui, à cette époque, était âgé de quatorze ans. Les grands de l'empire tuèrent quelques-uns des princes qu'ils regardaient comme

[1] D'après l'auteur du *Tabacati Naciri*, ce meurtre eut lieu le mardi 7 هفتم de séfer 607. (Man. d'Anquetil, 77, fol. 164 v.) Rasmussen (*Annales Islamismi*, p. 62) a placé le trépas de Mahmoud en 605. Les circonstances qui précédèrent et suivirent la mort de Mahmoud sont entourées de beaucoup d'obscurité. Je compte les éclaircir, s'il plaît à Dieu, dans un mémoire particulier.

[2] Lisez Ghaïas-eddin.

pouvant devenir la cause d'un trouble, et en mirent quelques autres en prison. Lorsque les compagnons d'Ali-Chah virent qu'on ne le délivrait point de captivité, ils méditèrent le projet d'un autre tumulte. Ils placèrent plusieurs hommes dans des boîtes, et voulurent les apporter dans la ville, sous un prétexte quelconque, afin de réaliser l'objet de leurs efforts. Un homme de cette troupe s'étant rendu auprès des émirs, leur découvrit la chose. Ces seigneurs envoyèrent un détachement, qui prit les boîtes à la porte de la ville. Quarante-cinq des conjurés furent faits prisonniers. On en jeta quelques-uns sous les pieds des éléphants; on en précipita plusieurs autres du haut de la montagne, et l'on coupa en morceaux trois misérables, qui étaient les meurtriers du sultan Mahmoud. Lorsque trois mois se furent écoulés depuis l'avénement de Béha-eddin, Ala-eddin Atsiz, fils d'Ala-eddin Houceïn Djihansouz, qui servait alors le Kharezm-Chah, demanda à ce prince une armée pour conquérir le Ghour. Le Kharezm-Chah le renvoya, avec des troupes, du côté de Firouz-Couh. Lorsque les Ghouriens furent informés de la marche d'Atsiz, ils tirèrent de sa prison Ali-Chah, fils de Tàcach, dans la pensée qu'il était possible qu'une portion des Kharezmiens montrât de l'inclination pour le service de ce prince. Ali-Chah, de son côté, remplit les conditions du zèle, à cause de son inimitié pour son frère. Au bout de deux ou trois jours, pendant lesquels les deux armées combattirent aux environs des montagnes et de la ville, un vendredi, au

milieu de djoumadi 1er de l'année 607, les Kharezmiens prirent Firouz-Couh, et Ali-Chah partit pour Ghiznin. Béha-eddin Sam, son frère et sa mère se mirent en route vers le Khoraçan, emportant avec eux le tombeau de Ghaïas-eddin Mahmoud. Lorsqu'ils arrivèrent à Hérat, le sultan Mohammed les conduisit à Kharezm. On dit que, au commencement de la guerre contre Djenguiz-Khan, on noya, dans le Djeïhoun, Béha-eddin Sam et son frère Chems-eddin Mohammed, d'après l'ordre de la mère du sultan Mohammed Kharezm-Chah.

MENTION D'ATSIZ, FILS D'ALA-EDDIN DJIHANSOUZ.

Lorsque Atsiz se fut emparé de Firouz-Couh, les principaux du Ghour se consacrèrent à son service; mais, une contestation s'étant élevée entre lui et le prince de Ghiznin, Tadj-eddin Ieldouz, chacun d'eux conduisit des troupes contre l'autre. Après le combat, Ieldouz fut mis en déroute. Atsiz s'occupa, durant quatre ans, à gouverner le Ghour, au nom du Kharezm-Chah. La seconde fois que la guerre eut lieu entre lui et l'armée de Ghiznin, il subit le martyre dans la bataille; ses enfants furent tués, ou réduits à mener une vie errante. Après Atsiz, Ala-eddin Abou Alî Mohammed [1], un des descendants de Souri, parcourut le pays de Ghour dans tous

[1] Il faut sans doute lire Ala-eddin Mohammed-ben-Abou Ali, comme dans le *Tabacati Naciri*, man. 13 Gentil, 270 r. (Voyez la note de la page 284, ci-dessus.)

les sens, mais sans pouvoir parvenir à son but. Dans l'année 611, le sultan Mohammed le manda à Kharezm. Il se rendit en cet endroit; et un des émirs du Khoraçan fut désigné pour gouverner le Ghour.

AUTOBIOGRAPHIE
D'IBN-KHALDOUN,

Traduite de l'arabe par M. le baron Mac Guckin de Slane.

(Suite.)

MON RETOUR DANS LE MAGHRIB EL-ACSA (MAROC).

Pendant que je travaillais ainsi à Biskera pour le service du sultan Abd el-Azîz, je vivais sous la protection d'Ahmed Ibn-Youçof Ibn-Mozni, souverain de cette ville et commandant des tribus de Rîah; mais voilà tout à coup qu'il se prit de jalousie contre moi, à cause de mon influence sur les Arabes; son cœur en fut aigri; il regardait ses soupçons comme des vérités; il écoutait tous les rapports, même les plus contradictoires, que les délateurs lui adressaient à mon sujet; et enfin, dans un accès d'emportement, il écrivit une lettre de plaintes à Wenzemmar Ibn-Arîf, l'ami intime et le conseiller du sultan. Wenzemmar la communiqua aussitôt au

prince, qui, sans perdre un moment, m'envoya l'ordre de venir le rejoindre. Je partis en conséquence de Biskera, avec ma famille, en l'an 774, jour anniversaire de la naissance du prophète (sept. 1372 de J. C.), afin de me rendre auprès du sultan. Arrivé à Milyana, dans le Maghrib central, j'appris que ce prince venait de succomber à une maladie, et que son fils Abou Bekr es-Saîd avait été établi comme souverain, sous la tutelle du vizir Abou Bekr Ibn-Ghazi, lequel venait de quitter le Maghrib central pour se rendre en toute hâte [1] à Fez. Ali Ibn-Hassoun an-Nebbati (النبّاطى), un des généraux et *meulas* du sultan, commandait alors à Milyana; nous allâmes ensemble trouver les tribus d'El-Attaf, et nous fîmes halte chez les Aulad Yacoub Ibn-Mouça. Des individus de cette tribu me conduisirent chez les Aulad Arîf, où, quelques jours après, Ali Ibn-Hassoun vint me rejoindre avec les troupes, et nous partîmes tous pour Fez, en prenant la route du désert. Il arriva cependant qu'instruit de la mort du sultan Abd el-Azîz, Abou Hammou quitta Tîgourarîn [2], son lieu de refuge dans le désert, et s'empara non-seulement de Tilimsèn, mais de la province entière. (*Apprenant alors que nous étions dans son voisinage*), il donna l'ordre aux

[1] Le ms. porte يعد السير; je lis يغذّ السير. C'est une expression consacrée; mais les copistes l'estropient presque chaque fois qu'elle se présente sous leur plume.

[2] La ville de Tîgourarîn (تيكورارين) est située dans le désert, au sud-est de Tilimsèn.

Beni Yaghmour, *cheikhs* de la tribu d'Obeid Allah, branche de celle d'El-Makil, de nous arrêter à la frontière, près de Ras el-Aïn (*tête de la source*), où est la source du Wadi Sa[1]. Quelques-uns des nôtres échappèrent à cette embuscade, grâce à la vitesse de leurs chevaux, et se réfugièrent dans la montagne de Debdou (دبدو)[2]; mais le reste, et j'étais de ce nombre, fut réduit à s'enfuir à pied. Quant à notre bagage, tout nous fut enlevé. Nous marchâmes ensuite pendant deux jours dans un désert aride, et je parvins enfin à rejoindre mes compagnons, qui se tenaient encore sur la montagne de Debdou. De là, nous partîmes pour Fez, où nous arrivâmes au mois de djomada, et j'allai de suite me présenter au vizir Abou Bekr Ibn-Ghazi et à son cousin Mohammed Ibn-Othman. J'étais intimement lié avec Abou Bekr depuis le temps où nous étions allé trouver le sultan Abou Salim à Mont Safiha, lorsque ce prince revenait de l'Espagne avec le projet de s'emparer du pouvoir. Le vizir me fit l'accueil le plus honorable et le plus amical; il m'accorda un traitement et des *ictas* tels que je ne m'y attendais pas. Je conservai aussi le rang que je tenais à la cour, et je jouissais du respect public et d'une place d'honneur au *medjlis* (ou conseil) du sultan.

[1] La grande branche orientale du Molouyia, rivière qui sépare l'Algérie du royaume de Maroc, s'appelle le *Wadi Sa* (وادى صا), ou le *Wed Sa*.

[2] *Debdou*, le *Dabda* de Léon et de Marmol, est situé à l'est de Fez, près du Molouya.

L'hiver se passa ainsi ; mais bientôt une nouvelle révolution priva Abou Bekr es-Saïd du trône. La fuite du vizir Ibn-el-Khatîb avait causé un vif sentiment de déplaisir à Ibn-el-Ahmer, le sultan de Grenade, et ce prince demanda à Abou Bekr Ibn-Ghazi l'extradition du fugitif. Ayant essuyé un refus, il se vengea en envoyant en Afrique l'émir Abd er-Rahman Ibn-Abi Yefelloucen ou Yefloucen, prince de la famille royale de Maroc, qu'il avait jusqu'alors retenu dans une captivité honorable, d'après le désir du feu sultan Abd el-Aziz. Ce souverain s'était vu, lors de son avénement au pouvoir, exposé aux tentatives de ses propres parents, les princes merînides, et pour cette raison il les avait fait enfermer tous. Débarqué à Ghassasa[1], Abd er-Rahman se rendit dans la tribu de Botouya et se fit proclamer sultan. Peu de temps après, Abou'l-Abbas Ahmed, fils du sultan Abou Salim, recouvra la liberté, et Abd er-Rahman s'empressa de le reconnaître pour souverain du Maghrib, en se réservant les provinces de Sijilmèse et de Derâ. Ils mirent alors le siége à la ville neuve de Fez, et forcèrent le vizir Abou Bekr de déposer son fantôme de sultan, l'enfant qu'il tenait sous sa tutelle. Le nouveau sultan Abou'l-Abbas fit son entrée dans la métropole vers le commencement de l'an 776. Quant à l'émir Abd er-Rahman, par suite d'un nouvel arrangement avec Abou'l-Abbas, il obtint la souveraineté de la ville de Maroc. A l'époque où nous reprenons le récit d'Ibn-Khaldoun, le sultan de Fez avait pour vizir Mohammed Ibn-Othman, et celui de Maroc venait d'autoriser le sien, Mesoud Ibn-Masaï, à se retirer en Espagne.

Depuis le moment de mon arrivée auprès du vizir Ibn-Ghazi, en l'an 774, je vivais sous l'ombre protectrice du gouvernement, en m'adonnant à l'é-

[1] Ce port est situé entre Melîla et l'embouchure du Molouya. Il s'appelle maintenant *Khassasa* (خصاصه).

tude et à l'enseignement. Quand le sultan Abou'l-Abbas vint avec l'émir Abd er-Rahman camper à Kidyet el-Araïs (*près de la ville neuve de Fez*), les fonctionnaires publics, tels que les jurisconsultes, les hommes de plume et les hommes d'épée, se rendirent auprès d'eux; ensuite on permit à tout le monde, sans exception, d'aller visiter les deux sultans, et je profitai de l'occasion pour les voir. J'ai déjà mentionné ma conduite envers le vizir Mohammed Ibn-Othman; maintenant, il me témoignait combien il appréciait mes services, et il me prodigua de belles promesses. Mais l'émir Abd er-Rahman venait de montrer de l'inclination pour moi, et me consultait très-souvent sur ses propres affaires. Ceci déplut à Mohammed Ibn-Othman, et il poussa son sultan à ordonner mon arrestation. Quand cette nouvelle vint aux oreilles de l'émir Abd er-Rahman, il s'écria que c'était à cause de lui qu'on m'avait fait subir un tel traitement, et il jura qu'il décamperait si l'on ne me relâchait pas. Le lendemain, il envoya son vizir Mesoud Ibn-Masaï, qui obtint ma libération, et, trois jours après, les deux sultans se séparèrent, Abou'l-Abbas pour rentrer dans sa capitale, et Abd er-Rahman pour se rendre à la ville de Maroc. Comme je n'étais pas trop rassuré sur ma position, je partis avec Abd er-Rahman, dans l'intention de m'embarquer à Asefa et de passer en Espagne. Ibn-Masaï approuva mon projet et me conduisit auprès de Wenzemmar Ibn-Arîf, qui se tenait toujours aux environs de Guersîf

(كرسيف)[1], lieu où il faisait ordinairement sa résidence. Comme il avait rendu de grands services au sultan Abou'l-Abbas, le vizir Ibn-Masaï espérait obtenir pour moi, par son entremise, l'autorisation de passer en Espagne. Un messager (داعى) du sultan Abou'l-Abbas vint nous trouver chez Wenzemmar, et nous conduisit à Fez, où, après beaucoup de retards et de difficultés de la part de Mohammed Ibn-Othman, de Soleiman Ibn-Dawoud et des grands officiers du royaume, j'obtins la permission que j'avais sollicitée. Quant à mon frère Yahya, il quitta le sultan Abou Hammou quand celui-ci abandonna Tilimsèn, et, laissant son ancien maître dans le territoire des Arabes Zoghba, il vint se mettre au service du sultan Abd el-Azîz. A la mort de ce prince, il continua à exercer les fonctions de son office sous Mohammed es-Saîd, fils et successeur d'Abd el-Azîz. Lors de la prise de la ville neuve de Fez par le sultan Abou'l-Abbas, mon frère obtint de lui la permission d'aller à Tilimsèn; il se présenta alors au sultan Abou Hammou, et devint son secrétaire particulier, comme il l'avait été auparavant.

JE FAIS UN SECOND VOYAGE EN ESPAGNE, ET, RETOURNÉ À TILIMSÈN, JE PASSE CHEZ LES TRIBUS ARABES ET FIXE MON SÉJOUR PARMI LES AULAD ARÎF.

Ayant obtenu enfin, avec beaucoup de difficulté la permission de me rendre en Espagne, où je me pr

[1] Guersif est situé sur le Molouya; c'est le *Garsis* ou *Galafa* nos cartes, et le *Garsis* de Léon.

posais de m'établir pour me dévouer exclusivement à l'étude et aux œuvres de piété[1], j'y passai dans le mois de rébî de l'an 776 (août-septembre 1374 de J. C.). Le sultan Ibn-el-Ahmer m'accueillit avec sa bonté habituelle. J'avais rencontré à Gibraltar (*Djebel el-Feth*) le secrétaire d'état de ce prince, et le successeur d'Ibn-el-Khatîb; c'était le jurisconsulte Abou Abd Allah Ibn-Zemrok (زمرك), qui se rendait à Fez pour complimenter (*le sultan Abou'l-Abbas sur son avénement au trône*). Quand il s'embarqua dans son navire (اسطولة) pour Ceuta, je le priai de m'envoyer à Grenade ma famille et mes enfants. Lors de son arrivée à Fez, il parla aux ministres (اهل الدولة) à ce sujet; mais ils n'y voulurent pas consentir, craignant que, si je restais en Espagne, je ne portasse le sultan Ibn-el-Ahmer à favoriser les entreprises de l'émir Abd er-Rahman, lequel me rappellerait alors à Maroc. Ils exigèrent donc d'Ibn-Zemrok qu'on me débarquât sur la côte de Tilimsèn; ils lui firent aussi accroire que j'avais essayé de favoriser l'évasion d'Ibn-el-Khatîb, qu'ils retenaient prisonnier depuis la prise de la ville neuve. En effet, j'avais sollicité en sa faveur l'intervention de Wenzemmar Ibn-Arîf et d'Ibn-Masaï; mais ces démarches furent infructueuses, et on fit périr Ibn-el-Khatîb pour plaire au sultan Ibn-el-Ahmer[2]. Ibn-Masaï arriva bientôt à la cour de

[1] Je lis ici الاخلاص; le ms. porte الا ص, d'où on voit qu'une petite lacune se trouvait dans celui qui avait servi de copie.

[2] Quand Ibn-el-Khatîb abandonna le service d'Ibn-el-Ahmer et passa en Afrique, l'on fit accroire à ce prince que son ancien vizir

Grenade, et comme on l'avait indisposé contre moi, il dénonça à Ibn-el-Ahmer ma conduite dans l'affaire d'Ibn-el-Khatîb. Le sultan me prit aussitôt en aversion, et, selon leur désir, il me fit débarquer à Honein, sur la côte africaine. J'ai déjà raconté comment j'avais suscité les Arabes de la province du Zab contre Abou Hammou, le sultan de Tilimsèn; aussi vit-il de mauvais œil mon arrivée dans une ville de ses états. Cependant, grâce à l'intervention de Mohammed Ibn-Arîf, qui était alors chargé d'une mission auprès d'Abou Hammou, ce prince oublia le passé et m'appela à Tilimsèn. Arrivé dans cette ville, j'allai demeurer avec une société de gens pieux. Au jour de la fête du *fitr* de l'an 776, ma famille et mes enfants vinrent de Fez me rejoindre. Je commençai alors à donner des leçons publiques; mais le sultan, ayant jugé nécessaire de s'attacher les Arabes Dewawida, me désigna comme son envoyé auprès d'eux. Comme j'avais renoncé aux affaires pour mener une vie retirée,

s'y était rendu dans l'intention de porter Abd el-Azîz, sultan de Maroc, à entreprendre une expédition contre le royaume de Grenade. Plus tard, le sultan Abou'l-Abbâs ordonna l'arrestation d'Ibn-el-Khatîb, pour faire plaisir au monarque espagnol, et Ibn-Zemrouk, visir de ce dernier, se rendit à Fez pour interroger le prisonnier. A cet effet, une commission fut nommée, et Ibn-el-Khatîb dut comparaître devant elle. On tâcha, à force de tortures, de lui arracher l'aveu de son prétendu crime; puis on le renvoya en prison, où Soliman Ibn-Dawoud, vizir du sultan de Fez, le fit assassiner peu de temps après. — Ici se trouvent plusieurs lacunes dans le manuscrit, mais les mots qui restent m'ont conduit à reconnaître qu'il s'agissait d'une circonstance dont je connaissais déjà tous les détails.

j'eus la plus grande répugnance à me charger de cette mission; cependant, je fis semblant de l'accepter. M'étant mis alors en route, je me rendis à El-Bat'hâ; mais de là je tournai à droite pour atteindre Mendas (مندلس), et, arrivé au midi du mont Guezoul (كزول)[1], je rencontrai les Aulad Arîf, qui me firent un accueil très-honorable et me donnèrent des cadeaux. Je fixai mon séjour chez eux, et ils envoyèrent à Tilimsèn chercher ma famille et mes enfants; ils se chargèrent aussi de faire reconnaître au sultan l'impossibilité où je me trouvais d'exécuter la mission dont il m'avait chargé, et il agréa leurs représentations. Je m'établis alors avec ma famille à Calâ Ibn-Selama[2], château situé dans le pays des Beni Toudjîn, et que les Dewawida tenaient comme *iktâ*. J'y demeurai quatre ans, tout à fait libre du souci des affaires, et j'y commençai la composition de cet ouvrage. Ce fut dans cette retraite que j'achevai les *Prolégomènes*, traité dont le

[1] *Ghezoul* est le nom de la montagne qui domine Tacdemt du côté du nord; on la trouve indiquée sur la carte de la province d'Oran publiée, en 1842, par le Dépôt de la guerre.

[2] Le Calâ Ibn-Selama, appelé aussi *Taoughazout* (تاوغزوت) doit rester encore debout, puisqu'on le trouve indiqué sur la carte générale de l'Algérie publiée, en 1843, par le Dépôt de la guerre. Il est situé à dix-sept lieues environ, au sud-est, de Mascara. Sur la carte, le nom en est écrit *Tqoursout*, variation d'orthographe qui ne fait aucune difficulté, la lettre *ghain* pouvant se représenter, soit par *gh*, soit par *rh*; c'est, en un mot, l'*r* grasseyée. Ibn-Khaldoun lui-même nous apprend que cette forteresse était dans le voisinage de Tacdemt. Le nom *Taoughazout* doit être l'équivalent berber du nom arabe *zat ghazouat* (*lieu d'où l'on fait des* ghazias, *ou* razias).

plan était entièrement original, et pour l'exécution duquel je pris la crême d'une immense masse de renseignements [1].

DE MON RETOUR AUPRÈS DU SULTAN ABOU'L-ABBAS À TUNIS, ET DE MON SÉJOUR DANS CETTE VILLE.

En me fixant à Calâ Ibn-Selama, au milieu des tribus des Aulad Arîf, j'allai habiter le château (قصر) qu'Abou Bekr Ibn-Arîf y avait fait bâtir : c'était un vaste édifice, construit avec la plus grande solidité. Pendant le long séjour que j'y fis, j'oubliai les empires du Maghrib et de Tilimsèn pour m'occuper uniquement de cet ouvrage. Quand j'eus terminé les prolégomènes de l'histoire des Arabes, des Berbers et des Zenata, je désirai consulter certains traités et *divans* de poésie qui se trouvent seulement dans les grandes villes; mon objet étant de retoucher et de corriger mon ouvrage, que j'avais presque entièrement dicté de mémoire; mais vers ce temps je fis une maladie tellement grave, que, sans la faveur spéciale de Dieu, j'y aurais succombé.

Je me sentis alors porté à revoir Tunis, la demeure de mes pères, ville qui montrait encore plusieurs monuments de leur puissance et qui renfermait

[1] Le texe porte : فسالت فيها شآبيب الكلام والمعانى على الفكر حتى امتخضت زبدتها وتالفت نتائجها. A la lettre : « Et dans lesquels (*prolégomènes*) des torrents de paroles et des idées coulèrent sur la réflexion (*intellectuelle*) jusqu'à ce que le beurre en fût battu, et le produit réduit en forme. »

leurs tombeaux. Je partis donc au mois de redjeb de l'an 780 (octobre-novembre 1378 de J. C.), avec une troupe de voyageurs, et je traversai le désert jusqu'à la ville d'Ed-Daucen, sur la limite de la province du Zâb [1]. Près de là, je trouvai plusieurs officiers de la maison de Yacoub Ibn-Ali, qui voulurent bien m'amener avec eux auprès de leur maître. Nous le trouvâmes aux environs de Constantine, dans le camp de l'émir Ibrahîm, fils d'Abou'l-Abbas, sultan de Tunis. Je me présentai à l'émir, qui m'accueillit avec tant de bonté, que j'en demeurai confus, et il me donna l'autorisation d'entrer à Constantine et d'y laisser ma famille sous sa protection, afin de pouvoir me rendre à la cour de son père. Yacoub Ibn-Ali me fournit une escorte commandée par son frère Abou Dînar, et nous partîmes pour rejoindre le sultan Abou'l-Abbas. Ce prince venait de quitter Tunis avec ses troupes pour se rendre dans le Bilad el-Djerîd, où il voulait soumettre plusieurs *cheikhs* qui s'étaient soustraits à son autorité. Ce fut aux environs de Souça que nous parvînmes à le rejoindre. Il me reçut avec un empressement plein de bienveillance, et daigna me consulter sur ses affaires les plus importantes. Il me renvoya alors à Tunis, où son lieutenant Farih avait l'ordre de me recevoir avec tous les égards possibles et de me fournir un traitement et des rations pour mes chevaux. J'arrivai à

[1] Ici le texte du manuscrit présente plusieurs lacunes, mais les mots qui restent m'ont conduit à saisir les points principaux du récit.

Tunis au mois de chaban de la même année, et, m'y étant installé sous l'ombre protectrice de la faveur que le sultan me témoignait, je jetai de côté le bâton de voyage, et, ayant fait venir auprès de moi ma famille et mes enfants, nous nous trouvâmes enfin réunis dans le champ de bonheur que le prince nous avait ouvert. L'absence du sultan se prolongea jusqu'à ce qu'il eût repris les villes de la province du Djerîd et dispersé les forces des insurgés. Yahya Ibn-Yemloul, le coryphée des révoltés, se réfugia à Biskera, chez son gendre Ibn-Mozni, et le conquérant distribua à ses propres fils les villes qu'il avait soumises. El-Montasir reçut en partage la ville de Touzer, avec celles de Nefta et Nefzawa. Abou Bekr s'établit à Cafsa, et le sultan s'en retourna alors à Tunis en vainqueur et en pacificateur. Dès ce moment, il me témoigna les plus hauts égards, et m'admit, non-seulement à ses *medjlis*, mais à de secrets entretiens avec lui. Les courtisans (بطانته) virent avec jalousie la confiance dont le prince m'honorait, et ils firent des efforts pour me desservir auprès de lui. Comme leurs délations n'eurent aucun résultat, ils s'attachèrent à envenimer davantage la jalousie que me portait Mohammed Ibn-Arafa, mufti et imam de la grande mosquée. Dans notre jeunesse, nous avions étudié ensemble chez les mêmes maîtres, et, bien qu'il fût plus âgé que moi, j'avais eu souvent l'occasion de montrer ma supériorité. Depuis ce temps, son cœur était rempli de haine contre moi. Aussitôt

que je fus arrivé à Tunis, les étudiants et même les propres élèves d'Ibn-Arafa vinrent avec empressement me solliciter de leur donner des enseignements, et, comme je cédai à leur désir, il en fut vivement piqué; il fit même une sommation formelle (كان يسير النفير) à la plupart d'entre eux pour les décider à me quitter; mais ils n'y firent aucune attention. Cela enflamma sa jalousie encore davantage. Vers cette époque, les courtisans allèrent trouver le sultan, et ils se mirent tous d'accord pour me calomnier et me nuire; mais il ne fit aucune attention à leurs délations.

Comme ce prince désirait acquérir de nouvelles connaissances dans les sciences et l'histoire, il m'avait chargé, depuis quelque temps, de travailler à l'achèvement de mon ouvrage, et lorsque j'eus terminé l'histoire des Berbers et de la tribu de Zenata, et mis en ordre tous les renseignements que je pus me procurer sur les deux races (les Arabes et les étrangers) ainsi que sur les temps antéislamiques, j'en fis une copie pour sa bibliothèque.

Comme j'avais entièrement négligé la poésie pour m'occuper des études sérieuses, mes ennemis cherchaient à indisposer le sultan contre moi, en lui représentant que j'évitais de composer des vers en son honneur parce que je ne l'en croyais pas digne, et que, cependant, j'avais très-souvent célébré les louanges de tous les autres princes. Ayant eu vent (شممت) de ce manége par l'obligeance d'un ami que j'avais parmi les courtisans, je profitai de l'oc-

casion qui s'offrit, lorsque je présentai au sultan l'exemplaire de mon livre, dans lequel j'avais inscrit son nom, pour lui réciter un poëme (*casîda*) dans lequel je célébrais ses belles qualités et ses victoires, et je le priai d'accepter ce volume comme la meilleure excuse que je pouvais offrir pour avoir négligé la poésie.

Ici Ibn-Khaldoun donne de longs extraits de ce poëme; ils présentent peu d'intérêt, à l'exception d'un seul passage où il parle de son ouvrage, et que je transcris ici :

واليك من سير الزمان واهله
عبرا يدين بفضلها من يعدل
صحفا تترجم عن احاديث الأُلى
عبروا فتجمل عنهمُ وتفصّل
يبدى التبابع والعمالق سِرّها
وثمود قبلهم وعاد الاول
والقائمون بملة الاسلام من
مضر وبربرهم اذا ما حُصلوا
لخّصْتُ كُتْب الاولين بجمعها
وانبات اولها بما قد غفلوا
والنت حوشى الكلام كانما
شُرُدُ اللغات بها لنُطقى ذُلّل

اهديت منه لا علاك جواهرا
مكنونة وكواكبا لا تافل
وجعلته لصوان ذكرك مخزنا
يناى الندىّ به ويزهو المحفل
والله ما اسرفت فيما قلته
شيئًا ولا الاسراف مما يُجْهل
ولانت ارسخ فى المعالى رتبة
من ان يموت عنده (1) متطفّل
فملاك كل فضيلة وحقيقة
بيديك تعرف وصفها ان بدلوا
والحق عندك فى الامور مقدّم
ابدا فماذا يدّعيه البُطّل
والله اعطاك التى لا فوقها
فاحكم بما ترضى فانت الاعدل
ابقاك ربك للعباد تربهم
فالله يخلقهم ورعيك يكفل

Reçois dans cette histoire, qui retrace les vicissitudes du temps et de l'espèce humaine, un recueil d'*exemples instructifs*[2] dont tout homme impartial reconnaîtra la valeur.

[1] Ce vers est altéré; il y manque une syllabe.

[2] Ceci est une allusion au titre de son histoire universelle, le Livre des exemples instructifs (*Kitab el-Iber*).

Reçois ce volume, qui expose d'une manière également concise et détaillée l'histoire des générations passées. Les Tobbas et les Amalekites y montrent les secrets de leurs dynasties; les Themoud, leurs prédécesseurs, en font de même, ainsi que les premiers Adites et tous les princes arabes et berbers qui ont soutenu l'islamisme. Avec le secours des livres anciens, j'ai fait cet abrégé, et j'ai réparé les omissions de ces écrits antiques; j'en ai adouci le style inculte, en montrant qu'aucune expression fugitive de la langue ne m'était étrangère. En ce volume, j'offre à ta majesté un cadeau de perles choisies, et d'étoiles dont l'éclat ne doit jamais disparaître. Je le destine à servir de monument à ta gloire, de compagnon à l'homme d'état et de délassement à l'homme du monde. J'y ai évité l'exagération; que Dieu m'en soit témoin! L'exagération ne fait pas honneur à un écrivain. Ta gloire est trop solidement établie pour souffrir que ce volume meure délaissé! Tu sais protéger le mérite et la vérité; tu apprécies trop ces vertus pour les négliger. Le vrai, avant tout, est l'objet de ta préférence; que peuvent-ils alors espérer, les gens frivoles? Puisse Dieu t'accorder la plus haute de ses faveurs! Juge d'après tes sentiments, tu ne saurais commettre une injustice. Puisse-t-il te conserver pour le bonheur des hommes! Créés par ses soins, c'est toi qui dois les protéger.

Pendant ce temps Ibn-Arafa continuait à exciter les courtisans contre moi, et ils employèrent tous les moyens possibles pour me perdre dans l'esprit du prince; ils se concertèrent enfin pour persuader au sultan de me prendre avec lui quand il se mettrait en campagne, et (*comme ils tenaient surtout à m'éloigner de la ville*) ils firent entendre à Farih, le lieutenant-gouverneur de la ville, qu'il aurait tout à craindre de moi et s'exposerait à perdre sa place, si

je restais à Tunis plus longtemps. Ils décidèrent enfin qu'Ibn-Arafa représenterait au sultan combien mon séjour dans cette capitale était dangereux pour l'état. Il profita de mon absence pour faire une déclaration formelle à cet effet au sultan; mais cette démarche ne servit qu'à attirer la blâme du prince sur les personnes qui l'avaient conseillée. A la fin, cependant, il me fit prévenir que je devais l'accompagner dans une expédition qu'il allait entreprendre; et, bien que cela me contrariât beaucoup, je m'empressai d'obéir à ses ordres; ne pouvant faire autrement. Je partis donc avec lui, et nous nous rendîmes à Tebessa; de là il marcha sur Touzer pour en chasser Ibn-Yemloul, qui avait enlevé cette ville, en l'an 783, des mains du fils du sultan.

Au moment de quitter Tebessa, le sultan me renvoya à Tunis et j'allai à ma terre d'Er-Raîs (بضيعتي الرعيس) dans le voisinage de la ville, pour y faire mes récoltes. Il revint de cette expédition après avoir vaincu toute résistance, et je rentrai alors à Tunis avec lui. Au mois de chaban de l'an 784 (octobre 1382 de J. C.), il se prépara pour une expédition dans le Zab, où Ibn-Mozni venait d'accorder asile et protection à Ibn-Yemloul. Comme je craignais la répétition de ce qui m'était arrivé lors de la première expédition, et que je savais qu'il y avait dans le port un navire appartenant à des marchands d'Alexandrie, qui l'avaient chargé pour cette destination, je fis demander au sultan la permission d'aller accomplir le devoir du pèlerinage.

Ayant obtenu son consentement, je me rendis au port, suivi des personnages les plus éminents de l'empire et de la ville, et entouré des étudiants. Après leur avoir fait mes adieux, je m'embarquai le 15 du mois de chaban, et, me séparant d'eux pour chercher les avantages que la bonté de Dieu pourrait me réserver encore, je me trouvai rendu à ce loisir qui était nécessaire pour me retremper dans l'étude.

(La suite à un prochain numéro.)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 8 mars 1844.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le baron de Ladoucette, président de la Société élémentaire, par laquelle il invite le conseil à nommer des délégués pour représenter la Société asiatique à l'assemblée des autres sociétés dont M. Cassin était agent, assemblée qui doit s'occuper du choix à faire pour le remplacer. Le conseil arrête qu'une commission, formée de MM. Reinaud, Eyriès et Burnouf père, à laquelle se joindra le bureau, sera chargée de représenter la Société à la réunion indiquée ci-dessus.

M. l'abbé Mosblech est présenté et admis comme membre de la Société.

M. Mohl, au nom de la commission des fonds, fait un rapport sur les mesures prises relativement aux comptes de la Société. Il expose que la commission a apuré, contradictoirement avec le fondé de pouvoirs de madame Cassin, les comptes de la Société asiatique, et ceux de la Société asiatique de Calcutta. La commission des fonds a trouvé les comptes parfaitement en règle, et madame Cassin s'est empressée, de la manière la plus loyale, d'approuver le résultat et de liquider entièrement les deux comptes. M. Mohl demande l'approbation du conseil sur la manière dont ces comptes ont été arrêtés. Le conseil approuve le règlement de compte et la manière dont la commission des fonds a procédé. Le conseil vote en outre des remercîments à madame Cassin et aux commissaires des fonds.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Séance du 8 mars 1844.

Par le traductur. *Mose Chorenese, etc.* Moïse de Chorène, historien arménien, traduit en italien par M. Joseph CAPPELLETTI. Venise, 1841. In-8°.

Par l'auteur. *L'Armenia, etc.* L'Arménie, par Joseph CAPPELLETTI. Florence, 1842; 3 vol.

Par l'auteur. *Address to the Royal Geographical Society of London,* by W. R. HAMILTON. Londres, 1843.

Par les rédacteurs. *Bulletin de la Société de géographie.* Novembre 1843.

Journaux orientaux. (Vingt numéros.)

LETTRE ADRESSÉE A M. E. BURNOUF,

MEMBRE DE L'INSTITUT DE FRANCE.

Berlin, 4 décembre 1843.

Monsieur,

Un de mes amis m'a communiqué, pour en obtenir le déchiffrement, l'empreinte exacte d'une inscription phénicienne, gravée sur une pierre qui se trouve entre les mains du consul général de Prusse en Syrie, M. de Wildenbruch, résident à Beyrout. Je ne possède pas jusqu'ici de détails plus amples sur la matière et la condition de cette pierre, non plus que sur l'endroit où elle a été découverte; cela n'est cependant pas un obstacle à ce que je fasse, dès à présent, connaître au public qui s'intéresse à ces matières, un monument dont vient si heureusement de s'enrichir la collection des débris trop rares de l'antiquité phénicienne. Et quel organe pourrait mieux servir cette intention que votre excellent Journal Asiatique?

La gravure en bois ci-jointe reproduit aussi exactement que cela est possible l'empreinte qui m'a été communiquée. Quiconque s'est occupé de paléographie phénicienne reconnaîtra sans doute combien le caractère de notre inscription est semblable à celui des meilleures et des plus anciennes inscriptions phéniciennes, soit des pierres gravées, soit des médailles; et l'explication qui va suivre la rangera, je l'espère du moins, au nombre relativement peu considérable des inscriptions non bilingues dont l'interprétation peut être considérée comme certaine.

Je reconnais dans les quatre lignes de cette inscription les caractères suivants :

לבעל
יתנאשאל
מאשלמלק
רתבאר

Ces caractères placés, comme d'ordinaire, les uns auprès des autres, sans marque de séparation des mots, doivent être groupés ainsi :

לבעליתן אש אלם אש למלקרת באר

ce qui signifie *Baalyitheno, viro divino, viro Melcarthi Berytensis*, « à Baalyithen, l'homme de Dieu, l'homme de Melcarth de Ber. »

Voici les remarques par lesquelles je justifie cette lecture et cette interprétation.

En ce qui touche la détermination des vingt-trois signes qui, d'après l'explication que je viens d'en donner, fournissent onze lettres, à savoir א, ב, י, ל, מ, נ, ע, ק, ר, ש, ת, l'interprète exercé des monuments phéniciens ne peut être incertain que dans les cas qui suivent :

1° Le premier signe de la seconde ligne. On pourrait le prendre, au premier abord, plutôt pour un *vau* (comme

sur les monnaies hébraïques) que pour un *iod*. Mais quoique sa forme paraisse s'éloigner un peu de la figure ordinaire du *iod*[1], cette déviation s'explique facilement, et le signe en question doit en réalité être pris pour un *iod*, parce que ni le *vau*, ni le *tau* (seconde valeur que cette lettre pourrait aussi exprimer) ne donnerait ici aucun sens satisfaisant.

2° Le quatrième signe de la seconde ligne. Ce caractère qui se répète ligne 2 à la quatrième place, l. 3 à la seconde, et certainement encore l. 4 à la quatrième place, peut à peine faire difficulté. On doit le prendre pour un *alef*, parce qu'il ne peut être ni un *mem*[2], ni un *schin*[3]. La forme de ce signe s'éloigne à peine de la figure ordinaire de cette consonne, comme on peut s'en convaincre par la comparaison des monuments suivants : *Inscript. Malt.* I, A, l. 2; *Malt.* II, l. 3 et 4, dans Gesenius, *Monum. phœnic.* Tab. VI et VII. Mais si l'on reconnaît ce caractère pour un *alef*, puisqu'il ne peut être autre chose, il n'y a pas moyen de rester indécis sur le caractère suivant.

3° Ce caractère est le quatrième de la quatrième ligne. Ce signe se trouve, soit accidentellement, par le fait de la gravure, soit à dessein, joint au signe suivant qui est un *resch;* mais la jonction a eu lieu de telle sorte que ni l'un ni l'autre des deux caractères n'a rien perdu, ainsi que cela se voit sur une médaille de Tyr E צר[4]. Il ne faut cependant pas prendre ces deux signes groupés pour un *tsade* et un *resch* (qui feraient צר ou Tyr), mais bien pour un *alef*, comme le prouve déjà l'examen du premier caractère de la monnaie de Tyr elle-même, qu'on reconnaît comme différent du signe de l'inscription que nous avons sous les yeux. Une fois la valeur des caractères ainsi exactement déterminée, l'explication ne peut plus offrir beaucoup de difficulté.

Les sept premières lettres לבעליתן désignent le proprié-

[1] Gesenii *Monum. phœnic.* Tab. I et III.
[2] Comp. l. 4, 1re et 5e place.
[3] Comp. l. 2, 5e place; l. 3, 3e place.
[4] Gesenii *Monum. phœnic.* § 36, p. 52.

taire de la pierre, Baalyithen, nom propre véritablement phénicien[1], qui se trouve aussi dans la quatrième inscription cyprienne, l. 1, joint aux noms hébreux Jonathan, Elnathan, et d'autres encore. Deux adjectifs (formant autant de titres) sont donnés à ce Baalyithen. Le premier est אש אלם; de ces deux mots, le premier qui se représente fréquemment dans les inscriptions, et en particulier qui se voit deux fois dans celle qui nous occupe, doit se lire אִשׁ, c'est-à-dire איש. Le second doit se lire, non pas אֵלֵם = אֵלִים qui, comme adjectif, signifie en araméen « courageux »[2], mais bien plutôt אַלַם, c'est-à-dire אלים, de façon que le prédicat אש אלם (c'est-à-dire, איש אלים) répond complétement à l'expression hébraïque employée par les prophètes, איש אלהים « l'homme de Dieu. » Il est vrai que אל se trouve rarement en phénicien pour exprimer le nom de Dieu; cependant, l'index des noms propres de Gesenius[3] et le nom phénicien Ἀεδήλεμος[4] mettent hors de doute l'existence de celui de notre pierre. Mais comme l'expression hébraïque איש אלהים est particulièrement un titre d'honneur pour le prophète, de même celle de notre inscription qualifie Baalyithen, moins comme un saint homme en général, que d'après sa dignité, qui doit être celle de prêtre; et, dans le fait, l'expression qui vient ensuite nous le représente plus positivement comme étant au service du dieu *indigène* Melcarth. Cette expression אש למלקרת « à un homme (qui est « attaché) à Melcarth, » n'a pas besoin de plus amples éclaircissements. Les trois derniers caractères de l'inscription désignent plus positivement comme la divinité de Beryte, l'Hercule Melcarth, bien connu pour être un dieu phénicien. Je ne puis en effet lire ces caractères autrement que באר. Or, c'est là le nom même de la ville de Beryte, soit que באר

[1] Comme מתנבעל *don de Baal*, Inscrip. n° 7, 1.
[2] Buxtorfii *Lexic.* sub v°.
[3] Gesenii *Monum. phœnic.* p. 406, col. *b*.
[4] Joseph. *contr. Apion.* I, 21.

(c'est-à-dire « les puits ») passe pour une abréviation du pluriel בְּאֵרוֹת (comme מלקר pour מלקרת etc. etc.), soit que, et ceci est plus vraisemblable, la forme même du mot au singulier fût le nom usuel de la ville, comme le dit Étienne de Byzance en parlant de cette cité : *ἐκλήθη διὰ τὸ εὔυδρον. Βὴρ γὰρ φρέαρ παρ' αὐτοῖς.*

Du contenu de l'inscription, aussi bien que du volume de la pierre, on peut conclure que le prêtre Baalyithen, à qui elle appartenait, la portait en bague et s'en servait comme de cachet.

Du reste, cette inscription phénicienne est la première qui nous ait été transmise comme trouvée certainement à Beyrout. Je serais heureux que l'interprétation que je viens d'en proposer obtînt votre suffrage et celui de vos savants compatriotes.

Agréez, etc.

FERD. BENARY,

Professeur à l'université de Berlin.

NOTE SUR UN FRAGMENT D'INSCRIPTION LIBYQUE

TROUVÉ À TIFFECH.

Dans son intéressante lettre sur l'inscription bilingue de Thougga, imprimée dans le Journal Asiatique (février 1843), M. de Saulcy a réuni le petit nombre d'inscriptions ou mieux de fragments d'inscriptions libyques connus à l'époque de cette publication. Depuis, il m'a été remis par mon confrère et ami, M. le docteur Bonnafont, un nouveau fragment par lui trouvé, le 13 septembre 1838, à Tiffech, sur le mur sud de la citadelle, dans le cours d'une expédition dont ce chirurgien militaire faisait partie. Je m'empresse d'en présenter une copie à la Société Asiatique.

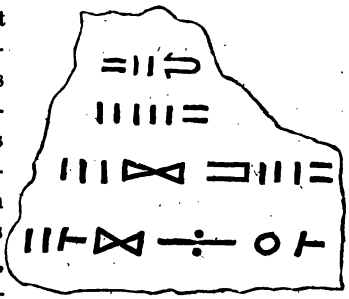

Ce fragment ne me paraît susceptible d'aucune interprétation; mais il n'est pas pour cela dépourvu d'intérêt. D'abord la recherche des débris de cette langue, encore inconnue, doit être un point capital pour toutes les personnes qui se consacrent, en Algérie, à des investigations archéologiques, et, dans ce but, il importe de leur faire connaître où l'on en a déjà trouvé, afin que, si elles y sont elles-mêmes amenées, leur attention soit prévenue et dirigée. D'un autre côté, sous le seul point de vue matériel, ce fragment offre quelques particularités dignes de remarque. Ainsi le premier caractère ressemblerait, s'il n'était fermé à droite, à l'un de ceux que M. de Saulcy considère comme correspondants au *vau*, et que je regarde comme des variantes équivalentes au *caph*. Cette forme est-elle une erreur du copiste, ou bien est-ce une lettre nouvelle et indéterminée? C'est ce que l'avenir seul pourra nous apprendre; cependant, j'avoue que je penche pour la première hypothèse, sans me laisser aller à la tentation de profiter de la similitude que cette figure présenterait avec celle du *caph* hébraïque.

Le troisième signe de la dernière ligne, bien qu'indéterminé, a l'avantage de confirmer l'exactitude de la représentation de celui qui ne se trouve qu'une seule fois sur la pierre de Thougga, savoir, ligne 6, lettre 7.

Enfin, le premier et le cinquième caractère de la même ligne, s'ils sont bien copiés, comme leur identité porte à le croire, sont des signes nouveaux et dont la valeur ne peut pas encore être fixée.

En reportant, à l'occasion de cette note, mes regards sur la seconde planche ajoutée à la lettre précitée de M. de Saulcy, j'ai remarqué qu'à la sixième et à la septième ligne de la partie libyque de l'inscription de Thougga,

à la fin du second mot de chacune de ces lignes, là où il s'agit d'un nom appellatif en régime, se trouve un caractère qui ne reparaît nulle autre part et qui est resté indéterminé, je veux parler des trois lignes horizontales superposées; d'un autre côté, le premier de ces deux mots est composé de cinq caractères, ce qui me paraît excéder le nombre probable d'une simple racine; le second comprend quatre caractères, ce qui me semble aussi devoir dépasser le chiffre des lettres radicales : je suis donc porté à en conclure que ce signe identique, placé à la fin de deux mots qui se trouvent eux-mêmes dans le même état grammatical, est un exposant grammatical. Je vais plus loin; le premier mot, dépouillé de cette terminaison, reste formé de quatre lettres, ce qui me semble encore, comme je viens de le dire, excessif pour une racine; or, dans l'un et l'autre mot, la première lettre est aussi identique. Ne serait-ce pas de même un caractère grammatical? S'il en était ainsi, et vu que la lettre dont il vient d'être parlé en dernier lieu est un *nun*, on pourrait difficilement se défendre de la propension à rapprocher cette forme de celle des pluriels égyptiens, qui, sur les textes hiéroglyphiques et démotiques, se terminent souvent par trois barres placées tantôt verticalement, tantôt horizontalement, isolées ou liées entre elles, et qui, en outre, sur les textes démotiques, commencent toujours par un *n*. D'une autre part, on aurait une indication précieuse pour chercher les racines des substantifs dont il s'agit. Espérons que, de nos possessions africaines, viendront quelques matériaux qui permettront de résoudre définitivement ces questions.

A. Judas.

BIBLIOGRAPHIE.

Joannis-Augusti VULLERS *Institutiones linguæ persicæ, cum sanscrita et zendica lingua comparatæ.* Gissæ, 1ª pars. 208 pag. in-8°.

Nous ne manquons pas de grammaires pour apprendre le persan. Les plus anciennes sont celles de Louis de Dieu et d'Ange de Saint-Joseph, et les plus récentes, celle de Mirzâ-Ibrahîm, et la seconde édition, actuellement sous presse, de Duncan Forbes. La plus complète de toutes est celle de Lumsden, et la plus répandue celle de William Jones. Il y a de cette dernière un grand nombre d'éditions, dont une en français, et une autre qui a été revue et augmentée par l'illustre orientaliste anglais Samuel Lee. Toutefois, aucun des savants auteurs de ces grammaires n'avait essayé de rattacher les règles du persan à celles des idiomes qui représentent la langue primitive dont il est dérivé, c'est-à-dire au sanscrit et au zend; M. Vullers l'a entrepris avec succès. Sous ce point de vue, sa grammaire offre des aperçus intéressants et neufs.

Il commence d'abord par comparer l'alphabet persan à celui des langues zende et sanscrite, et il expose toutes les règles qui concernent l'écriture, la prononciation et le changement des lettres. Je ne le suivrai pas dans ces détails; je ferai seulement observer que le ه final nommé مختفی ou *caché* (M. Vullers aurait pu ajouter qu'on le nomme aussi مکتوبی ou *orthographique*) est principalement employé parce qu'un mot persan ne peut se terminer par une voyelle brève. C'est ainsi qu'on dit چه pour چِ, که pour كِ, نه pour نَ, به pour بَ etc. A ce sujet, M. Vullers remarque que les mots per-

sans qui finissent en *ah* ه sont généralement terminés en sanscrit par अ ou आ ; ainsi سایه, *ombre*, est la transcription du sanscrit छाया. Cela est si vrai que les mots persans terminés de cette manière, sont très-souvent écrits en hindoustani, par un *alif* au lieu d'un *hé*. Ainsi le mot qui vient d'être cité est écrit سایا aussi fréquemment que سایه [1].

Vient ensuite la section des noms. Au sujet des terminaisons du pluriel, M. Vullers cite, avec tous les grammairiens, la désinence جات ; il aurait pu faire observer, à ce sujet, que cette désinence n'est employée que pour les noms terminés en ه, et qu'ainsi le *jim* représente ici, comme plus souvent le *gaf*, le *hé* final de ces mots ; c'est ainsi que قلعه fait قلعجات.

M. Vullers remarque qu'au lieu de la postposition du datif را, on emploie quelquefois la préposition به. Ainsi on dit بدو گفت au lieu de اورا گفت. J'ajouterai, qu'en hindoustani, on emploie aussi généralement, au lieu de la postposition du datif, celle de l'ablatif avec les verbes signifiant *dire, demander, répondre, etc.* En sanscrit, la même construction est également usitée ; ainsi, on trouve dans Nalus : संश्रुत्य अस्मासु « Nous ayant promis. » Or, quoique सु soit ici la désinence du locatif, elle paraît identique avec la particule سو ou سی, postposition de l'ablatif hindoustani.

Les numératifs cardinaux persans ont la plus grande analogie avec ceux du sanscrit. Dans les cardinaux, la désinence م représente le म sanscrit, et la désinence تا des multiplicatifs est la reproduction du धा sanscrit.

La même analogie se remarque dans les pronoms persans et sanscrits, et M. Vullers compare de plus quelques pronoms persans avec les mêmes en zend. Il dérive, je crois avec raison, le pronom réfléchi خود de स्वत्, ablatif inusité du

[1] Le mot hindoustani pour *ombre* est du reste چهاون, qui est une dérivation plus moderne du sanscrit छाया.

en parlant d'un héros), etc. La troisième, celle des *karma dhâraya* कर्मधारय ou *déterminatifs*, est formée des composés de deux mots, dont le dernier est expliqué par le premier, exemple : ماده گاو *vache* (taureau femelle), نورسیده *adolescent* (nuperrime pubertatem ingressus), etc. La quatrième, celle des *tatpuruscha* तत्पुरुष ou *composés de dépendance*, comprend les composés dont le premier mot dépend du dernier, qu'il faut ainsi traduire le premier. Exemples : پند نامه *livre de conseil*, رزمگاه *lieu de combat*, *etc.* La cinquième, celle des *dwigu* द्विगु ou *collectifs*, sorte de déterminatifs composés d'un nom de nombre suivi d'un autre nom qui en explique l'objet, et servant d'épithètes relatives au poids, à la mesure ou au nombre, comme : چهاردریچه *à quatre fenêtres* (salle), پنج پیاله *de cinq coupes* (bouteille), etc. Enfin la sixième, celle des *avyayîbhâva* अव्ययीभाव ou *adverbiaux*, se forme d'un mot indéclinable et d'un substantif, comme : ناگاه *tout à coup* (non temps), بیگمان *sans doute, etc.*

M. Vullers termine la partie étymologique de la grammaire par le classement des particules. Ici s'arrête la portion de son travail qui est imprimée ; l'autre, qui traite de la syntaxe, va être livrée à la presse, et, pour cette dernière, le savant et zélé professeur de Giessen sollicite les souscriptions des orientalistes. Nous ne saurions trop les engager à accéder à son désir. On peut voir, d'après ce qui précède, ce qu'offre d'intérêt réel le travail de M. Vullers ; il serait fâcheux qu'une question d'argent l'empêchât de terminer cette publication, dont la partie qui reste à paraître est plus importante encore que la première, et sera, sans doute, traitée avec tout le soin qu'elle exige.

GARCIN DE TASSY.

Grammaire et Dictionnaire abrégés de la langue berbère, composés par feu VENTURE DE PARADIS, ancien professeur de turk à l'École royale et spéciale des langues orientales vivantes, premier secrétaire interprète du général en chef de l'armée d'Orient; revus par P. AMÉDÉE JAUBERT, pair de France, conseiller d'état, membre de l'Institut; et publiés par la Société de géographie. Paris, Imprimerie royale; 1844, in-4°.

Voici l'ouvrage le plus complet qui ait été publié jusqu'ici sur la langue des Berbères. En tête se trouvent un avertissement de M. Jaubert sur le travail de Venture, resté inédit, depuis plus de cinquante années, à la Bibliothèque royale; une notice biographique sur l'auteur, par M. Jomard, et une préface de Venture, où ce savant donne quelques détails curieux sur la langue berbère et les tribus qui la parlent. A la suite de la Grammaire et du Dictionnaire berbères sont imprimés quelques itinéraires de l'Afrique septentrionale, avec des notions sur l'Atlas et le Sahara, par Venture de Paradis. L'utilité dont peut être aujourd'hui cet ouvrage à cause de nos possessions en Afrique, et les soins apportés à sa correction, le rendent digne de figurer dans la bibliothèque des orientalistes.

Râmâyana, poema indiano di VALMICI, testo sanscrito secondo i codici manoscritti della scuola gaudana, per G. GORRESIO, socio della reale Accademia delle scienze di Torino. Vol. II. Paris, Imprimerie royale, 1844.

MM. Brockhaus et Avenarius viennent de mettre en vente le second volume du *Râmâyana*, publié par M. G. Gorresio aux frais du gouvernement sarde. Ce volume, imprimé avec le même soin que le précédent, se recommande également par le mérite d'une très-grande correction. Il est

précédé d'une préface, dans laquelle l'éditeur examine plusieurs questions de critique relatives à la rédaction du Râmâyana. C'est une publication qui ne fait pas moins d'honneur au talent qu'à l'activité de M. Gorresio.

Geschichte der Ilcan das ist der Mongolen in Persien. Histoire des Mongols de la Perse, par M. DE HAMMER-PURGSTALL. Darmstadt, 1842-1843; 2 vol. in-8°.

Depuis quelques années, l'infatigable M. de Hammer-Purgstall s'occupe de recueillir tous les renseignements qui nous ont été conservés par les écrivains arabes, persans et turcs, ainsi que par les écrivains européens du moyen âge, sur l'histoire de Gengis-khan et les puissantes dynasties auxquelles il donna naissance. En 1840, M. de Hammer publia à Pest un gros vol. in-8° sur l'histoire des invasions et de la domination des Mongols dans le nord de l'Europe, et particulièrement en Russie, sous le titre de : *Geschichte der goldenen Horde in Kiptschak, das ist der Mongolen in Russland.* L'ouvrage qui a paru récemment est consacré à l'histoire de la conquête de la Perse, de la Mésopotamie et de l'Asie Mineure, par Houlagou, ainsi que du règne de ses successeurs jusqu'au milieu du XIVe siècle de notre ère. Ces trois volumes sont accompagnés de nombreux éclaircissements, et ne peuvent qu'être bien accueillis par les personnes qui prennent de l'intérêt à cette branche des études historiques.

Tausend und ein Nacht arabisch, c'est-à-dire les Mille et une Nuits, en arabe. Breslau, 1843; XIIe volume.

M. Maxim. Habicht a entrepris, il y a quelques années, à Breslau, dans le format in-12, une édition du texte arabe des Mille et une Nuits, d'après un manuscrit venu de Tunis. Arrivé au tome VIII, il fut surpris par la mort. M. Fleischer,

qui est aujourd'hui professeur de langues orientales à Leipsick, et qui, depuis longtemps, s'était occupé d'étudier le texte des Mille et une Nuits, fut chargé de continuer l'édition. C'est M. Fleischer qui a surveillé l'impression des tomes IX, X, XI, et du tome XII, qui couronne l'ouvrage. Le savoir de M. Fleischer est assez connu pour qu'il ne soit pas nécessaire d'insister sur les soins apportés à ce travail. Maintenant les amateurs de la littérature arabe ont à leur disposition deux éditions complètes du texte des Mille et une Nuits : celle de Breslau, et celle qui a été imprimée à Boulaq en 2 vol. grand in-4°.

Die Pehlewî-Legenden auf den Münzen der letzten Sâsâniden, u. s. w. c'est-à-dire les Légendes pehlvies qui se lisent sur les monnaies des derniers Sassanides, etc. par M. Olshausen, professeur à l'Université de Kiel. Copenhague, 1843, in-8°; 82 pag. (avec une planche.)

En 1793, M. Silvestre de Sacy, dans ses immortels Mémoires sur les antiquités de la Perse, fit connaître le premier les légendes de quelques médailles sassanides. M. de Longpérier a publié, il y a quelques années, une monographie des médailles de la dynastie entière des princes sassanides, avec un grand nombre de légendes et d'attributions nouvelles. Le livre de M. Olshausen est consacré aux monnaies des derniers princes sassanides, sur lesquelles on n'avait que des notions incomplètes. A la suite se trouvent quelques monnaies frappées par les premiers khalifes arabes, ainsi que les monnaies de certains princes du Tabaristan désignés sous le titre de Ispehbed; enfin des monnaies frappées sur les limites de l'Inde et de la Perse, et dont les attributs se rattachaient à ces deux contrées à la fois.

JOURNAL ASIATIQUE.

MAI 1844.

AUTOBIOGRAPHIE

D'IBN-KHALDOUN,

Traduite de l'arabe par M. le baron M. G. DE SLANE.

(Suite et fin.)

JE ME RENDS DANS L'ORIENT ET JE REMPLIS LES FONCTIONS DE CADI EN ÉGYPTE.

Après un voyage d'environ quarante jours, nous arrivâmes au port d'Alexandrie, le 1er du mois de chewal, et dix jours après l'avénement d'El-Melik ez-Zahir (*Bercouc*) au trône dont il avait écarté les enfants de Calaoun. Je passai un mois à Alexandrie dans les préparatifs pour le pèlerinage; mais des circonstances m'ayant empêché de partir cette année-là, je me rendis au Caire le 1er du mois de dou'l-hiddja. Ce fut alors que je vis la métropole

du monde, le jardin de l'univers, le rendez-vous des nations, la fourmilière de l'espèce humaine, le portique de l'islamisme et le trône du royaume; ville embellie de châteaux et de palais, ornée de monastères et de colléges, éclairée par des lunes et des étoiles d'érudition. Sur chaque bord du Nil s'étendait un paradis; le courant de ses eaux célestes étanchait la soif des habitants et les abreuvait pendant que les fruits et les biens de la terre leur offraient des salutations. Je traversai les rues de cette ville, encombrées par la foule, et ses marchés qui regorgeaient de toutes les délices de la vie.

Nous ne pûmes discontinuer de parler d'une ville qui déployait tant de ressources et fournissait tant de preuves de la plus haute civilisation. J'avais autrefois demandé à mes maîtres et compagnons, lorsqu'ils revenaient du pèlerinage, ce qu'ils pensaient du Caire; j'avais questionné à ce sujet aussi les marchands, et leurs réponses, quoique différentes par la forme, s'accordaient par le fond. Ainsi mon maître Abou Abd Allah el-Makkeri, le grand cadi de Fez et le premier savant du Maghrib, me dit que celui qui n'avait pas vu le Caire, n'avait pas connu la grandeur de l'islamisme; et notre maître Abou'l-Abbâs Ahmed Ibn-Idrîs, le chef des savants de Bougie, à qui je faisais la même question, me répondit que les habitants en étaient *hors de compte*, faisant en même temps allusion à leur nombre et à la sécurité dans laquelle ils vivaient, ce qui les empêchait de tenir *aucun compte*

de malheurs futurs [1]. Je citerai encore la parole de notre maître Abou'l-Cacim el-Bordji, *cadi'l-asker* [2] de Fez, qui, lors de son retour d'une mission auprès du souverain d'Égypte, en l'an 756, répondit au sultan Abou Inan, quand ce prince lui demanda ce qu'il pensait du Caire : « Ce qu'on voit en rêve dépasse toujours la réalité, mais tout ce qu'on pourrait rêver du Caire serait inférieur à la réalité. »

Peu de jours après mon arrivée au Caire, les étudiants vinrent en foule solliciter de moi des leçons. Malgré mon peu de savoir, il me fallut consentir à leur désir, et je commençai un cours d'instruction dans le Djamé el-Azher [3]. Je fus ensuite présenté au sultan [4], qui m'accueillit avec bonté et m'assigna une pension sur les fonds de ses aumônes (من صدقاته), selon sa manière habituelle d'agir envers les savants. J'espérais alors que ma famille et mes enfants viendraient de Tunis me rejoindre; mais, comme le sultan de ce pays désirait me ramener auprès de lui, il les empêcha de partir, et il me fallut avoir recours à la médiation d'un ami pour obtenir son consente-

[1] Le texte arabe porte : كانما انطلق اهله من الحساب يشير الى كثرة امه وامنهم عن العواقب

[2] Le *cadi'l-asker* (*cadi de l'armée*) accompagnait l'armée dans les expéditions militaires. Sa juridiction s'étendait sur toutes les parties de l'empire, à l'exception de la métropole.

[3] La Brillante Mosquée (*El-Djamé el-Azher*) continue encore à être la première université de l'Égypte.

[4] Selon Abou'l-Mehacin, dans son *El-Menhel es-Safi*, ce fut aux bons offices de l'émir Alâ ed-dîn et-Tanbogha el-Djeubani qu'Ibn-Khaldoun dut sa présentation au sultan.

ment à cet égard. Quelque temps après, une place de professeur fondée par le sultan Saladin (*Salah ed-dîn Ibn-Aiyoub*) au collége *El-Camhiya*[1] vint à vaquer par la mort de celui qui l'occupait, et le sultan el-Melik ez-Zahir fit choix de moi pour la remplir.

Telle était encore ma position quand le sultan, dans un moment de mécontentement, déposa le cadi malikite. Il y a ici un cadi pour chacun des quatre rites orthodoxes; ils portent tous le titre de cadi'l-codat (*cadi des cadis*), mais la prééminence appartient au cadi chafite, non-seulement à cause de l'étendue de sa juridiction, car il a des lieutenants jusque dans les provinces du Saîd et d'El-Feiyoum, mais parce qu'à lui seul appartient le droit de contrôler l'administration des biens des orphelins et celle des legs testamentaires. En l'an 786 (1384 de J. C.), le sultan destitua le cadi malikite, comme je viens de le dire, et il me fit l'honneur de me désigner pour remplir la place vacante. Ce fut en vain que je le priai de m'en dispenser; il n'écouta que sa volonté, et, m'ayant revêtu d'une pelisse marquée de ses couleurs, il envoya les grands officiers de la

[1] Le collége appelé *El-Medresa'l-Camhiya* (*le collége à blé*), fut fondé, en l'an 566 (1171 de J. C.), par le sultan Saladin, pour l'enseignement du système de droit suivi par les sectateurs de l'imam Malik. Il établit quatre professeurs dans ce collége, qui devint le principal séminaire des Malikites. Le nom d'*El-Camhiya* lui fut donné parce qu'il possédait une terre dans le Feiyoum dont les récoltes en blé (*camh*) furent régulièrement distribuées aux élèves. En l'an 825 (1423), le sultan El-Melik el-Achref Bersebaï s'empara d'une partie des biens (*wocouf*) de ce collége pour les concéder à deux de ses mamlouks. (El-Macrîzi, dans son *Khitat.*)

cour m'installer au tribunal établi dans le collége *Salihiya*. Décidé à remplir consciencieusement les devoirs de cette charge importante, je m'appliquai à rendre la plus exacte justice à tout le monde, sans me laisser influencer par le rang ou par la puissance de qui que ce fût; à protéger le faible contre le fort; à repousser toute démarche, toute sollicitation, soit d'une des parties, soit de l'autre, pour m'en tenir seulement aux dépositions orales. Je m'occupai aussi d'examiner la conduite des *adels* (*notaires*) préposés pour servir de témoins aux actes juridiques, et je reconnus que parmi eux se trouvaient des hommes pervers, que la probité y était mêlée à la corruption. Ceci provenait de la négligence ou de la connivence des *hakims*[1] qui, les voyant en général appuyés par des hommes puissants et employés par eux, soit comme imams domestiques, soit à enseigner le Coran à leurs enfants, les considéraient comme gens de bien et les représentaient aux cadis,

[1] Par le mot *hakim*, qui signifie *magistrat*, l'auteur désigne ici l'officier chargé de surveiller le cours de la justice et d'en faire exécuter les décrets. L'on voit, par ce qui suit, qu'il remplissait aussi les fonctions de *mozekki* (purificateur), c'est-à-dire qu'il indiquait au *cadi* les personnes dont le témoignage pourrait être reçu au tribunal de la justice. Quand le *cadi* avait des doutes sur le caractère d'un témoin, il s'adressait secrètement au *mozakki* du quartier pour savoir de lui si cet individu portait le caractère d'homme de bien. Le *mozakki* entamait aussitôt une enquête, afin de constater que le témoin était, soit un homme *pur* et vertueux, soit un homme vicieux. Si son rapport était favorable, il s'appelait *tezkiya* (purification); dans le cas contraire, il portait la désignation de *tedjrîh* (improbation). Ce dernier mot se dérive d'une racine qui signifie *blesser*; en effet, un pareil rapport *nuisait* à la réputation d'un homme.

dans leurs rapports d'enquête, comme des personnes respectables. Le mal était invétéré; des traits scandaleux de la fausseté et de l'hypocrisie des *adels* s'étaient répandus dans le public, et, comme plusieurs de ces méfaits vinrent à ma connaissance, j'en punis les auteurs avec la plus grande sévérité. Je reconnus aussi chez quelques-uns d'entre eux des choses qui portaient atteinte à leur caractère d'homme de bien (الجرح); et, pour cette raison, je les empêchai de prêter témoignage. Dans leur nombre, se trouvaient des *katibs* (*écrivains*) employés dans les bureaux des cadis, et chargés de prendre note des décisions prononcées par eux pendant les audiences (*medjlis*); des hommes rompus à la rédaction de plaintes et à l'expédition de jugements, que les gens de haut rang (*émirs*) employaient pour dresser leurs actes et leurs conventions. La position qu'ils occupaient les plaçait au-dessus de toutes les personnes de leur classe, et imposait tellement aux cadis, qu'ils n'osaient pas reprendre ces personnes pour leurs méfaits. Il y en avait aussi qui consacraient leur plume à rédiger d'une telle manière les actes juridiques, qu'on pouvait les annuler, soit à cause du fond (بوجه فقهى), soit à cause de la forme (كتابى). On allait chez eux, on leur faisait un cadeau, et ils s'empressaient de prêter leur ministère à de telles prévarications. Ceci fut plus particulièrement le cas depuis le temps où la population de cette capitale commençait à dépasser toutes les bornes; et la conséquence en fut que la ville perdit de sa

renommée et de son illustration, et que, par la diversité de ses juridictions, elle tomba complétement sous le contrôle de l'autorité civile. Alors, quiconque voulait faire une vente ou un achat de biens, en faisait dresser l'acte (*par un de ces adels corrompus*), au mépris du pouvoir des *hakims*, qui essayaient vainement de mettre obstacle à ces irrégularités et d'empêcher qu'on ne se jouât du bon droit.

Ayant donc imploré l'aide de Dieu, je m'occupai d'extirper ces abus malgré la haine que je devais m'attirer, et je commençai par les jurisconsultes (*muftis*) de notre secte. Ils avaient mis les *hakims* aux abois par la vive opposition qu'ils déployaient contre eux, et en fournissant aux plaideurs des opinions (*fetwas*) entièrement contraires aux jugements que ces fonctionnaires prononçaient. Parmi eux, se trouvaient des gens peu instruits (اصاغر) qui, après s'être approprié le titre d'étudiants et les places d'*adel*, places qu'ils n'étaient nullement capables de remplir, s'emparaient hardiment des charges de *mufti* et des chaires de professeur, sans y avoir le moindre titre. Ainsi, dans cette ville, la plume du *mufti* se prostituait au plaideur, lequel l'employait uniquement pour faire valoir ses propres prétentions et assurer la défaite de son adversaire. Ici le *mufti* trouvait le moyen de satisfaire ses préjugés (*contre les* hakims), en se lançant dans toutes les voies de l'opposition ; il donnait des *fetwas* qui étaient en contradiction avec leurs opinions, et cela même après l'exécution du jugement, d'où résultaient de graves dissensions. Un grand désaccord régnait

aussi entre les (*quatre*) sectes, et à peine pouvait-on se faire rendre bonne justice. Un tel état des choses n'était guère susceptible de remède. Je commençai cependant par manifester mes véritables sentiments, en courbant l'audace des libertins et des insolents, parmi lesquels se trouvait un ramassis de gens venus du Maghrib, qui s'étaient habitués à la connaissance des formalités de la loi, sans pouvoir montrer qu'ils eussent étudié sous aucun maître de réputation, et sans avoir composé un seul ouvrage sur aucune branche de la science; des misérables qui s'amusaient à se moquer de tout le monde, à calomnier les hommes honorables et à insulter tout ce qui méritait le respect. Aussi je m'attirai toute leur haine, et ils allèrent se joindre à des gens de leur trempe, les habitants des couvents (*les derviches*), peuple qui affiche la dévotion pour parvenir aux honneurs, tout en insultant à la majesté de Dieu; des gens qui, lorsqu'on les prenait pour arbitres dans une affaire, la décidaient selon la suggestion de Satan et au mépris du bon droit; se mettant ainsi en pleine opposition avec les lois de Dieu, sans se laisser détourner de leur témérité par aucun sentiment religieux. Mais j'enlevai à tous ces intrigants l'appui sur lequel ils comptaient, et je les fis châtier selon les ordonnances de Dieu, sans que l'asile où ils se croyaient en sûreté pût les dérober à ma juste sévérité. Ainsi leurs monastères se trouvaient abandonnés et le puits de leurs débordements comblé. Ils allèrent alors pousser des imbéciles à m'attaquer

dans mon honneur et à répandre toute espèce de calomnies et de mensonges à mon sujet. Ils s'adressèrent même au sultan contre ma tyrannie; mais ce prince ne les écouta pas. Pendant ce temps, j'offrais à Dieu, comme un titre à sa faveur, tous les dégoûts dont j'étais abreuvé; et, en conséquence de cette affaire, j'évitais la société des gens frivoles et je marchais droit dans le chemin de la ferme résolution, décidé à punir le vice, à rendre bonne justice, à protéger le bon droit, à éviter toute réunion mondaine où l'on pourrait m'inviter, et à ne pas me laisser influencer par le rang. Tels n'étaient pas cependant les principes des cadis mes confrères; aussi blâmèrent-ils mon austérité et me conseillèrent-ils de suivre le système qu'ils s'étaient accordés à adopter, savoir : à plaire aux grands, à montrer de la déférence pour les hommes de haut rang, et à juger en leur faveur toutes les fois qu'on pouvait sauver les apparences (القضاء للجاه بالصور الظاهرة).

J'aurais cependant bien voulu savoir comment ils se proposaient de s'excuser devant Dieu d'avoir sauvé les apparences, n'ignorant pas qu'en jugeant ainsi, ils portaient atteinte au bon droit. Le prophète n'a-t-il pas dit : « Quiconque se fait adjuger une chose à laquelle son frère a droit, à lui sera adjugée une demeure dans l'enfer. » Je me refusai donc à toutes leurs propositions, bien décidé à remplir scrupuleusement toutes les fonctions de ma place, ainsi que mon devoir envers celui qui m'avait revêtu d'une charge si importante. Aussi tous

ces gens se liguèrent contre moi; on se plaignit, on poussa les hauts cris, et on fit accroire aux personnes dont je n'avais pas voulu recevoir le témoignage, que j'avais agi à leur égard d'une manière illégale; que je les avais repoussées en conséquence de choses que j'avais apprises moi-même, tandis que c'était sur l'opinion publique que j'aurais dû me régler. Aussi les langues se déchaînèrent contre moi, et il s'éleva une clameur générale. Quelques personnes m'avaient sollicité de juger en leur faveur, mais elles n'avaient pu me fléchir. On poussa ces personnes à se plaindre au sultan de mon injustice. Une assemblée nombreuse, composée de cadis et de muftis, fut convoquée pour examiner l'affaire, et je m'en tirai aussi pur que l'or qu'on a passé au feu. La perversité de mes ennemis fut ainsi connue du sultan, et, pour les mortifier davantage, j'exécutai les ordonnances de Dieu (*en les faisant punir comme calomniateurs*). « Alors ils sortirent le matin avec un dessein bien arrêté [1] », et ils intriguèrent auprès des amis du sultan et des grands-officiers de la cour, leur faisant accroire que le peu d'égards que je montrais aux sollicitations des personnes si haut placées était une chose odieuse, et que l'ignorance des usages de mon office m'avait porté à agir de la sorte. Non contents de cela, ils m'attribuèrent des actions abominables, qui auraient suffi pour m'attirer l'indignation des hommes probes et vertueux; ils soulevèrent ainsi la haine des grands contre moi, et

[1] Koran, sour. 68, vers. 25.

leur firent partager la colère dont ils étaient eux-mêmes animés; mais Dieu leur en fera rendre compte, et c'est lui qui les rétribuera. Dès lors, je fus entouré de haine et je devins suspect à la cour (واظلم الجو بيني وبين اهل الدولة). A cette même époque, un coup bien funeste vint me frapper. Ma famille et mes enfants s'étaient embarqués au Maghrib pour me rejoindre ; mais le vaisseau fut englouti dans un ouragan et tout le monde périt. Ainsi un seul coup m'enleva à jamais richesses, bonheur et enfants. Accablé de mon malheur, je cherchai le secours de la dévotion et je voulais abandonner ma place; mais, craignant de mécontenter le sultan, j'écoutai les conseils de la prudence, et je restai ainsi dans l'incertitude, entre l'espérance et le désespoir. Mais bientôt la faveur divine me vint en aide, et le sultan, puisse Dieu le protéger! mit le comble à sa bonté en me permettant de me décharger d'un fardeau qu'il m'était impossible de soutenir, et de quitter une place dont, à ce qu'on prétendait, je ne connaissais pas les usages. Je la remis à celui qui l'avait occupée avant moi, et je fus ainsi débarrassé de mes chaînes. Je rentrai dans la vie privée, entouré de la considération générale. On me plaignait, on me louait, on faisait des prières pour mon bonheur; tous les yeux m'exprimaient la compassion, et tous les souhaits appelaient le moment où je serais réintégré dans ma place. La bonté du prince me permit de jouir des mêmes avantages qu'il m'avait accordés lors de mon arri-

vée en Égypte ; il me prit sous sa protection ; mais, bornant mes désirs au bonheur de la vie future, je m'occupai à enseigner, à lire, à compiler et à rédiger, espérant que Dieu me permettrait de passer le reste de mes jours dans les pratiques de la piété, et qu'il ferait disparaître tout obstacle à mon bonheur dans l'autre vie.

JE PARS POUR LE PÈLERINAGE.

Trois années venaient de s'écouler depuis ma destitution de la place de cadi, quand je me décidai à faire le pèlerinage. Ayant donc pris congé du sultan et des émirs, qui pourvurent plus qu'abondamment à tous mes besoins pour la route, je quittai le Caire vers le milieu de ramadân 789 (fin de septembre 1387 de J. C.) pour me rendre à Tor (الطور), port situé sur le bord oriental [1] de la mer de Suez (السويش *es-Souîs*). Le dixième jour du mois suivant je m'embarquai à Tor, et, après trente jours de navigation, j'arrivai à Yenbo (الينبع), et y ayant trouvé le *mahmil* [2], nous l'accompagnâmes à la Mecque, où nous fîmes notre entrée le 2 du mois de dou'l-kaada. Après avoir accompli les devoirs du pèleri-

[1] Le ms. porte الغربى *occidental.*

[2] Le *mahmil* est une espèce de boîte pyramidale, couverte d'ornements et d'inscriptions, et portée à dos de chameau. Le souverain d'Égypte l'envoie à la Mecque avec la caravane des pèlerins. On a supposé que le *mahmil* renfermait le drap qui sert de couverture à la Caaba, et qu'on renouvelle tous les ans; mais cette opinion est erronée : le *mahmil* est toujours vide, et sert seulement à constater la suprématie de celui qui l'envoie.

nage la même année, je m'en retournai à Yenbo, où je passai cinquante jours à attendre un temps favorable (حتى تهيا ركوب البحر). Nous partîmes enfin; mais, arrivés près de Tor, des vents contraires nous empêchèrent d'y aborder, et il nous fallut traverser la mer et débarquer sur la côte occidentale [1] au rivage d'El-Cosseir. De cet endroit, nous nous fîmes escorter par des Arabes jusqu'à Cous, chef-lieu de la haute Égypte; et, après nous y être reposés pendant quelques jours, nous nous embarquâmes sur le Nil, et trente jours plus tard, nous débarquâmes au Caire, l'an 790, au mois de djomada (1388 de J. C.). Je m'empressai de présenter mes devoirs au sultan, et je lui dis que j'avais fait des prières pour sa prospérité. Il accueillit mes paroles avec bienveillance, et il me continua son patronage et sa protection.

Ibn-Khaldoun parle maintenant de la rencontre qu'il avait faite, à Yenbo, du savant jurisconsulte Abou'l-Kasim Mohammed, fils d'Ibrahîm es-Sahili et petit-fils d'Et-Toweidjin [2] Ce personnage y était venu aussi pour faire le pèlerinage, et comme il se trouvait chargé d'une lettre pour notre auteur de la part de Abou Abd Allah Ibn-Zemrek, vizir de Grenade et secrétaire particulier du sultan Ibn-el-Ahmer, il s'empressa de la lui délivrer. Dans cette lettre, qui est écrite partie en prose, partie en vers, le vizir rappelle à Ibn-Khaldoun leur ancienne amitié, lui adresse des compliments, le prie de lui envoyer certains livres qui venaient de paraître au

[1] Ici le ms. porte الشرقى *oriental.*

[2] Voy. *Journal asiatique* de mars 1843, p. 226, note.

Caire, et de présenter au sultan El-Melik ez-Zahir une *castda* ou poëme qu'il avait composé en son honneur et qui se trouvait joint à la lettre. Parmi les livres qu'il désirait se procurer, on remarque le *Moghni l'-Lebib* d'Ibn-Hicham, et le commentaire d'Ibn-Akîl, sur l'*Alfiya*. Comme les longs extraits qu'Ibn-Khaldoun nous donne de cette lettre n'offrent rien d'important, je passe à la suite de son récit.

Après avoir accompli le pèlerinage, je revins au Caire, entouré de la protection et de la faveur de Dieu. Je me présentai au sultan, qui m'accueillit avec sa bonté ordinaire. Quelque temps après, ce prince eut à subir une rude épreuve; mais, Dieu l'ayant replacé sur le trône [1], je retrouvai auprès de lui la bienveillance qu'il m'avait toujours montrée. Depuis mon retour, j'ai continué jusqu'à ce moment (nous sommes au commencement de l'an 797, *novembre 1394*), à vivre dans la retraite, jouissant d'une bonne santé et uniquement occupé d'étude et d'enseignement. Puisse Dieu nous accorder ses grâces, étendre sur nous son ombre tutélaire et nous mener dans la voie de la vertu !

Il nous reste maintenant la tâche difficile de compléter cette notice biographique : nous ne pouvons

[1] L'an 791, El-Mélik ed-Dahir Bercouc fut détrôné par l'émir Ilbogha, qui remit sur le trône El-Mélik es-Salih Achref, prince auquel Bercouc avait enlevé l'autorité suprême. Quelques mois plus tard, Bercouc se ressaisit du pouvoir.

plus donner de ces détails qui jettent tant de jour sur la vie intime de notre auteur, et nous initient, pour ainsi dire, aux travaux, aux sentiments et aux habitudes de l'homme d'état musulman; nous ne devons plus rencontrer Ibn-Khaldoun que sous la robe de la magistrature, et c'est un seul événement, son entrevue avec Tamerlan, qui peut répandre quelque intérêt sur notre récit. Les historiens contemporains ne parlent jamais de lui qu'en sa qualité de grand cadi malikite du Caire, et se sont bornés à enregistrer les dates de ses différentes nominations aux fonctions judiciaires, et des destitutions qui le privèrent plusieurs fois de cette charge honorable. Il est vrai que, dans leurs ouvrages, on apprend quelques circonstances relatives à sa rencontre avec le souverain tartar; mais on y aperçoit aussi que plusieurs de ces écrivains pouvaient à peine dissimuler la jalousie qui les animait contre lui.

« Le 10 du mois de ramadân 801 (mai 1399 de J. C.), dit El-Macrîzi, un courrier fut expédié à Weli ed-dîn Abd er-Rahman Ibn-Khaldoun, qui demeurait alors dans son village (قريته), à el-Feiyoum. (*On l'appelait au Caire*) pour remplir les fonctions de cadi malikite, place pour laquelle le cadi Cheref ed-dîn ed-Demamîni avait offert une somme de soixante-et-dix mille dirhems que le sultan refusa. Le 15 du même mois, Ibn-Khaldoun arriva au Caire et fut revêtu des fonctions de cadi'l-codat malikite, en remplacement du cadi Nasir ed-dîn Mohammed Ibn-et-Tensi التنسى, qui venait de mourir. Il

commença aussitôt à faire des enquêtes sur la conduite des témoins-notaires (عرض الشهود), et il fit fermer un nombre de cabarets (حوانيت), qu'on ouvrit cependant de nouveau lors de sa déposition[1]. » — « Il avait passé près de quinze ans en disponibilité[2]. »

Le village dont il est ici question fut sans doute l'*ictâ* (*fief*) que le sultan Bercouc lui avait assigné pour son entretien.

Le gouvernement égyptien paraît avoir eu alors pour règle de ne conserver le même cadi en exercice que pour un temps assez court. Presque chaque mois on voit des destitutions et des nominations; aussi, le remplacement d'Ibn-Khaldoun ne se fit-il pas longtemps attendre. Il avait d'ailleurs perdu son meilleur appui, le sultan el-Melik ed-Dahir Bercouc, qui venait de mourir, le 15 de schewal 801 (juin 1399 de J. C.).

Le jeudi 12 de moharrem 803 (septembre 1400 de J. C.), le cadi'l-codat Weli ed-dîn Abd er-Rahman Ibn-Khaldoun fut remplacé par le cadi Nour ed-dîn Ali Ibn-el-Djelal, en accomplissement d'une promesse qu'on avait faite à ce dernier[3]. Mais, selon Ibn-cadi Chohba[4], le motif de ce changement fut la sévérité d'Ibn-Khaldoun et sa promptitude à in-

[1] El-Macrîzi, *Solouk*, tom. III, n° 674. fol, 5 recto.

[2] Téki ed-dîn abou-Bekr Ibn-cadi Chohba; *Annales égyptiennes*, ms. n° 687, fol 142, verso.

[3] *Solouk*, fol. 22, recto. Bedr-ed-dîn, ms. n° 684, fol. 36 recto. *Anbâ-al-Ghomr*, ms. n° 658, fol. 174 verso.

[4] Ibn-cadi Chohba, fol. 170.

fliger des punitions. En cette occasion, il fut cité devant le grand chambellan et gardé aux arrêts pendant quelque temps. On le nomma ensuite professeur au collége malikite, en remplacement d'Ibn-el-Djelal.

Au mois de rébi second de la même année, El-Melik en-Nasir Féredj, fils de Bercouc et sultan d'Égypte, apprit que Tamerlan, appelé aussi Timour, venait d'enlever d'assaut la ville d'Alep[1]. Craignant que Damas et les autres villes de la Syrie n'éprouvassent le même sort, Féredj sortit du Caire le jour même, et alla camper hors de la ville, au Reidaniya, d'où il se mit en marche pour Damas. Il se fit accompagner par les émirs, le khalife, les cadi'l-codat des sectes de Chafî, Malik et Hanbel; laissant le cadi hanifite qui était malade. Il chargea l'émir Yeschbek (يشبك) de partir pour la même destination et d'emmener avec lui Weli ed-dîn Abd er-Rahman Ibn-Khaldoun[2].

Le jeudi, 6 du premier rébi, le sultan fit son entrée à Damas et alla s'installer à la citadelle; mais, ayant appris que l'avant-garde de Tamerlan approchait de la ville, il sortit, le samedi suivant, pour aller à la rencontre de l'ennemi. Deux combats eurent lieu, et Tamerlan s'était presque dé-

[1] Voy. les détails de cette expédition dans Deguignes, *Histoire générale des Huns, etc.* tom. V, p. 284 et suiv. et Pétis de la Croix, *Vie de Timur-Bec*, tom. III.

[2] *Solouk*, fol. 24 recto; Ibn-cadi Chohba, fol. 174 verso; Bedr-ed-dîn, fol. 38 recto.

cidé à en éviter un troisième et à évacuer la Syrie, quand plusieurs émirs, avec un nombre de mamlouks, abandonnèrent l'armée du sultan et prirent la route du Caire, dans l'intention, à ce qu'on a prétendu, de mettre sur le trône le scheikh Ladjîn [1]. Consternés de cette trahison, les autres émirs enlevèrent le sultan, de nuit, à l'insu de l'armée, et le ramenèrent en Égypte. Le reste des troupes se débanda, et il ne resta plus à Damas qu'une faible garnison. Les habitants de cette ville voulurent d'abord faire une vigoureuse résistance; mais, se trouvant cernés de toute part, ils se décidèrent à envoyer le cadi'l-codat Ibn-Moflih, avec une députation de cadis, de marchands et de notables auprès de Tamerlan, afin de traiter avec lui. Comme le commandant de la garnison égyptienne refusa son consentement à tout arrangement et ne voulut même pas permettre à la députation de sortir de la ville, les envoyés se firent descendre du haut de la muraille, au moyen de cordes, et ils se rendirent ensuite au camp des assiégeants. Tamerlan, les ayant reçus, consentit à se retirer moyennant le payement d'une forte contribution, et la paix fut conclue à cette condition. Mais, quand la somme lui fut fournie, il en exigea encore davantage. On eut alors l'imprudence de le laisser occuper une des portes de la ville par un détachement de troupes, chargé de maintenir l'ordre parmi les Tartars qui y

[1] *Solouk*, fol. 26 recto; Ibn-cadi Chohba, fol. 177 recto; Bedr ed-dîn, fol. 39 verso.

entraient pour faire des achats, et Tamerlan profita de cette occasion pour s'emparer de la ville. Il enleva aussitôt toutes les richesses des habitants; un grand nombre d'entre eux périrent dans des tourments affreux, le reste fut emmené captif et Damas devint la proie des flammes.

Nous allons maintenant examiner ce que devint Ibn-Khaldoun pendant ces événements désastreux.

« Le cadi'l-codat Weli ed-dîn Abd er-Rahman Ibn-Khaldoun était à Damas lors du départ du sultan. En apprenant cette nouvelle, dit El-Macrîzi, il descendit du haut de la muraille, au moyen d'une corde, et alla trouver Tamerlan, qui l'accueillit avec distinction et le logea chez lui. Plus tard, il autorisa Ibn-Khaldoun à se rendre en Égypte, et celui-ci profita de la permission[1]. »

« Quand Ibn-Khaldoun se trouva enfermé à Damas, il descendit du haut de la muraille, au moyen d'une corde, et se rendit au milieu des troupes de Timour, demandant à être conduit à leur chef. Dans cette entrevue, Timour fut frappé de la figure distinguée d'Ibn-Khaldoun, et ébloui même par son discours. L'ayant fait asseoir près de lui, il le remercia de lui avoir procuré l'occasion de faire la connaissance d'un homme si savant. Il le retint chez lui, et le traita avec les plus grands égards jusqu'au moment où il lui accorda la permission de partir. Il lui fournit alors des provisions pour la route. Le jeudi, premier jour du mois de chaban de la

[1] Al-Macrisi, *Solouk*, fol. 27 verso.

même année, le cadi'l-codat Weli ed-dîn Abd er-Rahman Ibn-Khaldoun arriva au Caire, ayant quitté Damas avec l'autorisation de Tamerlan, qui lui avait donné un sauf-conduit signé de sa propre main. Cette signature se composait des mots *Timour Gorghan*[1]. Grâce à l'intercession d'Ibn-Khaldoun, plusieurs prisonniers obtinrent la permission de partir avec lui; parmi eux se trouvait le cadi Sadr ed-dîn Ahmed, fils du cadi'l-codat Djemal ed-dîn el-Caissari (القيصرى), l'inspecteur de l'armée[2]. »

Entendons maintenant Ibn-cadi Chohba, sur les mêmes faits :

« Le premier jour du mois de chaban, le cadi Weli ed-dîn Ibn-Khaldoun arriva au Caire avec le cadi Sadr ed-dîn, fils de Djemal ed-dîn, et le cadi Saad ed-dîn, fils du cadi Chérif ed-dîn le Hanbelite. Ils étaient du nombre de ceux qu'on avait laissés en Syrie, et auxquels l'ennemi parvint à couper la retraite. Ibn-Khaldoun avait accompagné les autres cadis lorsqu'ils sortirent de Damas pour se rendre auprès de Tamerlan. Quand ce prince le reconnut, il lui témoigna une considération toute particulière

[1] Selon Abou'l-Mehacin, ms. n° 666, fol. 83 r, le mot *Gourghan* est l'équivalent des mots صهر الملوك (*gendre des rois*). Ibn-Arabchah dit, dans sa Vie de Timour (t. I, p. 26 de l'édition de Manger), que ce prince, après avoir conquis la Transoxiane, épousa plusieurs filles de rois, et ajouta à ses autres titres celui de *Gourghan*, mot qui, dans le langage des Moghols, signifie *gendre*; et cela, parce qu'il était devenu gendre de plusieurs rois. (Voy. sur ce mot le Journal asiatique d'octobre 1828, et le numéro de décembre 1829.)

[2] *Solouk*, fol. 28 verso.

et lui demanda une liste écrite des villes et des déserts du Maghrib, ainsi que des noms des tribus qui habitent ce pays. Cette liste lui fut expliquée en persan (بالاعجمى), et il en témoigna sa satisfaction. Il lui dit ensuite : « Est-ce que tu n'as composé que l'his-« toire du Maghrib? » et Ibn-Khaldoun répondit : « Bien plus; j'ai composé l'histoire de l'Orient et de « l'Occident, et j'y ai fait mention des noms des « rois; j'ai composé aussi une notice sur toi, et je « désirerais te la lire, afin de pouvoir en corriger les « inexactitudes. » Tamerlan lui donna cette permission, et, quand il entendit lire sa propre généalogie, il lui demanda comment il l'avait apprise. Ibn-Khaldoun répondit qu'il la tenait de marchands dignes de foi, qui étaient venus dans son pays. Il lut ensuite le récit des conquêtes de Tamerlan, de son histoire personnelle, de ses commencements et du songe qu'avait eu son père. Ayant entendu cette lecture, le prince témoigna une haute satisfaction et lui dit : « Veux-tu venir avec moi dans mon pays? » Ibn-Khaldoun répondit : « J'aime l'Égypte, et l'Égypte m'aime, « et il faut absolument que tu me permettes de m'y « rendre, soit maintenant, soit plus tard, afin de pou-« voir arranger mes affaires; après quoi, je revien-« drai me mettre à ton service. » Le prince lui permit alors de partir et d'emmener avec lui les personnes qu'il voulait. Je tiens ce récit du cadi Chihab ed-dîn Ibn-el-Izz, qui avait assisté à une partie de cet entretien [1].

[1] Ibn-Cadi Schohba, fol. 181.

Ces extraits constatent, d'une manière positive, que notre historien eut une entrevue avec Tamerlan, et que ce conquérant l'avait très-bien accueilli. Ils servent aussi à confirmer, jusqu'à un certain point, le récit d'un autre historien contemporain, Ibn-Arabchah; récit dont les détails pourraient inspirer une certaine méfiance au lecteur. Je vais maintenant traduire ces passages, d'après les manuscrits de la bibliothèque du roi et l'édition de l'*Adjaïb el-Macdour*, imprimée à Calcutta. On sait que le texte et la traduction publiés par Manger fourmillent de fautes et qu'on ne doit s'en servir qu'avec beaucoup de circonspection.

« Quand ils (*les habitants de Damas*) se virent trompés dans leurs espérances (*par le départ précipité du sultan d'Égypte*), et qu'ils reconnurent le malheur qui venait de leur arriver, ils tinrent une réunion composée des grands de la ville, ainsi que des chefs et des personnages marquants qui s'y trouvaient en ce moment, savoir : le cadi'l-codat Mohi ed-dîn Mahmoud Ibn el-Izz le hanefite, son fils le cadi'l-codat Chihab ed-dîn, le cadi'l-codat Taki ed-Dîn Ibrahîm Ibn-Moflih le hanbelite, le cadi'l-codat Chems ed-dîn Mohammed en-Nabolosi le hanbelite, le cadi Nasir ed-dîn Mohammed Ibn-Abi't-Teiyib, secrétaire particulier (*du sultan*); le cadi et vizir Chihab ed-dîn Ahmed Ibn-es-Chehîd (le grade de vizir conservait encore alors quelque éclat), le cadi Chihab ed-dîn el-Djeiyani le schafite, le cadi Chihab ed-dîn Ibrahîm Ibn-el-Coucha le hanefite, le *naib el-*

hakm (*député du chef-magistrat*). Quant au cadi chafite Alâ ed-dîn Ibn Abi'l-Bakâ, il avait accompagné le sultan dans sa fuite, et quant au cadi malikite Burhan ed-dîn es-Chadili, il venait de mourir martyr comme nous avons déjà dit. Ces hommes distingués sortirent de la ville pour demander grâce, après s'être consultés et mis d'accord sur le langage qu'ils devaient lui tenir [1]. »

« Lors du départ du sultan avec ses troupes, le cadi'l-codat Weli ed-dîn Ibn-Khaldoun se trouva environné par l'armée de Tîmour. C'était un homme très-distingué et un de ceux qui étaient venus (*en Syrie*) avec le sultan. Quand celui-ci vit manquer son projet et abandonna son entreprise, Ibn-Khaldoun parut ne pas s'être aperçu (*du mouvement rétrograde de l'armée*), de sorte qu'il se trouva pris (*dans la ville*) comme dans un filet. Il logeait au collége Aadiliya, et ce fut là que les personnages que nous avons nommés vinrent le trouver, afin de commettre à sa prudence la conduite de cette affaire [2]. Il se trouva bientôt d'accord avec eux, et ils lui confièrent l'entière direction de leur entreprise. En effet, ils n'auraient pu se dispenser de se faire accompagner par lui; il était *malikite* de secte et d'aspect [3],

[1] Manger, *Vita Timuri*, tom. II, pag. 59; *Adjaïb el-Macdour*, éd. de Calcutta, pag. ٢١٠ (210).

[2] Aucun des autres historiens ne mentionne cette circonstance, et je suis presque tenté de croire qu'Ibn-Arabchah, bien qu'auteur assez exact, s'est trompé ici.

[3] *Malikite d'aspect*, c'est-à-dire d'un aspect grave et imposant comme celui de Malik, l'ange gardien de l'enfer.

et il s'était montré un second Asmâi[1] par le savoir. Il partit en conséquence avec eux, portant un turban léger, un habillement de bon goût, et un bournous aussi fin que son esprit et semblable par sa couleur (*foncée*) aux premières ombres de la nuit.

« Ils le mirent à leur tête, parfaitement disposés à accepter les conditions, avantageuses ou non, qu'il pourrait obtenir par ses paroles et ses démarches. Ayant paru en présence de Timour, ils se tinrent débout, remplis de frayeur et d'appréhension, jusqu'à ce que le prince daignât calmer leurs inquiétudes en leur permettant de s'asseoir. Alors il s'approcha d'eux avec empressement, et passa de l'un à l'autre en souriant; puis il commença à les examiner attentivement et à étudier leur conduite et leurs paroles. Frappé de l'apparence d'Ibn-Khaldoun dont l'habillement différait de celui de ses collègues[2], il dit : « Cet homme-là n'est pas de ce pays. » Ceci amena une conversation dont nous raconterons les détails plus loin. Dès lors on commença à s'entretenir librement, et un repas de viande bouillie ayant été servi, une portion convenable en fut placée devant chaque convive. Les uns s'en abstinrent par délicatesse de conscience, d'autres négligèrent d'y toucher pour se livrer au plaisir de la conversation;

[1] Asmâi était un célèbre philosophe et littérateur arabe.

[2] L'auteur de l'*Anbâ el-Ghomr*, man. de la Bib. du Roi, ancien fonds, n° 658, fol. 223 recto, dit positivement qu'Ibn-Khaldoun ne portait pas le costume des cadis et qu'il conservait l'habillement usité dans son pays.

mais quelques-uns, et le cadi'l-codat Weli ed-dîn fut du nombre, se mirent à manger de bon appétit...

« Pendant le repas, Timour les épia d'un regard furtif, et Ibn-Khaldoun tournait ses yeux de temps à autre vers le prince, les baissant chaque fois que ce dernier fixa les siens sur lui. Enfin il haussa la voix et parla ainsi : « Seigneur et émir, je rends « grâce à Dieu tout-puissant ! J'ai eu l'honneur d'être « présenté aux rois de plusieurs peuples dont j'ai « immortalisé les exploits dans mes ouvrages histo- « riques; j'ai vu tel et tel prince d'entre les Arabes, « j'ai été à la cour de tel et tel sultan, j'ai visité les « pays de l'Orient et de l'Occident, et je me suis en- « tretenu avec chaque émir et officier qui y gouver- « nait; et, grâces à Dieu ! je viens de vivre assez long- « temps pour voir celui qui est le véritable roi, le « seul qui sache gouverner. Si les mets qu'on sert chez « d'autres princes ont la propriété de garantir du dan- « ger celui qui en mange, les mets que tu fais servir « ont, de plus, celle d'ennoblir le convive et de le « rendre fier. » Timour fut charmé de ces paroles, et, se tournant vers l'orateur, il négligea toutes les autres personnes pour s'entretenir avec lui. Il lui demanda les noms des rois de l'Occident, leur histoire et celle de leurs dynasties, et il entendit avec le plus vif plaisir le récit que lui en fit Ibn-Khaldoun[1]. »

« Weli ed-Dîn Abd er-Rahman Ibn-Khaldoun le malikite, cadi'l-codat d'Égypte et auteur d'un ad-

[1] Je dois faire observer que, dans cet extrait et le suivant, je me suis attaché à rendre les idées plutôt que les paroles d'Ibn-Arabchah.

mirable ouvrage historique, dressé sur un plan entièrement original, était (à ce que j'ai entendu dire par une personne qui l'avait vu et s'était entretenue avec lui) un homme d'une grande habileté dans les affaires, et un littérateur de premier ordre. Quant à moi, je n'ai jamais eu occasion de le voir. Il vint en Syrie avec les troupes de l'islamisme (*l'armée égyptienne*), et, lors de leur retraite, il tomba entre les mains de Timour [1]. Dans un de leurs entretiens, l'affabilité de Timour l'ayant mis à son aise, il lui tint ce discours : « Seigneur et émir ! je te prie en « grâce, qu'il me soit permis de baiser cette main qui « doit subjuguer le monde ! » Une autre fois, ayant exposé à ce prince une portion de l'histoire des rois de l'Occident, celui-ci, qui prenait un grand plaisir à lire et à entendre lire des ouvrages historiques, en témoigna une vive satisfaction et exprima le désir de l'emmener avec lui. A cette invitation, Ibn-Khaldoun fit la réponse suivante : « Seigneur et émir ! « l'Égypte ne veut plus d'autre maître que toi ; c'est à « ton autorité seule qu'elle consentira à obéir. Quant « à moi, je dois reconnaître que tu me tiens lieu de « richesses, de famille, d'enfants, de patrie, d'amis et « de parents ; pour toi, j'oublie les rois, les hommes « puissants et éminents, l'espèce humaine tout en- « tière ; car tu réunis toutes les qualités qui fai- « saient leur mérite. Je n'ai qu'un seul regret, c'est « de ne pas avoir passé toute ma vie à ton service et

[1] Manger, tom. II, page 786 et suivantes, édition de Calcutta, pag. ١٣٩٤ (439).

« de n'avoir pas eu le plaisir de te voir plus tôt. Mais « le destin m'a enfin dédommagé de cette privation; « je vais maintenant échanger l'illusion contre la « réalité; et combien aurai-je raison de répéter ce « vers du poëte :

« Que Dieu te récompense de ta démarche! Mais, hélas! « tu es venu bien tard.

« Entouré alors de ton patronage, j'entrerai dans « une nouvelle vie, je blâmerai la fortune de m'avoir « tenu si longtemps éloigné de ta présence, et je pas- « serai le reste de mes jours à ton service; attaché « à ta personne, j'aurai atteint le faîte des honneurs, « et ce temps sera l'époque la plus brillante de mon « existence. Mais ce qui m'afflige, c'est (*de ne pas avoir* « *ici*) mes livres, dans la composition desquels j'ai « passé ma vie, y travaillant jour et nuit. Ils renfer- « ment les fruits de mes études, l'histoire du monde « depuis la création, et celle des rois de l'Orient et « de l'Occident. Si j'avais ces livres sous la main, je « t'assignerais la première place parmi ces princes, et « le récit de tes exploits ferait pâlir leur renommée; « car tu es l'homme aux batailles, celui dont les « triomphes ont répandu le plus vif éclat, même jus- « qu'au fond du Maghrib. C'est toi qui as été annoncé « par la langue inspirée des favoris de Dieu; c'est toi « que les tables astrologiques et le *Djefer*[1] attribué à « Ali, le commandant des croyants, ont désigné; c'est

[1] Le *Djefer* est un livre de prédictions fort célèbre parmi les musulmans. Voy. la Chrestomathie de M. de Sacy, t. II, p. 300.

« toi dont la naissance a eu lieu sous la grande con-
« jonction des planètes, toi dont la venue devait être
« attendue vers la fin du temps! Mes ouvrages sont
« au Caire, et si je pouvais me les procurer, je reste-
« rais attaché à ton service et je ne quitterais plus ta
« cour; car, Dieu soit loué, j'ai rencontré celui qui
« sait m'apprécier, patroniser et estimer, etc.!....

« Timour lui demanda alors la description du Maghrib, des royaumes que ce pays renferme, de ses routes, villes, tribus et peuples..., et Ibn-Khaldoun lui raconta tout cela comme s'il eût eu le pays sous les yeux, et il fit ce rapport de manière à ce qu'il s'accordât avec les idées de Timour sur ce sujet.... Timour se mit alors à lui raconter tout ce qui s'était passé dans son propre pays, ses guerres avec les autres rois, l'histoire particulière de ses officiers et de ses enfants..... Il fit ensuite une convention avec le cadi Ibn-Khaldoun, que celui-ci se rendrait au Caire pour amener sa famille, ses enfants et prendre ses beaux ouvrages, et qu'il reviendrait sans aucun retard, lui promettant le sort le plus avantageux lors de son retour.

« Ibn-Khaldoun partit donc pour la ville de Safed, et se tira ainsi de sa position difficile. »

Au mois de ramadan de la même année, Ibn-Khaldoun fut nommé cadi'l-codat malikite d'Égypte, en remplacement de Djemal ed-Dîn el-Acfehsi (الاقفهسى)[1]; et au mois du second djomada 804,

[1] Ibn-cadi Schohba, fol. 181 verso; *Solouk*, fol. 29 recto; *Anbâ el-Ghomr*, fol. 174 verso.

il fut lui-même remplacé par Djemal ed-Dîn el-Bisati[1].

Au mois de dou'l-hidja 804, il fut encore nommé cadi à la place d'El-Bisati[2], par lequel il fut remplacé de nouveau au mois de rebi premier 806[3].

Au mois de schaban 807, Ibn-Khaldoun fut nommé pour la cinquième fois cadi'l-codat; il remplaça El-Bisati[4]; mais, au mois de dou'l-caada de la même année, il fut encore remplacé par El-Bisati[5].

Enfin, au milieu du mois de ramadân 808, il remplaça El-Bisati; mais il mourut le 25 du même mois[6] (15 mars 1406 de J. C.).

[1] Ibn-cadi Schohba, fol. 196 verso. Selon l'auteur de l'*Anbâ el-Ghomr*, fol. 188 verso, Ibn-Khaldoun fut remplacé par el-Bisati, au mois de chaban de cette année.

[2] *Ibid.* fol. 199 recto; Bedr-ed-dîn, fol. 55 verso; *Anbâ*, fol. 189 verso.

[3] *Ibid.* fol. 212 verso; Bedr-ed-dîn, fol. 64 verso; *Solouk*, fol. 40 verso.

[4] *Solouk*, fol. 47 verso; Bedr-ed-dîn, fol. 70.

[5] *Solouk*, fol. 49 recto; Bedr-ed-dîn, fol. 70 verso.

[6] *Solouk*, fol. 56 verso; Bedr-ed-dîn, fol. 75 recto; *Anbâ-el-Ghomr*, fol. 218 verso.

HISTOIRE

Des rois de l'Hindoustan après les Pandavas, traduite du texte hindoustani de Mir Cher-i Alî Afsos, par M. l'abbé BERTRAND.

(Suite et fin.)

SUITE DU RÂDJA VÎRA-VIKRAMÂDITYA, FILS DE GANDHARVA-SÉNA.

Cinq cent quarante-deux ans après que Râdja Vîra-Vikramâditya eut passé de cette demeure périssable au séjour éternel, Râdja Bhodja régnait sur le Mâlava. C'était un grand prince, orné d'excellentes qualités, plein de mérite, illustre par son équité et sa haute extraction. Son ministre, le pandit Vriratcha, était d'une conduite et d'une conscience intègres. C'est pourquoi le râdja l'établit la clef de tous ses desseins et le centre de toutes les affaires. Les aventures étranges de cet illustre râdja et de son sage ministre ont acquis beaucoup de célébrité dans le monde après celles de Râdja Vîra-Vikramâditya.

Un jour que Râdja Bhodja était allé par hasard chasser dans un djangle, il vit plusieurs petits garçons qui, en jouant, ayant établi l'un d'entre eux

roi, un autre ministre et un troisième préfet de police, leur soumettaient toutes les affaires de leur (prétendu) gouvernement. Le petit roi, élevé sur une éminence, décidait avec aplomb et avec autorité, comme l'eût fait un souverain véritable, les causes civiles et judiciaires qui lui étaient déférées. L'arrivée du râdja ne l'intimida point; il demeura assis comme devant, sans se déconcerter. Or, il paraît que ce roi pour rire jugea une querelle suscitée à l'occasion du vol d'un rubis, comme un véritable roi eût pu le faire, et avec tant de précision, que les savants de l'époque demeurèrent tout étonnés et restèrent ébahis comme des statues. Le râdja, qui avait entendu cet enfant et vu son autorité, fut plein de surprise et commanda qu'on le lui amenât. Lorsque celui-ci fut descendu de dessus l'éminence, il fut intimidé par la présence du râdja et se mit à pleurer comme un enfant. On le replaça sur l'éminence par l'ordre du râdja, alors il exerça son autorité comme auparavant. A la vue de cette particularité le râdja dit : « Ceci est l'effet de l'éminence et non de l'esprit de l'enfant. Que l'on creuse aussitôt à cette place. » A peine y eut-on creusé, conformément à ses ordres, qu'on en retira un trône magnifique enrichi de pierreries. Le mahârâdja en conclut que le trône était l'unique cause de la sagesse du gouvernement de l'enfant, et que, sans lui, ce pauvre petit n'eût rien compris aux affaires de la justice et de la politique. Alors, plein de joie, il fit transporter ce trône dans la capitale.

Il allait monter dessus, lorsqu'une des trente-deux idoles (qui le soutenaient) lui dit, par la permission de Dieu : « O Râdja Bhodja, ce trône est celui de Râdja Vikramâditya. Établis une ère à son exemple, alors tu pourras t'y asseoir. » Le râdja, étonné de ces paroles, lui dit : « O idole, quels sont les faits merveilleux qu'a opérés Râdja Vîra-Vikramâditya? Raconte-les moi. » Bref, les trente-deux idoles racontèrent, en présence du râdja, trente-deux histoires étranges et merveilleuses. Le râdja, les ayant entendues, demeura dans le silence, mais le pandit Vriratcha les écrivit élégamment en sanscrit et donna à son recueil le nom de *Singhâsan-Battîsî*[1]. Ce livre jouit jusqu'à nos jours d'une grande réputation dans les diverses contrées de l'Hindoustan.

De là il a été arrêté par les sages et les souverains que, lorsqu'un roi ou un prince se serait signalé dans le monde par ses exploits et n'aurait point eu d'égal en équité, on publierait de tous côtés l'époque de son avénement à la couronne, étant vraisemblable que les gouvernants de l'époque régleraient leur conduite sur la sienne et s'efforceraient d'administrer de la même manière que lui. C'est pourquoi, un grand nombre de princes et de râdjas ayant passé dans l'Hindoustan, l'ère de chacun d'eux n'a

[1] Cet ouvrage célèbre a été traduit en braj-bhâkhâ et en ourdoû; M. Garcin de Tassy a annoncé dans son histoire de la littérature hindoui qu'il en donnerait une analyse dans le second volume, qui doit bientôt paraître.

duré que le temps de son règne et est tombée en désuétude après sa mort, à l'exception toutefois de l'ère de Râdja Youdichthira, qui a été connue partout et qui subsiste encore. Ensuite Râdja Vîra-Vikramâditya s'étant rendu célèbre par ses brillantes qualités, ses succès et ses conquêtes, les Indiens ont consigné dans leurs actes l'ère de ce prince, qui date du moment où il monta sur le trône du Mâlava, ou du jour où, après avoir défait Râdja Sakhounta, il s'empara de l'empire de Dehli, l'an 3044 de l'ère de Râdja Youdichthira. Et jusqu'à présent, que 1800 ans et plus se sont écoulés depuis cette époque, son nom et celui de Râdja Bhartrî n'ont pas été effacés de dessus la face de la terre, et il est probable qu'ils y demeureront jusqu'à la fin du monde.

Vers. — Quiconque meurt après avoir été renommé en ce monde, son nom subsistera éternellement.

Celui qui est élevé en dignité et qui jouit du souverain pouvoir, doit s'occuper exclusivement de ce qui est nécessaire pour le bien du peuple et se garder de l'ambition, car les dignités de la terre n'offrent aucune garantie; le monde finit par s'anéantir, ses cités par tomber en ruines; les roses de son jardin se changent en épines, et le zéphir de son printemps en *samoum*. Celui à qui il a fait goûter le bonheur en le comblant de fortune et de délices, il l'a rendu ensuite malheureux en le précipitant dans la misère et dans le chagrin.

Il est rapporté dans l'*Akbar-nâmah* que, sur la fin de sa vie, Râdja Vîra-Vikramâditya conçut le désir de faire des conquêtes, et que, étant allé dans le Dékhan, il livra bataille à Sâlivâhana et fut fait prisonnier. Lorsqu'il vit que son vainqueur allait le mettre à mort, il lui demanda pour toute grâce de ne point supprimer dans les actes les années de son ère, ajoutant que c'était son plus ardent désir. Sâlivâhana accueillit sa requête et garda son ère sans altération comme précédemment; c'est pourquoi elle est encore maintenant en usage pour déterminer les époques. Cependant l'ère de Sâlivâhana subsista aussi, parce qu'il eut la gloire de faire prisonnier et de mettre à mort un râdja si célèbre et si puissant.

Mais ce n'est pas ainsi que ces faits sont rapportés dans le *Râdjâwali* et dans le *Râdja-taranguini*. D'après ces livres, le râdja serait mort de la main du djogui Samandra-Pâla. En voici le récit : Râdja Vîra-Vikramâditya exerça son autorité avec gloire et avec succès pendant un long règne et fit ainsi le bonheur du peuple. Puis, aux roses de la jeunesse succéda le vent orageux de la vieillesse; sa taille se courba sous les coups du grand âge, les rides sillonnèrent son front, sa vue s'éteignit, ses dents tombèrent, ses oreilles n'entendirent plus, son cerveau s'affaiblit, ses sens s'engourdirent, son corps se décharna, il n'avait plus que la peau sur les os; la vie lui devint plus à charge que la mort; ses mouvements étaient déterminés par un autre.

Vers. — La vie serait fort agréable, si le temps de la jeunesse durait toujours.

Dans cet état de choses, le djogui Samandra-Pâla, habile magicien, qui savait des charmes par centaines, maître passé dans la science des conjurations, qui, d'une seule parole, fascinait ceux qu'il voulait et les rendait énergumènes en un instant, qui, de plus, possédait parfaitement l'art de se dépouiller de son propre corps, parvint avec adresse à s'insinuer dans la société du râdja et à le séduire par ses discours et par ses enchantements. Il subjugua aussi les ministres et les officiers de la couronne. Enfin il s'arrogea un tel empire que le râdja et les ministres ne s'écartaient pas de ses volontés de l'épaisseur d'un cheveu et qu'ils n'auraient pas mis le pied dehors sans sa permission. Il dit un jour artificieusement au râdja : « Ton corps élémental est devenu débile et impotent par l'effet du grand âge, et n'a plus la faculté de se mouvoir. Je suis d'avis que, après avoir appris de moi l'art de te dépouiller de ton propre corps, tu quittes cette enveloppe usée pour entrer dans le corps vigoureux d'un jeune homme récemment privé de la vie, où tu jouiras une seconde fois de la jeunesse et des délices corporelles. »

Comme les jours de la vie du râdja étaient accomplis, celui-ci entra aussitôt dans les vues du djogui, et, ayant appris de lui sa science, il fit entrer son âme dans le corps d'un jeune homme mort prématurément. Le djogui, praticien expert dans

cette faculté, introduisit à l'instant son âme dans la dépouille du râdja, le tua sur-le-champ et monta à sa place sur le trône

Quoique cette aventure soit très-célèbre, cependant les gens sensés n'y ajoutent pas foi et ne la croient pas authentique; car l'âme est une substance incorporelle et subtile, essentiellement exempte de jeunesse et de vieillesse, d'infirmités et de faiblesses, ou, si elle éprouve ces accidents, ce n'est que par l'entremise du corps. Or, comme le corps du râdja était devenu impotent par l'âge et avait perdu ses sens et sa vigueur, comment l'âme du djogui, en y pénétrant, lui eût-elle rendu la jeunesse et eût-elle été la source des opérations nécessaires, puisque sa force ou sa faiblesse dépendent uniquement du corps? Ce qui prouve, en outre, que ce fait est controuvé, c'est qu'après la prétendue infusion de l'âme du djogui dans le corps du râdja, celui-là continua d'être appelé Samandra-Pâla; or la continuité de la dénomination démontre l'identité de la personne, car, sans le corps, il n'y a point de nom, l'âme n'étant pas perceptible aux sens, ni susceptible d'être appelée Zaïd ou Amrou : et si ce récit était véritable, on eût appelé l'individu Râdja Vîra-Vikramâditya. Il est donc évident que l'histoire de cette déposition des corps n'a aucune certitude; mais comme Samandra-Pâla avait toujours été avec le râdja, qu'il avait captivé par ses enchantements, et que de plus il s'était concilié l'affection des grands de l'état, les principaux officiers de la couronne

l'auront porté sur le trône après la mort du râdja, soit que celui-ci fût mort naturellement, soit qu'il eût été tué par Sâlivâhana.

Enfin, comme il y a divergence d'opinions au sujet de la naissance de Râdja Vîra-Vikramâditya, il y a également des sentiments opposés sur sa mort. On dit que sa vie fut de 1100 ans, et qu'il régna à Dehli 110 ans. Puis Samandra-Pâla quitta l'état religieux pour le souverain pouvoir.

Au commencement il paraissait s'adonner jour et nuit aux exercices de piété; mais, intérieurement, il était tout à fait différent de ceux de son ordre; il n'accomplissait ses exercices religieux que pour être vu du peuple; mais, en lui-même, il était occupé d'autres pensées. Il avait de la poussière sur son corps, mais ce n'était point par humilité; bien plus, elle manifestait la corruption de son intérieur. Il était derviche pour la forme, et, en réalité, il avait le cœur préoccupé des soucis du monde; il ne pensait pas au Dieu tout-puissant; ce malheureux était esclave de Vîra-Batâla. Si sa langue charnelle se taisait, combien de paroles ne prononçait pas sa langue intérieure. Il appliquait sur son corps de la cendre de bouze de vache, mais il mettait le démon dans son cœur. Sa dévotion servait d'écran à sa fourberie, ses austérités n'étaient que cendre et poussière. A l'extérieur il semblait fuir le monde, mais, dans son âme, il le convoitait avec ardeur; il en détournait les yeux de son corps, mais il ouvrait les yeux de son cœur pour le contempler. Au

dehors on l'eût pris pour un lion ; mais, au dedans, ce n'était qu'un chien de ce bas monde.

Des ignorants furent amenés dans ses filets par ses enchantements, et des gens inexpérimentés, prenant ses jongleries pour des miracles, s'inclinèrent devant lui; des centaines d'individus, pour l'amour de l'alchimie, se firent par lui fouler aux pieds, et des milliers se dévouèrent à lui, corps et âme, pour obtenir le mercure solide. Il en résulta qu'un nombre infini tomba sous le joug et dans les filets de cet imposteur, et que, par un simulacre de devotion, il parvint au but qu'il s'était proposé, c'est-à-dire qu'il laissa de côté la natte de la pauvreté et obtint le trône impérial; mais, en réalité, il perdit la pierre philosophale et n'acquit qu'un fer terne et rouillé ; il perdit le ciel pour gagner la terre. Hélas! hélas! que la vie est courte, et le plaisir de peu de durée! Samandra-Pâla ayant renoncé à la félicité de la vertu et au bonheur de l'état monastique, combien ne lui en coûta-t-il pas de peines et de fatigues pour avoir un empire temporel! Avec quels regrets, avec quels remords ne dut-il pas prendre la route de la mort.

La durée de son règne fut de.....	24 ans	2 mois.
R. Tchandra-Pâla, fils de R. Samandra-Pâla, régna.....	4	5
R. Natna-Pâla, fils de R. Tchandra-Pâla..	51	5
R. Désa-Pâla, fils de R. Natna-Pâla.....	47	2
R. Nṛisinga-Pâla, fils de R. Désa-Pâla...	48	3
R. Soûnaha-Pâla, fils de R. Nṛisinga-Pâla.	37	11
R. Lakhah-Pâla, fils de R. Sounaha-Pâla..	38	3

R. Amrita Pâla, fils de R. Lakhah-Pâla..	27 ans	6	mois.
R. Bénaya-Pâla, fils de R. Amrita-Pâla..	39	2	
R. Govinda Pâla, fils de R. Bénaya-Pâla..	55	5	
R. Hara-Pâla, fils de R. Govinda-Pâla...	24	9	
R. Bhîma-Pâla, fils de R. Hara-Pâla....	48	8	
R. Govinda-Pâla. fils de R. Bhîma-Pâla..	21	2	
R. Madana-Pâla, fils de R. Govinda-Pâla.	27	9	
R. Kourma-Pâla, fils de R. Madana-Pâla.	45	5	

Râdja Vikrama-Pâla, fils de Râdja Kourma-Pâla, ayant succédé à son père, entreprit de faire des conquêtes, réduisit plusieurs princes sous son obéissance et leur imposa un tribut. Il n'abandonna pas pour cela le dessein de porter plus loin ses armes. Ayant donc levé une armée, il marcha sur différentes contrées, et remporta la victoire par la faveur de sa bonne fortune et par la force de son bras. Il employa ainsi un certain temps à travailler à la prospérité de l'empire et à conquérir des places fortes, et par là il donna de l'éclat à son règne. Mais, sur les derniers jours de sa vie, lorsqu'il fut déterminé dans les décrets divins que l'autorité passât de cette famille dans une autre, le râdja, enflé d'orgueil, attaqua sans raison Talwaka-Tchandra, râdja de Bahrâyatcha. Celui-ci, de son côté, ayant levé une armée, s'avança à sa rencontre et il y eut un grand combat. Le cimeterre marcha vigoureusement; des milliers de guerriers, des centaines de braves tombèrent sous les coups; des monceaux de cadavres s'élevaient jusqu'au front des éléphants, et les corps morts amoncelés formaient comme des tours au milieu du champ de bataille. Enfin, par la volonté

du Dieu très-haut, Râdja Vikrama-Pâla perdit la bataille et la vie, et Râdja Talwaka-Tchandra remporta la victoire.

Râdja Vikrama-Pâla régna 44 ans et 3 mois. L'empire était demeuré dans cette famille sous seize rois, depuis Samandra-Pâla jusqu'à lui, l'espace de 343 ans[1], après quoi il passa dans une autre famille.

Râdja Talwaka-Tchanda, prince de Bahrâyatcha, n'était possesseur que d'un petit pays, et cependant il parvint à se rendre maître d'Indraprastha. Par lui-même il était incapable de vaincre Vikrama-Pâla, ce puissant souverain, qui avait sous ses ordres une armée si nombreuse et appuyée de tant de munitions de guerre; mais la fortune l'accompagna de telle sorte qu'il obtint l'empire d'Indraprastha, et qu'il en fut le roi; cependant, la mort ne lui fit point quartier, la durée de son règne ne fut que de 2 ans.

R. Kâtika-Tchanda, son fils, régna.....	4 ans	3 mois.
R. Râma-Tchanda, fils de R. Kâtika-Tchanda.....	14	11
R. Adhara-Tchanda, fils de R. Râma-Tchanda.....	18	2
R. Kaliâna-Tchanda, fils de R. Adhara-Tchanda.....	15	7
R. Bhîma-Tchanda, fils de R. Kaliâna-Tchanda.....	18	3

[1] Il y a ici une énorme erreur de calcul; le nombre total des années de cette dynastie, d'après Afsos lui-même, se monte à 585 ans 8 mois.

R. Loha-Tchanda, fils de R. Bhîma-Tchanda.....	25 ans	5 mois.
R. Govinda-Tchanda, fils de R. Loha-Tchanda.....	22	2

Rânî Paima-Dévi, fille de Govinda-Tchanda, monta sur le trône parce que son père n'avait point laissé d'enfant mâle. Les grands de l'empire, remplis pour elle d'intentions favorables, ne méconnurent pas ses droits et n'oublièrent pas les devoirs de la fidélité; ils firent asseoir leur maîtresse sur le trône, promirent obéissance à ses ordres et prirent tous la ceinture de la soumission. Les officiers civils exercèrent leur emploi sous sa dépendance et s'acquittèrent exactement de leurs fonctions respectives avec leurs subordonnés. Mais la mort n'épargna pas longtemps cette vertueuse princesse, elle mourut un an après, universellement regrettée.

Depuis Râdja Talwaka-Tchanda jusqu'à Paima-Déva, dix personnes occupèrent le trône l'espace de 155 ans[1].

Ensuite, Hara-Préma parvint d'un état obscur à la dignité suprême et monta sur le trône. Voici son histoire. Comme il ne restait aucun héritier de Râdja Govinda-Pâla et de Rânî Paima-Dévi, et que l'état se trouvait sans chef, les grands de l'empire et les officiers de la couronne, ayant prêté serment, fu-

[1] L'addition ne donne que 121 ans 9 mois; mais l'auteur indien n'indique que neuf princes de cette dynastie, et il en accuse dix dans son résumé; il faut, sans doute, intercaler un roi qui aura régné 33 ans et 3 mois.

rent d'avis qu'un souverain était nécessaire pour la gestion des affaires et l'administration du royaume. Puis, ils considérèrent que le derviche Hara-Préma était rempli de vertus et d'excellentes qualités, que bien du monde était favorablement disposé en sa faveur, que les nobles avaient confiance en lui, qu'il ne répugnait à personne d'obéir à ses ordres, que chacun estimerait à bonheur de lui être soumis et s'appliquerait de tout son cœur à faire ses volontés; qu'ainsi il était expédient de le faire monter sur le trône et qu'il était de l'intérêt du pays d'accomplir ce qu'il ordonnerait, parce que ce derviche pieux et savant ne voudrait pas qu'on affligeât les serviteurs de Dieu et suivrait scrupuleusement les règles de la justice et de l'équité. Finalement, les grands et les ministres, s'étant rendus auprès de lui, l'enlevèrent de dessus la natte de la pauvreté et le placèrent sur le trône.

Il régna.....	7 ans	5 mois.
R. Govinda-Préma, son fils.....	20	3
R. Gopâla-Préma, fils de Râdja Govinda-Préma.....	15	3

Râdja Mahimâ-Préma, fils de Râdja Gopâla-Préma, succéda à son père; il paraissait, à l'extérieur, appliqué aux affaires, mais, intérieurement, il avait le plus grand dégoût pour le monde et pour tout ce qu'il renferme. Il passait presque tout son temps avec des derviches et des ascètes; il prêtait les oreilles de son cœur aux discours des théologiens

et des hommes intérieurs. Il en résulta que son cœur ne fut pas souillé par l'amour de la souveraineté temporelle et que son intérieur se nourrissait des biens spirituels. Quoique chaque jour sa femme se présentât devant lui avec de nouveaux atours, ses yeux ne se détournaient pas de la vue de Dieu de l'épaisseur d'un atome. Car comment trouver du charme dans tout autre objet quand on a profondément empreinte dans les yeux du cœur l'image du céleste amant? Comment l'éclat de la lampe de la royauté aveuglerait-il celui dont l'âme brille de la splendeur de la piété? Comment celui devant qui est ouverte la droite voie de la demeure permanente irait-il s'égarer dans les tortueux sentiers de l'auberge de la destruction? En effet, la vertu et l'ascétisme procurent un bonheur sans fin et des délices sans égales. Les dignités mondaines ne sauraient l'emporter sur les biens célestes, et l'habit du pauvre est de beaucoup préférable au manteau impérial. Celui qui a choisi une retraite solitaire s'endort content dans cette demeure passagère. Enfin, la force d'attraction de la vie religieuse entraîna ce saint homme; il jeta dans la poussière la couronne royale, mit sur sa tête le diadème monastique et s'enfuit au désert. Louange à sa prudente résolution; car la pensée des délices éternelles lui fit fouler aux pieds les biens temporels de la terre!

La durée du règne de ce derviche fut de 6 ans et 8 mois. Depuis Hara-Préma jusqu'à Mahimâ-Préma,

le trône fut occupé par quatre personnes, l'espace de 53 ans[1].

Lorsqu'on apprit que le roi d'Indraprastha avait quitté le monde pour se retirer dans la solitude, que le trône était vacant et que ce vaste empire demeurait sans chef, tous les gouvernants des contrées voisines conçurent le dessein de le déchirer; tous, donc, levèrent une armée; mais Râdja Adhara-Séna, roi du Bengale, ayant rassemblé ses troupes avant tous les autres, s'avança à la tête d'une armée nombreuse et arriva inopinément devant Indraprastha, qui n'avait personne pour la gouverner et faire face à l'ennemi; il s'en empara sans coup férir et s'assit sur le trône, du consentement des ministres, des nobles et de tous les officiers de l'état.

Il régna.....	18 ans	5 mois.
R. Bilâwala-Séna, fils de R. Adhara-Séna.	12	4
R. Késava-Séna, fils de R. Bilâwala-Séna.	15	8
R. Mâdhava-Séna, fils de R. Késava-Séna.	11	4
R. Soûra-Séna, fils de R. Mâdhava-Séna.	20	2
R. Bhîma-Séna, fils de R. Soûra-Séna...	5	2
R. Kâtika-Séna, fils de R. Bhîma-Séna..	4	9
R. Harî-Séna, fils de R. Kâtika-Séna....	12	2
R. Ghana-Séna, fils de R. Harî-Séna....	8	11
R. Narâyana-Séna, fils de R. Ghana-Séna.	2	3
R. Lakchmana-Séna, fils de R. Narâyana-Séna.....	6	11

Râdja Dâmoûdra-Séna, fils de Lakchmana-Séna, succéda à son père; mais l'ignorance de la jeunesse

[1] L'addition donne 49 ans et 7 mois.

se joignit dans son caractère à l'inapplication. Il manquait de tact et admettait dans sa société des gens grossiers et de bas étage; il oublia totalement les us et coutumes de ses ancêtres. Enfin, il perdit toute idée de justice et d'équité et prit des manières tyranniques. Tant il est vrai qu'un mauvais compagnon est un démon incarné; il t'aveuglera toujours, il ne te montrera pas la droite voie; soir et matin il te trompera. Prends garde d'admettre auprès de toi un pareil personnage et crains sa compagnie. Comme l'automne précipite dans la poussière l'éclat et la couleur des roses, de même, la société d'un mauvais sujet amène la misère dans la fortune la plus brillante. Le râdja, soit par la malice de son naturel, soit par l'instigation des méchants, ôta les emplois civils aux fonctionnaires qui n'avaient en vue que le bien de l'état, et se mit à tyranniser les vassaux et les tributaires. Lorsque les turbulents virent ces manières d'agir, ils commencèrent à vexer les citoyens et à piller effrontément les honnêtes gens et les sujets. Dans l'espace de quelques jours, l'éclat de l'empire s'évanouit, sa prospérité disparut, les finances diminuèrent, l'état fut désolé, les grands du royaume se retirèrent des affaires. Enfin, le râdja fut châtié de ses méfaits. Ce tyran gouverna 11 ans et 3 mois.

Depuis Râdja Adhara-Séna jusqu'à Râdja Dâmoûdra-Séna, le trône avait été occupé par douze rois, l'espace de 150 ans[1].

[1] L'addition ne donne que 129 ans et 4 mois.

Râdja Dîpa-Singa, le montagnard, roi de Siwâlaka dans le Kohistan, avait une nombreuse armée et une grande réputation de justice. Comme les officiers et les gouverneurs des provinces de Râdja Dâmoûdra-Séna étaient fatigués de ses vexations et de ses mauvais traitements, ils se rendirent dans le Kohistan et exposèrent au prince la situation de leur empire, la position du peuple, le désordre de l'armée, le mécontement des fonctionnaires publics, et lui inspirèrent le désir de devenir roi d'Indraprastha. A ces heureuses nouvelles, le prince conçut une grande joie; il s'avança à marche forcée contre cet empire, à la tête d'une armée innombrable, et y arriva en très-peu de temps. Il jeta dans les fers ce râdja enivré du vin de l'indolence, et, voyant le moment favorable, il monta sur le trône; puis, ayant fait évanouir les ténèbres de la tyrannie par la lampe de l'équité, il éclaira le monde et géra les affaires de l'état pendant un règne de 27 ans 2 mois.

R. Rana-Singa, fils de R. Dîpa-Singa, régna.	22 ans	5 mois.
R. Râdja-Singa, fils de R. Rana-Singa.....	9	8
R. Vara-Singa, fils de R. Râdja-Singa.....	40	1
R. Nri-Singa, fils de R. Vara-Singa.....	25	3

Râdja Djiwana-Singa, fils de Nri-Singa. Lorsque ce prince monta sur le trône, il était dans la fleur de la jeunesse; c'est pourquoi il se mit à vivre dans les délices et les plaisirs, et, plein d'indifférence pour les affaires de l'état, il les négligeait totalement; tant il est vrai que, dans l'effervescence de

l'âge, les désirs déréglés de l'âme l'emportent toujours, et que l'homme cherche naturellement la volupté. A cet âge, personne ne songe à se sevrer du plaisir, enivré qu'il est de bonheur, et à se préserver de mauvaises actions et d'ivresse. Ceux-là sont de grands hommes, qui savent se modérer à cette époque de la vie, et qui se conduisent par la crainte de Dieu. Ce sont ceux-là qui acquièrent dans ce monde un bon renom et des délices dans la vie future. — Bref, ce râdja inepte et adonné à la volupté ne put garder l'autorité suprême; c'est pourquoi le pouvoir échappa à ses mains en peu de jours. Il prit la route du désert de l'affliction et voyagea dans la solitude de la destruction.

La durée de son règne fut de 20 ans et 5 mois. Depuis Râdja Dîpa-Singa jusqu'à Râdja Djiwana-Singa, l'empire fut gouverné par six rois, durant l'espace de 139 ans[1].

HISTOIRE DE RÂDJA PRITHIVÎ-RÂDJA.

(Plus connu sous le nom de *Pithoûrâ*.)

Lorsqu'il plut au Souverain Roi que Râé-Pithoûrâ, prince de Bairâṭha, dépendant de Djiwana-Singa, devînt le maître d'un aussi grand empire, et que ces contrées spacieuses tombassent sous sa domination, Râdja Djiwana-Singa, soit à cause de son indolence naturelle, soit parce qu'il était retenu par quelque

[1] L'addition donne 145 ans.

affaire importante, envoya ses lieutenants avec une armée contre le Kohistan, pays de ses ancêtres, et resta dans la capitale avec une faible garnison. Râé Pithoûrâ, considérant cette imprudence et l'isolement auquel ce prince s'était réduit, arriva tout à coup avec une armée nombreuse. Râdja Djiwana-Singa, se voyant dénué de toute espèce de munitions de guerre, s'enfuit avec sa petite troupe dans les défilés du Kohistan. La mesure de sa vie fut aussitôt comblée et Râé-Pithoûrâ s'assit triomphant sur le trône.

Après quinze ans de règne, Sultân Chihab-ouddin Gauri de Gaznîn fit plusieurs invasions et lui livra différents combats. Il parvint enfin à tuer le râdja dans l'endroit appelé Nirâyani, plus connu sous le nom de Talâorî, et s'assit sur le trône.

L'histoire des rois qu'on vient de lire est conforme au *Râdjâwalî* et au *Râdja-taranguini ;* mais, dans la troisième partie de l'*Akbar-nâmah* et dans quelques autres livres, il est dit que, l'an 429 de l'ère de Vîra-Vikramâditya, Râdja Aṭaka-Pâla Tounwara, qui régnait alors, colonisa la ville de Dehli, près d'Indraprastha, et que ses descendants régnèrent successivement au nombre de vingt, pendant 419 ans 1 mois et 27 jours. Son vingtième descendant, connu sous le nom de Prithivî-Râdja, livra bataille à Bâboû-Baladéva, de la tribu Tchâhouvâna, et fut tué. Ensuite Baladéva et ses enfants régnèrent au nombre de sept, consécutivement, pendant 385 ans et 7 mois.

Lorsque le septième descendant de Baladéva, dont le nom était Pithoûrâ, fut monté sur le trône à son tour, Sultân Chihab-ouddin Gaurî vint, sept fois différentes, livrer bataille à Pithoûrâ, et fut chaque fois vaincu et contraint de se retirer. Malgré cela il persistait toujours dans le dessein de s'emparer de l'empire des Indes, mais il ne pouvait en venir à bout.

Cependant, Râdja Djaya-Tchanda Athoura, roi de Canoge, ayant remporté la victoire sur plusieurs râdjas, voulut exécuter le sacrifice du *râdjasoû*, dont on a décrit plus haut le rite et les cérémonies. Râdja Djaya-Tchanda donna donc des ordres pour que rien ne manquât de ce qui était nécessaire. De plus, comme il voulait profiter de cette solennité pour marier sa fille à un puissant râdja, il convoqua les rois de toutes les contrées. Pithoûrâ se disposait donc à se mettre en voyage pour l'obtenir, lorsqu'il échappa à un de ses courtisans de dire qu'il était étrange que Djaya-Tchanda fît un sacrifice dont l'exécution n'appartenait qu'au mahârâdja, et plus étonnant encore que celui-ci consentît à l'honorer de sa présence. Ce qu'ayant entendu Râé-Pithoûrâ, il fut enflammé de courroux et marcha contre ce prince dans le dessein de lui livrer bataille.

Râdja Djaya-Tchanda, apprenant cette nouvelle, se replia sur lui-même comme un serpent noir. Néanmoins, comme le moment du sacrifice approchait, il usa prudemment de délai, et ayant fait

faire une statue de Pithoûrâ d'une parfaite ressemblance, il la plaça à sa porte en guise de concierge. Au su de ce fait, Râé-Pithoûrâ s'avança à marche forcée suffoqué de colère, et, étant arrivé peu de jours après, il enleva sa statue, engagea le combat et revint dans son royaume après avoir perdu beaucoup du monde.

De toute façon néanmoins, Râdja Djaya-Tchanda accomplit le sacrifice; mais sa fille n'agréa aucun prince pour époux. Cependant, comme ce qui s'était passé lui avait fait connaître la bravoure et l'audace de Pithoûrâ, elle en devint éperdûment éprise; c'est pourquoi son père la chassa et la relégua dans une maison séparée. Râé-Pithoûrâ, en ayant été informé, conçut aussi pour elle un violent amour. Il députa vers Râdja Djaya-Tchanda le marchand Tchândâ-Bhâṭa avec des intentions pacifiques, et lui-même s'adjoignit à lui en qualité de serviteur, avec quelques personnes choisies. Lorsque Bhâṭa fut arrivé à Canoge, Râé-Pithoûrâ enleva bravement la jeune fille et revint à Dehli. A la nouvelle de ce qui était arrivé, Râdja Djaya-Tchanda livra bataille au ravisseur. Il y eut un sanglant combat, où périrent sept mille hommes de part et d'autre. Mais le Râé n'abandonna point son amante et ne refusa point le combat. Enfin il la déposa dans son palais et fut tellement captivé dans les filets de son amour, qu'il négligea le soin des affaires politiques.

Une année s'étant écoulée de la sorte, Sultân

Chihâb-ouddin Gaurî vint à connaître cet état de choses; alors, ayant fait alliance avec Râdja Djaya-Tchanda, et rassemblé pour la huitième fois une puissante armée, l'an 1233 de Vîra-Vikramâditya, 588 de l'hégire[1], il ne s'occupa plus que de la conquête de Dehli et s'empara d'un grand nombre de places fortes. Personne cependant n'osait en informer le râdja; mais, enfin, les grands de l'état ayant tenu conseil, envoyèrent Tchândâ-Bhâṭa au palais de la princesse, pour instruire celle-ci de ce qui se passait, afin qu'elle en avertît le râdja. Ce prince l'apprit ainsi; mais, comme plusieurs fois déjà il avait vaincu le sultan, il ne s'en mit point en peine et n'en tint aucun compte, aveuglé qu'il était par sa présomption. C'est pourquoi, n'ayant pris avec lui que très-peu de troupes, il s'avança contre l'ennemi. Râdja Djaya-Tchanda ne marcha point avec lui et se mit, au contraire, du côté du sultan. Le feu du combat éclata avec violence, le cœur du râdja fut abattu; enfin il fut pris par les soldats du sultan, qui le jeta dans les fers et l'emmena à Gaznîn.

Le marchand Tchândâ-Bhâṭa, en étant informé, prit la route de Gaznîn, se mit au service du sultan et devint l'objet de ses faveurs. Il alla ensuite trouver Pithoûrâ et fit la paix avec lui dans la prison. Un jour qu'il se trouvait au conseil, il exposa, en présence du sultan, la dextérité de Pithoûrâ à décocher la flèche, ce qui excita la curiosité du prince.

[1] 1192 de l'ère chrétienne.

Il le fit donc venir et lui commanda de donner sur l'heure une preuve de son adresse à lancer la flèche. Le Râé prit donc un arc et une flèche, et décocha le trait vers son but de telle sorte qu'il tua le sultan. En même temps les serviteurs de celui-ci le mirent à mort avec Tchândâ-Bhâṭa.

Mais les annales persanes rapportent que Pithoûrâ fut vaincu dans la plaine de Talâorî et tué de la main de Chihâb-ouddin, et que, quelque temps après, le sultan tomba sous les coups d'un assassin nommé Khaukhara. Il en résulte qu'il y a une grande divergence d'opinions au sujet de cet événement. Dieu connaît la vérité.

Quoi qu'il en soit, après la mort de Râdja Pithoûrâ, la souveraineté de l'Hindoustan passa des Hindous entre les mains des sultans musulmans. Depuis Râdja Youdichthira jusqu'à Pithoûrâ, cent vingt personnes régnèrent l'espace de 4408[1] ans; dans

[1] On peut dire de la chronologie de l'*Araïch-i-mahfil* ce que Buchanan dit d'un ancien *Rájá Paditti* qu'il a inséré dans son ouvrage : « The eras of *Vicrama* and *Salivahanam*, two of the best established points in *Hinda* chronology, are by this account most horribly distorted. » Si ces erreurs de calcul ne sont pas des fautes d'impression, elles proviennent sans doute de ce que l'auteur aura puisé à des sources différentes; mais, comme il est important d'avoir des points fixes auxquels on puisse se rattacher, nous allons donner ici les époques certaines de l'histoire de l'Hindoustan. Le *Kali-youga* ou ère de *Youdichthira* a commencé 3100 ans avant la naissance de J. C. L'ère de Vikramâditya a commencé (et cette fois Afsos a trouvé juste), l'an 3044 de celle de Youdichthira, 56 ans avant Jésus-Christ. La chute de l'empire hindou et l'avénement des Gaznévides au trône de Dehli sont arrivés l'an 4292 de Youdichthira, 1250 de Vikramâditya, 1192 de J. C. et 588

ce total il faut comprendre les 49 ans du règne de Pithoûrâ.

Depuis que le Créateur de l'univers a fait briller ce monde d'existence et de dépravation, il n'a donné à personne la robe d'une vie éternelle. Les empires ne sont pas, à cet égard, plus privilégiés que les individus. Chacun est sujet à la mort, et la couronne, ainsi que l'autorité, passe d'une famille à une autre. Un sage ne doit donc pas mettre sa confiance dans les biens et le bonheur de ce monde, se laisser séduire par cette vie d'emprunt, ni tirer vanité d'une prospérité passagère.

de l'hégire. Les Indiens se servent encore d'une autre ère, celle de Sâlivâhana, qui a commencé l'an 135 de celle de Vikramâditya, environ 78 ans après J. C., mais il n'en est pas fait usage dans l'histoire qu'on vient de lire.

HISTOIRE

DES BENOU-ZIYAN DE TLEMCEN,

Traduite sur un manuscrit arabe et accompagnée de notes, par M. Reinhart Dozy.

INTRODUCTION.

L'ouvrage dont j'offre ici une traduction se trouve à la fin du manuscrit de Leyde n° 24 (Catal. pag. 482, n° 1797), qui contient l'histoire des Almoravides et des Almohades, et qui est intitulé : الحلل الموهية فى ذكر الاخبار المراكشية Il y occupe le feuillet 92, jusqu'à la fin du livre, feuillet 103 r. L'écriture est africaine et assez bonne; elle me semble de la main de celui qui a écrit une *partie* du *Holal* (fol. 41—70 v.).

Le titre ذكر الدولة الزيانية العبد الوادية بتلمسان, ne nous indique pas quel est l'auteur de notre ouvrage; cependant, il est évident, par plusieurs passages, que l'auteur habitait à Fez, à la cour des Mérinides, et qu'il descendait de la famille illustre des Benou'l-Ahmar, rois de Grenade. Le passage suivant (fol. 99 r.) nous fait connaître exactement la parenté de notre auteur. Il y dit : مولده بغرناطة من الاندلس وهو تحت ايالتنا فى عام اثنين وعشرين وسبعمائة فى دولة السلطان اسماعيل عمّ ابينا اخى جدّنا والد ابينا « L'émir Abou Hammou Mousa était né à Grenade en Espagne, sous notre gouvernement, en 722, pendant le règne du sultan Ismâîl, l'oncle de notre père et le frère de notre grand-père, qui

était le père de notre père. » Un frère d'Ismâîl Ier nous est-il connu par l'histoire? Il l'est; car les historiens[1] racontent que sous Mohammed IV, fils et successeur d'Ismâîl Ier, le pouvoir suprême était entre les mains du vizir Mohammed Ibn el-Mahrouk (المحروق). Au mois de moharrem 727, celui-ci se brouilla avec le commandant des troupes africaines, Othmân Ibn Abî'l-Alî qui causa une révolte, et qui fit venir à lui un prince de la famille royale et le proclama souverain. Ce prince était Mohammed, le fils du *reîs* Abou Saîd, comme dit Ibn-Khaldoun. On sait qu'Abou Saîd Faradj, issu d'une branche cadette de la maison royale, était le père d'Ismâîl Ier; nous trouvons donc que ce Mohammed était le frère d'Ismâîl Ier, et l'oncle du fils de ce dernier, Mohammed IV. Ceci est confirmé par Ibn-el-Khatîb, qui dit expressément que celui qui fut proclamé souverain par les rebelles, était l'oncle du sultan régnant (Mohammed IV).

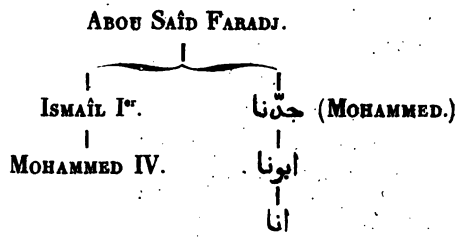

Cependant la paix fut conclue entre les deux partis au commencement de l'année suivante (728), mais les historiens ne nous apprennent pas quel fut le sort de l'usurpateur Mohammed, selon toute apparence le grand-père de notre au-

[1] Ibn al-Khatîb, *Dictionnaire biographique*, man. de M. de Gayangos, fol. 139 v. 140 r. Ibn-Khaldoun, *Histoire d'Espagne*, man. de Leyde, n° 1350 (d), fol. 33 v. Casiri (*Biblioth. Escur.* t. II, p. 293, 294) a publié quelques extraits du passage d'Ibn al-Khatîb, que j'ai cité.

teur ; mais, comme notre auteur se trouvait à la cour des Mérinides quand il écrivait son livre, je pense que son grand-père fut banni de l'Espagne par Mohammed IV, et qu'il se réfugia à Fez, à la cour de ces princes, où ses descendants continuèrent à résider après sa mort.

Dombay possédait un manuscrit de notre ouvrage, et il paraît que le nom de l'auteur y est indiqué. Le savant allemand l'appelle Abou-Mohammed Abdollâh Ibn-Omar[1]. Cela se peut. Il ajoute Ibn-Ismâîl. Je pense qu'il passe ici deux noms, savoir : Ibn-Mohammed et Ibn-Abî Saîd Faradj, et que l'Ismâîl qu'il nomme est le père de ce dernier et le bisaïeul de notre auteur[2]. Mais Dombay ajoute encore : Ibn-Nasr Ibn-Hamad (Ahmed ?) Ibn-Ibrâhîm. Ceci ne s'accorde point du tout avec la généalogie des Benou'l-Ahmar telle qu'elle nous est donnée par Ibn el-Khatib[3]. Cependant les mêmes noms s'y trouvent parmi plusieurs autres et dans un tout autre ordre. Je suppose donc que dans le manuscrit de Dombay on trouve la généalogie complète de notre auteur, et que l'auteur allemand a emprunté, au hasard, quelques noms seulement à cette généalogie.

Dombay possédait un autre ouvrage de notre auteur, intitulé : روضة النسرين فى دولة بنى مرين. Cette histoire des Mérinides commence par Abdol-Hakk (610) et s'étend jusqu'à Othmân, le fils d'Abou'l-Abbâs (800)[4].

Quant à notre ouvrage, je ne le considère nullement comme une histoire complète des Benou-Ziyân, mais comme des mémoires historiques et biographiques assez intéressants et qui ont de la valeur parce qu'ils sont écrits par un contem-

[1] Voyez *Geschichte der Mauritanischen Könige*, tom. II, préface, pag. LI, LIII.

[2] Comparez la table généalogique des Benou'l-Ahmar dans le second volume de l'ouvrage intitulé : *History of the Mohammedan dynasties in Spain* (pag. XCI), par M. de Gayangos.

[3] *Dictionnaire biographique*, man. fol. 176 r. et v.

[4] *Geschichte der Mauritanischen Könige*, tom. I, pag. LIII, LIV.

porain. Ils sont écrits avec beaucoup de partialité, contre les Benou-Ziyân et pour les Mérinides. Si le récit lui-même, comparé à celui d'autres historiens plus impartiaux, ne le démontrait pas, des phrases comme celle-ci (fol. 101 r. et v.) : وآل بنى مرين اهل عزّة وقهر من سواهم من الملوك ولم يهزم عدوهم لهم راية قط بل هم اهل النصر والظفر قاطعة الشبا غالبة فاتكة بالاعادى من بنى عبد الوادى وغيرهم. « La famille des Benou-Mérin est une famille noble, qui subjugue les rois ses égaux; jamais leurs drapeaux n'ont été abattus par l'ennemi; au contraire, ce sont toujours eux qui remportent la victoire; ce sont les pointes de *leurs* glaives qui coupent, qui domptent et tuent leurs ennemis tels que les Abdolwâdîtes et d'autres. » Des phrases comme celles-ci, dis-je, le prouveraient abondamment. La position de l'auteur à la cour des Mérinides, les ennemis continuels des Benou-Ziyân, nous explique suffisamment la raison de cette partialité. Dans mes notes j'ai tâché de rendre justice aux princes Abdolwâdîtes, en citant d'autres auteurs qui portent sur eux un jugement plus favorable. J'aurais aimé me servir aussi, dans mes éclaircissements, de l'histoire des Berbers par Ibn-Khaldoun; mais comme le manuscrit de cet ouvrage, que possède la bibliothèque de Leyde, se trouve actuellement entre les mains de mon savant ami M. le baron de Slane, ceci m'a été impossible.

Je dois encore faire observer que le style de notre ouvrage est assez mauvais, et que plusieurs passages sont écrits en dépit de la grammaire.

HISTOIRE DES BENOU-ZIYAN DE TLEMCEN.

L'ÉMIR YAGMOUR ESEN (يغمور اسن) IBN-ZIYÂN L'ABDOLWÂDÎTE.

On lui prêta le serment à Tlemcen en 631, et il y mourut en 681, âgé de quatre-vingt-un ans, et après un règne de cinquante années et cinq mois. Son teint était blanc mêlé de rouge, et il était d'une taille moyenne[1]. Quand, après sa mort, on le mit dans son tombeau, la terre ne voulut pas le recevoir et le rejeta de son sein. Il était d'une naissance obscure, et son père était Zyân Ibn-Thâbit, qui avait été chargé par Yacoub al-Manzour l'Almohade, émir el-mouminîn et roi du Magrib (ملك المغرب), de lever l'impôt que devaient payer les habitants de Tlemcen. Le prince l'appela à rendre compte des sommes que devait avoir produites l'impôt frappé sur cette ville, et il trouva qu'il se les était appropriées. A cause de cela, il le punit, lui fit donner des coups de fouet, et donna ordre de l'emprisonner dans une boutique du marché des cordonniers (سوق

[1] Les historiens arabes ont, comme l'on sait, la coutume de donner la صفة du prince, c'est-à-dire la description de sa personne. Les chroniqueurs espagnols du moyen âge les ont imités dans ce point comme dans beaucoup d'autres. (Voyez par exemple la *Cronica del serenissimo rey don Juan el Segundo*, Logroño, 1517, fol. 52, col. 1; *Cronica del rey don Enrique el Quarto*, édition de Madrid, 1787, pag. 5.)

الاسكافيين). Vis-à-vis de cette boutique se trouvait celle d'un cordonnier nommé Alî Ibn-al-Moallim (*le fils du maître d'école*). Celui-ci prit pitié de lui, et il se rendait çà et là pour exécuter toutes ses commissions[1] jusqu'à ce que l'émir al-mouminîn Yacoub-al-Manzour l'Almohade le fît sortir de prison. A cause de cela, le fils de ce cordonnier, Alî Ibn-al-Moallim, fut comblé d'honneur et de puissance[2] pendant le règne de Yagmour Esen. En reconnaissance des services que le père du cordonnier avait rendus au père du prince, le prince l'admit parmi les *kâtibs* (secrétaires) de sa cour. Moi-même j'ai connu le fils de celui-ci, le *kâtib* Alî, dans la résidence des Mérinides, et il écrivait les billets qui

[1] فكان — يتصرّف فى جميع شؤنه La cinquième forme du verbe صرف se trouve dans le même sens dans le Dictionnaire biographique d'Ibn al-Khatîb (man. fol. 111 v.). On y lit : يتصرف وصار من جملة من (ajoutez كان) يتصرف بامر اخيه سير ويقف ببابه « Il devint au nombre de ceux qui allaient çà et là pour exécuter les ordres de son frère Sîr, et il se tint comme serviteur à sa porte. » On voit que dans ce passage, comme dans le nôtre, ce mot se dit des serviteurs qui parcourent la ville à l'ordre de leur maître, pour acheter les vivres, etc.

[2] نال الحظوة والجاه. Le mot جاهٌ, qui manque dans le Dictionnaire, exprime la même idée que جاهة. On lit dans l'Histoire d'Espagne, par Al-Marrâkischî (man. de Leyde, n° 546, pag. 18) : وقد بلغنى ان له جاهًا عند هذا الرجل « J'ai entendu dire qu'il jouissait d'un grand crédit auprès de cet homme. » (Voyez aussi Ibn-Batoutah, *Voyages*, man. de M. de Gayangos, fol. 191 r. Nowairî, *Histoire d'Égypte*, man. de Leyde, n° 19 B, fol. 26 r. *Mille et une Nuits*, édit. Macnaghten, tom. III, pag. 115; *Histoire du Yémen*, man. de Leyde, n° 477, pag. 38.)

étaient envoyés par des pigeons (وهو يكتب البطاقة فيها).

Yagmour Esen reconnaissait l'autorité souveraine de l'émir Yahia Ibn-Abdol-Wâhid Ibn-Abî Hafs l'Almohade, et il faisait prononcer son nom dans le *khotba;* il l'appelait *notre seigneur* (مولانا), et ses descendants qui lui succédèrent imitaient en cela son exemple jusqu'à ce que le gouvernement parvînt à son petit-fils, Abou Hammou al-Akbar (Abou Hammou Ier). Les rois Almohades les appelaient du nom de *scheikh* tout simplement, et non de celui de sultan ou d'émir. Les émirs abdolwâdîtes écrivaient aux rois almohades en employant cette formule : « Du serviteur de son auguste majesté, un tel, fils d'un tel, à notre seigneur l'émir al-mouminîn un tel (من عبد المقام الكريم فلان ابن فلان الى مولانا امير المومنين فلان). » Les Almohades avaient la coutume d'adjoindre à chaque émir abdolwâdîte dix des principaux de leur famille, parmi lesquels se trouvaient un Hafsîte et un cousin du sultan (من بنى عمّ السلطان). Ils siégeaient avec les Abdolwâdîtes à Tlemcen, et les émirs des Benou-Zyân se consultaient avec eux sur les affaires de leur royaume (في امور مملكتهم); cependant, ils n'avaient aucune autorité hors de la salle du conseil. Cette coutume dura depuis Yagmour Esen jusqu'au règne de son fils Othmân, sous qui elle cessa. Ensuite les Abdolwâdîtes avaient la coutume de prêter serment aux Mérinides, jusqu'au temps où Abou-Hammou al-Akbar,

le père d'Abou Taschifîn al-Akbar, refusa de leur obéir.

Yagmour Esen fut vaincu par l'émir Abou Zacariâ l'Almohade, et celui-ci lui arracha Tlemcen par la force ; ensuite il lui pardonna, et le rétablit à condition que Yagmour Esen serait son lieutenant dans cette ville. Yagmour Esen lui envoya les clefs de la place, lui donna des présents et fit fabriquer des flèches à l'usage du roi Almohade. La somme que coûtaient ces flèches s'élevait annuellement à vingt mille dînârs ; elles lui venaient de Bidjâyah (بجاية)[1]. Mais Yagmour Esen ne cessa pas d'être en butte au mépris des Almohades, qui l'appelaient du nom de *scheikh* tandis qu'il les appelait *notre seigneur* (مولانا). Je me suis convaincu de ceci en voyant une lettre qu'il leur avait adressée, et qui avait été écrite par le *kâtib* (secrétaire) Abou Bekr Ibn-Khattâb l'Espagnol (الاندلسى)[2].

[1] La ville de *Bidjâyah* (comme écrit Aboulféda), ou Budjâyah, a été longtemps au pouvoir des princes de Tlemcen. (Voyez Léon l'Africain, *apud* Ramusis, *Navigazioni e viaggi*, t. I, fol. 63 r.).

[2] Je dois ajouter ici qu'après avoir été lieutenant des Almohades, à Tlemcen, Yagmour Esen semble s'être déclaré indépendant sous le règne du sultan Almohade Abou'l-Hasan Alî al-Mamoun', surnommé As-Saïd (640, 646). C'est ce que semble indiquer l'auteur du *Holal* (man. de Leyde n° 24 (*a*), fol. 77 r.), quand il dit, en parlant de ce prince : وفى مدّته كان ظهور السلطان ابى يحيى يغمراسن بن زيان بتلمسان. En l'année 646, ce sultan marcha contre Tlemcen ; la ville lui fut abandonnée par Yagmour Esen, qui se fortifia dans un château, où il fut assiégé par As-Saïd. Le quatrième jour du siége, l'Almohade monta à cheval, accompagné de son vizir et d'une petite escorte, pour reconnaître la position du

Les Mérinides livrèrent plusieurs batailles à Yagmour Esen, dans lesquelles Dieu leur prêta son secours contre lui, mais pas à lui contre eux. De ce nombre est la bataille qui lui fut livrée par le sultan Mérinide Abou Yahya Ibn-Abdol-Hakk[1]. Celui-ci, accompagné d'Abou Bekr Ibn-Abdol-Hakk, quitta la capitale de son royaume, la ville de Fez, en se rendant vers Yagmour Esen. Ce dernier s'avança jusqu'à la proximité de Téza (تازى)[2], accompagné de l'émir Abdol-Hakk Ibn-Al-Abbâs al-Tedjani (التجانى)[3]. L'émir Abou Yahya Ibn-Abdol-Hakk se rendit aussi vers Téza et il resta durant trois jours devant cette place ; ensuite, il la quitta pour venir à la rencontre

château : à cette occasion il fut tué par les ennemis, et son camp fut pillé. (*Kartâs*, man. de Leyde n° 17, fol. 103 v. 117 v. Voy. aussi le *Holal*, *loc. laud.* et comparez la *Cronica de D. Alfonso el Onceno*, pag. 401.) Je pense que la partialité de notre auteur contre les Abdolwâdîtes l'aura empêché de parler de cette guerre, dont l'événement était favorable à ces princes.

[1] La cause de cette guerre nous est racontée par l'auteur du *Kartâs* (man. fol. 118 r.). Pendant l'absence du sultan Mérinide Abou Yahya, une révolte eut lieu à Fez, en faveur des Almohades, et le gouverneur Mérinide fut tué. Abou Yahya assiégea la ville pendant sept mois; mais il ne put s'en rendre maître. Yagmour Esen, profitant de cette occasion, se rendit à Téza.

[2] L'auteur du *Holal* (man. fol. 77 v.) écrit comme le nôtre تازى ; celui du *Kartâs* (man. fol. 102 v. 107 r. et v. 103 r. etc.) écrit تازا. Cette ville, très-forte, a été décrite par plusieurs voyageurs, et de nos jours par le colonel Scott (*Journal of a residence in the Esmailla of Abd-el-Kader*, pag. 24 et suiv.).

[3] Le nom relatif التجانى, qu'on cherche en vain dans le *Lobb-al-lobab*, est dérivé d'une tribu berbère nommée تجانه Ibn al-Khatîb (*Dictionnaire biographique*, man. fol. 14 v.) nomme les تجانيه parmi les Berbères dont se composait l'armée africaine en Espagne.

de Yagmour Esen. Celui-ci, ayant été informé de son approche, fut frappé de crainte et retourna à Tlemcen. Abou Yahya Ibn-Abdol-Hakk le poursuivit jusqu'au fleuve d'Islî (يسلى)[1], sur le territoire[2] d'Oudjdah (من احواز وجده)[3]. Là, plusieurs combats eurent lieu entre eux, dans lesquels les Mérinides tinrent ferme tandis que leurs ennemis prirent lâchement la fuite; ils en tuèrent un grand nombre. Yagmour Esen lui-même se mit à fuir et laissa ses trésors au pouvoir des ennemis, qui ne manquèrent pas de s'en emparer. Plusieurs des guerriers les plus

[1] On sait que les Magribins prononcent comme voyelles le ى et le و, qui réellement ne sont que consonnes. L'auteur du *Kartâs* (man. fol. 118 r. 124 v. etc.), observe bien plus les lois de la langue arabe, quand il écrit إيسلى. Léon l'Africain (fol. 58 r.) écrit *Izli;* Marmol (*Descripcion de Affrica*, tom. II, fol. 172, col. 4), *Zezil*, mais il ajoute que d'autres prononcent *Izli*. Cette ville est située au sud de Tlemcen, sur les confins du désert d'Andjâd.

[2] Le mot احواز, qu'il faut ajouter au Dictionnaire comme pluriel de حَوْز, signifie *le territoire* d'une ville. On lit dans le *Kartâs* (édit. Tornberg, pag. ٩٤) : ونزل يوسف بموضع يعرف بالزلاقة من احواز بطليوس. «Yousof se campa à un lieu connu sous le nom de Zalâca, sur le territoire de Badayoz.» Dans le *Holal* (man. fol. 57 v.) : ثم انتقل من جبال غمارة الى جهة تلمسان وبايعه اكثر زناتة المستوطنين باحواز تلمسان. «Ensuite il quitta les montagnes habitées par la tribu de Gomâra pour se rendre vers Tlemcen, et la plus grande partie de la tribu de Zenâtah, qui habitait le territoire de cette ville, lui prêta serment.» Dans le Dictionnaire biographique d'Ibn al-Khatîb (man. fol. 175 v.) : عمل الحركة الى احواز اشبيلية. «Il se mit en marche contre le territoire de Séville.» L'auteur de notre histoire emploie plus bas (fol. 95 v.) ce mot dans le même sens.

[3] Je traiterai plus bas de cette ville.

braves des Abdolwâdîtes furent tués : c'était la première bataille livrée entre les descendants d'Abdol-Hakk et ceux d'Abdolwâdî. Aidé et rendu victorieux par la main de Dieu Tout-Puissant, l'émir Abou Yahya Ibn-Abdol-Hakk retourna à Fez dans l'année 647[1]. Ensuite, il quitta de nouveau sa capitale et se rendit à Oudjdah. Evitant sa rencontre, Yagmour Esen s'enfuit de Tlemcen, et l'autre retourna à Fez sans lui avoir livré bataille ; ceci eut lieu en l'an 651. Après cela, le sultan Yacoub Ibn-Abdol-Hakk partit de Fez, et se mit en marche contre Yagmour Esen, à la tête d'une armée nombreuse ; Yagmour Esen en fut informé, et les deux armées se rencontrèrent au fleuve Telag, près du fleuve Muluwîyah (فالتقى الجمعان بوادى تلاغ بالقرب بوادى ملوية)[2]. Le combat dura depuis le matin jusqu'à midi, et les Mérinides tirent ferme comme des braves jusqu'à ce que Dieu leur donnât la victoire ;

[1] Selon l'auteur du *Kartâs* (man. fol. 118 r.), le sultan retourna à Fez, non pas en 647, mais au mois de djomâda second de l'année 648 ; il assiégea de nouveau sa capitale rebelle et elle se rendit.

[2] Le nom de ce fleuve est prononcé différemment par les voyageurs. Shaw (*Reizen door Barbarijen*, tom. I, pag. 10) écrit *Mulloviah*, et Jackson (*Account of Marocco*, pag. 4) *Maluwia*. J'ai suivi cette orthographe : مُلُوِيَّة. Marmol (*Descripcion de Affrica*, tom. II, fol. 172, col. 2) écrit *Maluya ;* Hœst (*Nachrichten von Marokos*, p. 89) *Meluia ;* mais il ajoute qu'on prononce vulgairement *Malvia*. Aboulféda (*Géographie*, pag. 114), semble prononcer مَلْوِيَة (*Malawîyah* ou *Malwîyah*). C'est le *Malucha* de Salluste, de Pline et de Méla. On sait que c'est le fleuve qui séparait les états des Mérinides de ceux du prince de Tlemcen.

les Abdolwâdîtes furent mis en fuite et on leur fit goûter la mort dans cette rivière. L'émir Yagmour Esen fuit à toutes jambes[1], et son fils aîné, le prince royal Amr, le plus cher de ses enfants, fut tué. Le fils d'Abdol-Melic Ibn-Hanînah (حنينة), ainsi qu'Abou Yahia Ibn مجن et Omar Ibn-Ibrahim Ibn-Hischâm furent également tués avec quantité des principaux des Abdolwâdîtes. Quand les Abdolwâdîtes tournèrent le dos, le sultan suivit leurs traces, accompagné de ses drapeaux victorieux et de ses escadrons vainqueurs[2]. Fugitif, pauvre et dénué de tout, Yagmour Esen entra dans Tlemcen. Les armées des Abdolwâdîtes avaient été dispersées; les guerriers qui n'étaient pas morts étaient blessés ou remplis d'effroi; les Mérinides avaient pris tous les chevaux, les trésors et les armes qui se trouvaient dans le camp. Cette déroute terrible eut lieu le lundi 12 de djomâda second de l'année 666[3].

[1] على وجهه On lit dans l'Histoire d'Égypte de Nowaïri (man. de Leyde, 2 m. fol. 17 r.) : خرجوا على وجوههم وتركوا اموالهم « Ils sortirent de la ville en fuyant à toutes jambes, et laissèrent leurs trésors au pouvoir des ennemis. » (Voyez aussi les *Fables de Bidpai*, pag. 209, 214.)

[2] L'auteur ajoute : وسيوفهم تصفع فى قفيهم, ce qui signifie à la lettre : *et leurs glaives donnèrent des soufflets à l'occiput de leurs ennemis.* La même phrase se trouve ailleurs (fol. 96 r.), où l'on lit : وسيوف مرين تصفع فى قفيهم. Plus bas (fol. 99 v.), on trouve : وصفعت سيوفهم فى قفاه

[3] Notre auteur a presque copié ici le *Kartâs*, ou bien tous deux ont puisé à la même source. Voici le texte du *Kartâs* (man. fol. 123 r.) : فدام القتال بينهما من وقت الضحى الى الظهر وصبرت

Le sultan Yacoub Ibn-Abdol-Hakk se mit de nouveau en marche contre Yagmour Esen, et les deux armées se rencontrèrent au fleuve d'Islî près d'Oudjdah (على مقربة من وجدة). Yagmour Esen fut encore mis en fuite et son fils Fâris fut tué; il fut blessé lui-même et prit la fuite, ne s'occupant pas du tout des troupes qu'il laissait derrière lui. Celles-ci furent mises à mort impitoyablement, et à peu près

قبائل مرين لقتال عدوها صبر الكرام ومنحهم الله تعلى بالنصر على اعدائهم فتمكنوا من رقابهم فهزمت بنوا عند الواد واذاقوهم مرين الكرام الحمام فى ذلك الواد وفرّ يغمر اسن مهزوما على وجهه وقتل قرّة عمر (sic) اكبر ولده وولىّ عهده وسار امير المسلمين يعقوب فى اعقابهم ورماحه تَصْرَعُ فيهم وسيوفه تَعْمَلُ فى ارقابهم فدخل يغمر اسن تلمسان خاسرًا فقيرًا مهزومًا وانتهبت مرين جميع محلّته واموالة ومضاربه وعياله فكانت غزوة تالاغ (sic) المذكورة يوم الاثنين الثانى عشر الجمادى الاخرة من سنة ست وستين وستمائة. Les paroles de notre auteur (fol. 94 v., 95 r.), sont: فدام القتال بين الفريقين من وقت الضحى الى صلاة الظهر وصبرت مرين لقتال عدوّها صبر الكرام الى ان منحهم الله النصر على بنى عبد الوادى فهزموهم واذاقوهم الحمام فى ذلك الوادى وفرّ اميرهم يغمور اسن على وجهه مهزومًا وقُتل عز (أَعَزّ lis) اولاده عنده عمرو اكبر ولده ولىّ عهده..... فدخل يغمور اسن تلمسان مهزومًا خاسرًا فقيرًا..... وانتهبت مرين جميع ما كان فى عسكرهم من الخيل والاموال والسلاح وكانت هذه الهزيمة يوم الاثنين الخ

cinq cents chrétiens qui se trouvaient avec lui furent tués[1]. Les Mérinides pillèrent le camp, et ils s'em-

[1] وقُتِلَ نحو خمسمائة من الروم كانوا معه On trouve assez souvent des روم dans les armées des Almohades et des Mérinides. (Voyez le *Holal*, man. fol. 58 r. 62 v. le *Kartâs*, manuscr, 103 r. 104 r. 106 v. 107 v.) Ils sont aussi nommés النصارى (*Holal*, man. fol. 67 r.). Comme les historiens de l'Afrique et de l'Espagne entendent ordinairement par الروم, les chrétiens espagnols, il est déjà assez probable que les princes de l'Afrique avaient des troupes chrétiennes de l'Espagne à leur service. Or, on lit dans le *Kartâs* (man. fol. 193 v.) : وفى جمادى الاولى منه هرب وزيره عبد الرحمن بن يعقوب الوطاسى وقائد الروم غنصالوا الى رباط تازى « Au mois de djomâda premier (710), le vézir (du sultan Mérinide Abour-Rebî) Abdorrahmân Ibn-Yacoub al-Wetâsi, et le général des chrétiens Gonzalo, s'enfuirent vers Ribât Féza ; » et le même général chrétien est nommé dans *la Cronica de D. Alfonso el Onceno* (p. 407), et il y est appelé *Gonzalo Sanchez de Troncones*. Ibn-Khaldoun (*Prolégomènes*, man. de Leyde, 1350 (a), fol. 103 v.) dit ce qui suit : صار ملوك المغرب يستخدمون طوائف من الفرنج فى جندهم واختصّوا بذلك لان قتال اهل وطنهم كلّه بالكرّ والفرّ..... والفرنج لا يعرفون غير الثبات فى ذلك « Les rois du Magrib ont pris la coutume d'enrôler dans leur armée des troupes franques ; ils le font, parce que leurs compatriotes combattent toujours en faisant semblant de fuir, et de se retourner après, et de fondre sur l'ennemi..... Mais les Francs combattent toujours en restant à leur poste. » Je ne doute donc nullement que dans notre passage il ne faille entendre par الروم *les chrétiens espagnols* enrôlés par Yagmour Esen. — Ibn-Alatir, parlant des princes Almoravides, dans son *Kamel-al-Tawarykh*, sous l'année 514 de l'hégire, dit expressément que ces princes entretenaient à leur service un corps de Mamelouks francs et romains : عدة من المماليك الفرنجية والروم. (Voyez le Recueil des Historiens orientaux des Croisades, publié par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. I, p. 336 et suiv.) (*Note de M. Reinaud.*)

parèrent des femmes qui s'y trouvaient. Cette bataille eut lieu vers le milieu du mois de redjeb de l'année 670. Le lendemain, le sultan Yacoub se mit à la poursuite de Yagmour Esen, mais il s'arrêta à Oudjdah. Cette ville fut démolie par son ordre; elle fut rasée de fond en comble, de sorte qu'au départ du sultan elle n'était plus qu'un champ uni[1]. Ensuite il assiégea Tlemcen où Yagmour Esen s'était renfermé; il rasa de fond en comble les métairies et les jardins qui se trouvaient autour de la ville, et envoya sa cavalerie dans les champs[2] et le

[1] La ville d'Oudjdah, située au sud de Tlemcen et au nord du désert d'Andjâd, avait été bâtie, ou du moins rebâtie par le sultan Almohade An-Nâsir Ibn al-Manzour (*Kartâs*, man. fol. 93 r.). La destruction de cette ville, dont parle ici notre auteur, est mentionnée aussi par Léon l'Africain (fol. 58 v.), et par Marmol (t. II, fol. 173, col. 2). Notre auteur, en racontant cet événement, emploie la même phrase que celle du *Kartâs* (fol. 125 r.), savoir : تركها قاعا صفصفا. Ensuite la ville a été rebâtie, et l'on peut comparer, sur son état actuel, les détails que donne le colonel Scott. (*Journal of a Residence in the Esmailla*, pag. 65, 67.)

[2] وبعث السرايا على بواديها Il faut ajouter le mot بادية, au pluriel بوادى, au dictionnaire. Il signifie : 1° *la plaine qui s'étend au dehors d'une ville.* On lit dans l'Histoire d'Espagne, de Nowaïri (man. 2 h. pag. 470) : اهل البادية « Le peuple qui habitait la plaine hors de la ville. » Dans le *Kartâs* (man. fol. 116 r.) : فتح كثيرًا من جبال المغرب وبواديه. Il conquit une grand partie des montagnes et des plaines du Magrib. » Il exprime : 2° *le désert.* On trouve dans l'Histoire du Yémen (man. de Leyde, n° 477, p. 55): احد من اهل البادية وهو أيّكَ الله سائرًا فى طريقه كما هى عادة اهل البوادى فى بلاد اليمن « Un des hommes du désert (cest-à-dire un Bédouin), qui se trouvait en route, selon la coutume de ces gens dans le Yémen. » Ailleurs (man. pag. 64) : وبقى

territoire de la ville (احوازها) pour piller et dévaster les villages et les hameaux. Yagmour Esen ne cessa point d'être en butte aux épées des Mérinides jusqu'à ce qu'il mourût.

Notre auteur nous représente Yagmour Esen comme un homme lâche, toujours prêt à prendre la fuite. Le jugement que porte sur lui Ibn-al-Khatîb, tant dans son *Al-Holal al-Marcoumah*[1], que dans son *Dictionnaire biographique*[2], est bien différent. Ibn-al-Khatib, dans la biographie de Mohammed II de Grenade, fait un éloge pompeux de Yagmour Esen, en ces termes[3] : وبوطن تلمسان ابو يحيى يغمور (sic) وهو يغمر (sic) اسن بن زيان بن ثابت بن محمد (من ajoutez) بنى يندوهق بن طاع الله بن على بن هل وهو اوحد اهل زمانه جراة وهمامة دهاء وجزالة وحزما مَواقِفهُ فى الحرب شهيرة وكانت بينه وبين مرين وقائع كان عليه فيها الظهور وربّما نذرت المانعة وعلى ذلك فقوىّ الشكيمة ظاهر المنعة « A Tlemcen, régnait alors Abou Yahya Yagmour, savoir : Yagmour Esen Ibn-Ziyân Ibn-Thâbit Ibn-Mohammed, de la tribu de Yandouhak Ibn-Tâ Allah Ibn-Alî Ibn-Hal. C'était l'homme unique de son temps pour l'audace, le désir d'entreprendre de grandes choses pour acquérir de la gloire. La prudence, la sagacité

منه (السماط) شىء كثير حملته اهل تلك البوادى الى بيوتهم

« Les restes du festins, qui étaient considérables, furent portés par le peuple de ces déserts (par ces Bédouins), vers leurs tentes. »

[1] *Apud Casiri Biblioth. Escur.* t. II, pag. 229. Casiri a commis quantité de fautes en publiant ce passage.

[2] Man. fol. 178 r.

[3] Man. fol. 148 r. et v.

et la fermeté de caractère, les occasions dans lesquelles il tint ferme dans la guerre, sont célèbres. Plusieurs batailles furent livrées entre lui et les Mérinides, dans lesquelles la victoire se déclara contre lui; mais, malgré ses malheurs, sa défense était souvent admirable; car, en se défendant, il était indomptable, et il s'y distinguait. »

Un écrivain contemporain, très-judicieux, espagnol et chrétien, l'auteur de la chronique d'Alfonse XI, s'accorde avec le témoignage d'Ibn-al-Khatib. « Gomarazan, dit-il, était un homme très-courageux; car on dit que dans ce temps il n'y avait pas de chevalier maure qui pût le vaincre dans le combat d'homme à homme[1]. »

Les guerres continuelles que Yagmour Esen livrait aux Mérinides, avaient épuisé Tlemcen. Un voyageur africain, Abou Mohammed al-Abdowî[2], qui visitait cette ville en 688, nous la peint en ces termes : ثم وصلنا الى مدينة تلمسان فوجدناها مدينة حلّت بها زمانة الزمان، وأُحلّت به(بها lisez) حوادث الحدثان،، لم تبق به (بها .lis) علالة، ولا تُغضّ فى ارجابه للظمان بلالة ،، وقد شاهدتُ جمعا من الحجاج ينيفون على الالف وردوا ماء فوقفوا على ملكها باعطائهم دينارًا واحدا ..... وهذه المدينة بالجملة ذات منظر ومعانيها مرتفعة ولكنها مساكين بلا ساكن ومنازل بغير نازل معاهد افقرت من مُعاهد تبكى عليها فتسكب الغمام الهمع، وترثى لها فتندب الحمام الوَقع ،، ان نزل بها مستضيف قَرَتْهُ بُؤسا، او حلّ بها ضعيف كسته من رداء الردا لبوسا « Ensuite nous arrivâmes à la ville de Tlemcen. Nous trouvâmes que c'était une ville où demeurait, pour ainsi dire, la mauvaise fortune, et où l'on

[1] *Cronica de D. Alfonso el Onceno*, pag. 401.

[2] *Voyage*, man. de Leyde, n° 11 (b), fol. 5 v. et 6 r. Je donnerai ailleurs une notice étendue sur le manuscrit dans lequel ce voyage se trouve.

avait reçu, comme des hôtes, les plus grands malheurs. Elle était semblable à un vase dont même les restes du lait ont disparu et dont on ne peut pas même tirer une seule goutte pour rafraîchir les entrailles de l'homme altéré par la soif. J'ai vu plus de mille de nos pèlerins qui s'adressaient au roi de la ville (Othmân, fils et successeur de Yagmour Esen), pour lui demander un seul *dînâr*, comme les Bédouins vont chercher de l'eau à un ruisseau; mais il ne pouvait leur donner ce seul *dînâr*[1]. » Après avoir parlé de quelques édifices de Tlemcen, l'auteur continue en ces termes: « En un mot, cette ville est très-belle à voir, et elle contient de très-belles choses; mais ce sont des habitations sans habitants, des maisons sans propriétaires, des lieux que personne ne visite. Les nuages pleurent les malheurs de cette ville en versant leurs eaux; les colombes sur les arbres déplorent sa chute en poussant des gémissements. Si un hôte s'y arrête, cette ville lui donne le malheur pour nourriture; si un homme pauvre s'y trouve, elle lui donne le manteau de la mauvaise fortune pour vêtement. »

L'ÉMIR OTHMÂN, FILS DE L'ÉMIR YAGMOUR ESEN IBN-ZIYÂN L'ABDOLWÂDÎTE.

On lui prêta serment à Tlemcen, après la mort de son père en 681; il y mourut au mois de dhou'l-kadah de l'année 693 (lisez 703)[2]. L'an 685, le sul-

[1] Il faut sans doute sous-entendre ces derniers mots; car, après les mots دينارا واحدا, l'auteur commence à raconter un autre exemple de la pauvreté d'un prince (وأعْرَبُ من هذا ما شاهدتُه من منصور صاحب مليكس الخ. Au reste, les écrivains arabes comparent très-souvent un prince dont on espère des bienfaits à un ruisseau.

[2] Le manuscrit porte عام ثلاثة وتسعين وستمائة. On verra

tan Abou Yacoub, fils du sultan Yacoub Ibn-Abdol-Hakk, se rendit de Fez à Tlemcen, mais il retourna à sa capitale. Cependant, en l'année 697, il se mit de nouveau en marche contre Othmân, et l'assiégea dans Tlemcen. Cette expédition est connue sous le nom de celle d'Ad-dâr al-Hamrâ[1]. En 698, il renouvela le siége, et commença à bâtir la ville qu'il fonda au dehors de Tlemcen et il l'appela *Tlemcen-la-Neuve* (تلمسان الجديدة)[2]. Il continuait ri-

que ceci est une erreur; car, dans ce chapitre, l'auteur parle d'événements qui ont eu lieu bien plus tard. Je substitue donc ثلاثة وسبعمائة, ce qui s'occorde avec le témoignage d'Ibn al-Khatîb (*apud Casiri Bibl. Escur.* tom. II, pag. 229); car, suivant cet auteur, Othmân mourut pendant la *cinquième* année du siége de Tlemcen, et l'on voit par notre texte, que le siége de cette ville fut renouvelé en 698. Suivant l'auteur du *Kartâs* (man. fol. 160 v. *Historia dos Soberanos Mohametanos*, pag. 424), Othmân mourut en 702.

[1] (Lis. الحمراء) الدار الحمره (lis. بحركة) وتسمى بحركت *Dar el-Hamara* est, suivant Marmol (*Descripcion de Affrica*, tom. II, fol. 106, col. 3), une ville située dans le royaume de Fez, dans la chaîne de montagnes qui porte le nom de Zarhoun. (Voy. sur cette chaîne de montagnes, Marmol, *loco laud.* fol. 105, col. 2 et 3.)

[2] Le même fait est raconté dans le *Kartâs* (man. fol. 160 r.), en ces termes: «Les troupes du sultan Mérinide attaquaient chaque jour la ville. A l'approche de l'hiver, l'émir al-moslimîn commença à se bâtir un palais; il le bâtit sur un lieu où il avait dressé sa tente. Ensuite il bâtit une grande mosquée (جامع كبير) vis-à-vis de ce palais, et il y installa un *Khâtib;* il ordonna aussi à ses soldats de se bâtir des maisons, et il environna le palais et la mosquée d'un mur. En 702, Abou Yacoub ordonna de bâtir la grande muraille autour de *Tlemçen-la-Neuve.*» Mais je dois faire observer qu'auparavant, Tlemçen était déjà divisée en deux parties; c'est ce qu'atteste expressément Abou Mohammed al-Abdowî, qui, comme je l'ai déjà fait observer plus haut, visitait Tlemçen en 688. Il dit (*Voyage*, man. fol. 5 v.): وتلمسان — مقسومة باثنتين بينهما سور « Tlemcen

goureusement le siége depuis sept ans, quand il mourut. Il avait réduit les habitants à manger des cadavres, des reptiles et toutes sortes d'animaux tels que des souris et des serpents ; ils en vinrent même à se dévorer les uns les autres[1]. Néanmoins, il pressait toujours le siége et disait souvent : « Je ne partirai pas d'ici avant que je ne les aie fait périr par la faim. » Pendant le siége, l'émir Othman mourut, et on prêta serment à son fils Mohammed (وسيون مرين تصفع ڢ ڧفيهم)[2].

L'ÉMIR MOHAMMED IBN-OTHMÂN IBN-YAGMOUR ESEN IBN-ZIYÂN L'ABDOLWÂDÎTE.

On lui prêta serment à Tlemcen, comme lieutenant du sultan Yacoub le Mérinide, au mois de dhou'l-kadah 693 (lisez 703); il mourut au mois de shawwâl 697 (lisez 707), âgé de 41 ans et après un règne de quatre années[3], pendant qu'il était assiégé par le sultan Abou Yacoub. Il avait le visage reluisant et une verrue blanche à l'œil.

est divisée en deux parties, qui sont séparées l'une de l'autre par une muraille. » Je pense que c'est à ces deux parties de la ville qu'il faut appliquer les noms berbers qu'on lit dans la savante note de M. Quatremère sur Tlemcen. (*Notices et Extraits*, pag. 662.)

[1] L'auteur ajoute : وجعلوا يغوطون ويجعلون غائطهم فى الشمس حتى يعود يابسا فيطحنونه وياكلونه

[2] Voy. plus haut, p. 389, nôte 2.

[3] Suivant Ibn al-Khatib (*apud* Casiri, *Bibl. Escur.* t. II, p. 230), et l'auteur de la *Cronica de D. Alfonso el Onceno* (pag. 406), Mohammed ne régna qu'une seule année.

L'ÉMIR ABOU HAMMOU (حمو) MOUSA IBN-OTHMÂN IBN-YAGMOUR ESEN IBN-ZIYÂN, FRÈRE DU PRÉCÉDENT.

Après la mort de son frère Mohammed, on lui prêta serment à Tlemcen, au mois de shewwal 697 (*lis.* 707). Il fut tué par son fils, Abou Taschifîn, au mois de djomâda second 718; il était âgé de cinquante-trois ans; son règne dura onze années[1]. Il était de couleur blanche et gros de corps.

L'ÉMIR [ABOU] TÂSCHIFÎN ABDORRAHMÂN IBN-ABÎ HAMMOU IBN-OTHMÂN IBN-YAGMOUR ESEN IBN-ZIYÂN L'ABDOLWÂDÎTE.

On lui prêta serment à Tlemcen, après la mort de son père, au mois de djomâda second 718, et il fut tué par le sultan mérinide Muley[2] Alî, le mercredi 27 de ramadhân 737; il était âgé de quarante-trois ans, et son règne dura dix-neuf ans. Son teint était blanc, mêlé de beaucoup de rouge; il était d'une taille moyenne et gros de corps. C'était un homme adonné au libertinage et plongé dans la volupté, de mœurs dissipées, et qui était toujours ivre. Il était tant soit peu courbé, et, à cause de cela, on lui donna le sobriquet de *Petite-Fleur*[3].

[1] Le manuscrit porte : وكانت دولته احدى وعشرين يوما

[2] Ici, et dans la suite, j'ai conservé cette prononciation du mot *maula* (*seigneur*), parce que nous y avons été accoutumés par les voyageurs et les historiens européens.

[3] وكان فيه تخنث (lis. تخنيث) حتى سُمّيَ برُهَيرة. Il faut se souvenir que les poëtes arabes comparent souvent la taille svelte de leur maîtresse à une fleur légèrement courbée par le vent.

Le sultan Mérinide Abou'l-Hasan marcha contre lui et l'assiégea dans Tlemcen, au mois de schawwal 735; il se servit de catapultes (مجانيق) pendant le siége, jusqu'à ce qu'il prît la ville de force. Il y entra le jour de la mort d'Abou Taschifîn, et il prit possession de ses trésors et de ses femmes. Par la mort d'Abou Taschifîn, la dynastie Abdolwâdîte fut éteinte. On lui coupa la tête, ainsi qu'à ses fils Othmân, Masoud et Yousof, et à son vézir Mousa Ibn-Alî Ibn-Hasâin al-Kordî (الكردى)[1], et on promena les têtes sur des piques dans tous les pays du Magrib. Après sa mort, la ville de Tlemcen continua d'obéir aux Mérinides jusqu'à ce que, en 749, on prêtât serment au sultan Abou Inân. Celui-ci nomma, en partant pour Fez, Othmân Ibn-Djirâr l'Abdolwâdîte son lieutenant à Tlemcen; mais Othmân s'y proclama souverain.

Abou Taschefîn était un homme chiche, avare, tenace. Une preuve de son avarice m'a été racontée par le fils de son vézir, Omar Ibn-Mousa al-Kordî, comme je l'interrogeais sur cette matière; il me dit : « Il avait défendu à tous les habitant de vendre du blé et des légumes (الاقوات والخضارى), parce qu'il désirait les vendre lui seul; il avait la coutume de compter les choux (الكرنب) et d'autres objets semblables, et de les mesurer avec deux roseaux[2], dont

[1] « Il entra dans la ville par force, et tua le roi Abotexefin, et deux de ses fils, dont l'un était appelé Bozaid (Abou Saîd?), et l'autre Bazarham, ainsi qu'un de ses vézirs. » (*Cronica de D. Alfonso el Onceno*, pag. 416.)

[2] Le texte porte قبضة, mais il faut sans doute lire قصبة, mot

il tenait l'un à la main droite et l'autre à la main gauche; et quand il trouvait que l'un était plus grand que l'autre, il ordonnait au jardinier (الخضّار) d'en couper le surplus. »

L'ÉMIR OTHMÂN IBN-ABDORRAHMÂN IBN-YAGMOUR ESEN IBN-ZIYÂN L'ABDOLWÂDÎTE.

On lui prêta serment à Tlemcen, au mois de djomada second 749; il était âgé de cinquante ans; son règne dura trois ans. Auparavant, il avait habité Grenade, en Espagne, sous le gouvernement de nos pères, les rois de la famille appelée Benou'l-Ahmar (تحت ايالة اسلافنا الملوك من بنى الاحمر), savoir: lui-même, son père Abdorrahmân, son frère Abou Thâbit Az-Zaîm, son autre frère Yousof, le père d'Abou-Hammou et son troisième frère Ibrahim. Son père Abdorrahmân fut tué, pendant qu'il servait comme soldat dans notre armée (وهو خديم لنا)[1], dans la bataille entre la cavalerie (فى معترك الخيل), près du fleuve appelé Fortuna[2]. Son fils Othmân passa la mer en se rendant en Afrique, et demeura comme soldat (خديم) à la cour mérinide, du temps de l'émir al-moslimîn

qu'on rencontre deux fois en ce sens plus bas (fol. 101 r.). Au reste, les roseaux servent souvent à mesurer. (Voy. la Chrestomathie arabe de Silvestre de Sacy, tom. I, pag. 69.)

[1] Comme le verbe استخدم signifie *enrôler des soldats*, ainsi qu'on peut le voir dans une note de M. Quatremère (*Histoire des Sultans Mamlouks*, t. I, part. 1, pag. 160), il me paraît assez probable que le mot خديم désigne ici, et un peu plus bas, *un soldat*.

[2] La bataille de Wadî Fortuna fut livrée en 716.

Muley Abou'l-Hasan, tandis qu'il était employé dans la cavalerie[1], mais dans un rang inférieur[2], et sous le commandement du général de l'armée (تحت حكم قائد الجيش). Ensuite il se fit proclamer souverain à Tlemcen.

Le sultan Abou Inân partit de Fez en se mettant en marche contre lui, et les deux armées se rencontrèrent dans le désert d'Andjâd (انجاد); le combat commença entre elles[3], et la victoire se déclara pour Abou-Inân et contre Othmân, qui prit la fuite.

[1] يرسّل فى السرايا والحصص. Le mot حِصَّة, au pluriel حِصَص, signifie *une troupe de cavalerie, un escadron*. On lit dans le *Kartâs* (man. fol. 117 v.) : كتب له الامان .... على ان يبعث له حصّةً من خمسمائة فارس. «Il fit la paix avec lui, à condition qu'il lui enverrait un escadron composé de cinq cents cavaliers.» Plus bas (man. fol. 117 v.) : وقدمت عليه الحصة التى كانت توجّهت مع السعيد. «L'escadron qui était parti avec As-Saïd retourna chez lui.» Ailleurs (man. fol. 118 r.) : فترك على فاس حصة من بنى مرين. «Il laissa à Fez un escadron mérinide.» Le même mot signifie encore : *une troupe de soldats, soit cavaliers, soit piétons*. On trouve dans l'ouvrage que je viens de citer (man. fol. 93 v.) : والزم كل قبيلة من قبائل المغرب حصة خيلا ورجالا يخرجون معه للجهاد فقدمت عليه الجيوش من سائر الامصار «Il obligea chaque tribu du Magrib de lui envoyer une troupe de cavaliers et de piétons, qui devaient l'accompagner dans la guerre contre les infidèles. Alors les armées lui arrivèrent de toutes les villes.

[2] وهو مرموس On lit de même dans le Dictionnaire biographique d'Ibn al-Khatîb (man. fol. 114 r.) : مرموس لاخيه Il était sous le commandement de son frère.»

[3] Le texte porte : فحمى الوطيس بين الفريقين واضرمت الحرب نارها Littéralement : *Le fourneau brûla entre les deux armées, et la guerre allama son feu.*

Ceci eut lieu au mois de rebî premier 753. Othmân se cacha après sa fuite, déposa ses vêtements royaux, monta à cheval[1], et chercha à sauver sa vie; mais quelqu'un qui le connaissait le rencontra; il fut fait prisonnier, et on le conduisit vers l'émir al-mouminîn Abou Inân. Quand il se trouva en présence du sultan, le chevalier, célèbre par son talent de combattre avec la lance[2], Abbou (عبوا) Ibn-al-Hasan Ibn-Zâîdah, lui dit : « Prêtez serment à notre seigneur, à qui le Dieu Très-Haut veuille donner son secours ! » Othmân ayant refusé, l'autre le tira par la barbe pour l'obliger à prêter serment, et Alâl Ibn-Mohammed Ibn-Amsamoud (امصمود), homme très-versé dans les traditions du prophète (الثِقَة), lui frappa la bouche de la pointe de l'épée, de sorte qu'il en fit couler le sang. Alors Othman dit au sultan Abou Inân : « O sultan ! est-ce qu'il sied aux rois d'en agir avec les rois, leurs pareils, comme vous en agissez avec moi ? » Le sultan eut honte de sa conduite, il ne maltraita plus Othmân et ordonna qu'on le mît en prison. Dans la prison, Othmân s'abstint de manger et de boire, dans l'intention de mourir et de trouver le repos. Ensuite, l'émir al-mouminîn Abou-Inân ordonna au مزوار العدوتَيْن[3], Alî Ibn-Ab-

[1] ركب على اثان, je lis حصان

[2] الفارس الحسن الثقافة. On lit dans le Dictionnaire biographique d'Ibn al-Khatîb (man. fol. 222 v.) : الثقافة والرماية والسباحة; et ailleurs (man. fol. 33 r.) : الركوب والثقافة.

[3] On voit par un passage d'Ibn-Khaldoun (*Prolégomènes*, man.

dollâh al-Koschairî, de le faire périr violemment. Celui-ci prit avec lui un chrétien (احد النصارى), et entra dans la prison; il dit à Othmân : Apprêtez-vous à la mort, ô Abou Saîd! Bien, répondit le prince. Ensuite il se coucha sur le dos (استلقى على ظهره), tourné vers la Mecque (استقبل القبلة), et récita la formule : « Il n'y a d'autre Dieu que Dieu; et Mahomet est le prophète de Dieu (شَهَّدَ), » porta la main à sa barbe pour la lever de son cou, et dit au chrétien : Je le permets, fais ce qu'on t'a commandé. Alors le chrétien (الرومى) le tua avec son sabre[1]. Le sultan Abou-Inân envoya à Fez les Abdolwâ-

de Leyde, 1350 (a), fol. 91 r.), déjà traduit par M. Quatremère (*Histoire des Sultans Mamlouks*, tom. I, part. 1, pag. 15), que le مزوار, à la cour des Mérinides, était chargé de la garde de « la porte du prince, et du soin de le soustraire à l'importunité du public; » et qu'il était « le chef des *djandars*, qui sont placés constamment à la porte du sultan, pour accomplir ses ordres, faire subir les châtiments qu'il a décrétés, exécuter ses arrêts sévères, et garder ceux qui sont détenus dans les prisons. » Marmol (*Descripcion de Africa*, tom. II, fol. 99, col. 2; fol. 117, col. 1), écrit *Mezuar;* Thévenot (*Voyage de Levant*, pag. 554), écrit *Mezoar*.

Pour العدوتين, le manuscrit porte العدويين; mais je n'ai pas hésité à y substituer العدوتين. Suivant Al-Bekrî (dans les Notices et Extraits, tom. XII, pag. 574, 575), la ville de Fez était divisée en deux parties dont l'une s'appelait عدوة القرويين (*le côté des Karawîs*), et l'autre عدوة الاندلسيين (*le côté des Espagnols*). Je pense donc que ces deux parties de la ville sont nommées ici العدوتين, et qu'en conséquence il faut entendre par مزوار العدوتين, *l'officier qui administrait la justice dans les deux quartiers de la ville.*

[1] سكين. Voy. Höst, *Nachrichten von Marokos*, pag. 117, et la forme de cette arme, *ibid.* pl. XVII, n° 1.

dîtes qui étaient parents d'Othmân, chargés de fers comme des captifs. Ils furent mis en prison, mais, plus tard, on leur rendit la liberté, et ils subsistaient en tirant le sable du fossé qui entoure la ville [1], et la plupart des femmes en lavant les habits dans les maisons des habitants de Fez. Cette défaite fut honteuse; une grande partie des Abdolwâdîtes y furent faits prisonniers (استلحم), et ils furent avilis comme nous l'avons dit.

(La suite à un prochain numéro.)

BIBLIOGRAPHIE. — *Essai sur l'histoire de la philologie orientale en France*, par M. Léon Vaïsse. Paris, typographie de Firmin Didot, 1844.

Cet opuscule de M. Léon Vaïsse, extrait du Dictionnaire encyclopédique de l'histoire de France et offert à la Société asiatique dans l'une de ses dernières séances, est un tableau rapide et curieux des études orientales en France, depuis leur origine jusqu'à nos jours. Il peut être consulté avec fruit.

[1] ينقلون الرمل على الحفير Il faut avouer que le texte n'est pas clair ici; cependant le mot حفير signifie bien certainement *le fossé qui entoure les murailles d'une ville;* car on lit dans le *Holal* (man. fol. 61 r.) : فبنوا سورا وحفروا امامه حفيرا. « Ils bâtirent une muraille, et ils creusèrent un fossé au-devant de celle-ci. » D'ailleurs Diego de Haedo (*Topographia de Argel*, fol. 6, col. 1) dit en parlant du fossé qui entoure la ville d'Alger, qu'il est « ordinairement rempli de sable et d'ordures. » Probablement on pourrait faire la même remarque pour le fossé qui entourait la ville de Fez.

JOURNAL ASIATIQUE.

JUIN 1844.

HISTOIRE

DES BENOU-ZIYAN DE TLEMCEN,

Traduite sur un manuscrit arabe et accompagnée de notes, par M. Reinhart Dozy.

(Suite et fin.)

L'ÉMIR ABOU-HAMMOU MOUSA IBN-YOUSOF IBN-ABDORRÂHMÂN IBN-YAHYA IBN-YAGMOUR ESEN.

On lui prêta serment à Tlemcen au mois de rebi premier 760; il fut tué par Mohammed Ibn-Yousof Ibn-Alâl, le vézir de l'émir al-moslimîn Muley Abou'l-Abbas le Mérinide, dans un lieu qui porte le nom de الغيران, à une demi-journée de distance de Tlemcen, le mardi 4 du mois de dhou'l-hiddjah 791, âgé de soixante-huit ans. Il était né à Grenade, en Espagne, sous notre gouvernement, en 722, pendant le règne du sultan Ismâîl, l'oncle de notre père et le frère de notre grand-père, qui était

le père de notre père. Il (Abou-Hammou Mousa) régna pendant trente et un ans; il était de couleur blanche et il avait une verrue blanche à l'œil droit. Le vézir Mohammed Ibn-Yousof Ibn-Alâl envoya la tête de ce prince, ainsi que celle de son fils Amîr (عمير), à l'émir al-moslimîn Muley Abou'l-Abbas. Le vézir lui-même arriva à Fez le dimanche, 9 de dhou'l-hiddjah 791. On promena les têtes sur deux lances, et ce jour réunit une foule nombreuse[1].

Abou-Hammou Mousa était un homme timide que la crainte de la mort empêchait de combattre les armées Mérinides. Il était chiche, avare, de sorte qu'on ne connaissait pas, de son temps, un homme plus avare que lui; il était menteur, ne disant jamais une parole conforme à la vérité; il était trompeur, artificieux et fourbe. Quand il avait conclu une alliance, il la brisait; et quand il avait fait une promesse, il la violait. Son père, Yousof, ne portait pas le titre de *mélik* (roi), non plus qu'Abdorrahmân son grand-père, le père de Yousof, ni son aïeul Yahia, le père d'Abdorrahmân. Yagmour Esen Ibn-Ziyân lui seul portait ce titre[2].

Les Mérinides livrèrent à ce Mousa plusieurs batailles dans lesquelles ils le mirent en déroute (وصفعت سيوفهم في قفاه)[3]. Après la première bataille

[1] وكان يوما مشهودا. Voyez sur cette expression la note de M. Quatremère, dans son Hist. des Sult. mamlouks, t. I, part. 1, p. 149.

[2] L'auteur veut dire ici que, parmi *la branche cadette* de la dynastie, il n'y avait que Yagmour Esen qui portât le titre de mélik; il n'a pas en vue ici la branche aînée.

[3] Voyez plus haut, pag. 389, note 2.

que lui livrèrent les Mérinides, il partit de Tlemcen pour le désert (الصحراء), poursuivi par l'armée de l'émir al-mouminîn Abou-Inân le Mérinide. Cette armée était commandée par le vézir Masoud Ibn-Rahhou (رحّوا) Ibn-Mâsa (ماسى), et cet homme timide (Mousa) n'osa pas résister au vézir Mérinide. Ensuite il retourna à Tlemcen, et il y resta quelques mois, jusqu'à ce que l'émir al-moslimîn Muley Abou Sâlim le Mérinide, qui était parti de Fez en marchant contre lui, le chassât de la ville en le faisant fuir vers le désert (الصحرا). Après quelques jours, il retourna de nouveau à Tlemcen, mais il quitta encore cette ville en fuyant vers le désert (الصحرا) à l'arrivée de l'émir al-moslimîn Abdol-Azîz le Mérinide. Le sultan entra dans la ville, y fixa sa résidence et envoya à la poursuite de Mousa le vézir Abou Bekr Ibn-Gâzi Ibn-al-Kas (الكاس), qui se rendit à Ad-Dausen (الدوسن)[1], la première ville de la province de Zâb (طرف بلاد الزاب). Mousa quitta ce lieu et entra dans le désert (الصحرا), jusqu'à ce qu'il arrivât aux frontières de Towât (الى ناحية بلاد توات)[2], où il resta en butte à des poursuites continuelles. Ceci arriva en 772.

Lorsque le sultan Abdol-Azîz entra dans Tlem-

[1] Léon l'Africain (fol. 75 v.) écrit le nom de cette ville *Deusen*. On peut consulter le même auteur (*ibid.*) sur la province de Zâb (*Zeb*), située au sud-est de Tlemcen, ainsi que Marmol (tom. II, fol. 287, col. 4), et d'autres.

[2] Towât est une contrée d'une grande étendue, située sur les limites du Soudan. (Voy. le capit. Lyon, *Trav. in North. Africa*, p. 143.)

cen, il trouva dans le jardin de cette ville (في حائطها) trois vers, composés par Abou-Hammou, et ainsi conçus :

Nous avons habité ce jardin pendant la nuit, tandis que nous étions en paix, et pendant le jour, tandis que ceux qui le contemplaient étaient remplis de joie.

Il a été construit par notre grand-père, le roi très-puissant, et nous-mêmes étions parmi ses héritiers.

Mais, après que la mauvaise fortune nous l'a fait quitter comme des exilés, nous l'avons abandonné à un peuple étranger[1].

Le sultan Abdol-Azîz ordonna de changer ces vers, et en énonçant un sens contraire, on les disposa de cette manière :

« Nous avons habité ce jardin pendant la nuit, en butte à la crainte, et pendant le jour, tandis que ceux qui le contemplaient étaient remplis de tristesse.

« Il a été construit par notre grand-père, le docteur des actions infâmes, et nous-mêmes étions les pires des héritiers.

Mais après que l'épée nous l'a fait quitter comme des exilés, nous l'avons abandonné à un peuple vainqueur.[2] »

Ensuite Mousa quitta de nouveau Tlemcen, en

(الوافر) سكناها ليالى آمنينا وايامًا تسرّ الناظرينا [1]
بناها جدّنا الملك المعلّى وكنّا نحن بعض الوارثينا
فلمّا ان جلان الدهر عنها تركناها لقوم آخرينا

سكنّاها ليالى خائفينا وايامًا تسوء الناظرينا [2]
بناها جدّنا شيخ المعامى وكنّا نحن شرّ الوارثينا
فلمّا ان جلان السيف عنها تركناها لقوم غالبينا

fuyant devant l'émir al-moslimîn Muley Ahmed, au mois de safar 786; car il ne pouvait lui résister. Il resta dans le désert (العمرا), poursuivi et rempli de crainte, jusqu'à ce qu'il retournât à Tlemcen. Le sultan Muley Abou'l-Abbâs le jeta dans l'abaissement, de sorte que, pour ainsi dire, il le foula du pied, et Mousa devint comme un percepteur de l'impôt dû au sultan; car il s'était obligé à lui donner chaque année une certaine somme.

Une preuve de la timidité de Mousa, c'est qu'on ne le vit jamais mettre son cheval au galop. Il est vrai qu'il s'en excusait, en disant qu'il ne le faisait pas à cause de la gravité qu'il devait conserver : mais ceci n'était pas la véritable cause; car les plus grands princes, qui possèdent un royaume bien plus étendu que le sien et qui sont d'une naissance bien plus illustre, ont la coutume de se divertir avec leurs sujets dans la course des chevaux, et cherchent à montrer une grande adresse et une grande agilité dans la course la plus rapide. Telle est leur coutume constante, et celui qui n'en agit pas de la sorte est un lâche qui craint de tomber de son cheval, à cause de son ignorance de l'équitation.

Quant à son avarice, bien certainement on n'a jamais entendu dire qu'un roi, excepté lui et sa famille, ait eu la coutume de tuer une brebis (راس من الضان), d'en manger la moitié et d'en vendre l'autre moitié; cependant on le vit faire cela plusieurs fois. Parmi les preuves de son avarice est aussi ce que nous a raconté notre ami, le receveur

général des finances[1] Yahya Ibn-Abi'l-Aisch al-Khesredji at-Tilimsânî. Voici ce qu'il me dit : « Le sultan Abou-Hammou possédait dans son jardin un prunier (شجرة الاجاص) dont les fruits étaient abondants et d'un goût doux. Il m'ordonna d'en compter les prunes en présence du jardinier, et je trouvai qu'elles étaient au nombre de cent vingt. Alors il me dit : « Notez-les dans le catalogue[1]. » Ensuite il dit au jardinier : « Apportez-moi chaque jour quatre « de ces prunes, et gardez-les bien. » Mais certain jour, le jardinier lui apporta cinq prunes. « Qui t'a « dit de m'en apporter cinq? dit-il, je t'ai commandé « de ne m'en apporter que quatre. — Seigneur, « j'ai oublié cela, répondit le jardinier. » Alors Abou-Hammou prit un long roseau (قصبة طائلة), se rendit vers le prunier, et se mit à compter les fruits avec le roseau. Il trouva que leur nombre n'était pas complet. « Où se trouve le reste, demanda-t-il au jar- « dinier? — Seigneur, répond celui-ci, le garçon, « mon fils, en a mangé. » Alors il ordonna de donner cinq cents coups de fouet au jardinier, et on le battit jusqu'à ce qu'il fût sur le point d'expirer. » Abou-Hammou était avare à un tel point, que personne,

[1] صاحب الاشغال. On peut voir sur cet emploi Ibn-Said (*apud* Al-Makkari, *Histoire d'Espagne*, man. de Gotha, fol. 44 v.), et Ibn-Khaldoun (*Prolégomènes*, man. de Leyde 1350 (a), fol. 92).

[1] اثبتها فى الزمام. On trouvera une note assez étendue sur le mot زمام, employé dans le sens de *catalogue*, dans le premier volume de mon *Historia Abbadidarum*, qui est sous presse, et qui, j'espère, ne tardera pas à paraître.

quelque vil qu'il soit, ne peut lui être comparé. Avant son règne, personne ne le connaissait, et il était vêtu très-pauvrement; personne, parmi les Benou-Ziyân[1], n'était plus haï que lui, de sorte que je l'ai connu à Fez, tandis qu'il habitait près de la fontaine d'Ezlîten (عين ازليتن), gagnant sa vie en remettant les os disloqués (يرد الفك للمفكوكين). C'était sous le règne de Muley Abou'l-Hasan le Mérinide. J'ai aussi vu à Fez son père, Yousof Ibn-Abdorrâhmân, après la déroute des Abdolwâdîtes dans le désert d'Andjâd; il se trouvait dans une boutique, parmi les marchands qui vendaient[2] des meubles de peu de valeur (وهو فى حانوت فى السقّاطين يبتاع السقط). Comment donc se pourrait-il qu'un tel homme fût l'égal des rois Mérinides? car la famille de Mérin est une famille noble, qui subjugue ses égaux, les rois. Jamais je n'ai vu que les ennemis des Mérinides les aient mis en fuite; au contraire, ce sont toujours eux qui remportent la victoire; ce sont les tranchants de *leurs* glaives qui coupent, qui domptent et tuent leurs ennemis tels que les Abdolwâdîtes et d'autres. Que Dieu leur

[1] On se rappellera que les Benou-Ziyân se trouvaient alors à Fez, et qu'ils étaient très-pauvres.

[2] La huitième forme du verbe باع, qui, chez les auteurs classiques, ne signifie qu'*acheter*, est employée par notre auteur dans le sens de *vendre*. On lit plus haut (fol. 100 v.) : (lis. يذبح) كان يدبح فى كل يوم راس (lis. راسًا) من الضان فياكل نصفه ويبتاع نصفه

soit clément quand ils sont morts, et qu'il leur prête son secours quand ils vivent! Abou-Hammou était d'ailleurs un homme qui aimait à répandre le sang, et il se plaisait à multiplier ses victimes; qu'il suffise de dire qu'il mit à mort son petit-fils Mohammed, le fils de son fils, (Abou) Tâschifîn, et, quoique grand-père, il n'en éprouva aucune douleur. Ce que j'ai raconté de ses vices, n'est qu'une très-petite partie[1] de ses affreuses qualités; je ne les ai pas racontées toutes, afin d'éviter la prolixité.

L'ÉMIR ABOU-TÂSCHIFÎN ABDORRAHMÂN IBN-ABÎ-HAMMOU.

Il se révolta à Tlemcen contre son père Abou-Hammou, au mois de rebî second 709 (lisez 790), et il mourut, âgé de quarante-cinq ans, au mois de rebî premier 795, par l'effet d'un mal de ventre. Son règne dura quatre ans. Son teint était blanc, et il était d'une taille moyenne. Sa mère était Nadjmah, la fille d'un meunier appelé Ahmed. Après la déroute des Abdolwâdîtes dans le désert d'Andjâd, elle épousa un meunier, et j'ai vu moi-même cet Abou Tâschifîn à Fez, quand il était meunier comme son beau-père, dans les derniers moulins qui se

[1] فهو بعض البعض. Littéralement : *une partie de la partie.* C'est sous cet Abou-Hammou II qu'Abou Zakariyâ Yahya Ibn-Khaldoun, le frère du célèbre historien Ibn-Khaldoun, écrivit son histoire des Abdolwâdites, intitulée : نجعة الرّواد فى ذكر الملوك من بنى عبد الواد. Cet ouvrage contient un chapitre : *des nobles qualités du prince Abou-Hammou.*

trouvent dans la chaussée qui s'étend le long de la rivière[1]. Il était vêtu d'une jaquette de meu-

[1] Voici le texte de ce passage : وامه بنت رحوى هى نجمة بنت احمد زوجت (je prononce : زُوِّجَتْ) بفاس بعد الهزيمة على بنى عبد الوادى بانجداد لرحوى ورابتَ ابا تاشفين هذا رحويا معه فى رحاة (lis. الرحاة) الاخرة بفاس من الرصيف Je ferai observer d'abord que le mot رحوىّ, bien qu'il manque dans le dictionnaire, signifie bien certainement *un meunier*, ce que prouve déjà l'étymologie, et ce qui est attesté par Dombay (*Grammatica linguæ Mauro-Arabicæ*, pag. 103), qui traduit le mot *molitor* par رحوىّ Le mot رصيف signifie *la chaussée pavée d'une rivière*. On lit dans l'Histoire d'Espagne de Nowairî (man. de Leyde 2 (b), pag. 476) : السترة التى يشرف (lis. تشرف) على الرصيف والوادى « Le bastion qui donne sur la chaussée de la rivière. » Et ailleurs (man. pag. 486) : القوا جثته فى الرصيف. « On jeta son cadavre sur la chaussée. » Pedro de Alcala (*Vocabulario Español-Arabigo*) traduit le mot espagnol *calçada* (*camino*) par رصيف. C'est de là que dérive le mot espagnol *arracife* ou *arrecive*. (Voy. Cobarruvias, *Tesoro de la lengua Castellana*, Madrid, 1611, fol. 88, col. 4). Marmol (*Descripcion de Africa*, tom. II, fol. 92, col. 3) parle d'un pont de Fez la Vieille, qu'il nomme *Racif*; mais je pense qu'il se trompe, et qu'il aura entendu dire قنطرة الرصيف, ce qui ne signifie point : *le pont Rasif*, mais *le pont qui conduit au rasif*, c'est-à-dire le pont qui conduit à la chaussée pavée qui s'étend le long de la rivière de Fez. Je suppose, en outre, que c'est le même *rasif* que celui dont il est question dans notre texte. Il y avait à Fez un grand nombre de moulins, et plusieurs écrivains en parlent, tels qu'Al-Bekri (dans les Notices et Extraits, t. XII, p. 574), Marmol (t. II, fol. 87, col. 2), Diego de Torres (*Relation des Chérifs*, p. 233), et M. Græberg de Hemsœ (*Specchio geografico e statistico dell' impero di Marocco*, p. 47). On lit dans l'ouvrage de Léon l'Africain (fol. 34 r.) : « Il y a dans cette ville à peu près quatre cents moulins, c'est-à-dire des salles où se trouvent des moulins; car on en trouve peut-être un millier, parce qu'ils sont dans une grande salle soutenue par des colonnes; et dans quelques-unes de ces salles, on trouve quatre, cinq ou six moulins. » Ceci nous explique comment notre auteur a pu dire

nier[1], et il portait un panier sur la tête[2]; il portait le blé aux maisons des habitants: mais la fortune l'éleva jusqu'à ce qu'il devînt émir; car Dieu donne la dignité de roi selon sa volonté.

L'ÉMIR AZ-ZAÎM (الزعيم) IBN-ABÎ-TÂSCHIFÎN.

On lui prêta serment à Tlemcen, après la mort de son père, au mois de rebî premier 795; il fut tué au mois de rebî second de la même année. Il était dur, implacable et sanguinaire.

YOUSOF IBN-ABÎ-HAMMOU, ONCLE DU PRÉCÉDENT.

On lui prêta serment à Tlemcen au mois de rebî second 795, et il fut tué au mois de safar 796. Son règne dura une seule année, et, quand il mourut, il

d'Abou Tâschifîn, qu'il était meunier dans *les derniers moulins* (au pluriel) du *rasîf*. Voici maintenant comment je pense qu'il faut entendre notre passage. Nadjmah était fille d'un meunier de Fez; elle épousa Abou-Hammou, quand celui-ci se trouvait encore à Fez (supposez en 749); de ce mariage naquit Abou Tâschifîn (750). Dans la bataille livrée dans le désert d'Andjâd (753), elle fut probablement faite captive, avec son fils, par l'armée Mérinide. De retour à son ancienne demeure, elle épousa en secondes noces un meunier.

[1] وهو لابس تشامير. Suivant Pedro de Alcala (*Vocabulario Español-Arabigo*) le mot تَشْمِير, au pluriel تشامير, désigne la même chose que le mot espagnol *paletoque*. Je trouve ce mot espagnol dans le *Tesoro de las tres lenguas*, par Hierosme Victor (Genève, 1609), où il est expliqué par : « Une casaque ou saye, un palletoc, une iacquette, » *uno saglio, o casacca, o giuba, o zacchetto*.

[2] ورأسه فيه قريعة. C'est uniquement par conjecture que j'ai traduit le mot قريعة par *panier*. Ce mot se trouve dans un passage d'Ibn Batoutah, où M. de Slane (*Journ. asiat.* mars 1843, pag. 213), l'a traduit par *grelot*. J'ignore sur quelle autorité.

était âgé de vingt-sept ans. Son teint était blanc. C'était un homme dur et qui aimait à répandre le sang.

L'ÉMIR ABOU-ZIYÂN MOHAMMED IBN-ABÎ-HAMMOU, FRÈRE DU PRÉCÉDENT.

On lui prêta serment à Tlemcen, au mois de safar 796, et il fut déposé par son frère Abdollâh, au mois de safar 802. Ce dernier l'attaqua avec l'armée Mérinide, qui était envoyée par l'émir al-moslimîn Muley Abou-Saîd le Mérinide, et dont celui-ci avait confié le commandement[1] à Abdollâh. Abdollâh campa près de Tlemcen. Les deux armées ennemies se livrèrent bataille, et la victoire (الطائلة) se déclara, selon sa coutume, pour les Mérinides. Abou-Ziyân fut blessé lui-même; il prit la fuite, et laissa son camp et toutes ses femmes comme butin aux Mérinides. On envoya ses esclaves et ses trésors à notre seigneur (مولانا), le sultan Abou Saîd. Ensuite il fut tué, et on envoya sa tête à la capitale; on la promena tandis qu'elle était fixée sur une lance. Abou-Ziyân avait la coutume de payer annuellement un tribut à Muley Abou-Saîd.

L'ÉMIR ABDOLLÂH IBN-ABÎ-HAMMOU, FRÈRE DU PRÉCÉDENT.

Le sultan Muley Abou-Othmân (*lisez* Abou-Saîd

[1] اعطاه الطبول والبنود Littéralement : *Il lui avait donné (confié) les tambours et les enseignes.* On lit dans la *Cronica de D. Alfonso el Onceno* (p. 401) : « Et Gomarazan entró en el alfareque del Miramamolin, *et tomó las señas et los atabales,* et fizo tañer las trompas, et llamóse rey de Tremecen. » J'ai cité ce passage, parce qu'il en résulte que cette phrase, employée très-souvent par les auteurs arabes, n'était pas inconnue aux chroniqueurs espagnols.

Othmân) le Mérinide (que Dieu lui soit en aide!) avait envoyé cet émir, de Fez à Tlemcen, avec l'élite de ses troupes. Abdollâh livra bataille à son frère Abou-Ziyân, près de Tlemcen, et les épées mérinides mirent Abou-Ziyân en fuite, au mois de safar 802. Abdollâh entra dans Tlemcen, et il payait un tribut annuel à Muley Abou-Saîd (que Dieu lui soit en aide!). Il fut déposé en 804, quand le sultan Muley Othmân le Mérinide envoya le *scheik* Ziyân Ibn-Omar Ibn-Alî al-Wetâsî[1] avec son armée contre Tlemcen. On entra dans la salle du conseil d'Abdollâh (فدُخِلَ على عبد الله مشْورة); il fut fait prisonnier, et on le conduisit vers la capitale (Fez).

L'ÉMIR MOHAMMED IBN-ABÎ-HAMMOU, FRÈRE DU PRÉCÉDENT.

Le sultan Muley Othmân le Mérinide l'avait envoyé, avec son armée, à Tlemcen, et il entra dans la ville au mois de dhou'l-kadah 804. Il y règne aujourd'hui (وهو الآنَ مَلِكٌ بها), et il paye un tribut au sultan Muley Othmân le Mérinide (que le Dieu Très-Haut lui soit en aide!).

[1] الوطاسى. J'ignore comment il faut prononcer ce nom relatif qu'on a déjà rencontré plus haut (p. 391, note 1); Dombay (*Geschichte der Scherifen*, Einleitung, pag. 3) semble prononcer الوُطَّاسى Ce nom relatif ne se trouve pas dans le *Lobb-al-Lobâb*, publié à Leyde en 1840, par M. Veth. Je ferai observer que ce livre est très-incomplet pour les noms relatifs dérivés de tribus berbères.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

BIBLIOGRAPHIE CHINOISE.

Lettre à M. Robert Thom, consul d'Angleterre à Ning-po.

Monsieur,

Vous connaissez, comme tous les sinologues, l'intéressante notice insérée par Morrison, en tête de son dictionnaire tonique, sur le dictionnaire chinois *Ou-tché-yun-fou* 五車韻府 [1] qu'il a pris pour base de cette seconde partie qui, jusqu'à pré-

[1] Ce titre signifie : « le Magasin des rimes, c'est-à-dire le Recueil tonique (des mots) de *cinq chars.* » Voici l'origine de la locution difficile *ou-tché*, cinq chars : le philosophe *Tchoang-tseu* parle d'un homme appelé *Hoeï-chi*, qui transportait sa bibliothèque dans ses voyages, et dont les livres formaient la charge de *cinq chars.* (Cf. *Kissé-tchou*, liv. V, fol. 30.) Depuis une époque très-ancienne, on s'est servi de l'expression *Ou-tché-chou*, 五車書 (*les livres de cinq chars*) pour désigner élégamment une grande collection de livres. C'est dans ce sens que *Wang-'an-chi* a dit (Cf. *Ping-tseu-louï-pien*, liv. XCVII, fol. 32) : « Tant que les enfants sont jeunes, laissez-les aimer les fruits et les friandises ; mais, quand ils sont devenus grands et raisonnables, il faut qu'ils lisent « les livres de cinq chars, » ou « cinq charretées de livres, » c'est-à-dire une grande quantité de livres : 須讀五車書. »

sent, est, sans contredit, le meilleur dictionnaire chinois composé dans une langue européenne.

Suivant lui, « cet ouvrage fut compilé par *Tchin-sien-sing* 陳先生, qui passa, dit-on, sa vie à recueillir les mots et les phrases qu'il renferme, et mourut avant de le voir publié. Il confia son manuscrit à son disciple *Han-i-hou* 含一胡, qui voyagea longtemps dans tout l'empire pour en compléter et vérifier les mots, les exemples et les définitions. Quelques-uns des disciples de *Han-i-hou* s'élevèrent aux plus hautes charges de l'état, et lorsqu'en 1710 l'empereur *Khang-hi* eut formé le projet de publier le dictionnaire qui porte son nom (le *Khang-hi-tseu-tien*), *Pouan-ing-pin* 潘應賓, l'un d'eux, parla à ce grand monarque de l'ouvrage de son maître. Après bien des recherches, on le trouva, encore manuscrit, entre les mains de *Han-i-hou*. On a fait un grand usage de ce dictionnaire pour la rédaction de celui de *Khang-hi*, car, dans l'un et l'autre, les définitions des caractères sont souvent identiques et mot pour mot. »

Morrison ajoute que, cet ouvrage étant disposé par ordre tonique, et difficile à consulter même pour les chinois instruits, il le découpa, article par article, en 1812, et réduisit les quarante mille caractères qu'il contenait, au nombre d'environ douze mille.

Occupé, depuis vingt ans, à recueillir les matériaux d'un dictionnaire chinois-français, je demandai

cet ouvrage en Chine dès 1828, à Canton, à Nanking, et plus tard à Péking, tant par les missionnaires catholiques que par les élèves de la mission russe. Je fis continuer les recherches jusqu'en 1843, mais toutes les peines qu'on se donna pour le trouver furent inutiles. En 1837, on m'envoya, par erreur, de la capitale, un dictionnaire en vingt-six volumes, dont le titre commence de même par *Ou-tché* 五車 (le *Ou-tché-yun-souï* 五車韻瑞[1]), mais qui n'a rien de commun avec l'ouvrage demandé. La même chose arriva à M. Morrison fils, qui voulut bien faire, dans mon intérêt, les démarches les plus actives pour le découvrir, et à qui l'on envoya aussi le *Ou-tché-yun-souï* au lieu du *Ou-tché-yun-fou*.

Vous eûtes vous-même, monsieur, la bonté de consulter des libraires chinois et d'habiles lettrés, mais les uns et les autres vous donnèrent, par écrit, des renseignements si étranges[2] que vous fûtes tenté

[1] Cet ouvrage, composé par *Ling-i-tong* 冷以棟 fut publié, sous les Ming, en 1592. L'empereur *Khang-hi*, qui en faisait le plus grand cas, ordonna aux rédacteurs du grand répertoire lexicographique *Peï-wen-yun-fou* d'en recueillir presque toutes les expressions composées et les exemples, et de les mettre, revus et corrigés, en tête de chaque article. (Préface impériale du *Peï-wen-yun-fou*.)

[2] Ceux des lecteurs qui cultivent la langue chinoise liront sans doute avec intérêt les notes originales fournies à M. Thom, par les chinois qu'il a consultés à ce sujet. Voici celle d'un lettré appelé *Tchou-thsing* 朱清：五車韻府本是蘇板。據蘇客及書坊發云。此板已沒。

de regarder l'ouvrage comme leur étant tout à fait inconnu, et que si vous n'eussiez été intimement convaincu, comme je l'étais moi-même, de la pro-

今新板佩文韻府。將五車韻府纂載入內。觀佩文。即有五車也。

c'est-à-dire : « Le dictionnaire *Ou-tché-yun-fou* fut originairement imprimé à *Sou-tcheou-fou*. Si j'en crois le témoignage d'un habitant de *Sou-tcheou-fou*, et un catalogue de librairie ; les planches de cet ouvrage n'existent plus, et l'on aurait abrégé et fait entrer le *Ou-tché-yun-fou* dans la nouvelle édition du *Peï-wen-yun-fou*. De sorte que quiconque voit le *Peï-wen*, voit par là même le *Ou-tché*. »

Il y a ici une erreur évidente. Le dictionnaire qui a été fondu dans le *Peï-wen-yun-fou* est le *Ou-tché-yun-souï*. (Voy. la note da la page précédente.) M. Thom ajoute, dans une lettre du 9 décembre 1842, qui contenait la note manuscrite qu'on vient de lire : « Jusqu'ici il m'a été impossible de découvrir le *Ou-tché-yun-fou* à *Nan-king*, à *Ning-po* ou à *Chang-haï*; mais je n'ai pas encore reçu de réponse de *Sou-tcheou-fou* et de *Hang-tcheou*. Il faut qu'il soit excessivement rare. Un bouquiniste de *Nanking*, que j'ai chargé de me le déterrer, m'a donné les renseignements suivants : 所要五車韻府字典。細問各書坊。即是三部。乃是五車韻瑞一部。佩文韻府一部。康熙字典一部。三部連合。即五車韻府是也 « J'ai cherché avec soin, dans toutes les librairies, le dictionnaire *Ou-tché-yun-fou* que vous demandez avec instances; il se compose de trois ouvrages réunis, savoir : 1° du *Outché-yun-souï* (26 volumes, voyez la note[1]); du *Peï-wen-yun-fou* (132 volumes); 3° du *Khang-hi-tseu-tien* (32 volumes). » Sur quoi M. Thom fait observer avec beaucoup de raison, qu'il ne voit pas comment la réunion des trois ouvrages précités, pourrait former le *Ou-tché*, pas plus que la réunion des œuvres d'Homère, de Virgile et d'Ovide ne pourrait former celles d'Horace.

bité littéraire de Morrison, vous n'auriez pu vous empêcher de suspecter l'existence de ce lexique, et de ne voir, dans le *Ou-tché-yun-fou*, qu'un ouvrage imaginaire, dont l'autorité n'aurait été invoquée que pour donner du crédit à une compilation faite par un Européen. Un fait surtout paraissait inexplicable, c'était, non-seulement l'absence du *Ou-tché-yun-fou* dans la bibliothèque de l'empereur *Khien-long*, mais encore l'omission de son titre dans le grand catalogue (en 132 vol. in-8°) qu'il fit publier de cette immense collection, et dans lequel on a consacré cinq livres à l'histoire et à la description bibliographique et littéraire des dictionnaires chinois les plus curieux ou les plus estimés. Ce n'est pas tout, M. Callery, auteur d'un vocabulaire chinois, publié à Macao, en 1841, sous le titre de *Systema phoneticum scripturæ sinicæ*, s'était permis d'imprimer dans sa préface (pag. 60), du vivant et sous les yeux de M. Morrison fils, le passage suivant :

« Secunda dictionarii pars *Chinese and English arranged alphabetically* (le dictionnaire tonique de Morrison), laudes meretur et tyrones multum adjuvare potest: *id unum auctor oblitus est dicere, illam nihil aliud esse quam* ANGLICAM VERSIONEM *dictionarii tonici, a missionariis latine exarati et aucti,* CUJUS MANUSCRIPTUM EXEMPLAR PRÆ MANIBUS HABEO. »

Après une telle assertion, émise avec ce ton d'assurance et sans contradiction de la part de M. Morrison fils [1], par un homme résidant en Chine, qui

[1] Un sinologue anglais, qui fut pendant vingt ans le collègue et

affirme que le dictionnaire tonique rédigé, suivant Morrison, d'après le *Ou-tché-yun-fou*, n'est autre chose que *la traduction anglaise d'un dictionnaire manuscrit*, compilé par les missionnaires catholiques, et *DONT IL POSSÈDE LUI-MÊME UN EXEMPLAIRE*, qui ne croirait maintenant que la notice donnée par cet illustre sinologue, sur le *Ou-tché-yun-fou*, n'est qu'une fable inventée à plaisir, et qu'il faut renoncer à trouver jamais l'ouvrage original ?

Eh bien! Monsieur, rien n'est mieux prouvé, dès à présent, que l'existence de ce rare et précieux ouvrage; car voici ce que m'écrit de Macao, à la date du 13 février 1844, un missionnaire français que j'ai eu l'honneur de compter parmi mes élèves, et qui est très-versé dans la langue chinoise :

« Je viens de *voir aujourd'hui* ce fameux dictionnaire *Ou-tché-yun-fou* 五車韻府, dont M. Callery avait nié l'existence. Le titre n'est pas faux, car il est continué d'un bout à l'autre sur tous les feuillets de l'ouvrage. Ce dictionnaire est rangé comme le *Peï-wen-yun-fou* 佩文韻府, que vous avez déjà. Il se compose de 22 vol. dans le format des livres classiques in-8°; il est parfaitement imprimé. Une famille pauvre des environs de Canton,

l'ami de Morrison père, explique ainsi, dans une lettre du 3 novembre 1842, le silence de son fils : « I cannot possibly imagine that Morrison could have fabricated such a fable as that which M. Callery imputes to him. If Morrison junior did not think worth his while to vindicate his father's memory, it was probably because he thought the charge was too absurd to deserve a serious refutal. »

ayant besoin d'argent pour célébrer le nouvel an, veut le vendre et en demande 50 piastres (275 fr.). L'auteur se nomme *Tchin-sien-sing* 陳先生.»

J'ignore si mon correspondant m'aura acheté ce livre pour lequel j'ai donné maintes fois des commissions de 100 à 1000 francs. Peut-être sera-t-il vendu quand arrivera ma nouvelle lettre du 6 avril, où je recommande instamment de l'acheter, s'il en est temps encore. Mais c'est un grand point pour moi, et pour les sinologues en général, de savoir maintenant que l'ouvrage n'est pas un objet chimérique et qu'il existe réellement. Ce sera aussi un sujet de joie pour les orientalistes de toutes les nations, qui n'ont pas moins de respect pour le caractère personnel de Morrison que d'estime et de reconnaissance pour ses travaux, de le voir désormais lavé d'une supercherie littéraire indigne d'un homme honorable, et qui eût laissé une tache fâcheuse sur sa mémoire.

J'ai l'honneur, etc.

STANISLAS JULIEN,
de l'Institut.

Paris, 10 mai 1844.

LETTRES DE M. BOTTA

Sur ses découvertes près de Ninive.

A M. JULES MOHL, A PARIS.

IV.

Mossul, le 24 juillet 1843.

Monsieur,

J'ai fait une nouvelle visite à mes ruines, mais j'ai été interrompu dans mes travaux par une grave indisposition[1]; je ne puis donc cette fois-ci vous envoyer les derniers des nombreux bas-reliefs qui ont été découverts; je n'ai pas pu non plus mesurer le progrès des excavations, et par conséquent je ne puis agrandir le dernier plan que je vous ai envoyé[2]; voici cependant le résultat de mes dernières observations.

[1] Lorsque M. Botta reçut la première nouvelle que M. le ministre de l'intérieur allait lui accorder la subvention nécessaire pour l'achèvement de ses fouilles, il se rendit sur-le-champ à Khorsabad, malgré la chaleur. Il y fit, le premier jour, les dessins que je publie aujourd'hui, mais il fut saisi, le lendemain, par une espèce de choléra, et rapporté, le surlendemain, sur un brancard, à Mossul, dans le délire et presque mourant. Il compléta plus tard les dessins des bas-reliefs et les copies des inscriptions, et les joignit à sa cinquième lettre, qui paraîtra prochainement. (J. M.)

[2] M. Botta m'ayant envoyé plus tard un nouveau plan qui com-

Vous vous rappelez que la muraille *xx*, sur laquelle est représenté l'assaut d'une forteresse, avait été découverte sur une longueur de 7 mètres 15 centimètres; elle continue dans la même direction plus de 9 mètres, de manière à avoir une longueur totale de plus de 16 mètres, puis elle tourne au nord (*xxxi*), à angle droit, formant, avec une muraille parallèle opposée (*xxxii*), un cinquième passage pavé, comme les quatre premiers, d'une pierre à inscription. Ce passage est plus large, et, je crois, un peu plus long que les autres. A sa sortie, au nord, la muraille *xxxi* tourne à l'ouest, et là s'arrêtait l'excavation. Je me suis assuré que la muraille opposée du passage *xxxii* vient de l'est (*xxxiv*).

La muraille *xiv*, dont on n'avait découvert que 3 mètres 45 centimètres, a été suivie sur une longueur totale de plus de 12 mètres sans arriver à la fin. J'ai fait couper le massif de terre qui remplit l'intervalle entre elle et la muraille parallèle *xx* pour m'assurer s'il ne se trouvait pas entre elles une autre muraille, mais on n'a rien trouvé. Il est très-probable, en conséquence, que tout cet intervalle était vide et formait une grande salle beaucoup plus longue que large.

La muraille *xiv* a été suivie plus de deux mètres plus loin que précédemment; là elle tourne au nord (*xxxiii*) et forme un enfoncement occupé par

prend les parties des fouilles dont il est question dans la lettre présente, je le publie aujourd'hui. Voy. la planche XXXII. (J. M.)

une demi-statue colossale que je décrirai tout à l'heure. Comme vous le voyez par le plan approximatif ci-joint, ces nouvelles excavations, qui ont coûté beaucoup de travail à cause de la hauteur des terres, ne permettent pas encore de comprendre le plan général du monument, et rien non plus n'en indique la fin. Je passe à la description des bas-reliefs nouvellement découverts.

Dans ma dernière lettre, je vous ai dit qu'après la forteresse sur la face *xx*, en allant de l'O. à l'E. il y avait un char traîné par deux chevaux au galop, foulant un guerrier étendu. La muraille étant maintenant entièrement découverte, j'ai pu voir que ce char était suivi de quatre autres semblables. Cette suite est évidemment destinée à représenter une bataille. Chacun des chars, tournés vers la forteresse, est traîné par deux chevaux et porte quatre personnages. Le principal est coiffé d'une tiare pointue et lance des flèches ; à côté de lui est le cocher, et derrière sont deux guerriers armés de dards et portant des boucliers. Sous les pieds des chevaux il y a toujours un guerrier, et au-dessus d'eux il y en a un autre qui paraît blessé et jeté en l'air la tête en bas. La singulière position de celui-ci ne peut guère s'expliquer que par l'intention de représenter soit la confusion de la bataille, soit la rapidité du char, qui jette au loin avec violence tout ce qu'il rencontre.

Dans la plupart de ces bas-reliefs, les chevaux du char mettent leur pied de devant sur la croupe d'un

cheval abattu portant un cavalier blessé et tombant. Ces cinq bas-reliefs, sculptés chacun sur une des grandes plaques de gypse formant les murailles, sont essentiellement les mêmes; mais les détails de mouvement et d'arrangement varient. Chaque scène est très-animée; les chevaux surtout sont pleins de mouvement, et les têtes, encore conservées, de quelques-uns des vainqueurs, présentent un air de supériorité satisfaite très-bien rendue. Il est à remarquer qu'il y a une grande différence dans le vêtement des vainqueurs et des vaincus. Ceux-ci sont généralement revêtus de cette espèce de manteau en plumes dont j'ai déjà eu l'occasion de parler. Je ne puis comprendre ce que c'est, mais un appendice que ce manteau porte toujours sur le côté, et qui semble une patte, me fait soupçonner que ce n'est qu'une peau d'animal dont les poils ont été représentés par des losanges rayées. Ce n'est qu'une conjecture[1], car, à en juger par l'apparence, ces losanges ressemblent entièrement à des plumes ou à des écailles.

Le harnachement des chevaux est très-riche et tout à fait semblable à celui du char précédemment dessiné[2]. Les couleurs sont aussi très-évidentes. J'avais commencé le dessin d'un de ces bas-reliefs,

[1] Cette conjecture est indubitablement vraie; on en trouve la preuve sur les bas-reliefs de Persépolis, où la laine sur le dos des moutons est représentée de la même manière. (J. M.)

[2] Le char dont M. Botta parle se trouve représenté sur la planche XVII, dans le cahier de septembre-octobre du Journal asiatique de 1843. (J. M.)

mais mon indisposition a interrompu mon travail. Je les dessinerai tous, à ma première visite[1].

Cette suite de chars est surmontée d'une longue bande d'inscription qui, au premier aspect, semble continue; il est certain cependant qu'elle doit être divisée en parties bornées chacune par le bord de la plaque sur laquelle est sculpté chacun des chars. Il y a, en effet, au bord des plaques, une ligne perpendiculaire qui sépare chaque inscription. Celles-ci d'ailleurs varient par le nombre des lignes. J'en ai copié deux, et je copierai les trois autres à ma prochaine visite[2].

Au-dessus de cette bande d'inscriptions il y a une suite de personnages très-dégradés. C'est toujours la répétition de la scène sculptée au-dessus de la forteresse; deux personnages, dont l'un imberbe, assis en face l'un de l'autre et séparés par une table; derrière eux plusieurs figures se tiennent debout, mais il est impossible actuellement de deviner ce que représentent ces bas-reliefs[3].

Dans le passage n° 5, la face *XXXI* présente trois personnages de taille plus colossale, je crois, que ceux découverts précédemment[4]. Celui du milieu,

[1] J'ai reçu, avec la cinquième lettre de M. Botta, le dessin d'un de ces chars, qui sera publié plus tard. (J. M.)

[2] La planche XXXIII contient l'inscription sculptée au-dessus du premier char en allant de l'ouest à l'est. La planche XXXIV représente l'inscription au-dessus du second char.

[3] Je publierai, avec la cinquième lettre, un croquis de ces bas-reliefs que j'ai reçu récemment. (J. M.)

[4] Planche XXXV.

qui paraît le principal, a la tête très-dégradée, mais on peut distinguer qu'il avait une tiare à pointe recourbée en avant, comme le bonnet phrygien, et ornée d'une double bandelette tombant sur le dos. Sa robe est très-riche, et il semble porter cette espèce d'écharpe à franges caractéristique de toutes ces figures principales. Comme à l'ordinaire, cette frange passe sur l'épée[1]. La main droite de ce personnage est élevée en l'air, l'autre est baissée et tient une sorte de trident dont la branche du milieu seule, peinte en vert, se termine en boule; les deux autres s'épanouissent en fleurs, et le tout est assez semblable au lotus égyptien.

Derrière ce personnage, il y a une figure imberbe, tenant de la main gauche une double bandelette, et élevant la main droite; elle tenait certainement un chasse-mouche, car on en voit les restes, et la pose est toute semblable à une figure bien conservée dont je parlerai tout à l'heure.

Devant le personnage du milieu, il y en a un qui lui fait face, mais qui a la tête nue et est vêtu beaucoup moins richement. Sa main droite est élevée en l'air, et la gauche repose sur la poignée de l'é-

[1] J'avoue qu'il me reste quelques doutes sur ce point; l'épée paraît certainement passer au-dessous de cette partie de la robe, mais on voit, dans les sculptures persanes, que les artistes évitaient de couper une figure par une ligne droite transversale. On peut en voir un exemple remarquable dans la coupe sasanide publiée récemment par M. de Longpérier, où la flèche qui devrait passer devant la figure du roi qui tire de l'arc, est interrompue sur toute la largeur du visage et a l'air de passer derrière la tête. (J. M.)

pée. Ces trois figures avaient des sandales peintes en bleu.

Je ne puis décrire la paroi opposée du passage, qui n'était pas entièrement découverte avant la maladie qui m'a surpris. J'ai également peu de choses à dire sur la paroi *XIV*, qui est très-dégradée, et sur laquelle on ne distingue presque rien. A l'est du char qui en occupe le premier compartiment, il y a une suite de guerriers marchant à pied, et au-dessus d'eux une bande d'inscription dont il est impossible de distinguer les caractères. Le bas-relief supérieur est également tout à fait indiscernable.

La face *XIX* est plus intéressante, parce que la pierre est en meilleur état; malheureusement les plaques de gypse sont brisées en larges fragments actuellement tombés, mais il sera possible de les réunir et de rétablir les figures, et même de les envoyer en France; car, je le répète, la pierre est solide et les sculptures sont bien conservées.

Autant que j'ai pu le voir, en réunissant de l'œil ces fragments épars, il y avait, à l'est des deux personnages barbus précédemment dessinés, deux autres figures colossales imberbes; l'une, à ce que je crois, portait le carquois du principal personnage; l'autre tenait d'une main un chasse-mouche à riche poignée, et de l'autre une bandelette tournée autour du pouce. A ma première visite, je réunirai ces fragments et dessinerai ces figures[1]; aujourd'hui, je

[1] J'ai reçu, avec la cinquième lettre de M. Botta, les dessins de quelques-unes de ces figures. (J. M.)

me bornerai à exprimer de nouveau le doute que j'ai sur leur sexe : comme elles sont armées, il est difficile de croire que ce soient des femmes, et cependant les traits de l'une d'elles, encore parfaitement conservés, sont si gracieux, si féminins, qu'il est difficile de les croire d'un autre sexe.

Je vous ai dit, monsieur, que cette muraille *XIV* tournait, au nord, à son extrémité, et formait là une sorte d'enfoncement; il a environ un mètre et demi de profondeur, et il est occupé par une demi-statue symbolique; elle représente la partie antérieure d'un taureau[1] à tête humaine, saillant de la muraille. Les jambes en sont très-naturelles et très-bien sculptées[2], mais la partie supérieure, non-seulement est très-dégradée, mais semble être tout à fait de convention. Des écailles, régulièrement striées, semblent indiquer des ailes; la tête avait une barbe régulièrement tressée, et le fanon est représenté par une large bande de stries horizontales. La tête est tombée et très-dégradée, mais on voit clairement cependant que la face était humaine[3]. Cette statue a dû avoir environ 5 mètres de haut; elle était d'un seul bloc de gypse. Je la marque *XXXV* sur le plan.

Sur la face *XXXIII*, qui forme l'enfoncement, il y

[1] Planche XXXVI.

[2] M. Botta m'avertit, dans une autre lettre, que les jambes sont trop fortes dans son dessin, parce qu'il ne pouvait pas se placer à une distance convenable de l'objet. (J. M.)

[3] Planche XXXVII. J'ai réuni sur cette planche deux dessins de la tête du taureau vu de face et de profil. (J. M.)

a une autre figure symbolique; c'est un personnage ailé à tête d'oiseau[1]. Le bec, quoique un peu long, est celui d'un oiseau de proie; la chevelure est régulièrement tressée et la tête surmontée d'une espèce de huppe qui descend jusqu'aux épaules. Le col est entouré d'un collier, les bras et les poignets sont ceints de bracelets, la main droite est élevée en l'air, et la gauche tenait certainement un panier semblable à ceux portés par les figures ailées du passage n° 2. Cette figure est vêtue d'une courte tunique, et une ceinture frangée et terminée par un élargissement, tombe entre ses jambes. En preuve de la profusion des sculptures qui décorent ce monument, je dois dire que la petite surface de muraille entre le taureau et ce personnage ailé est également ornée de bas-reliefs.

La construction de ce monument est toujours la même, monsieur; toujours de grandes et minces plaques de gypse plantées debout sur les terres du monticule. Je ne puis croire que de pareilles murailles aient jamais pu supporter un toit en pierre, et c'est une des raisons qui me font croire qu'il était en bois. Je n'ai, du reste, acquis à ce sujet aucune certitude; le charbon, très-abondant dans quelques endroits, ne se trouve pas dans d'autres dont les murailles cependant offrent également l'apparence d'avoir été calcinées. Je reste donc dans le doute. Je dois dire seulement que les dimensions du taureau sont telles qu'il est impossible de croire qu'il ait pu

[1] Planche XXXVIII.

être porté à sa place à travers d'étroits passages creusés dans le monticule. Peut-être était-il placé extérieurement à l'une des portes. Dans ce cas, cette muraille *XIX* aurait formé la paroi extérieure du monument, et cela expliquerait l'état de conservation dans lequel se trouvent les sculptures et la pierre elle-même : elle n'aurait pas souffert de la chute intérieure du toit incendié. Mais il est encore prématuré de se livrer à ces discussions; il faut attendre que le tout ait été découvert; et tout s'expliquera peut-être.

J'ai pris des informations pour tâcher de savoir si ce village n'avait pas anciennement quelque autre nom d'une tournure plus chaldéenne que celui de Khorsabad ou Khestéabad (car on l'écrit encore ainsi) [1], mais je n'ai rien pu apprendre; il n'y a, à ce sujet, aucune tradition locale, et les habitants eux-mêmes ignoraient les richesses archéologiques que recouvre leur village, et que le hasard m'a fait découvrir; je ne cesserai pas cependant mes recherches.

Quant à la direction future des travaux, j'ai la satisfaction de pouvoir vous annoncer, monsieur, que, selon toute probabilité, je n'éprouverai plus d'obstacles. Son Exc. M. le ministre de l'intérieur ayant bien voulu aider mes recherches, j'ai pu agir plus largement, et je suis parvenu à décider le chef

[1] M. Rawlinson, consul général d'Angleterre à Bagdad, m'a écrit récemment qu'il a trouvé dans Yakouti, que cet endroit était appelé par les Syriens *Sar'oun* صرعون (J. M.)

du village à céder sa maison, qui nous barrait le passage; il ira s'établir dans la plaine, et tous les habitants l'y suivront, en sorte que le monticule entier sera à ma disposition, et que rien n'échappera à mes recherches[1]. Seulement, j'ai dû interrompre les travaux pour quelque temps; l'air de Khorsabad est extrêmement malsain, comme je l'ai éprouvé moi-même, ainsi que toutes les personnes qui m'accompagnaient. Déjà plusieurs fois j'ai été obligé de changer les ouvriers, et leur chef, qui me servait avec intelligence, est actuellement dangereusement malade. Cette raison m'empêchera de retourner à Khorsabad avant la fin des chaleurs, et si l'on travaillait actuellement, l'état des sculptures est tel qu'elles seraient perdues avant que je pusse aller les dessiner; j'ai donc fait interrompre momentanément les excavations, et recouvrir même les portions que je n'ai pas eu le temps de dessiner. Quant aux autres, j'ai le regret de dire qu'avant peu il n'en restera que des débris. N'étant plus soutenues, les murailles cèdent à la poussée des terres[2]; l'action du

[1] Ce n'est qu'avec des difficultés infinies que M. Botta est à la fin parvenu à ce résultat. Aujourd'hui, tout le village a été acheté par lui et rien ne s'oppose plus aux fouilles. (J. M.)

[2] M. Botta avait eu soin, dès le commencement des fouilles, de soutenir les sculptures découvertes par des étais; mais, pendant la longue interruption des fouilles, que la cupidité et la malveillance du dernier pacha de Mossul imposait à M. Botta, les étais furent volés par les gens du pays, ce qui a entraîné la chute d'un grand nombre de bas-reliefs. Les obstacles que M. Botta a eus à vaincre sont infiniment plus grands et plus nombreux qu'on ne supposerait, si l'on ne jugeait que d'après les lettres que j'ai imprimées;

soleil réduit la surface en poussière, et déjà une grande partie n'existe plus. C'est une perte certainement, mais je n'y vois aucun remède, à moins de recouvrir le tout à mesure que je le dessine, afin de le conserver pour de futurs observateurs; c'est ce que je compte faire, parce que, tout bien considéré, on pourra toujours déblayer de nouveau, tandis que, si je laissais les murailles découvertes, dans trois mois il n'en resterait absolument rien.

Agréez, monsieur, etc.

E. Botta.

il a eu à lutter à chaque pas contre les ruses et la violence du pacha, qui tantôt prohibait les fouilles, tantôt les permettait, en défendant en secret aux gens du village de vendre leurs maisons; tantôt jetait en prison et voulait mettre à la torture les ouvriers, pour obtenir d'eux l'indication des trésors que M. Botta, selon lui, avait trouvés; tantôt écrivait à Constantinople pour se plaindre de ce que M. Botta, en faisant des tranchées dans la colline, avait l'intention d'élever une forteresse, etc. Aujourd'hui il n'y a plus qu'une difficulté, c'est que la Porte ne veut pas laisser exporter les marbres découverts; mais il est impossible que le gouvernement ne demande et n'obtienne pas à Constantinople une permission que la Turquie, jusqu'à présent, n'a jamais refusée; car ce n'est que quand il y aura au Louvre une salle de sculptures assyriennes, que la découverte de Khorsabad sera réellement acquise à l'Europe. (J. M.)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 12 avril 1844.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique par laquelle il annonce qu'il a reçu les manuscrits sanscrits faisant partie de la collection des Vèdas dont la Société asiatique de Calcutta a bien voulu faire l'acquisition pour la Société asiatique de Paris.

M. Gillet Damiette écrit au conseil pour connaître les formalités imposées aux personnes qui désirent faire partie de la Société asiatique. Il sera répondu à M. Damiette pour l'informer des règlements de la Société.

Les personnes dont les noms suivent sont présentées et admises comme membres de la Société :

M. le marquis DE LAROCHE ;

M. BROSSELARD, attaché à l'administration civile de l'Algérie.

M. l'abbé Bargès fait au conseil un rapport sur la Grammaire et le Dictionnaire hébreux de M l'abbé Glaire, doyen de la faculté de théologie. Ce rapport est renvoyé à la commission du Journal.

M. de Saulcy communique au conseil l'extrait d'une lettre de M. Boissonnet, chargé des affaires arabes à Constantine. cette note est renvoyée à la commission du Journal.

Séance du 10 mai 1844.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique par laquelle il annonce qu'il accorde

à la Société une subvention de 1000 fr. et une souscription d'une somme égale au Meng-tseu publié par la Société.

Sont présentés et admis membres de la Société :

M. le chevalier FERRON DE CASTEL-BRANCO;

M. le docteur WETZSTEIN, à Leipsick.

M. Mohl, au nom de la commission des fonds, soumet au conseil les comptes de l'année 1843 et le budget de 1844. Renvoyé à la commission des censeurs.

Le même membre fait un rapport sur la nomination d'un agent à la place de M. Cassin. Il expose les différentes phases de la négociation que la commission a suivie à cet égard, et annonce que madame Cassin s'est déterminée à conserver son établissement. Il propose à la Société de rester dans son local actuel, aux mêmes conditions que précédemment, et d'accepter la responsabilité de madame Cassin pour la gestion de l'agence.

M. Judas lit un mémoire sur les inscriptions numides trouvées en Algérie.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Séance du 12 avril 1844.

Geschichte der Ilchane, das ist der Mongolen in Persien, von HAMMER-PURGSTALL, t. II. Darmstadt, 1843, 8°.

Annales regum Mauritaniæ a condito Idrisidarum imperio ad annum fugæ 726, etc. ed. C. J. TORNBERG; fascic. II. Upsalæ 1843, in-4°.

Samachscharii Lexicon arabicum persicum, etc. ed. J. God. WETZSTEIN, part. I. Leipsick, 1844, in-4°.

Journal des Savants, n^{os} de février et de mars 1844, in-4°.

Notes, principally geological, on the tract between Bellary and Bijapore, by cap. NEWBOLD. In-8°.

Bulletin de la Société de Géographie, troisième série, t. I, n° 1, janvier 1844. In-8°.

Mémoire sur la culture des caroubiers dans l'ancien royaume

de Valence, par M. Hippolyte FLURY, consul de France. Paris, 1844, in-8°.

Recherches sur les mœurs des anciens Chinois d'après le Chi-king, par M. Éd. Biot. Paris, 1844, in-8°. (Extr. du Journal asiatique.)

Observations de MIRZA AL. KAZEM-BEG *sur le chapitre du Coran publié par M. G. de Tassy*. Paris, 1844, in-8°. (Extrait du Journal asiatique.)

Explication d'une épitaphe hébraïque du cabinet de M. G. de Tassy, par M. l'abbé BARGÈS. Paris, 1844, in-8°. (Extrait du Journal asiatique.)

Note sur deux supplices usités en Orient, par M. C. DEFRÉMERY. Paris, 1844, in-8°. (Extrait du Journal asiatique.)

Notice sur Nicolas Cleynarts de Diest, son enseignement, ses annales et ses voyages, par M. le professeur NÈVE. Louvain, 1844, in-12.

Examen subi par le jeune Artin Karekin Dadian, Arménien, exposé par M. GILLET DAMIÈTTE. Paris, 1844, in-8°.

Plusieurs numéros de l'Écho de l'Orient, du Journal de Constantinople et du Moniteur ottoman.

Séance du 10 mai 1844.

Annales de littérature de Vienne, 1 vol. n° 104.

Bulletin de la Société de géographie, n° 120.

Journal des Savants, n° d'avril 1844.

Quelques mots sur le système Jouffroy. 4 exemplaires.

De poeseos hebraicæ atque arabicæ origine, etc. Auctore WEHNRICH. Leipsick, 1844, in-8°.

NOTICE SUR LA LANGUE DE L'OCÉANIE ORIENTALE.

L'infatigable investigateur des idiomes de la souche malaye, M. Dulaurier, a dit : « Il est temps que le malay et le javanais, et les autres langues de la famille océanienne, considérées, non point une à une et isolément, mais dans l'ensemble du système dont elles font partie, prennent dans les études philologiques le rang qui leur appartient; qu'elles entrent dans le cercle de l'érudition orientale, et qu'elles soient rattachées aux études asiatiques dont elles forment le complément naturel et obligé [1]. » En effet, l'homme qui consacre ses travaux et ses efforts pour recueillir la multitude des langues répandues sur notre globe, afin de pouvoir les comparer, les enchaîner l'une à l'autre, découvrir, à l'aide de cette comparaison, les lois générales qui servent de base à chacune en particulier et au langage humain en général; parvenir, par ce moyen, à suivre le progrès de l'esprit humain, et connaître enfin la philosophie, l'histoire, la vie entière des peuples, ne saurait rester indifférent pour la langue des peuplades de l'Océanie orientale, langue qui fait une des branches des plus importantes du vaste tronc du langage humain, se rattachant cependant plus intimement à cette souche immense qu'on appelle la souche malaye. Plus ancien peut-être que la plupart des langues connues [2], l'idiome océanien réunit en lui les grâces, la naïveté et la simplicité des langues primitives; la force, l'énergie et la noblesse des langues cultivées. Tel est le jugement que nous avons cru pouvoir en porter après de bien pénibles recherches et un examen sérieux, et cette assertion se trouvera confir-

[1] *Mémoire, lettres et rapports relatifs au cours de langues malaye et javanaise, etc.* Introduction.

[2] L'illustre voyageur Dumont d'Urville confirme l'opinion déjà émise par Forster, et après lui par Marsden, que ces idiomes dérivent d'une *langue très-ancienne*, aujourd'hui perdue, dont les traces sont restées dans les dialectes de l'Océanie.

mée, pour celui qui voudra bien se donner le soin de les examiner, par de nombreux écrits qui ont déjà paru, quelque défectueux qu'ils soient d'ailleurs. Ces écrits, il est vrai, sont le fruit des labeurs des étrangers, et se ressentent beaucoup du peu de connaissance que les auteurs ont du génie de cette langue; toutefois, cette considération ne peut pas infirmer notre jugement : car si nous avons cru devoir en juger ainsi d'après des écrits imparfaits et fautifs, que serait-ce si nous étions assez heureux pour posséder quelques écrits sortis de la plume d'un indigène? Sans vouloir attaquer personne, nous croyons devoir présenter ici quelques observations. Nous dirons, d'abord, qu'il aurait été à désirer qu'il y eût eu dans ces plages lointaines des hommes plus versés dans la science des langues, plus appréciateurs des menus détails, plus scrupuleux à rechercher et à conserver les mots indigènes. Ils eussent, ces hommes, rendu un grand service à la science, en empêchant l'introduction des expressions étrangères, prises à tort et à travers, sans ordre et sans principe, dans le premier idiome venu, et, auraient, à ce premier bienfait, joint celui de la réduction de l'orthographe à sa simplicité naturelle. On nous dira peut-être que c'est la nécessité qui a obligé d'agir de la sorte. Il fallait suppléer au défaut des mots indigènes, et pourvoir ainsi aux nouveaux besoins de cette langue. Nous répondrons que, si l'on s'était contenté de n'ajouter à l'idiome océanien que ce qui était nécessaire, on aurait acquis un droit à nos éloges; toutes les langues ont reçu, de cette manière, plus ou moins d'expressions; mais ils ont, par ignorance, introduit des mots étrangers là où il y avait des termes indigènes, témoins *fono* (φονεῖν), océan. *hoaome*, *kukumi*; *seïa*, caille (שלו), océan. *aku*; *rana*, grenouille, océan. *ekaeka*; *enemi*, ennemi, océanien, *ahau* ou *inaina*, et une foule d'autres. M. Buschmann semble porter le même jugement quand il dit : « Les missionnaires anglais et américains... y ont enté des mots européens qui appartiennent au continent de l'Europe et de l'Asie, pour les idées inconnues jusque-là à

ces peuples, ou qu'ils ne savaient pas exprimer dans la langue du pays[1]. » Une autre faute que nous ne saurions pardonner à MM. les méthodistes, c'est d'avoir, par un zèle mal entendu, détruit toutes les poésies de ce peuple. Il n'est personne qui ne voie le tort qu'ils ont fait à la science et à l'histoire.

Les missionnaires de la congrégation des SS. Cœurs (Picpus), guidés par leur chef intelligent, l'archevêque de Chalcédoine, qui comprend éminemment, non-seulement ce qui appartient à la religion, mais aussi à la science, ont agi avec plus de réserve, en ne faisant imprimer que ce qui leur était absolument nécessaire, et en recueillant soigneusement tout ce qui pourrait éclaircir l'origine et l'état moral des peuples océaniens avant l'arrivée des missionnaires. Lorsque nous avons publié notre Vocabulaire, nous eussions bien voulu remédier à l'inconvénient de cette introduction démesurée des mots étrangers, mais nous n'avons pas cru devoir partout omettre des mots, qui sont entrés dans les livres et dans le langage du peuple, dans un livre destiné tout à la pratique; nous avons eu cependant le soin de les indiquer. Nous avons tâché aussi de réduire l'orthographe à sa simplicité naturelle, d'après la prononciation des anciens Grecs et Romains.

Venons-en maintenant à la grammaire océanienne.

Les mots de cette langue sont très-simples; les syllabes se composent, ou d'une seule voyelle, ou d'une consonne suivie d'une voyelle; jamais un mot n'est terminé par une consonne. Tous les mots sont invariables, et le même mot sert de nom, d'adjectif, de verbe et de particule. Les différents rapports des parties de discours que nous exprimons par la déclinaison, la conjugaison et les prépositions, se rendent par des mots qu'on pourrait, dans ce cas, appeler *particules*, bien qu'ils soient de véritables mots qui, dans tous les autres cas, sont substantifs, adjectifs et verbes[2].

[1] Aperçu de la langue des îles Marquises, etc. page 43.

[2] L'assertion de M. Buschmann, quand il dit: « C'est à l'aide d'un certain nombre de particules, souvent *équivoques*, qu'ils tâchent de donner de la

C'est à l'aide de ces *mots-particules* qu'on exprime les différents rapports des parties de discours avec une précision et une vivacité dont les langues plus cultivées ne sont pas capables, parce que leurs terminaisons et leur particules ne sont, d'ordinaire, que des signes n'ayant d'autre valeur que celle d'indiquer les rapports des mots. La manière d'exprimer les rapports grammaticaux par des mots-particules se trouve dans tous les rameaux des idiomes océaniens, et, sur cette considération seule, l'illustre G. de Humboldt se décida à déclarer l'identité de tous, pendant que, par la comparaison lexique, il a cru pouvoir les ranger en cinq branches, savoir : le malay et le javanais, la langue de Célèbes, celle de Madagascar, celle des Philippines, et enfin celle de l'Océanie orientale. Ces mots-particules sont très-multipliés dans les phrases océaniennes, et, vu l'impossibilité où il serait de pouvoir les rendre tous d'une manière exacte dans une autre langue, un grammairien superficiel en déclarerait, assurément, une grande partie oisifs ou tout au moins explétifs, comme on l'a fait pour les particules si répétées des poésies homériques.

L'absence de toute flexion et de particules proprement dites prouve évidemment que la langue océanienne est dans un état de pure nature, et que, par conséquent, la signification de chaque mot a été conservée et est en pleine vigueur. C'est donc une langue vraiment vivante, puisqu'elle subsiste de toutes ses parties. Nos langues cultivées ne sont vis-à-vis d'elle que de vieux arbres à branches desséchées; leurs terminaisons et leurs particules sont mortes, puisque nous ne connaissons plus leur signification. Ce seul fait mérite à l'idiome océanien une part aux travaux et aux efforts des philologues. C'est donc sans fondement que M. de Gembloux, appuyé sur une centaine de mots à orthographe ridicule, a prétendu que cette langue n'était pas digne de fixer l'atten-

clarté au discours, composé, du reste, d'éléments rigides et invariables, » n'a d'autre fondement que le peu de documents de cette langue qu'avait l'auteur en sa possession.

tion de nos savants, et nous avons été très-étonné à la lecture de sa lettre imprimée, dans laquelle il manifeste son opinion à un de nos plus célèbres linguistes, M. Eugène Burnouf. La simplicité qu'on remarque dans les mots de la langue de la Polynésie se trouve encore dans les lettres consonnes qui les composent. On n'y remarque pas cette variation de la même consonne devenue systématique dans le sanscrit; elle n'a point les composées ζ, ξ, ψ, φ des Grecs, ni les mixtes θ des Grecs modernes, ϫ des Coptes, *th* des Anglais, etc. ni les sibilantes, qui jouent un si grand rôle dans toutes les langues. Les consonnes en usage sont : *f, h, k, l, m, n, p, r, t,* et, en quelques îles, comme au Gambier, la nasale *ng* ou le γγ grec dans le mot ἄγγελος, etc. Ces consonnes ne sont pas même toutes en usage dans toutes les îles; ainsi, dans l'idiome sandwichois, on ne rencontre point *r, t* ni *f,* et celui des Marquises rejette *l.* De plus, il arrive très-souvent qu'elles n'ont pas de valeur pour la signification du mot, et qu'elles sont très-souvent supprimées sans distinction au commencement et au milieu des mots, non cependant d'après le caprice d'un individu, mais par la coutume d'une peuplade; ainsi *ee,* aller, signifie la même chose que *hele* et *heke; haa,* faire, est le même mot que *haka; hio,* filer, le même que *hilo.* La transition des consonnes l'une dans l'autre est aussi très-fréquente, et bien souvent sans égard pour les organes phoniques, ce qui pourrait bien modifier le système étymologique du savant M. Bopp. Voici quelques-unes des transitions les plus ordinaires :

K est remplacé par *n : toko* et *tono,* lourd;
K est remplacé par *t : kua* et *tua,* couper;
K est remplacé par *v : teka* et *eva,* absurde;
K est remplacé par *l: koaa* et *loaa,* acquérir;
F est remplacé par *h : faufau* et *hauhau,* abject;
T est remplacé par *v : taetae* et *vaivai,* richesse;
H, r et *t* se substituent dans le même mot: *huku,* Marq. *tuu,* Taït. et *ruku,* Nouv. Zél. plonger.

Parmi ces changements, le plus remarquable est celui de *k* en *t*, transition qui est presque sans exemple dans les autres langues de notre globe. Gesenius et Ewald, noms illustres dans les études sémitiques, croient avoir trouvé un exemple en ce que la forme de la 2ᵉ personne du prétérit, dans quelques dialectes sémitiques, est *k*, quoique en hébreu cette même forme soit *t*. On allègue encore l'identité de signification des deux mots hébraïques שקה et שתה, boire. On remarque dans quelques dialectes mexicains un son moyen entre *k* et *t*. On pourrait trouver dans la langue grecque une espèce de rapprochement, *ιστέον* et *ισγέον* (Hésych.) sont les mêmes mots. Les habitants de la Sicile disaient *ὄρνιχες* là où les autres Grecs prononçaient *ὄρνιθες*. D'autres faits semblables, tels que *τόκα* pour *τότε*, *τῆνος* pour *κεῖνος*, peuvent s'expliquer sans avoir recours à cette permutation.

La transition de *n* en *k*, s'explique par le son moyen *ng* (γγ).

Le changement de *k* en *v* (*f* selon la prononciation allemande) se trouve dans le français ronfler, dérivé du latin *runculare*.

H et *f* sont remplacés en latin; les anciens Romains disaient *ferba* pour *herba*, *fircus* pour *hircus*, etc. Les Espagnols disent *hacer* de *facere*, *hérir* de *ferire*; et en français on dit *hors* de *foras*.

Le changement de *l* en *r* est assez connu; mais, dans les langues océaniennes, il y a cela de remarquable que ces deux lettres ne se trouvent jamais à la fois dans un dialecte; c'est l'une ou l'autre de ces consonnes qui manque; le sandwich a *l* et non pas *r*, le marquésan et d'autres ont *r* et non pas *l*. J'alléguerai ici plusieurs exemples pour démontrer que c'est à tort que M. Buschmann (*Aperçu*, p. 51) affirme que *r* manque dans le marquésan, opinion qu'il modifie cependant à la page 53: *eleele*, sandw. *ereere*, marq. ténébreux; *ole*, sandw. *kore*, marq. (non); *pule*, sandw. *pure*, marq. (prier); *kalo*, sandw. *taro*, marq. (chou caraïbe), et les

mots marqués sans *feriri*, fatigué; *huru*, saler; *iroiro*, démanché; *korero*, mobile; *moroa*, insouciant; *nare*, couler; *parara*, se briser; *peremu*, se noyer; *pororo*, maigre, etc.

Ce ne sont donc point les *consonnes* qui forment la partie relativement invariable des mots dans cette langue, mais les *voyelles;* elle n'a donc de solide base étymologique que le système *vocal*, et, en effet, la partie vocale des idiomes océaniens est constante, sûre, riche et harmonieuse, et c'est encore à tort que M. Buschmann parle de la *pauvreté phonique* de cette langue, en considérant les consonnes seules, qui ne sont cependant qu'accessoires, et ne faisant aucune attention aux voyelles, qui font l'unique base des idiomes de l'Océanie orientale. Il parle encore, à cette occasion, des *organes imparfaits* de ces insulaires; expression que le linguiste admettra à l'égard d'un individu, mais non assurément à l'égard des peuples entiers. Si les peuplades de l'Océanie ont les organes phoniques imparfaits, d'où vient donc qu'elles apprennent très-facilement la prononciation de toute autre langue, quelque difficile qu'elle puisse être pour la prononciation, comme l'anglais, le français, etc.?

S'il est vrai que dans le système vocal d'une langue se peint la vie intérieure des peuples, ses sentiments, son énergie ou sa faiblesse, sa grandeur d'âme ou sa stupidité et son indolence, pendant que la prononciation des consonnes se ressent du pays, de sa situation, de son ciel et de sa température, la langue océanienne, qui est presque toute vocale, peut-elle ne pas mériter sous ce rapport de fixer l'attention, je ne dis pas seulement du philologue, mais du philosophe et de l'historien? Aucune langue ne pourrait produire un système vocal plus simple et en même temps plus complet, aucune vocale dans les idiomes n'est sans valeur; toutes, sans exceptions, sont des mots, pendant que dans les autres langues elles sont tout au plus des interjections. Quelques mots, purement vocaux, qui se trouvent peut-être dans le grec, comme *ἄω*, *ἦμι*, *ἐάω*, *ἰάω*, et dans l'hébreu, comme הא, היה, אי, etc. même en français, en *ou*, *oui*, ne peuvent

pas prouver le contraire. Voici donc la combinaison des voyelles océaniennes :

1. *A, aa, ae, ai, ao, au;*
2. *E, ea, ee, ei, eo, eu;*
3. *I, ia, ie, ii, io, iu;*
4. *O, oa, oe, oi, oo, ou;*
5. *U, ua, ue, ui, uo, uu.*

Ces voyelles, avec leurs combinaisons, sont de *véritables* mots comme je viens de dire, ayant chacune leur signification propre, que voici :

1. *A*, feu, allumer, brûler;
   Aa, brûler ardemment;
   Ae, s'étendre;
   Ai, consumer, dévorer comme le feu;
   Ao, éclairer, aurore;
   Au, courant d'eau.

2. *E*, existant, étant, vrai;
   Ea, souffle, vie;
   Ee, mouvoir, aller;
   Ei, dans, dedans;
   Eo, voix, paroles;
   Eu, s'élever.

3. *I*, en dedans, par-dessus;
   Ia, lui, voici;
   Ie, fier, orgueilleux;
   Ii, oiseau, avare;
   Io, vérité;
   Iu, *tapu* des femmes (interdiction sacrée).

4. *O*, s'étendre, place, espace;
   Oa, loin, vaste;
   Oe, toi;
   Oi, exceller, pointu;
   Oo, aiguiser, enfoncer;
   Ou, cueillir, en haut;

5. *U*, nature, mamelle, sortir;
Ua, pleuvoir;
Ue, pleurer, aimer;
Uo, être animé;
Uu, bégayer.

Il n'est pas difficile d'apercevoir dans chacune de ces catégories vocales une idée première qui reparaît dans toute la série; ainsi, dans la première on trouve l'idée du feu, de la lumière; dans la seconde, celle de l'existence; dans la troisième, celle de l'élévation; dans la quatrième, celle de l'extension; et, enfin, dans la dernière, celle de la production. Nous laissons à chacun le soin d'apprécier la justesse de notre réflexion, et de voir si ces cinq idées sont la source de toutes les autres.

Nous trouvons encore dans beaucoup de langues le redoublement des mots ou de partie des mots; en hébreu, le comparatif et le superlatif se forment par la répétition entière; nous disons encore : « va, va! vite, vite! bon, bon! » En grec le redoublement des syllabes est en usage pour les verbes; on dit, comme on sait, λέλυκα, τέτυφα, etc. De faibles restes de ce redoublement se trouvent en latin; on dit *cecidi*, de *cado*; *pepigi*, de *pango*, etc. En d'autres langues il est resté dans l'une ou l'autre syllabe, qui le remplace alors, partout où besoin en est, dans la même forme; ainsi, en allemand, *ge*, on dit *geheort* de *hören*; *geschickt* de *schicken*, etc. Le redoublement des mots entiers est général et fréquent dans les idiomes océaniens; on dit donc, *aeae*, passer fréquemment, de *ae*, passer; *akaaka*, rire aux éclats, de *aka*, rire; *mahamaha*, les deux côtés, les tempes, de *maha*, côté. Le redoublement des syllabes n'est pas moins général et fréquent, ainsi, de *lumi*, venir, on fait *lulumi*, venir en foule; de *luhi*, être fatigué, on fait *luluhi*, dormir profondément.

Nous désirerions maintenant pouvoir dire quelque chose sur la syntaxe, mais, nous nous en abstiendrons pour cette

fois, faute de documents qui méritent de servir à ces recherches; nous espérons satisfaire sur ce point dès que nous aurons en notre pouvoir tout ce qui est nécessaire pour donner quelque chose de certain. En attendant, je crois faire plaisir aux philologues de communiquer les dix commandements en trois dialectes différents. Nous réprouvons les mots modernes, imprimés en caractères italiques.

1. DIALECTE DES ÎLES MARQUISES.

O au tootahi te Atua tiatohu; *Atoratio* mai oe ia'u anae iho, umoi te Atua ke.

Umoi oe e vevao pu i te inoa o te Atua to oe hakaiki.

A haatapu oe i te a *Tominika.*

A ue oe i to oe motua me te kui, no te pohoe oa i te fenua nei.

Umoi oe e haamate i te anata.

Umoi oe e titoi pu.

Umoi oe e kamo.

Umoi oe e potoho, umoi oe e tikoe.

Umoi oe e hinenao atu i te vehine o te hoa.

Umoi oe e kohoa atu i te taetae o te hoa.

2. DIALECTE DES ÎLES GAMBIER.

E Atua e tai noti au *Atoratio* mai koe kia ku anake, tupai atu koe ki te Atua.

Na koe eki akamere ki te inoa tapu no te Atua e akariki na koe.

E akatapu koe ki te ra *Tominika* i te pure noa.

E akaaroa koe ki te motua me te kui na koe, e porotu oki koa kia raua; a ora roa kia koe.

Na koe eki akamate ki te tanata.

Na koe eki akateitama, na koe eki moe ki te oni kê.

Na koe eki kamo.

Na koe eki uri ki te kinona i runa o te tanata kê, na koe eki akararerare.

Na koe eki mate atu ki te oni kê.

Na koe eki tamike atu ki te tiatona no te tanata ke.

3. DIALECTE DES ÎLES SANDWICH.

Aole ou Akua e ae mamua o'u.
Mai hoohiki ino oe i ka inoa o ka Haku o kou Akua.
E hoomanao oe i i ka la o ka Haku, a e malama hoi e hoano ia la.
E malama oe i kou makuakane, a me kou makuvaine.
Mai pepehi kanaka oe.
Mai moe kolohe oe.
Mai aihue oe.
Mai hoopunipuni oe i kou hoalauna.
Mai kuko oe i ka vahine o kou hoalauna.
Mai kuko oe i na vaivai o kou hoalauna.

La différence énorme qui se voit entre ces différents symboles ne doit pas faire juger de la différence réelle de ces dialectes; c'est plutôt une traduction différente qui aurait pu être, presque mot-à-mot, la même dans les trois dialectes. Pour donner aussi une idée de la poésie, j'ajoute un cantique en dialecte sandwichois, pris sur une feuille périodique qui s'imprime à Honolulu, sous ce titre : *Ke Kumu Hawaii.*

Na elemakule (Les vieillards).

Na elemakule, na elemakule
Aloha oukou, na elemakule,
He navalivali, he kolo pupu
He ma, makapo, he mai, kuapuu
Ua hina ke poo, ua mino ka ili,
Aloha oukou, na elemakule.

Ua ike oukou, na elemakule,
Na aupuni kahiko, heva, pouli,
Ko Kamehameha, ko Kalaiopuu,
Me ko Kahekili, ko lakou a pau
Auhea ka pono o kela manava'
E hai mai oukou, mai hoohevaheva

Na kapu oolea, na heiau, na pule,
O keia pae aina, oukou ka ike,

Ua ino kaumaha, he mimilo make,
Aole anei, e na elemakule?
U' auana oukou ma ka po auakua
I keia va hoi, ua malamalama.

Auhea oukou e ka poe kahiko?
Ua auvi ka la, mai hoopanee aku;
E mihi i ka heva, e u manaoio
E imi e aku i ke aupuni o Kristo,
O ko'u manao keia, a o ko'u ponoi
O kuu inoa, ea, he Kumu Hawaii.

En voici la mesure : ⏑–⏑⏑–⏑||⏑–⏑⏑–⏑ pour les deux premiers et les deux derniers vers de la première strophe; ⏑–⏑⏑–||⏑–⏑⏑– pour le troisième et le quatrième vers de la même strophe. Les autres versets suivent la mesure du premier.

Boniface MOSBLECH.

FIN DU TOME III.

ERRATA POUR LE CAHIER DE MAI.

Page 331, ligne 16, *pour* prononçaient, *lisez :* faisaient exécuter.
Page 348, note [1], *pour* philosophe, *lisez :* philologue.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME III.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

Pages.

Autobiographie d'Ibn-Khaldoun, traduite de l'arabe. (M. G. DE SLANE.) 5
Suite 187
Suite 291
Suite et fin 325

Recherches sur la constitution de la propriété territoriale dans les pays musulmans, et subsidiairement en Algérie. (Dr WORMS.) Suite 61
Suite et fin 160

Lettres de M. BOTTA sur ses découvertes près de Ninive. — 3e lettre 91
4e lettre 425

Histoire des rois de l'Hindoustan, après les Pandavas, traduite de l'hindoustani. (L'abbé BERTRAND.) 104
Suite 229
Suite et fin 354

Extraits d'une lettre à M. Jomard, sur certains animaux réputés fabuleux. (Fulg. FRESNEL.) 129

Histoire des sultans Ghourides, extraite de l'Histoire universelle de Mirkhond. (Ch. DEFRÉMERY.) Suite et fin 258

Histoire des Benou-Ziyan de Tlemcen, traduite de l'arabe. (R. DOZY.) 378
Suite et fin 405

Notice sur la langue de l'Océanie orientale. (B. MOSBLECH.) .. 439

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Pages.

Liste des ouvrages imprimés à Constantinople dans le cours de l'année 1842. (De Hammer-Purgstall.) 211
Lettre à M. Robert Thom. (Stanislas Julien.) 418

NOUVELLES ET MÉLANGES.

Note sur deux supplices usités en Orient. (Ch. Defrémery). 124
Lettre à M. E. Burnouf. (F. Bénary.) 310
Note sur un fragment d'inscription libyque trouvé à Tiffech. (A. Judas.) 314

Imp. de Kueppelin.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Pages.

Liste des ouvrages imprimés à Constantinople dans le cours de l'année 1842. (De Hammer-Purgstall.) 211
Lettre à M. Robert Thom. (Stanislas Julien.) 418

NOUVELLES ET MÉLANGES.

Note sur deux supplices usités en Orient. (Ch. Defrémery). 124
Lettre à M. E. Burnouf. (F. Bénary.) 310
Note sur un fragment d'inscription libyque trouvé à Tiffech. (A. Judas.) 314

Imp. de Kaeppelin.

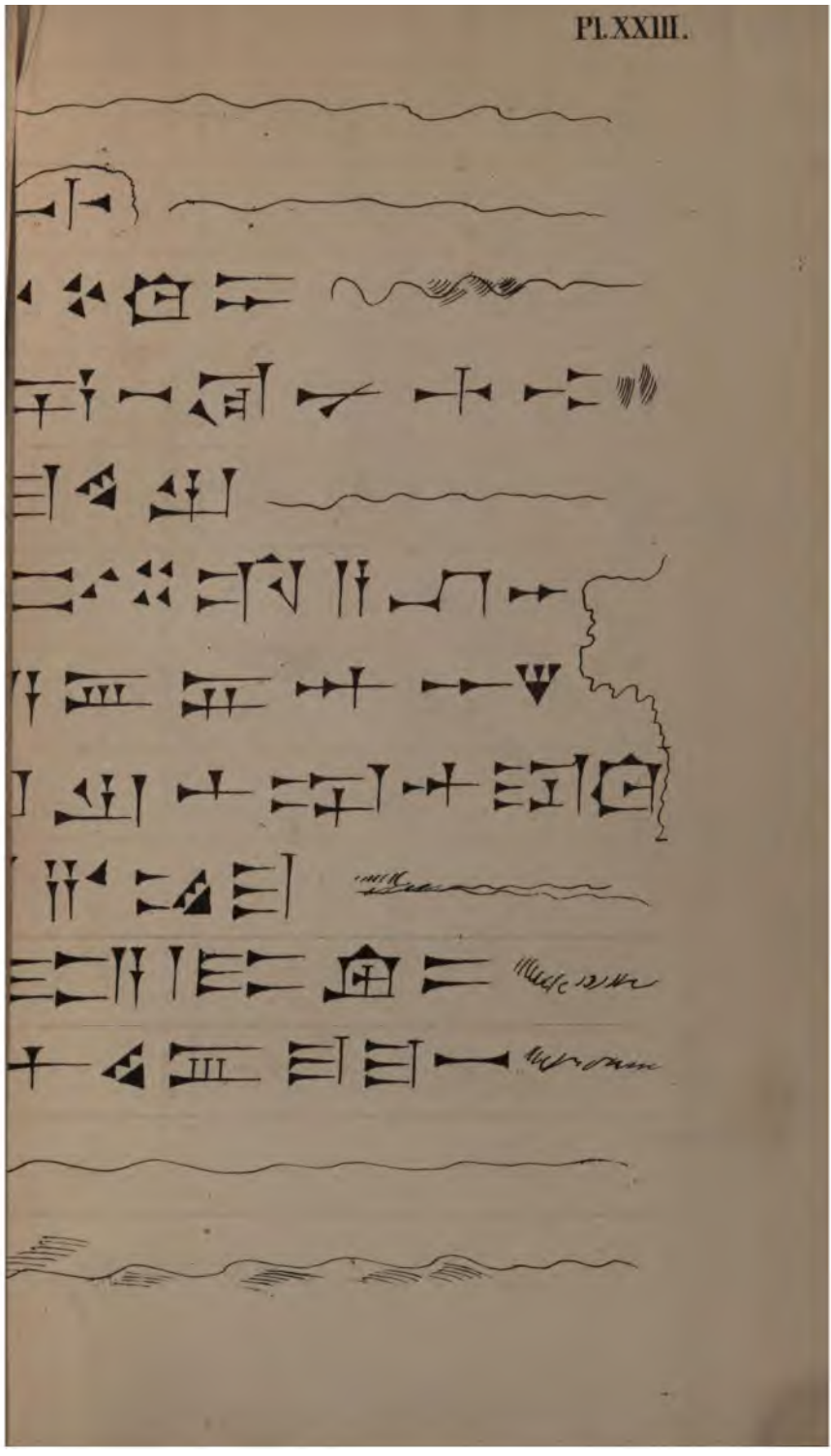

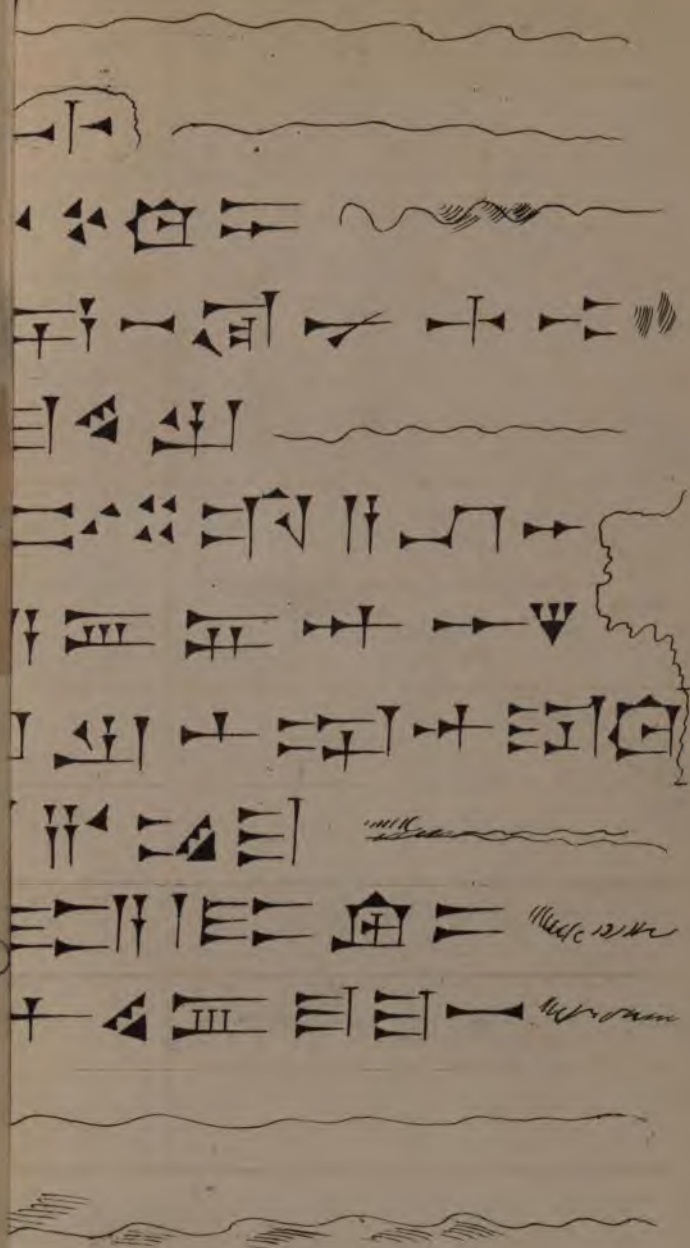

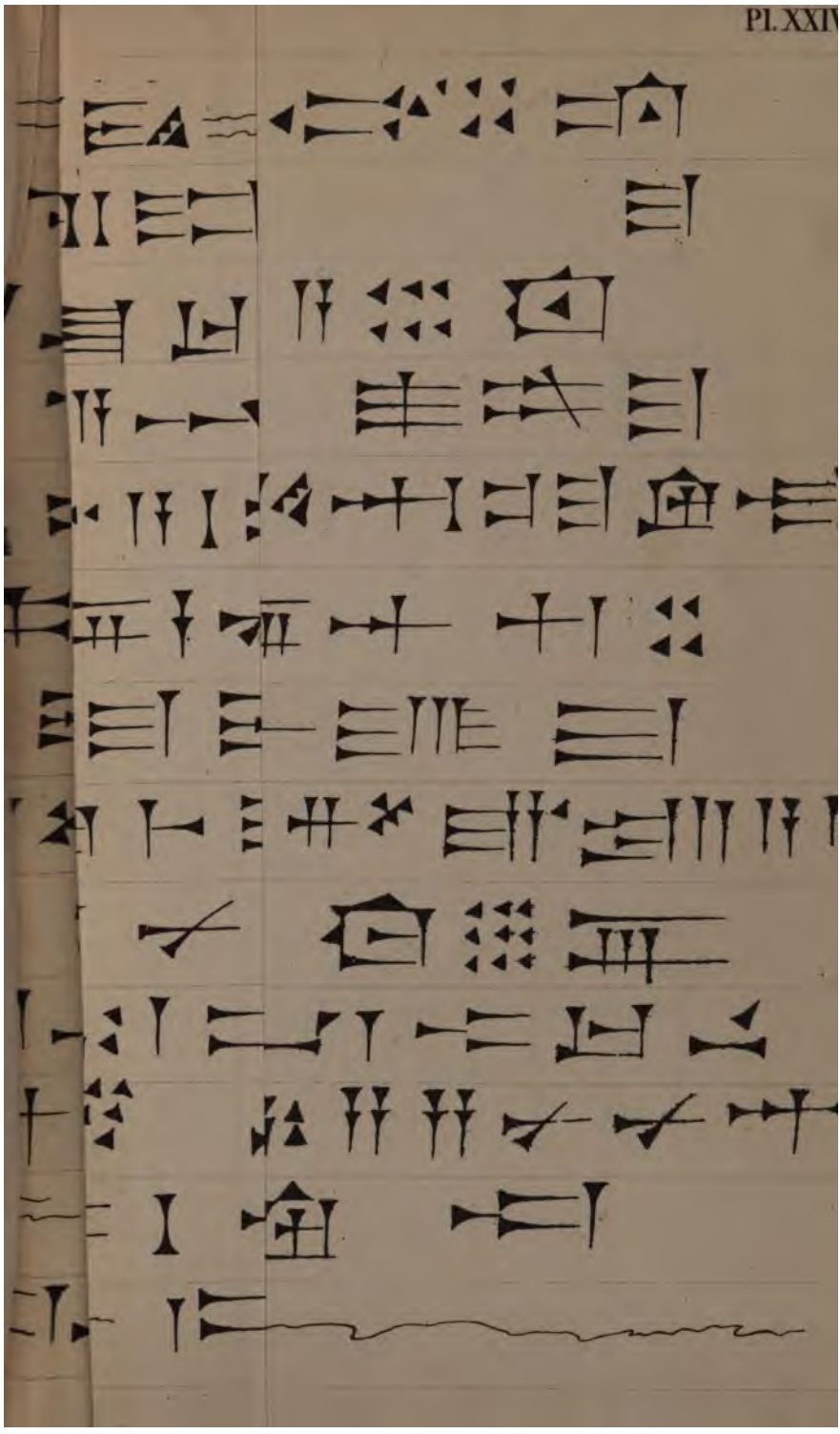

Pl. XXV.

Pl. XXVII. 2.

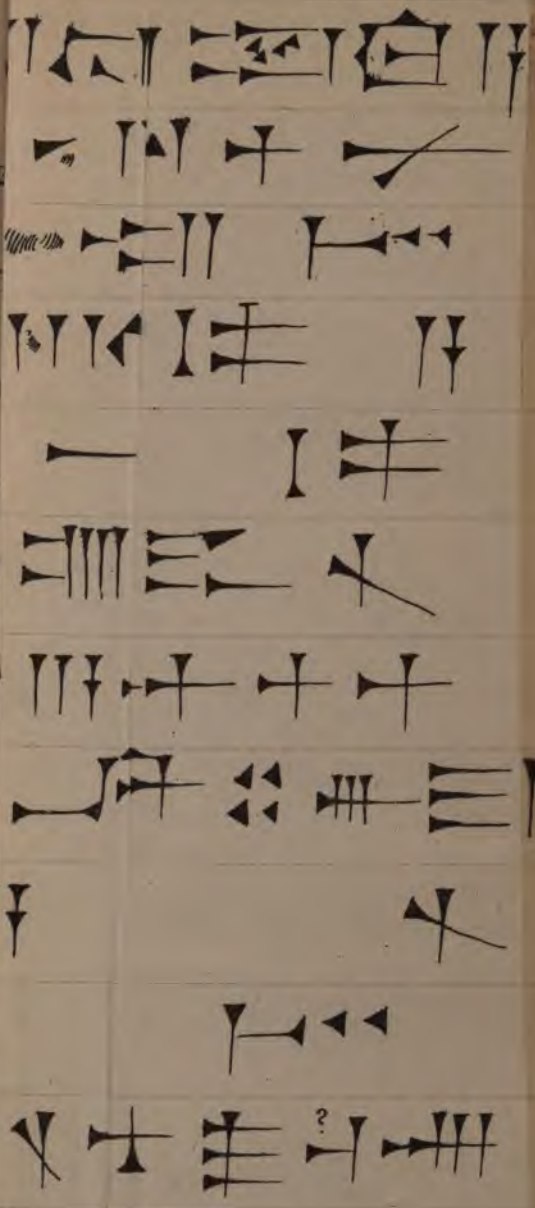

Pl. XXIX

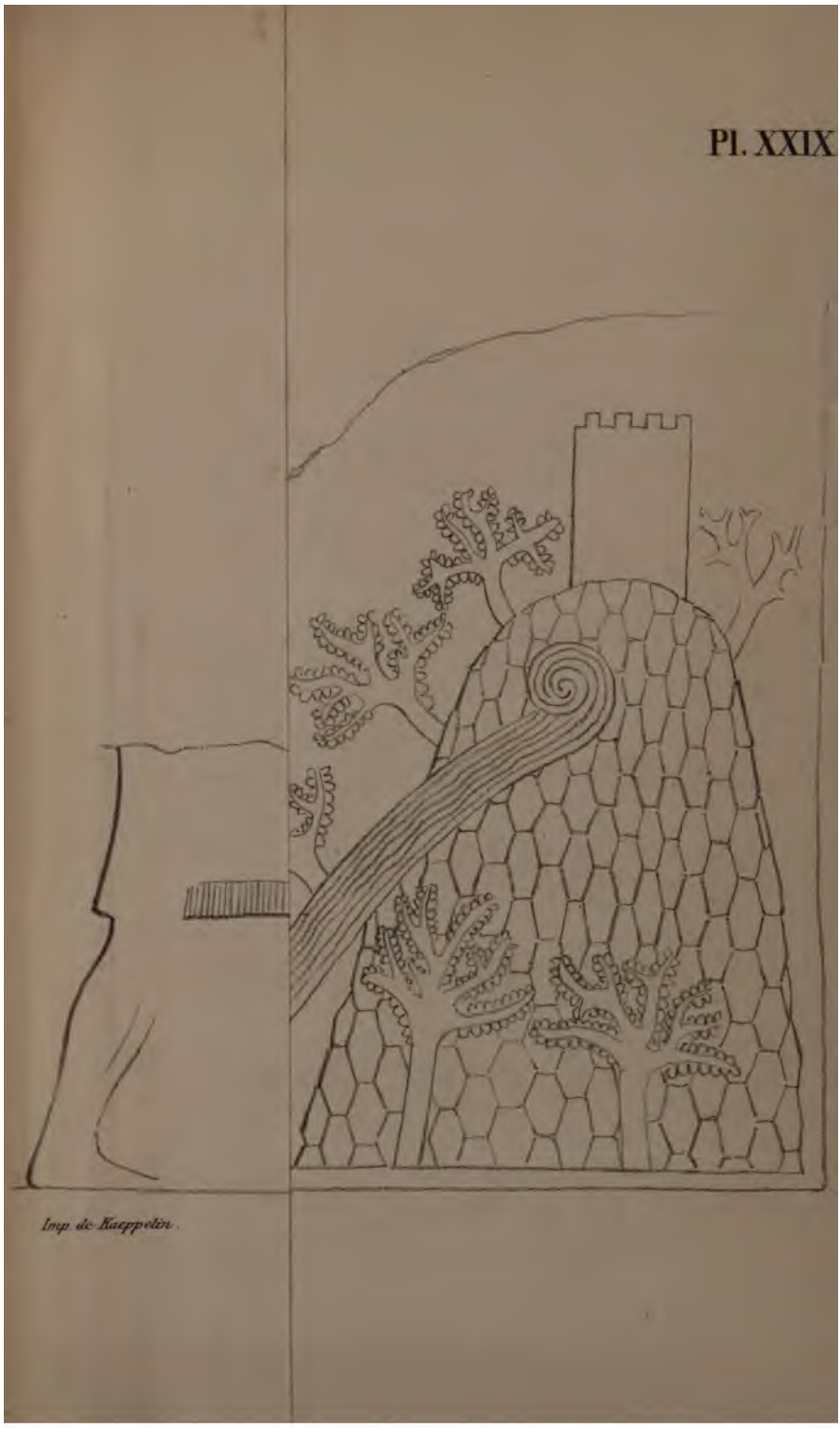

Imp de Kaeppelin.

Pl. XXXV.

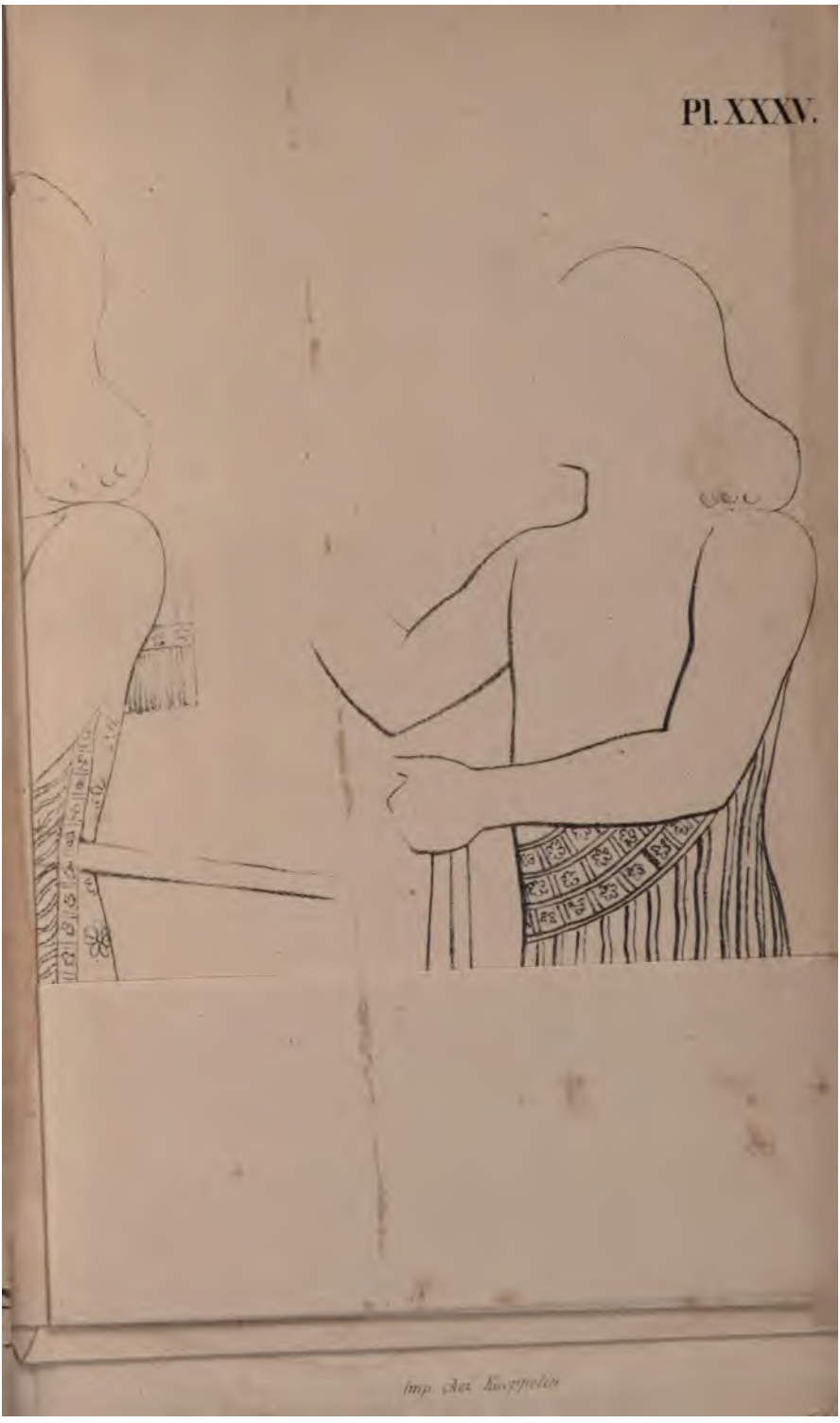

Imp. des Kupferplatten

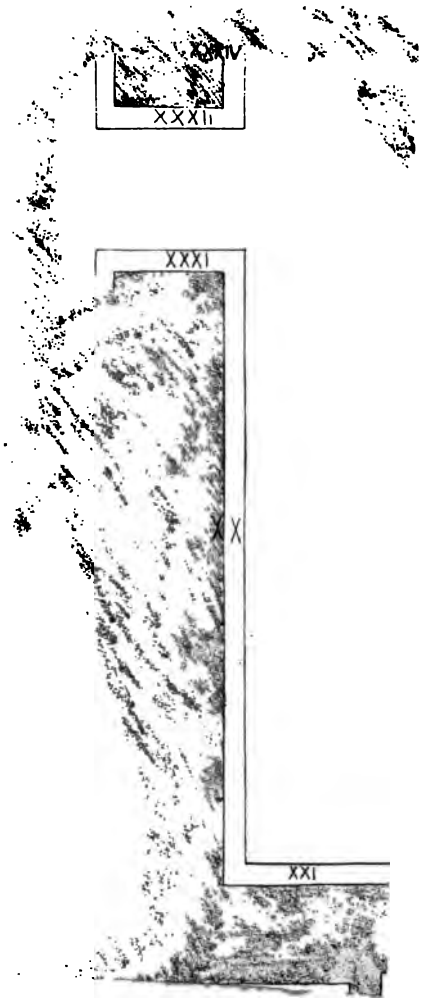
XXXIV
XXXII
XXXI
XX
XXI

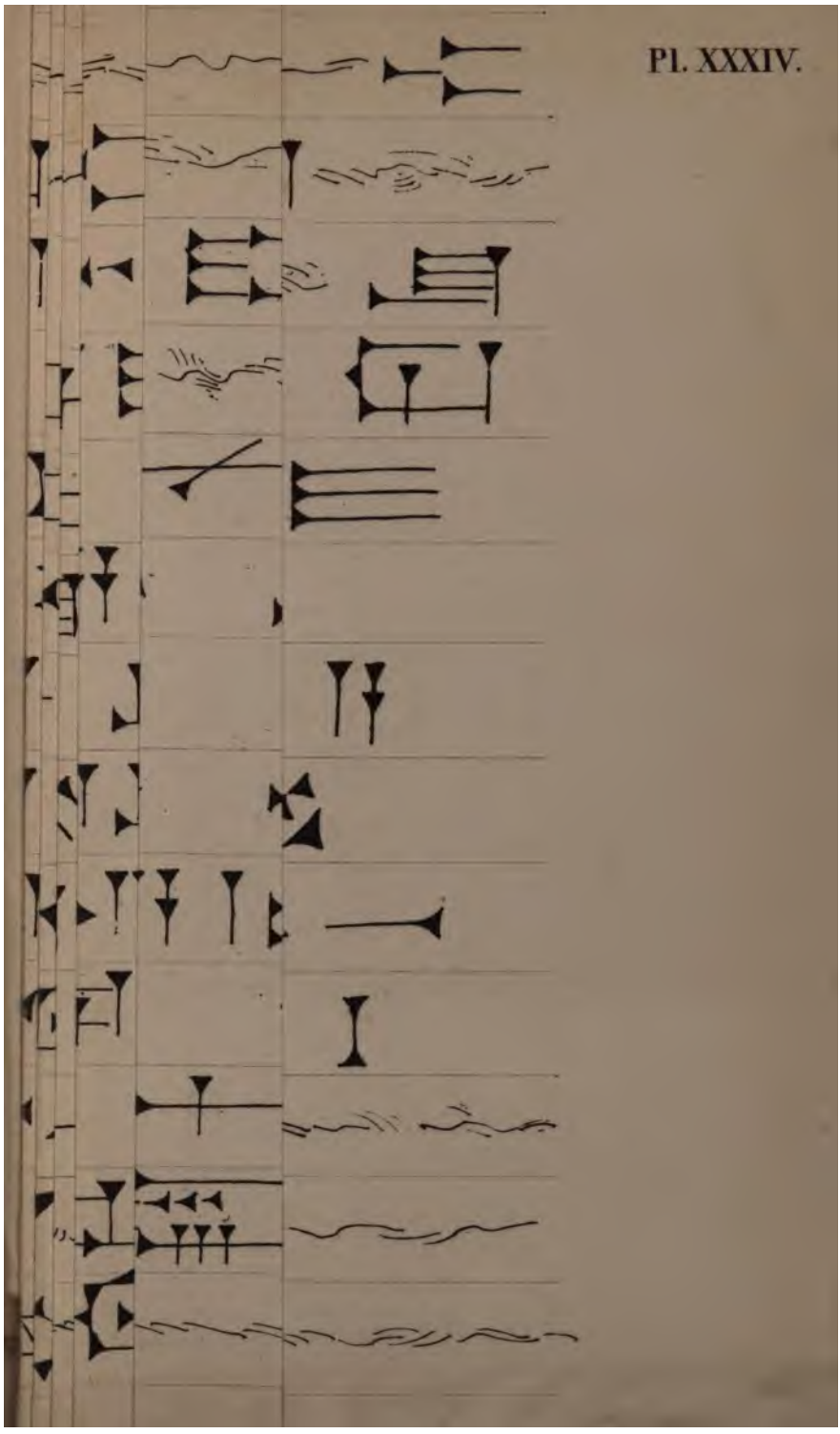

Pl. XXXV.

Aug. Alex. Lacroix del.